



COMMUNE D'ECUBLENS/VD



**Rapport de gestion
de la Municipalité
au Conseil communal**



2015



Légendes des photos de la page de garde

- Fête pour la labélisation « Cité de l'énergie » (3 octobre 2015)
- Journée du terroir (25 avril 2015)
- Rencontre des entreprises (16 avril 2015)
- Fête interculturelle (30 mai 2015)

Table des matières

Partie communale

- Préambule ----- 1
- Municipalité ----- 2 - 9

Conseil communal

- Bureau du Conseil communal – Séances du Conseil communal ----- 10
- Préavis ----- 11 - 19
- Réponses aux vœux de la Commission de gestion 2015 ----- 20
- Votations et élections fédérales ----- 20 - 22

Administration générale

- Greffe municipale ----- 23 - 25
- Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles ----- 25
- Autorisation générale de plaider ----- 25 - 26
- Visite préfectorale ----- 26
- Archives communales ----- 26 - 27
- EPFL et UNIL – Prix de la Commune d'Ecublens ----- 28
- EPFL Innovation Park ----- 28 - 29
- Naturalisations ----- 30 - 31

Ressources humaines

- Ressources humaines ----- 32 - 39

Finances

- Service des finances ----- 40
- Comptes annuels ----- 41 - 43

Sécurité publique « Police »

- Police Ouest lausannois ----- 44 - 48

Service population « Contrôle des habitants et bureau des étrangers »

- Contrôle des habitants et bureau des étrangers ----- 49 - 59

Informatique

- Informatique et télécommunications ----- 60 - 64

Sécurité publique « SDIS Chamberonne »

- Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Chamberonne ----- 65 - 75

Travaux, infrastructures, domaines et environnement

- Service des travaux, infrastructures, domaines et environnement ----- 76 - 80
- Travaux d'entretien section voirie et espaces verts ----- 80 - 81
- Domaines et environnement - Déchets ----- 82 - 88
- Forêts ----- 89 - 91

Affaires sociales et petite enfance

- Service des affaires sociales et de la petite enfance ----- 92 - 100
- Accueil familial de jour ----- 100 - 102

Affaires scolaires

- Affaires scolaires communales ----- 103
- Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) ----- 104 - 105
- Réfectoires scolaires ----- 105 - 106
- Devoirs surveillés – Transports scolaires – Pédibus – Patrouilleurs scolaires ----- 106 - 108
- Conseil d'établissement ----- 108 - 109
- Rapport de la Direction des écoles ----- 109 - 121
- Organigramme Direction des écoles ----- 121

Urbanisme, constructions et mobilité

• Service de l'urbanisme, des constructions et de la mobilité	122 - 123
• Police des constructions	123 - 125
• Urbanisme communal et mobilité	126 - 128
• Transports publics	129 - 130
• Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL)	130 - 138
• Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)	138 - 139
• Commission COH	139 - 140
• Logements et locaux industriels vacants	141
• Abonnements AG-Flexi	142
• Abonnements CGN	143

Bâtiments, épuration des eaux, développement durable

• Service des bâtiments, épuration des eaux, développement durable	144 - 147
• Bâtiments (planification et exécution)	147 - 150
• Entretien et réparations	150 - 151
• Logistique	151
• Développement durable	151 - 155
• Epuration des eaux	156 - 160

Culture, sports, jeunesse, intégration, églises

• Service de la culture, des sports, de la jeunesse, de l'intégration et des églises	161 - 165
• Bibliothèque communale	165 - 169
• Ludothèque « Le Dé Blanc »	169 - 171
• Secteur jeunesse	171 - 175
• Ecublens Animation	175 - 176
• Galerie du Pressoir	177 - 178
• Commission d'intégration et d'échange Suisses-Etrangers	178 - 179
• Paroisse d'Ecublens-Saint-Sulpice	180 - 181
• Paroisse catholique romaine	182

Partie intercommunale

• Séances intermunicipales	183 - 184
• Lausanne Région – Secteur Ouest	184 - 185
• Lausanne Région	185 - 198
• Inspection intercommunale des chantiers (IIC)	199 - 207
• Organisation régionale de la protection civile (ORPC)	208 - 210
• Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge	211 - 212
• Plateforme Jeunesse de l'Ouest lausannois	213 - 215
• Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (AJESOL)	215 - 218
• Fondation « Les Baumettes »	219 - 220
• Centre social régional de l'Ouest lausannois (ARASOL)	220 - 222
• Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois (APREMADOL)	223
• Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes »	224 - 225
• Valorsa SA	225 - 227
• Service intercommunal des taxis (SIT)	228 - 229
• Commission intercommunale de la taxe de séjour	229 - 231
• Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge	231 - 233
• Conclusions	233

Préambule

Madame la Présidente du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

L'économie suisse a traversé une zone de fortes turbulences en raison de l'abandon du taux plancher du franc par rapport à l'euro. La croissance du PIB réel a baissé de 1 %, pour s'établir à un faible 0.9 % sur l'année 2015.

Le secteur des exportations a passablement souffert du renchérissement des produits helvétiques et la place industrielle, de même que le tourisme, en ont été durement affectés.

Les entreprises suisses ont été contraintes de prendre des mesures afin de s'adapter à la dégradation de leur compétitivité. Des efforts importants ont notamment été consentis au niveau des prix et des marges bénéficiaires.

Néanmoins, certaines délocalisations partielles ou totales à l'étranger n'ont pu être évitées, ainsi que des réductions d'effectifs permettant une baisse des coûts.

Sur le plan cantonal, le tissu économique vaudois a relativement bien résisté à la tempête, profitant d'un dynamisme supérieur à l'ensemble de la Suisse, ainsi que d'une économie bien diversifiée et d'un secteur tertiaire performant.

Concernant la Commune d'Ecublens, les comptes 2015 bouclent avec un excédent de charges de Fr. 367'000.-, soit une amélioration sensible du résultat par rapport à la perte de 2.7 millions de francs inscrite au budget.

Une bonne maîtrise des charges a contribué de manière significative à cette issue réjouissante.

Cependant, sur le plan des revenus, une baisse de près de 1.7 million de francs est à déplorer, principalement en raison d'une diminution des rentrées fiscales au niveau de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

L'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales est lui en légère hausse, mais la prochaine révision de la fiscalité des entreprises (RIE III) devrait engendrer une baisse notable de ces recettes à partir de 2019.

Globalement, la situation financière de la Commune demeure néanmoins équilibrée et enviable. Elle présente un ratio fonds propres-fonds étrangers très favorable (74 % - 26 %) qui permet d'envisager l'avenir avec confiance.

Le contrôle des comptes 2015 a été exécuté par la société Fidinter SA, que je remercie pour le travail effectué sur cet exercice.

Je souhaite également remercier chaleureusement, au nom de la Municipalité, toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs communaux pour leur engagement sans faille et l'excellent travail accompli durant l'année écoulée.

Mes remerciements vont également aux membres du Conseil communal pour l'ensemble des tâches réalisées en 2015, ainsi que pour la collaboration efficace et constructive entretenue avec la Municipalité.

Pierre Kaelin
Syndic

◆ ◆ ◆ ◆

Rapport de la Municipalité d'Ecublens/VD au Conseil communal sur la gestion pendant l'exercice 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes (art. 93b), du Règlement sur la comptabilité des communes (art. 34) et du Règlement du Conseil communal (art. 113 et suivants), la Municipalité a l'honneur de soumettre le présent rapport à votre approbation.

♦ ♦ ♦ ♦

Municipalité

Sections	Titulaires	Suppléants
Administration générale – Finances – Promotion économique	Pierre Kaelin	Michel Farine
Sécurité publique – Population – Systèmes d'information	Michel Farine	Christian Maeder
Travaux – Infrastructures – Domaines et environnement	Christian Maeder	Pierre Kaelin
Affaires sociales – Petite enfance – Affaires scolaires	Pascale Manzini	Anne-Claude Studer
Urbanisme – Mobilité	Didier Lannaz	Danièle Petoud
Bâtiments – Epuration des eaux – Développement durable	Danièle Petoud	Didier Lannaz
Culture – Jeunesse – Sports – Intégration – Eglises	Anne-Claude Studer	Pascale Manzini

Vice-présidence en 2015 : Danièle Petoud

Séances ordinaires de Municipalité en 2015 : 41

+ une séance extra-muros d'une journée au Théâtre de Vidy.

Délégations de M. Pierre Kaelin, Syndic

- Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (AJESOL) – Délégué municipal
- Bureau intermunicipal (Syndics de l'Ouest lausannois) – Membre
- Caisse intercommunale de pensions (CIP) – Délégué de l'employeur
- Commission COH (PAC 229) – Délégué municipal, Président
- Commission communale de naturalisation (un seul délégué principal par audition)
- Commission communale des finances – Délégué municipal
- Commission d'estimation fiscale des immeubles du district – Délégué municipal
- Coopérative Primavesta – Représentant au sein du Conseil d'administration
- Fondation EPFL Innovation Park (anciennement PSE) – Membre du Conseil de fondation
- Lausanne Région – Délégué à l'Assemblée générale
- Lausanne Région – Délégué au Bureau du Secteur Ouest
- Romande Energie Commerce SA, délégué par SIE SA – Conseil d'administration
- Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) – Groupe de pilotage
- Service intercommunal de l'électricité SIE SA – Conseil d'administration
- TvT Services SA – Conseil d'administration
- Union des communes vaudoises (UCV) – Membre du Conseil
- Union des communes vaudoises (UCV) – Groupe des villes.

Délégations de M. Michel Farine

- Caisse intercommunale de pensions (CIP) – Délégué de l'employeur
- Comité directeur PolOuest – Président
- Commission communale de naturalisation (un seul délégué principal par audition)
- Commission du feu – Délégué municipal
- Conférence des directeurs des polices municipales vaudoises – Membre
- Etablissement cantonal d'assurances (ECA) – Membre du COPIL pour le projet d'organisation de défense incendie de la région (couronne) lausannoise (Vidis 20-25)
- Lausanne Région – Délégué à l'Assemblée générale
- Organisation régionale de la protection civile (ORPC-ROL) – Membre du Comité directeur
- Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – Membre de la Commission consultative du feu (CCF) et Président du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.
- Service intercommunal des taxis – Conseil intercommunal de l'Association de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis – Président du Conseil intercommunal
- Stand intercommunal de tir des Effoliez, Echandens – Délégué municipal.

Délégations de M. Didier Lannaz

- Commission COH (PAC 229) – Délégué municipal et membre du groupe technique
- Commission communale de naturalisation (un seul délégué principal par audition)
- Commission d'urbanisme locale – Délégué municipal
- Commission technique et de salubrité (CTS) – Délégué municipal
- Epuration de la région morgienne (ERM) – Conseil intercommunal
- Groupement du triage forestier de la Venoge – Délégué municipal au Groupement du triage forestier
- Lausanne Région – Délégué à l'Assemblée générale
- Plan directeur intercommunal – Délégué municipal
- Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) – Chantier 1 – Hautes Ecoles/Avenue du Tir-Fédéral/Maladière – Délégué municipal
- Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) – Chantier 2 – Requalification de la gare CFF de Renens – Délégué municipal au groupe décisionnel
- Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) – Chantier 4 – Plan directeur localisé – Délégué municipal
- Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) – Chantier 5 – Mobilité douce – Délégué municipal
- Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) – Chantier 6 – Etude d'aménagement routier, transports publics, transports individuels motorisés, transports non motorisés – Délégué municipal au groupe décisionnel
- Transports publics de la région lausannoise SA (TL) – Conseil d'administration.

Délégations de M. Christian Maeder

- Association des jardins familiaux d'Ecublens – Délégué municipal
- Caisse intercommunale de pensions (CIP) – Délégué de l'employeur
- Commission communale de naturalisation (un seul délégué principal par audition)
- Commission d'intégration et d'échange suisses-étrangers de la Commune d'Ecublens/VD – Délégué municipal
- Commission Mèbre-Sorge – Commission plénière
- Epuration de la région morgienne (ERM) – Comité de direction (Président)
- Groupement du triage forestier de la Venoge – Délégué municipal au comité (Vice-Président)
- Lausanne Région – Délégué à l'Assemblée générale
- Service intercommunal de l'électricité SIE SA – Conseil d'administration
- Services industriels de Lausanne (eau + gaz) – Commission intercommunale
- Société coopérative des sites et espaces verts (SOCOSEV) – Délégué municipal
- STEP de Bussigny – Commission intercommunale
- Valorsa SA – Délégué municipal + représentant à l'organe de contrôle du concept régional de la taxe au sac.

Délégations de Mme Pascale Manzini

- Association « Réseau de la communauté sanitaire de la région lausannoise » (ARCOS) – Déléguée municipale
- Association des parents d'élèves (APE) – Déléguée municipale
- Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (AJESOL) – Présidente du comité
- Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois (APRE-MADOL) – Comité de direction
- Association pour la régionalisation de l'action sociale dans l'Ouest lausannois (ARASOL) – Comité de direction, Vice-Présidente
- Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) – Présidente des délégués
- Centre régional d'orientation scolaire et professionnelle (OSP) – Venoge – Déléguée municipale
- Chalet « Les Alouettes » Morgins – Présidente du comité
- Comité de rédaction du journal « Ecublens Infos » – Membre
- Commission communale de naturalisation (un seul délégué principal par audition)
- Conférence des Municipaux délégués à l'instruction publique – Déléguée municipale
- Conférence des Municipaux et responsables des affaires sociales de l'Ouest lausannois – Déléguée municipale
- Conseil d'établissement – Présidente
- Fondation de l'EMS « Les Baumettes » – Comité de direction
- La Maison Ouvrière « E » SA – Membre du Conseil d'administration
- Lausanne Région – Déléguée à l'Assemblée générale
- Lausanne Région – Commission « Dépendances et prévention » (Présidente)
- Planning familial de Renens et environs – Commission de consultation
- Prestations extrascolaires (pédibus et réfectoires scolaires) – Déléguée municipale
- Service psychopédagogique scolaire – Commission intercommunale.

Délégations de Mme Danièle Petoud

- Commission communale de naturalisation (un seul délégué principal par audition)
- Commission Mèbre-Sorge – Bureau et Commission plénière
- Fonds et attribution au développement durable – Présidente de la Commission
- Galerie du Pressoir – Déléguée municipale au comité (*dès le 1^{er} octobre 2015*)
- Lausanne Région – Déléguée à l'Assemblée générale
- Société coopérative du refuge – Comité
- STEP de Bussigny-près-Lausanne – Commission intercommunale
- STEP de Vidy – Commission intercommunale
- Transports publics de la région lausannoise SA (TL) – Conseil d'administration.

Délégations de Mme Anne-Claude Studer

- Association des amis du four de Renges – Déléguée municipale
- Bibliothèque communale – Déléguée municipale
- Centre de jeunes d'Ecublens – Plateforme jeunesse – Déléguée municipale
- Comité de rédaction du journal « Ecublens Infos » – Membre
- Commission communale de naturalisation (un seul délégué principal par audition)
- Commission d'intégration et d'échange suisses-étrangers de la Commune d'Ecublens/VD – Déléguée municipale
- Commission intercommunale de la taxe de séjour – Déléguée municipale
- Conférence des Municipaux de la culture – Déléguée municipale
- Conférence des Municipaux des sports – Déléguée municipale
- Ecublens animation (société de développement d'Ecublens) – Déléguée municipale au comité
- Fondation « Kléber-Méleau » – Conseil de fondation
- Fondation de l'EMS « Les Baumettes » – Conseil de fondation
- Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise – Déléguée régionale au comité
- Galerie du Pressoir – Déléguée municipale au comité (*jusqu'au 30 septembre 2015*)
- Lausanne Région – Déléguée à l'Assemblée générale
- Lausanne Région – Groupe « Activités sportives »
- Paroisse catholique de Renens et environs – Membre de la Commission de gestion
- Paroisse d'Ecublens/Saint-Sulpice – Déléguée municipale
- Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois – Déléguée municipale
- Sociétés locales – USL – Déléguée municipale
- Tarmac Festival de Renens – Déléguée municipale au comité
- Théâtre de Vidy – Conseil de fondation – Déléguée régionale
- Zigzag théâtre et jeune public dans l'Ouest lausannois – Déléguée municipale au comité.



Bureau du Conseil communal

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2015

Président

Jean-Claude Merminod

1^{ère} Vice-Présidente

Anne Guyaz

2^e Vice-Président

Aitor Ibarrola

Secrétaire

Chantal Junod Napoletano

Secrétaire suppléant

Charly Rothen

Scrutateurs

Gérald Lagrive

Alain Maillard

Scrutatrices suppléantes

Christiane Roy Blanchoud

Christine Bolatdemirci

Huissier

Jacques Taverney

Huissier suppléant

Enrique Fernandez

Du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015

Présidente

Anne Guyaz

1^{er} Vice-Président

Aitor Ibarrola

2^e Vice-Présidente

Anuta Pichon

Secrétaire

Chantal Junod Napoletano

Secrétaire suppléant

Charly Rothen

Scrutateurs

Francine Bruni

Pacal Conti

Scrutateurs suppléants

Philippe Casse

Gérald Lagrive

Huissier

Jacques Taverney

Huissier suppléant

Enrique Fernandez

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Séances du Conseil communal

Le Conseil communal a siégé 9 fois, soit les :

- 20 mars
- 30 avril
- 21 mai
- 26 juin
- 24 septembre
- 8 octobre
- 30 octobre
- 19 novembre
- 11 décembre.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Préavis municipaux

La Municipalité a soumis au Conseil communal les préavis suivants :

Séance du 12 février 2015

Suite au retrait du préavis n° 2015/02 et considérant un ordre du jour ne comportant dès lors plus qu'un seul préavis, le Bureau du Conseil communal a décidé d'annuler la séance du Conseil communal prévue initialement le 12 février 2015.

Les préavis n° 2015/01 et 2015/02 ont été traités lors de la séance du 20 mars 2015.

Séance du 20 mars 2015

N° 1 Chemin de la Raye – Elargissement du trottoir entre l'accès au parking du cantonnement STPA et le carrefour Raye-Bassenges – Demande de crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le projet d'élargissement du trottoir entre l'accès au parking du cantonnement STPA et le carrefour Raye-Bassenges, selon le préavis présenté ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 103'000.-** (cent trois mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.107 « Elargissement du trottoir au bas du chemin de la Raye ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

N° 2 Nouvelle construction scolaire – Collège « Croset-Parc » – Demande de crédit pour l'organisation d'un concours de projets

Le Conseil communal décide :

- d'approuver l'organisation d'un concours d'architecture en procédure ouverte internationale pour le projet d'une nouvelle construction scolaire sur le site du Croset ;
- d'accorder un crédit d'étude de **Fr. 385'000.- TTC** (trois cent huitante-cinq mille francs) à la Municipalité pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par un emprunt non affecté, qui sera souscrit en 2015, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 503.5030.215 « Croset - construction d'un nouveau collège ».

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

N° 3 Chemin du Bochet – Remplacement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires ainsi que des grilles de récolte des eaux – Demande de crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le projet de remplacement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires, selon le préavis présenté ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 290'000.- HT** (deux cent nonante mille francs) pour la réalisation des travaux sur les collecteurs.

Cette dépense sera couverte par un emprunt non affecté, qui sera souscrit en 2015, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 « Réseau d'égouts et épuration » et la nature n° 5010 « Ouvrages de génie civil », plus précisément dans le compte n° 460.5010.103 « Bochet – rempl. Collect. EU/EC ».

L'amortissement interviendra, dès la fin des travaux, par un prélèvement dans les fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

N° 4 Modification du Règlement intercommunal sur la taxe de séjour (préavis intercommunal)

Le Conseil communal décide :

- d'approuver le nouveau Règlement intercommunal sur la taxe de séjour tel que présenté dans le préavis, abrogeant le précédent règlement entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Séance du 30 avril 2015

N° 5 Réaménagement routier du chemin du Bochet – Demande de crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le projet de réaménagement routier du chemin du Bochet, selon le préavis présenté ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 990'000.- TTC** (neuf cent nonante mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.142 « Réaménagement routier du chemin du Bochet ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Cette dépense sera couverte par un emprunt non affecté, qui sera souscrit en 2015, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

N° 6 Renouvellement et extension des casiers scolaires au Pontet – Demande de crédit de réalisation

Le Conseil communal décide :

- d'approuver la fourniture et pose de casiers scolaires dans les collèges Mars, Vénus et Jupiter ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 304'000.-** (trois cent quatre mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5060 « Mobilier, machines et véhicules », plus précisément dans le compte n° 503.5060.312 « Pontet – installation de casiers scolaires ».

Elle sera amortie en 10 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

Cette dépense sera couverte par un emprunt non affecté, qui sera souscrit en 2015, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

N° 7 Réaménagement routier de la RC 82 (Tir-Fédéral), tronçon RC 1 / Pont-Bleu – Demande de crédit d'étude d'avant-projet

Le Conseil communal décide :

- d'approuver le crédit d'étude pour l'avant-projet de réaménagement de la RC 82 (Tir-Fédéral), tronçon RC 1 / Pont-Bleu ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 105'000.-** (cent cinq mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.106 « RC 82 – réaménagement du tronçon Tir-Fédéral / Pont-Bleu ».

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

Elle sera financée par un emprunt non affecté, qui sera souscrit en 2015, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

N° 8 Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Mme Marguerite Theys

Le Conseil communal décide :

- d'accepter la succession de Mme Marguerite Theys, décédée le 30 novembre 2012, sous bénéfice d'inventaire.

N° 9 Révision de la convention intercommunale Mèbre-Sorge

Le Conseil communal décide :

- d'adopter la convention régissant la règle de répartition des coûts des frais de remplacement et d'entretien des canalisations de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.

Séance du 21 mai 2015**N° 10 Participation aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley**

Le Conseil communal décide :

- d'autoriser la Municipalité à signer la Convention d'actionnaires concernant la prise en charge du déficit d'exploitation du Centre sportif de Malley.

N° 11 Création d'un nouvel espace repos pour le groupe nursery de la garderie Domino – Demande de crédit de réalisation

Le Conseil communal décide :

- d'approuver les travaux de transformation de l'espace nursery de la garderie Domino au CSCE et la création de cinq places d'accueil supplémentaires ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 120'000.-** (cent vingt mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 359 « Centre socioculturel » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 359.5030.218 « Domino – nouvel espace de repos ».

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera intégralement compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve « Domino » qui se monte à Fr. 141'000.-.

N° 12 Théâtre Kléber-Méleau – Création d'une fondation

Le Conseil communal décide :

- d'autoriser la Municipalité à créer, avec les communes de l'Ouest lausannois, celle de Jouxens-Mézery et celle de Lausanne, une fondation, dénommée Fondation pour le Théâtre Kléber-Méleau, qui aura pour mission de gérer le Théâtre Kléber-Méleau ;
- d'allouer le montant de **Fr. 5'000.-** comme participation au capital de la Fondation.

Cette dépense sera imputée au compte de fonctionnement n° 151.3653.05 « Fondation Théâtre Kléber-Méleau », sous la rubrique « Prêts et participations » et sera amortie en une fois.

N° 13 Demande de crédits complémentaires au budget communal de fonctionnement 2015

Le Conseil communal, **après amendement** *:

- décide d'accorder à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2015 représentant au total une augmentation des charges de **Fr. 135'800.-** (cent trente-cinq mille huit cents francs) et une augmentation des revenus de Fr. 43'200.- (quarante-trois mille deux cents francs) conformément aux détails contenus dans les tableaux du préavis ;

*** Amendement accepté :**

Compte n° 503.3124 Achats de combustibles, en page 5 :

« Une clarification sur le tarif pratiqué a été faite. La Municipalité souhaite, par l'intermédiaire de la Commission des finances, retirer la demande de crédits complémentaires pour un montant de Fr. 30'000.-. C'est à l'unanimité que les membres de la Commission des finances acceptent cet amendement. »

- décide de compenser la péjoration du résultat de **Fr. 92'600.-** par un prélèvement dans le fonds de réserve générale doté de Fr. 19'860'000.- au 1^{er} janvier 2015 ;
- décide que le financement des charges nettes complémentaires sera assuré par la trésorerie ordinaire ;
- prend acte que le résultat prévisible de la Commune pour l'exercice 2015 est dès lors arrêté comme suit :

Excédent de revenus prévu au budget 2015	Fr.	-.-
Charges complémentaires	Fr.	135'800.-
Revenus complémentaires	Fr.	<u>43'200.-</u>
Résultat intermédiaire	Fr.	- 92'600.-
Prélèvement dans le fonds de réserve générale	Fr.	<u>92'600.-</u>
Nouvel excédent de charges prévu au budget 2015	Fr.	<u><u>-.-</u></u>

Séance du 26 juin 2015

Comptes de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – exercice 2014

Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny – exercice 2014

Comptes de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2014

Comptes de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2014

Comptes du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2014

Rapports de la Municipalité et de la Commission de gestion sur la gestion et les comptes communaux – exercice 2014

Le Conseil communal décide :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2014 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2014 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2014 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2014 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2014 du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne ;
- d'adopter la gestion de l'administration communale pour l'exercice 2014 et les comptes de la Commune d'Ecublens/VD arrêtés au 31 décembre 2014.

Elections pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 :

- Présidente
Mme Anne Guyaz est élue.
- 1^{er} Vice-Président
M. Aitor Ibarrola est élu.
- 2^e Vice-Présidente
Mme Anuta Pichon est élue.

Séance du 24 septembre 2015

N° 15 Adoption du nouveau Règlement du Conseil communal

Le Conseil communal décide, **après amendements** :

- d'adopter le Règlement du Conseil communal d'Ecublens.

Séance du 8 octobre 2015

N° 14 Rénovation urbaine du secteur de la gare, lot des espaces publics – Deuxième étape du chantier – Crédit d'ouvrage pour la construction de la Passerelle Rayon Vert, l'aménagement des places nord et sud et des parkings vélos

Le Conseil communal décide :

- d'adopter le préavis présenté ;
- d'autoriser la Municipalité de Renens à réaliser les travaux du lot 3, passerelle, places et parkings vélos ;
- d'allouer à la Municipalité d'Ecublens un crédit total de **Fr. 3'475'000.-** (trois millions quatre cent septante-cinq mille francs).

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 420 « Urbanisme » et la nature n° 5010 « Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 420.5010.105 « Gare de Renens ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

La dépense nette estimée à Fr. 996'750.- (soit après déduction des subventions) sera couverte par un emprunt non affecté, qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par les marges d'autofinancement.

N° 16 Réaménagement routier de la RC 82 (Tir-Fédéral), tronçon RC 1 / Pont-Bleu – Demande de crédit d'étude

Le Conseil communal décide :

- d'approuver le crédit d'étude de réaménagement de la RC 82 (Tir-Fédéral), tronçon RC 1 / Pont-Bleu ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 214'000.00** (deux cent quatorze mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Réseau routier » et la nature n° 5010

« Ouvrage de génie civil », plus précisément dans le compte n° 430.5010.106 « RC 82 – réaménagement du tronçon Tir-Fédéral / Pont Bleu ».

Elle sera financée par un emprunt non affecté, qui sera souscrit afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

Cette dépense sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, le montant du crédit d'étude sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

N° 17 Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Concorde/autoroute

Le Conseil communal décide :

- d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 5 de la Concorde/Autoroute ;
- d'allouer à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de **Fr. 270'000.- TTC** (deux cent septante mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 4 à 8 du préavis ;
- d'allouer à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissement de **Fr. 42'000.- HT** (quarante-deux mille francs), selon les modalités décrites sous chiffres 7 et 8 du préavis.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif, sous le compte n° 460.5620.062 « Mèbre-Sorge, sect. 5 / Concorde-autoroute », et sera amortie dès la fin des travaux. Son financement sera assuré par un prélèvement dans le fonds de réserve « Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration », compte n° 9280.01.

N° 18 Acceptation de la succession sous bénéfice d'inventaire de Mme Irma Hegi

Le Conseil communal décide :

- d'accepter la succession de Mme Irma Hegi, décédée le 22 mai 2013, sous bénéfice d'inventaire.

A réception, le versement de la Justice de Paix sera comptabilisé sous la section n° 231 « Eléments extraordinaires », plus précisément dans le compte « 231.4690 – Dons et legs ».

Séance du 30 octobre 2015

N° 19 Construction d'une structure d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) sur le site de la Coquerellaz – Demande de crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- de renvoyer ce préavis à une prochaine séance ;
- de demander à la Municipalité de présenter un nouveau préavis, avec plus de transparence au niveau des coûts et de ses conséquences sur les impôts.

N° 20 Règlement communal concernant la taxe relative au financement des équipements communautaires, modification de l'article 4

Le Conseil communal décide :

- d'adopter le Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, perçue lors de l'adoption de mesures d'aménagement du territoire augmentant sensiblement la valeur de biens-fonds.

Séance du 19 novembre 2015

N° 19 Construction d'une structure d'accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) sur le site de la Coquerellaz – Demande de crédit de construction

Le Conseil communal décide :

- d'approuver la construction d'une structure d'accueil parascolaire (APEMS) sur le site de la Coquerellaz ;
- d'accorder à la Municipalité un crédit de **Fr. 2'800'000.- TTC** (deux millions huit-cent-mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 « Bâtiments scolaires » et la nature n° 5030 « Bâtiments et constructions », plus précisément dans le compte n° 03.5030.217 « Coquerellaz – APEMS ».

Elle sera amortie en 30 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

Cette dépense sera couverte par un emprunt non affecté, qui sera souscrit en temps utiles, afin de financer les dépenses d'investissement non couvertes par la marge d'autofinancement.

N° 21 Nouveau Règlement intercommunal sur la taxe de séjour

Le Conseil communal décide :

- d'adopter la version finale du nouveau Règlement intercommunal sur la taxe de séjour tel que présentée.

N° 22 SDIS Chamberonne – Harmonisation du tarif des interventions pour un déclenchement intempestif d'un système d'alarme

Le Conseil communal décide :

- d'approuver la modification de l'annexe 1 au Règlement de l'Entente intercommunale du SDIS Chamberonne.

Séance du 11 décembre 2015

Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – exercice 2016

Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny – exercice 2016

Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – exercice 2016

Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS – exercice 2016

Budget du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne – exercice 2016

Budget communal – exercice 2016

Le Conseil communal décide :

- d'accepter le budget de l'exercice 2016 de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2016 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées de Bussigny ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2016 de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2016 de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS ;
- d'accepter le budget de l'exercice 2016 du Service défense incendie et de secours (SDIS) Chamberonne ;
- d'accepter le budget communal 2016 tel que présenté par la Municipalité et de prendre acte du plan des investissements de la Commune d'Ecublens pour les années 2015 à 2020.

♦ ♦ ♦ ♦

Réponses de la Municipalité aux vœux de la Commission de gestion 2015 pour l'exercice 2014

Vous trouverez ci-après les réponses aux vœux que la Commission de gestion 2014/2015 pour l'exercice 2014 a émis dans son rapport du 5 juin 2015.

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité envisage d'étendre les horaires d'ouverture de la déchetterie.

Réponse :

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les heures d'ouverture de la déchetterie ont été modifiées et les horaires étendus : le samedi, la déchetterie est ouverte également l'après-midi, toute l'année et non plus seulement durant la période estivale. Pour l'instant, vu la fréquentation actuelle, les horaires d'ouverture apparaissent convenir.

D'autre part, il y a lieu de rappeler que deux écopoints sont à disposition de la population pour la dépose des déchets, en dehors des horaires d'ouverture de la déchetterie, hormis pour les encombrants, la ferraille et le bois ; ces derniers sont cependant récoltés lors de la présence de la déchetterie mobile, le dernier samedi de chaque mois, à l'écopoint du Pontet.

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité résolve le problème du cheminement piéton entre l'avenue d'Epenex et le collège d'Epenex.

Réponse :

Il est difficile de créer un cheminement derrière le collège d'Epenex en raison de la configuration actuelle du collège et des parcelles privées. Toutefois, un cheminement assez proche existe actuellement, derrière la Citadelle, où nous venons de mettre en place un éclairage public, conjointement avec la Commune de Chavannes-près-Renens.

La Commission de gestion souhaite que la Municipalité exécute un marquage au sol pour sensibiliser tous les usagers au croisement routier entre le tronçon du Tir-Fédéral 30 km/h et l'accès au parking (côté Migros).

Le marquage au sol pourrait se faire avec une couleur rouge ou beige.

Réponse :

Dans cette zone, un marquage en couleur rouge a été réalisé en août 2015.

♦ ♦ ♦ ♦

Votations fédérales

Résultats pour la Commune d'Ecublens

8 mars 2015 – Votations fédérales

Initiative populaire « Aider les familles ! Pour des allocations pour enfant et des allocations de formation professionnelle exonérées de l'impôt ».

Electeurs inscrits	5'371
Votants	2'339
Participation	43.55 %
Oui	589
Non	1'728

Résultat *refusée*

Initiative populaire « Remplacer la taxe sur la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie ».

Electeurs inscrits	5'371
Votants	2'339
Participation	43.55 %
Oui	121
Non	2'195

Résultat *refusée*

14 juin 2015 – Votations fédérales

Arrêté fédéral du 12 décembre 2014 concernant la modification de l'article constitutionnel relatif à la procréation médicalement assistée et au génie génétique dans le domaine humain (diagnostic pré-implantatoire).

Electeurs inscrits	5'411
Votants	2'251
Participation	41.60 %
Oui	1'877
Non	330

Résultat *accepté*

Initiative populaire du 20 janvier 2012 « Initiative sur les bourses d'études ».

Electeurs inscrits	5'411
Votants	2'251
Participation	41.60 %
Oui	928
Non	1'250
Résultat	refusée

Initiative populaire du 15 février 2013 « Imposer les successions de plusieurs millions pour financer notre AVS (Réforme de la fiscalité successorale) ».

Electeurs inscrits	5'411
Votants	2'251
Participation	41.60 %
Oui	765
Non	1'438
Résultat	refusée

Modification du 26 septembre 2014 de la Loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV).

Electeurs inscrits	5'411
Votants	2'251
Participation	41.60 %
Oui	1'433
Non	770
Résultat	acceptée



18 octobre 2015 – Election des 18 membres vaudois du Conseil national

- Electeurs inscrits : 5'390
- Bulletins rentrés : 2'007
- Bulletins blancs : 10
- Bulletins nuls : 45
- Bulletins valables : 1'952
- Taux de participation : 37.24 %

Election des 2 membres vaudois du Conseil des Etats (1^{er} tour)

- Electeurs inscrits : 5'390
- Bulletins rentrés : 2'034
- Bulletins blancs : 15
- Bulletins nuls : 39
- Bulletins valables : 1'995
- Taux de participation : 37.74 %

Suffrages obtenus à Ecublens par les candidats suivants :

- | | |
|----------------------|--------------|
| • Savary Géraldine | 853 |
| • Recordon Luc | 800 |
| • Français Olivier | 598 |
| • Buffat Michaël | 368 |
| • Despot Fabienne | 354 |
| • Neiryck Jacques | 114 |
| • Chevalley Isabelle | 110 |
| • Béglé Claude | 108 |
| • Miéville Laurent | 54 |
| • Karlen Dylan | 50 |
| • Petit Arthur | 42 |
| • Dolivo Jean-Michel | 40 |
| • Misiego Céline | 35 |
| • Grégoir Sony | 21 |
| • Berkovits Jean-Luc | 16 |
| • Voix éparses | 19 |
| • Total | 3'582 |

Aucun candidat n'est élu au 1^{er} tour.

8 novembre 2015 – Election des 2 membres vaudois du Conseil des Etats (2^e tour)

- Electeurs inscrits : 5'401
- Bulletins rentrés : 1'784
- Bulletins blancs : 19
- Bulletins nuls : 25
- Bulletins valables : 1'759
- Taux de participation : 33.03 %

Suffrages obtenus à Ecublens par les candidats suivants:

- | | | |
|---------------------------|--------------|-------------|
| • Savary Géraldine | 994 | Elue |
| • Recordon Luc | 903 | Non élu |
| • Français Olivier | 862 | Elu |
| • Voix éparses | 0 | |
| • Total | 2'759 | |

♦ ♦ ♦ ♦



© rts

Greffes municipal

ORGANISATION DU SERVICE

Le Greffe municipal était composé, en 2015, de sept collaborateurs (4,05 EPT), un apprenti et un auxiliaire :

- 1 Chef de service, Secrétaire municipal.
- 1 Secrétaire municipale adjointe à 100 % (dès le 1^{er} février 2015).
- 1 employée de commerce à 55 % et 2 employées de commerce à 40 %.
- 1 huissier à 50 %.
- 1 archiviste à 20 %.
- 1 apprenti employé de commerce.
- 1 auxiliaire (huissier remplaçant).

TACHES DU SERVICE

Les principales tâches de ce service sont les suivantes :

- Assumer la préparation des séances et le secrétariat de la Municipalité (ordres du jour, procès-verbaux des séances, communication, agenda, transmission des décisions municipales aux services de l'administration communale).
- Rédaction de la correspondance municipale.
- Organisation des manifestations et réceptions municipales.
- Préparation, impression et envoi des documents destinés aux Conseillers communaux (préavis, communications municipales, procès-verbaux, ordres du jour), et insertion de ces documents dans la zone sécurisée du site internet communal (extranet).
- Suivi des séances du Conseil communal (pilier public, interpellations, vœux, questions).
- Elections communales (préparation des dossiers pour les candidats, de la documentation pour les électeurs, des bulletins électoraux, des listes à afficher au pilier public, gestion de l'affichage électoral, etc.).
- Ouverture et acheminement du courrier pour toute l'administration communale.
- Gestion du site internet de la Commune et de la zone sécurisée du Conseil

communal (extranet), gestion des accès Wi-Fi pour la grande salle du Motty.

- Gestion de l'économat pour toute l'administration communale.
- Traitement des dossiers des candidats à la naturalisation et séances de préparation aux auditions.
- Gestion des archives communales.
- Etablissement d'actes de mœurs.
- Gestion de l'occupation de l'abri STPA de la Coquerellaz, relation avec les troupes qui stationnent dans le cantonnement.
- Secrétariat de la Commission COH.
- Réalisation de la plaquette/brochure communale, en collaboration avec l'entreprise Inédit Publications SA, tous les 2-3 ans.
- Renseignements généraux à la population.

Par ailleurs, le Secrétaire municipal préside la séance hebdomadaire des Chefs de services de l'administration communale.

Projets

Le Greffe municipal a mené plusieurs projets en 2015 :

- **Refonte du site internet communal** (choix du prestataire, lmedia Sàrl, et suivi du projet) et mise en ligne de celui-ci le 18 juin 2015.



- Poursuite de **l'informatisation des séances de la Municipalité** à l'aide du programme Xpert.Meeting (acquisition, configuration, formation), avec une mise en production au 1^{er} janvier 2015, qui a nécessité une implication bien plus importante que prévu de la part des collaborateurs du Greffe et du Secrétaire municipal en particulier.

- Mise en œuvre d'une **gestion électronique des documents** (GED), qui se poursuivra en 2016.
- Mise en place d'une **charte graphique de l'administration communale**, afin de renforcer l'identité de l'administration communale et d'améliorer son image en termes de communication (rédaction, mise en œuvre, suivi).
- Réalisation d'un **film** sur Ecublens (voir ci-après).
- **Photos** d'Ecublens (voir ci-après).

Réalisation d'un film sur Ecublens



Dans le cadre de la promotion de la Commune, la Municipalité a souhaité disposer d'un film permettant de présenter, en quelques minutes, les différentes facettes, souvent méconnues, de la Ville d'Ecublens.

La réalisation a été confiée à M. Christophe Giordani, ancien étudiant de l'Ecole cantonale d'art de Lausanne (ECAL), qui a réussi à mettre en valeur, dans un film dynamique, le slogan « Ecublens, ville et campagne » et les nombreuses activités qui se déroulent sur la Commune.

Le film peut être visionné sur Youtube et sur le site internet communal : <http://www.ecublens.ch/films>

Le Greffe municipal a géré les demandes d'offres, le suivi du projet et la promotion de ce film, sous la houlette de M. Pierre Kaelin, Syndic, en charge de la promotion économique.

Photos d'Ecublens

Toujours dans le cadre de la mise en valeur des atouts de la Commune, la Municipalité a mandaté deux photographes professionnels pour réaliser des clichés d'Ecublens. Il s'agit de MM. Bernard Wenker et Chris Blaser. Ces photographies servent à illustrer le site internet communal, le journal communal et tout autre support de communication.

Le Greffe municipal a été en charge des demandes d'offres, du suivi du projet et de la promotion de ces images.

Quelques photos de Bernard Wenker :



Quelques photos de Chris Blaser :



Rencontre avec les entreprises d'Ecublens

Le 16 avril 2015, la Municipalité a reçu des entreprises d'Ecublens à la grande salle du Motty, afin de leur permettre de se rencontrer et de « réseauter ».

Après une brève présentation des Autorités, les participants ont eu le privilège de suivre la présentation de M. Bertrand Cardis, Directeur général de l'entreprise Decision, intitulée « *Decision SA, depuis plus de 30 ans au service de projets innovants par sa maîtrise de la mise en œuvre des matériaux composites* ».

La conférence a été suivie d'un apéritif dînatoire apprécié de tous.



Autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers (préavis 13/2011)

La Municipalité a fait usage de l'autorisation générale précitée, octroyée par le Conseil communal pour la législature 2011-2016 :

M. Ami Louis Jaquenoud – 18 mars 2015

Constitution d'une servitude personnelle en faveur de la Commune d'Ecublens sur la parcelle n° 2469.

MM. Pierre Kaelin, Thierry Martin et Pierre-André Emery – 18 mars 2015

Constitution d'une servitude personnelle en faveur de la Commune d'Ecublens sur la parcelle n° 611.

SIE SA – 24 juin 2015

Constitution d'une servitude personnelle de superficie en faveur de SIE SA Service intercommunal de l'électricité, sur la parcelle n° 1014 d'Ecublens.

Autorisation générale de plaider (préavis 14/2011)

L'autorisation générale de plaider octroyée par le Conseil communal à la Municipalité pour la législature 2011-2016 (préavis 14/2011) a été « utilisée » comme suit en 2015 :

Tribunal des mineurs

Pas de cas en 2015.

Tribunal cantonal – Cour de droit administratif et public

- D. 2503 – Propriété de l'Etat de Vaud, pour le compte de l'EVAM – Construc-

tion d'un centre d'hébergement provisoire pour l'EVAM, aménagement des places pour camions, parcelle 1342, route de Reculan 8.

- D. 2466 – Propriétés de M. Hans Kaelin et Mme Marie-Lise Schlatter, concernant la construction de deux immeubles d'habitation de 2 x 9 logements, un immeuble d'habitation de 12 logements et d'un garage souterrain de 30 places de parc – route du Molard 4 et 6 et chemin du Bugnon 3a et 3b.
- D. 2489 - Propriété de la Communauté héréditaire Iff Michèle et Claude, concernant la démolition du bâtiment ECA 787 et la construction d'un immeuble d'habitation de 6 logements avec garage enterré – Rue de Bassenges 32.

Tribunal fédéral

Pas de cas en 2015.

Tribunal d'arrondissement

La Municipalité n'a pas eu l'occasion, en 2015, de plaider auprès du Tribunal d'arrondissement.

Visite préfectorale

Le 25 novembre 2015, Mme Anne Marion Freiss, Préfète du district de l'Ouest lausannois, a procédé à la traditionnelle visite de l'administration communale. Elle a examiné divers documents, registres et procès-verbaux et s'est entretenue à tour de rôle avec la Présidente et la Secrétaire du Conseil communal, le Boursier communal, le Secrétaire municipal, puis avec les membres de la Municipalité.

◆ ◆ ◆ ◆

Archives communales

Archives communales

Pour la première année, les Archives communales ont vu leur taux d'activité augmenté à 30 % (25 % entre 2000 et 2008, 20 % depuis 2009), grâce à la collaboration à 10 % d'une agente en information documentaire, qui complète le poste de l'archiviste, dont le taux d'activité est maintenu à 20 %.

Classement

Pour la deuxième année consécutive, la principale activité des Archives communales s'est portée sur la mise en place du système de gestion électronique des documents (ELO) au sein de l'administration communale.

Il faut préciser que la « philosophie » d'utilisation du système a évolué au fil du temps et des expériences faites par les deux services « testeurs », que sont le Service des finances et le Contrôle des habitants. Au départ, l'idée était en effet de réunir un maximum d'activités sur un même masque de saisie, ce afin d'optimiser les capacités de recherche. L'expérience a montré qu'il était probablement préférable de faciliter le travail des collaboratrices et collaborateurs qui saisissent les documents dans le système, plutôt que celui de la recherche, les outils de recherche étant suffisamment performants.

Ce changement a eu pour conséquence une augmentation de la charge de travail pour les Archives communales, responsables de la structure de classement et de la création des masques de saisie.

Par ailleurs, les Archives ont largement insisté sur le fait que le travail et surtout le classement doit être organisé par dossier d'affaire.

Plusieurs services ont commencé à mettre ELO en place, à faire des tests, voire à l'utiliser en production au cours de 2015 :

- le Service administratif des écoles ;
- le Greffe municipal ;
- le Service de l'urbanisme.

Le STIDE et le SBED ont été approchés et les travaux de préparation ont été entamés.

La mise en place d'ELO devrait se poursuivre et s'achever en 2016, pour une utilisation générale au sein de l'administration dès le 1^{er} janvier 2017.

Description

Au cours de l'année 2015, un fonds d'archives versé par le Conseil communal d'Ecublens à fin 2014 a été pris en charge. Après classement et conditionnement, la description de ce fonds a été entamée. Elle sera terminée au cours du premier trimestre de 2016.

Communication

Les Archives communales ont été consultées à 26 reprises par les services de l'administration, deux fois par le public.

Par ailleurs, 5 recherches ont été menées par les Archives communales pour des tiers. Deux d'entre elles, émanant de l'Université de Zurich (élections), d'une part, et de l'Etat de Vaud (fontaines), d'autre part, ont nécessité plusieurs heures de recherches.

La mise en place de la GED, projet prioritaire, engendre un manque de disponibilité de l'archiviste par rapport à sa tâche primaire, qui consiste à évaluer et décrire les fonds d'archives définitives, ce qui pèse lorsqu'il s'agit de faire des recherches. Les inventaires n'étant pas à jour, il est souvent compliqué de trouver rapidement les informations demandées.

Activités extérieures

L'archiviste a poursuivi son travail à la tête du groupe des utilisateurs romands d'AtoM, qui gère une plateforme de publication des inventaires d'archives communales : (www.inventaires.archivescommunales-vd.ch) et qui anime un groupe d'échange et de partage de connaissances en lien avec ce logiciel. En 2015, un nouveau site d'accueil a été créé pour faciliter la promotion et l'utilisation des inventaires (www.archivescommunales-vd.ch).

L'archiviste a participé aux rencontres du groupe de travail Archives communales de l'Association des archivistes suisses (AAS) et a activement contribué aux travaux de réflexion en cours sur les systèmes de gestion électronique des documents (GED) et d'archivage électronique.

Enfin, l'archiviste a pris part aux assemblées générales et journées de formation annuelles de l'Association vaudoise des archivistes (AVA) et de l'AAS.

Delphine Friedmann
Archiviste intercommunale

◆ ◆ ◆ ◆

Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) – Prix de la Commune d'Ecublens/VD



La Municipalité a décidé d'octroyer le prix de la Commune d'Ecublens/VD, d'une valeur de Fr. 800.-, à **M Johann Gattoni**, pour son travail de Master en architecture intitulé « Paysages symbiotiques. Un parc multifonctionnel au service de l'agglomération yverdonnoise ».

♦ ♦ ♦ ♦

Université de Lausanne (UNIL) – Prix de la Commune d'Ecublens/VD



La Municipalité a décidé d'attribuer le prix de la Commune d'Ecublens à **Mme Charlotte Dufour**, pour ses excellents résultats généraux et pour la qualité de son mémoire de maîtrise intitulé Maxime Du Camp, écrivain secrétaire du souvenir. Portrait d'une posture d'auteur en trompe-l'œil, dirigé par Mme Marta Caraión, maître d'enseignement et de recherche, section de français, Faculté des lettres de l'Université de Lausanne.

Ce prix, d'une valeur de Fr. 600.-, a été distribué le 16 septembre 2015, lors de la séance d'ouverture des cours de l'année académique 2015-2016.

♦ ♦ ♦ ♦

EPFL Innovation Park (Anciennement Parc Scientifique d'Ecublens PSE)

EPFL Innovation Park

Délégation d'Ecublens: M. Pierre Kaelin, Syndic (Conseil de fondation).



- L'EPFL Innovation Park a connu à nouveau une année 2015 très dynamique avec de nombreux succès des sociétés résidentes. Ainsi la start-up Lemoptix a été acquise par Intel Semiconductors qui s'installe à l'Innovation Park pour les prochaines années, alors que les sociétés Soceboz et Valtronic ont ouvert des cellules d'innovation.
- Au 31 décembre 2015, l'EPFL Innovation Park comptait 178 sociétés locataires occupant près de 2'000 personnes, pour un taux d'occupation de 95 %.
- Les sociétés basées à l'EPFL Innovation Park ont, pour la plupart, poursuivi leur croissance. Plusieurs d'entre elles ont bénéficié de financements substantiels ; ainsi les sociétés Asceneuron, Sophia Genetics et Mindmaze ont respectivement levé 30, 15 et 8,5 millions de francs.
- Plusieurs sociétés du site ont obtenu des prix d'innovation et d'entrepreneuriat renommés en 2015 ; à signaler en particulier les sociétés Gamaya et Sun Bioscience primées au concours Venture 2015, ou KB Médical, Flyability et Nano-Live lauréats du prix PERL 2015.
- Sur les 100 jeunes pousses les plus prometteuses de Suisse, distinguées le 19 septembre 2015 par l'organisme Venturelab, les trois premières sont is-

sues de l'EPFL. Il s'agit de L.E.S.S. (1^{er}), Abionic (2^e) et Flyability (3^e).

- Les activités de coaching ont connu une activité soutenue en collaboration avec les organismes CTI Start-up et Platinn. L'équipe de coaches de l'EPFL Innovation Park comprend 5 personnes et couvre les domaines IT, nanotechnologies et sciences de la vie. Plus de 110 projets et sociétés ont été soutenus durant 2015.
- La Fondation a organisé, avec ses partenaires, 21 sessions en Suisse romande de formations CTI Entrepreneurship,

programme financé par la Commission fédérale pour la technologie et l'Innovation (CTI). Ces formations « Business Concept », « Business Creation » et « Business Development » sont destinées aux fondateurs de start-up technologiques innovantes : environ 400 personnes y ont participé.

- Pour l'exercice 2015, les comptes de la Fondation EPFL Innovation Park présentent un chiffre d'affaires de 11.2 millions de francs, en croissance de 44 % par rapport à 2014.



Les 13 bâtiments gérés à l'EPFL Innovation Park. Le « Garage » ne se trouve pas à côté du bâtiment « L » du point de vue géographique mais a été ajouté pour pouvoir le représenter.



Naturalisations

Dossiers de naturalisation ouverts en 2015 à Ecublens

(un dossier peut comprendre une personne seule, un couple ou une famille)

- **Article 8 LDCV – Naturalisation ordinaire**

41 dossiers, comprenant en tout 69 personnes (48 dossiers en 2014).

Dossiers suspendus en 2015 (candidats ayant échoué à l'audition) : 4 dossiers, comprenant en tout 4 personnes (6 dossiers en 2014).

- **Article 22 LDCV – Procédure cantonale facilitée pour les jeunes étrangers de la 2^e génération**

8 dossiers, comprenant en tout 8 personnes (6 dossiers en 2014).

- **Article 25 LDCV – Procédure cantonale facilitée pour les étrangers nés en Suisse**

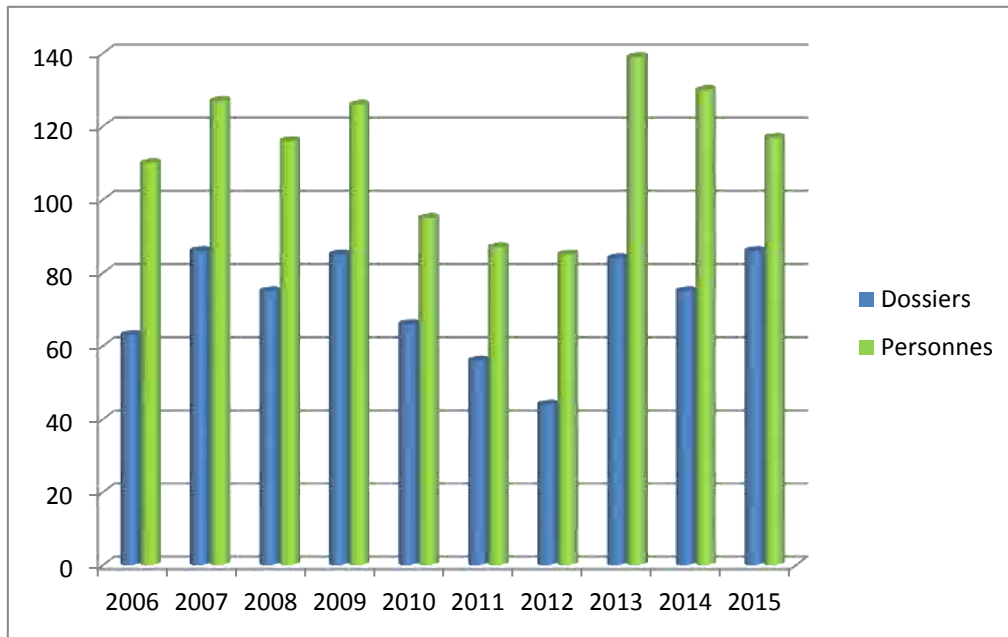
37 dossiers, comprenant en tout 40 personnes (21 dossiers en 2014).

Nationalité des personnes ayant déposé une demande de naturalisation (en vert, le « top 3 » des pays dont proviennent les candidats ayant déposé une demande) :

<u>Pays</u>	<u>Nombre de dossiers</u>	<u>Nombre de personnes</u>
• Algérie	1	3
• Allemagne	2	2
• Amérique	1	1
• Bélarus	2	2
• Bosnie	5	5
• Brésil	1	1
• Cameroun	1	2
• Chili	2	2
• Congo	1	1
• Cuba	1	1
• Espagne	7	8
• France	6	6
• Italie	17	24
• Jamaïque	1	1
• Kosovo	10	10
• Macédoine	2	2
• Pays-Bas	1	1
• Portugal	10	18
• Roumanie	2	3
• Royaume-Uni	1	5
• Serbie	2	2
• Slovaquie	1	1
• Tunisie	3	4
• Turquie	5	11
• Viêtnam	1	1
Total	86	117
	(75 en 2014)	(130 en 2014)

soit une augmentation du nombre de dossiers ouverts de **14,66 %** par rapport à 2014.





◆◆◆◆◆

Ressources humaines

Organisation du service

Le Service des ressources humaines est composé de 5 personnes à l'Hôtel de Ville du Motty :

- 1 Cheffe de service à 80 %
(à 100 % jusqu'au 31 juillet 2015).
- 1 assistant à 100 %.
- 1 assistante à 60 %.
- 1 responsable payroll à 90 %.
- 1 apprenti employé de commerce.

Tâches du service

Les tâches principales du Service des ressources humaines sont :

- Le recrutement.
- La gestion administrative des ressources humaines.
- La gestion des salaires.
- La gestion des conflits.
- L'organisation de la formation des collaborateurs.
- La communication interne.
- La santé et la sécurité au travail.
- La collaboration avec tous les services pour toute question relative au personnel communal.
- La gestion du temps de travail.

Recrutement

La communalisation du Centre de vie enfantine « Domino » a clairement influencé la charge de travail liée au recrutement. En effet, le secteur de la petite enfance est un domaine dans lequel le *turn-over* (rotation de l'emploi) est particulièrement important. Ceci provient du fait qu'il y a pénurie d'éducateurs sur le marché du travail.

Durant l'année, 2'094 dossiers ont été traités pour des postes ayant fait l'objet de mises au concours.

En dehors des mises au concours, nous avons reçu 213 offres spontanées pour des postes divers, 41 offres spontanées pour des places d'apprentissage, ainsi que 35 demandes écrites pour des stages.

Toutes les candidatures font l'objet d'une réponse écrite.

Conformément au Règlement du personnel, lorsqu'un emploi est à repourvoir, la Municipalité détermine les modalités de recrutement.

14 postes ont fait l'objet d'une publication élargie (presse ou autres canaux de recrutement). 6 places d'apprentissage ont été annoncées sur notre site internet, au pilier public, à l'interne, dans les classes de terminales et à l'Office d'orientation professionnelle.

Postes mis au concours en 2015

Ouvrier polyvalent au STIDE	100 %	255
Apprentis assistants socio-éducatifs, rentrée 2016		173
Secrétaire réceptionniste au SBED	60 %	697
Travailleur social de proximité	80 %	80
Educateur APEMS	66 %	10
Educateurs Domino, divers taux		44
Educateur Les Petits Loups	60 %	
Apprentis employé de commerce, rentrée 2016		65
Apprentis horticulteurs-paysagistes, rentrée 2016		13
Educateur APEMS	60 %	61
Apprenti agent d'exploitation, (en remplacement d'un apprenti qui a cessé son apprentissage)		4
Technicien du bâtiment	100 %	16
Adjoint au Service des affaires sociales	100 %	37
Horticulteur, floriculteur	40 %	29
Technicien du bâtiment	100 %	45
Employé de commerce Contrôle des habitants	100 %	327
Administrateur des salles communales	100 %	87
Educateurs de la petite enfance, divers taux		63
Auxiliaires de garderies (APEMS)		52
Technicien, dessinateur au STIDE	100 %	36

SITUATION DU PERSONNEL

Effectif du personnel

L'état du personnel au 31 décembre 2015, exprimé en EPT (équivalent plein temps) figure sur le tableau ci-après, selon la classification comptable par nature et sans tenir compte des auxiliaires figurant dans un tableau séparé.

L'effectif du personnel au 31 décembre 2015 est de 189 personnes, soit 130.05 EPT (selon décision d'organisation). Au 31 décembre, 3.96 EPT sont vacants. Parmi ces 189 personnes sont comptés 12 apprentis et 36 auxiliaires.

Les accueillantes en milieu familial, au bénéfice d'un contrat de travail avec la Commune, sont au nombre de 47, mais il n'en est pas tenu compte dans l'effectif.

Ne sont pas non plus pris en considération dans l'effectif, les auxiliaires d'été pour le Service des bâtiments, épuration des eaux, développement durable (ci-après Service des bâtiments) et le Service des travaux, infrastructures, domaines et environnement (ci-après Service des travaux), ainsi que l'archiviste et la documentaliste intercommunales, sous contrat avec la Commune de Prilly et qui exercent leur activité à Ecublens à raison de 30 % (0,3 EPT).

Durant l'été 2015, nous avons engagé 31 auxiliaires pour le Service des bâtiments, 10 auxiliaires pour le Service des travaux et 1 auxiliaire pour le Service administratif des écoles.

Les Services des travaux et des bâtiments reçoivent régulièrement des stagiaires, dans le cadre de notre collaboration avec Intégration pour tous (IPT), le Centre d'études et de formation intégrée du Léman (CEFIL) et l'Office AI.

Les services communaux accueillent aussi volontiers les jeunes pour des stages de découverte des différents métiers.

Nouveaux retraités

Parmi les nouveaux retraités en 2015, nous comptons Mme Jacqueline Dancet, éducatrice à l'APEMS, après 3 ans au service de la Commune. Mme Marie-Hélène Niklaus, éducatrice au Centre de vie en-

fantine Domino, après 6 mois de service en raison de la communalisation du CVE Domino, et M. Sergio Carro, ouvrier-chauffeur au Service des travaux, après 10 ans de service.



Départ à la retraite de M. Sergio Carro (4^e depuis la gauche), ouvrier-chauffeur au Service des travaux.



Départ à la retraite de Mme Jacqueline Dancet (4^e depuis la gauche), éducatrice à l'APEMS.

Mouvements du personnel

Le taux de rotation pour 2015 est de 20,63 %.

Au cours de cet exercice, 22 départs ont été enregistrés, soit :

- Démissions 10
- Licenciements 4
- Retraites 3
- Fin de contrat d'apprentissage 4
- Décès 1

Ainsi que 56 arrivées, dont 8 apprentis et 4 auxiliaires. Le nombre important d'arrivées enregistrées est dû, notamment, à la communalisation du Centre de vie enfantine Domino.

La moyenne des années de service est de 5.5 ans pour le personnel fixe et de 5.9 ans pour les auxiliaires.

Apprentis

La Municipalité attache une importance toute particulière à la formation et au fait d'offrir le plus possible de places d'apprentissage.

A la rentrée d'août 2015, notre Commune comptait 12 apprentis, répartis comme suit :

- 2 apprentis de commerce, voie E, 1^{ère} année
- 1 apprentie de commerce, voie E, 2^e année
- 1 apprentie de commerce, voie B, 2^e année
- 2 apprentis de commerce, voie E, 3^e année
- 1 apprenti horticulteur-paysagiste, 1^{ère} année
- 1 apprentie hortultrice-paysagiste, 3^e année
- 1 apprenti agent d'exploitation, 1^{ère} année
- 1 apprentie assistante socio-éducative, 1^{ère} année
- 2 apprenties assistantes socio-éducatives, 2^e année.

Fidèles collaborateurs

Les fidèles collaborateurs ont été félicités par la Municipalité lors de la traditionnelle réception qui a eu lieu le 23 novembre 2015.



De gauche à droite: Etsuko Kikuchi (10 ans), Fabienne Lo Conte (20 ans), Livia Horvath (15 ans), Alain Lopizzo (20 ans), Gunther Burkli (25 ans), Stéphanie Mayor (15 ans), Charles Anderegg (25 ans), Françoise Matti (35 ans), René Porchet (20 ans), Speranza Carro (10 ans), Serge Nicod (10 ans), Sandrine Dupertuis (15 ans), Nancy Raveau (10 ans), Pierre Kaelin (Syndic).

Santé et sécurité au travail

Le personnel communal bénéficie de différentes actions destinées à promouvoir la forme et la santé. Nous proposons des cours de gym, d'aquagym, de yoga, de même que des massages assis qui rencontrent un vif succès.



Nous avons également proposé, comme chaque année depuis 2006, le vaccin contre la grippe saisonnière. 21 collaborateurs ont souhaité profiter de cette vaccination.

Formation continue

La Municipalité encourage le développement des performances et le professionnalisme au sein de notre administration.

Nous donnons la priorité aux formations spécifiques « métiers » mais le savoir-être est également mis en avant. En 2015, environ 30 % des collaborateurs ont suivi une formation, totalisant ainsi 1'436 heures de cours.

Certains cours ou séminaires sont organisés à l'interne, afin de permettre à un maximum de collaborateurs d'y participer à un prix plus intéressant. En 2015, les séminaires suivants ont été organisés :

- Planification de la retraite pour les 55+.
- Médiation et gestion de conflits.
- Apprivoiser ses émotions.
- Séminaire pour les Chefs de service sur la bienveillance au travail et les risques psychosociaux.

Règlement du personnel

Les travaux concernant la révision du Règlement du personnel et du système de rémunération se sont poursuivis et touchent à leur fin.

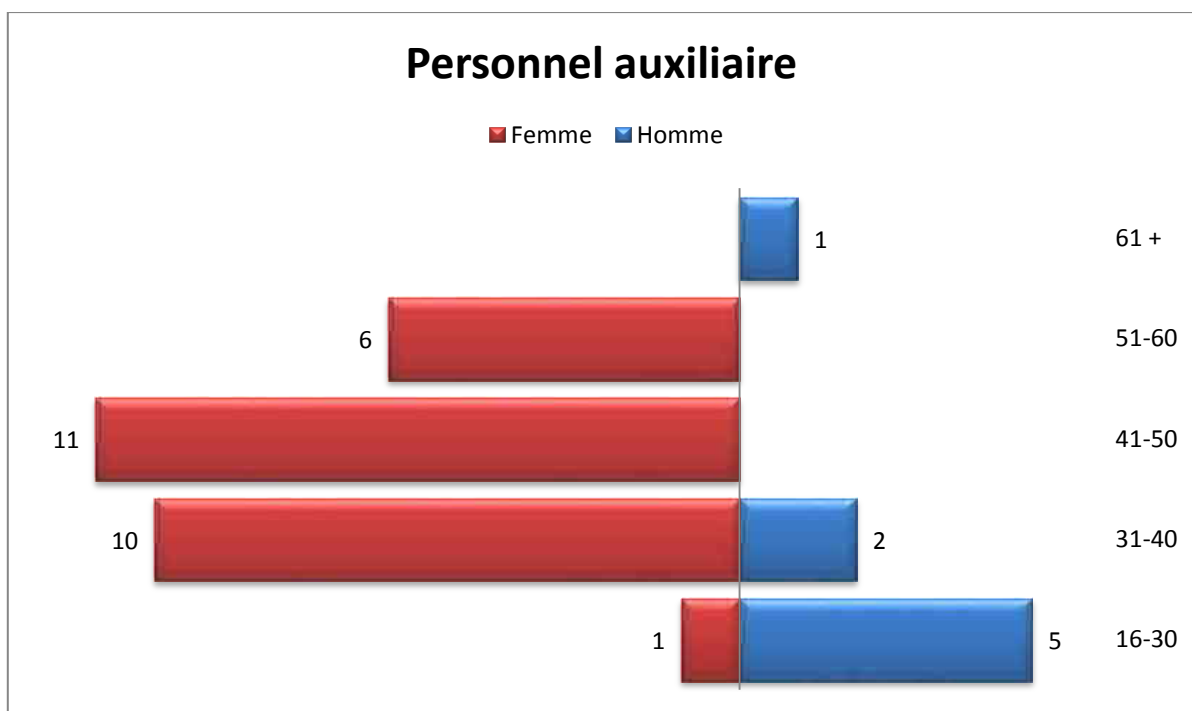
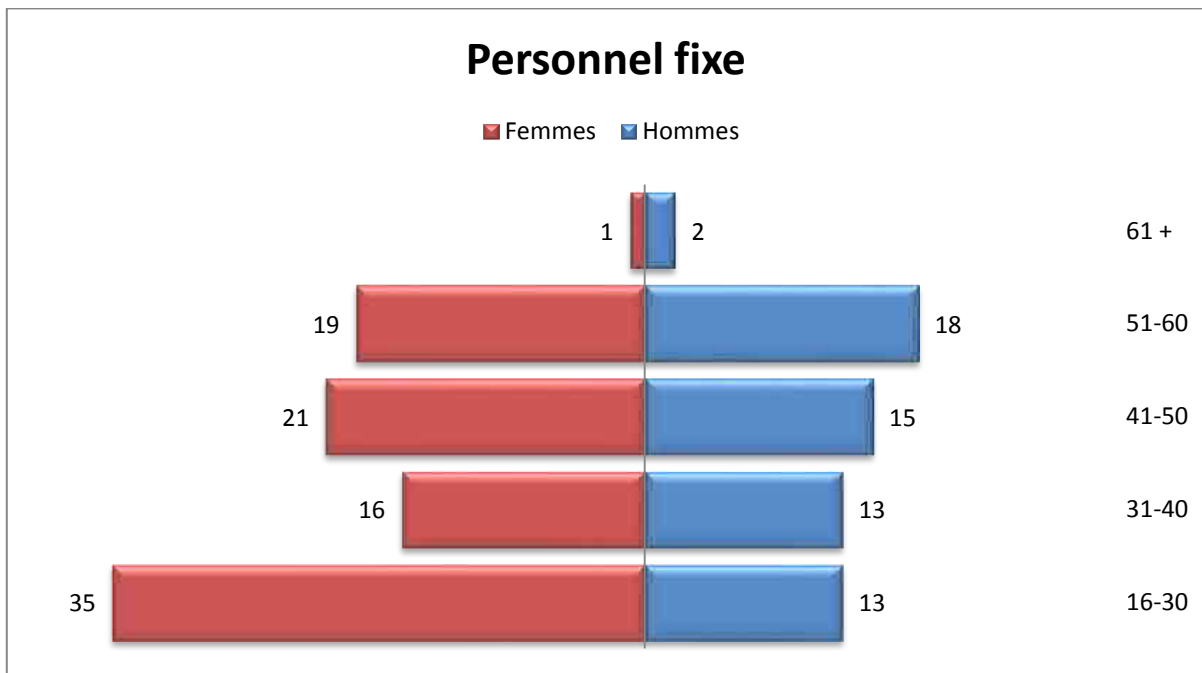
Effectif du personnel**Etat du personnel fixe au 31.12.2015 exprimé en EPT (équivalent plein temps)**

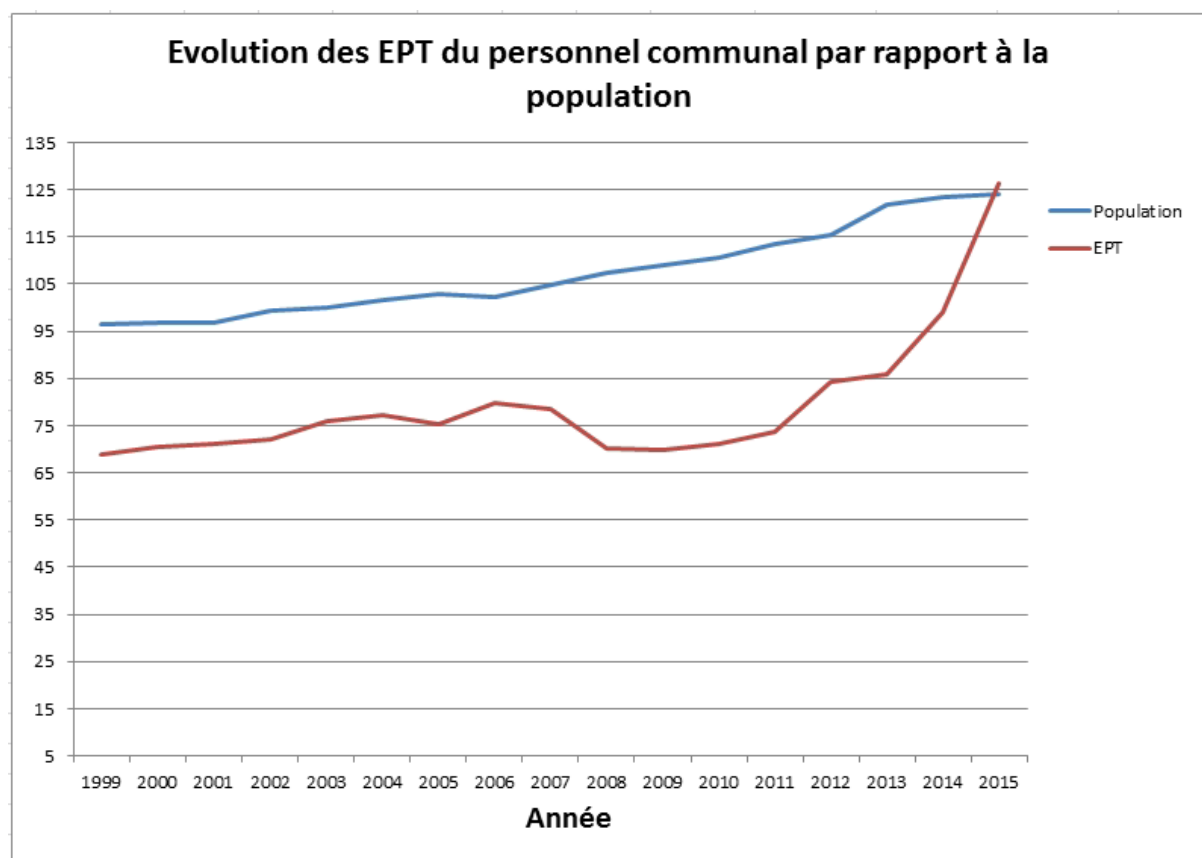
Section	Effectif selon décision d'organisation	Postes occupés	Nombre de personnes
110 – Secrétariat municipal	3.85	3.85	6
130 – Service des ressources humaines	3.3	3.3	4
131 – Apprentis	12.0	12.0	12
152 – Bibliothèque communale	2.4	2.4	3
153 – Culture	2.8	2.0	2
154 – Ludothèque	0.5	0.5	1
155 – Centre de jeunes	3.5	3.5	5
200 – Service des finances	5.1	5.1	6
300 – Bâtiments administration	7.1	6.5	7
351 – Bâtiments administratifs	0.25	0.25	1
352 – Salle de spectacle	0.25	0.25	
359 – Centre socioculturel	1.0	1.0	1
400 – Travaux administration	6.0	6.0	7
420 – Urbanisme	4.0	4.0	4
430 – Réseau routier	10.0	10.0	10
440 – Parcs et promenades	8.0	8.0	9
500 – Ecole administration	3.25	3.25	4
503 – Bâtiments scolaires	11.0	11.0	11
504 – Réfectoires scolaires	0.52	0.52	2
506 – APEMS	5.73	4.47	8
580 – Paroisses réformées	1.0	1.0	2
620 – Contrôle des habitants	4.5	4.5	5
700 – Sécurité sociale	4.1	4.1	6
713 – Halte-garderie les Mouflets	1.8	1.8	3
700 – Accueil familial de jour	0.6	0.6	1
714 – Garderie les Petits Loups	5.7	5.7	8
715 – Garderie Domino	17.6	17.25	24
719 – UAPE Domino	4.2	3.25	4
Total :	130.05	126.09	156 postes
<i>Ceci représente 156 postes mais 153 personnes car 3 personnes ont un emploi dans plusieurs sections</i>			

Etat du personnel payé à l'heure au 31.12.2015

Section	Nombre de postes
110 – Administration générale	1
350 – Bâtiments locatifs	1
351 – Bâtiments administratifs	3
353 – Galerie du Pressoir	1
450 – Déchetterie	2
500 – Patrouilleurs scolaires	8
503 – Bâtiments scolaires	9
504 – Réfectoires scolaires	14
580 – Paroisses réformées	2
714 – Accueil de jour	1
	42 postes
<i>6 personnes ont un double emploi, donc ceci représente 36 auxiliaires</i>	

Pyramide des âges





Pour rappel, le « pic » d'arrivées en 2015 est dû, notamment, à la communalisation du Centre de vie enfantine Domino.

Echelle des traitements de base du personnel communal au 1^{er} janvier 2015 à l'indice 104

Classe	Minimum 12 mois	Minimum 13 mois	Minimum mensuel	Maximum 12 mois	Maximum 13 mois	Maximum mensuel	Amplitude	Augm. annuelle maximale	Augm. mensuelle
1	42'210	45'728	3'518	52'763	57'160	4'397	10'553	528	44
2	44'321	48'014	3'693	55'401	60'018	4'617	11'080	554	46
3	46'537	50'415	3'878	59'101	64'026	4'925	12'564	628	52
4	48'771	52'835	4'064	61'939	67'101	5'162	13'168	658	55
5	51'111	55'370	4'259	65'934	71'429	5'495	14'823	741	62
6	53'462	57'917	4'455	68'966	74'713	5'747	15'504	775	65
7	55'921	60'581	4'660	72'698	78'756	6'058	16'777	839	70
8	58'270	63'126	4'856	75'751	82'064	6'313	17'481	874	73
9	60'717	65'777	5'060	79'540	86'168	6'628	18'823	941	78
10	63'145	68'407	5'262	82'721	89'614	6'893	19'576	979	82
11	65'671	71'144	5'473	86'685	93'909	7'224	21'014	1'051	88
12	68'166	73'847	5'681	89'980	97'478	7'498	21'814	1'091	91
13	70'756	76'652	5'896	94'105	101'947	7'842	23'349	1'167	97
14	73'304	79'413	6'109	97'494	105'619	8'125	24'190	1'210	101
15	75'943	82'272	6'329	101'763	110'243	8'480	25'820	1'291	108
16	78'525	85'069	6'544	105'224	113'993	8'769	26'699	1'068	89
17	81'195	87'961	6'766	109'613	118'747	9'134	28'418	1'137	95
18	83'793	90'776	6'983	113'121	122'548	9'427	29'328	1'173	98
19	86'474	93'680	7'206	116'740	126'468	9'728	30'266	1'211	101
20	89'068	96'490	7'422	120'242	130'262	10'020	31'174	1'247	104
21	91'740	99'385	7'645	124'767	135'164	10'397	33'027	1'321	110
22	94'309	102'168	7'859	128'260	138'948	10'688	33'951	1'358	113
23	96'950	105'029	8'079	131'852	142'840	10'988	34'902	1'396	116
24	99'471	107'760	8'289	135'280	146'553	11'273	35'809	1'432	119
25	102'057	110'562	8'505	139'818	151'470	11'652	37'761	1'510	126
26	104'506	113'215	8'709	143'173	155'104	11'931	38'667	1'547	129
27	107'014	115'932	8'918	146'609	158'826	12'217	39'595	1'584	132
28	109'369	118'483	9'114	149'835	162'321	12'486	40'466	1'619	135
29	110'463	119'668	9'205	151'334	163'945	12'611	40'871	1'635	136
30	111'567	120'864	9'297	152'846	165'583	12'737	41'279	1'651	138

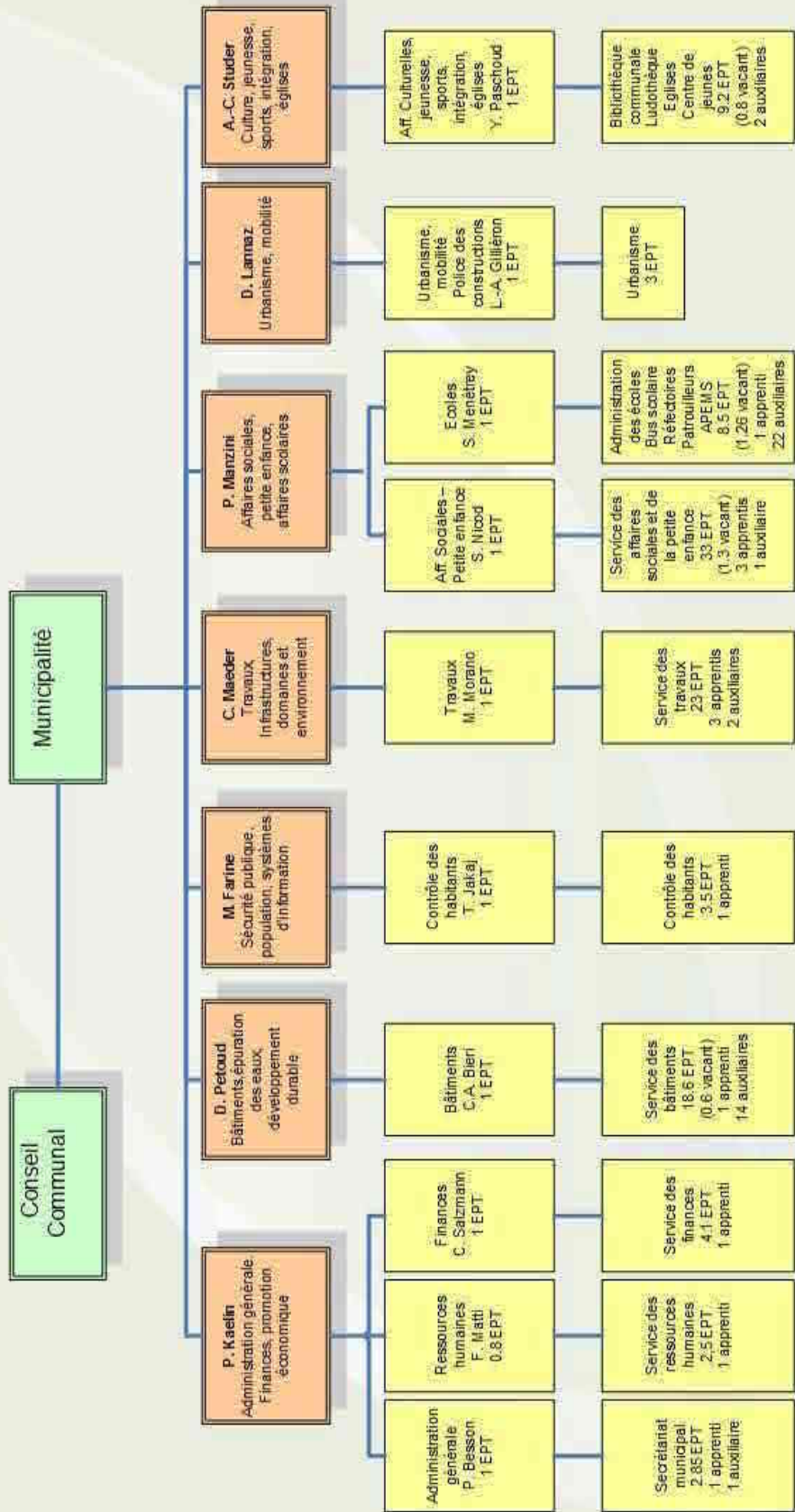
Classes 1 à 15 = 20 annuités

Classes 16 à 30 = 25 annuités

**COMMUNE D'ECUBLENS – ORGANIGRAMME GENERAL
AU 31 DECEMBRE 2015**

130.05 EPT (153 personnes dont 12 apprentis)

42.00 postes d'auxiliaires (36 personnes)



Service des finances

ORGANISATION DU SERVICE

Le Service des finances est composé de six collaborateurs (5.1 EPT) et d'une apprentie, soit :

- 1 Chef de service, Boursier communal.
- 1 Adjoint, remplaçant du Boursier communal, à 90 %.
- 1 secrétaire du Chef de service à 90 %.
- 1 responsable facturation à 90 %.
- 1 responsable contentieux à 60 %.
- 1 responsable créanciers à 80 %.

TACHES DU SERVICE

Les diverses tâches assumées par le service sont les suivantes :

Finances

- Elaboration des budgets communaux et d'organismes tiers (Entente intercommunale du Chalet des Alouettes à Morgins et Association régionale pour l'action sociale dans l'Ouest lausannois [ARASOL] – Centre social régional à Renens).
- Tenue des comptes communaux et d'organismes tiers.
- Clôture des comptes communaux et d'organismes tiers.
- Gestion de la procédure d'obtention des crédits complémentaires.
- Facturation des prestations communales.
- Suivi des encaissements et du contentieux.
- Enregistrement et paiement des factures créanciers.
- Gestion des liquidités.
- Planification financière à 5 ans.
- Gestion des investissements.
- Gestion des garanties pour travaux.
- Gestion du portefeuille d'assurances en collaboration avec GGC Assurances SA.
- Suivi financier des sinistres annoncés aux assurances.
- Impôts, gestion partie communale :

- impôt foncier,
- activités dirigeantes,
- résidents secondaires,
- frontaliers,
- arrêté d'imposition.

- Vente des cartes CFF et CGN.
- Location du refuge, de la Galerie du Pressoir et de la grande salle du Motty.
- Organisation des camps de vacances au chalet « Les Alouettes ».
- Contrôle des revenus des parents des enfants inscrits aux réfectoires scolaires.
- Tenue du registre des entreprises.
- Formation de l'apprenti/e.

Informatique

Le Service des finances assume aussi la responsabilité de l'informatique. Les tâches sont décrites dans un chapitre spécifique.

*Claude Salzmann,
Chef du Service des finances*



BILAN AU 31 DECEMBRE

<u>ACTIF</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Disponibilités		
Caisses	23'572	26'397
La Poste	7'331'347	3'996'659
Banques	<u>388'529</u>	<u>229'825</u>
	<u>7'743'448</u>	<u>4'252'881</u>
Réalisable		
Comptes courants débiteurs	1'598'066	654'768
Impôts à encaisser	11'096'355	11'815'647
Autres débiteurs	<u>1'316'586</u>	<u>1'199'746</u>
	<u>14'011'007</u>	<u>13'670'161</u>
Placements et patrimoine financier		
Titres et placements	1'882'482	5'413'382
Terrains et bâtiments	<u>7'543'595</u>	<u>7'483'927</u>
	<u>9'426'077</u>	<u>12'897'309</u>
Actifs transitoires	<u>2'956'705</u>	<u>2'912'782</u>
Investissements du patrimoine administratif		
Ouvrage de génie civil et d'assainissement	10'789'240	8'407'782
Bâtiments et constructions	29'072'260	30'379'350
Mobilier, machines et véhicules	<u>1'703'698</u>	<u>1'962'989</u>
	<u>41'565'198</u>	<u>40'750'121</u>
Prêts et participations permanentes		
Prêts et participations	555'800	560'800
Titres et papiers-valeurs	<u>301'358</u>	<u>403'357</u>
	<u>857'158</u>	<u>964'157</u>
Subventions et participations à amortir		
Subvention et participation d'investissements amortissables	<u>44'093</u>	<u>-</u>
Autres dépenses à amortir	<u>22'480</u>	<u>161'855</u>
Total de l'actif	<u>76'626'166</u>	<u>75'609'266</u>
Valeur d'assurance-incendie des biens immobiliers (125)	141'774'226	135'856'545
Valeur d'assurance-incendie du mobilier et du matériel	16'024'333	15'103'759

BILAN AU 31 DECEMBRE

<u>PASSIF</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Engagements courants		
Créanciers	2'108'086	3'777'310
Comptes courants créanciers	<u>196'183</u>	<u>142'254</u>
	2'304'269	3'919'564

Dettes à court terme	4'000'000	-

Emprunts à moyen et long termes	11'000'000	11'000'000

Engagements envers des fonds spéciaux		
Fonds des affaires sociales	<u>949</u>	<u>262</u>
	949	262

Passifs transitoires	2'578'851	2'643'966

Financements spéciaux et fonds de réserve		
Fonds alimentés par des recettes affectées	9'236'630	9'709'565
Fonds de renouvellement et de rénovation	1'064'707	1'087'057
Fonds de réserve	<u>32'755'350</u>	<u>33'563'442</u>
	43'056'687	44'360'064

Capital	13'685'410	13'685'410

Total du passif	<u>76'626'166</u>	<u>75'609'266</u>
	=====	=====
Cautionnements	-	2'665'000

COMPTES COMPARES DES CHARGES ET REVENUS PAR DIRECTION

<u>REVENUS</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Administration générale	668'604	602'905
Finances	47'257'220	45'817'850
Domaines et bâtiments	2'468'723	2'182'838
Travaux	4'288'670	5'254'710
Instruction publique et cultes	1'647'730	1'493'799
Police	596'245	664'456
Sécurité sociale	4'002'521	1'141'546
	<hr/>	<hr/>
	60'929'713	57'158'104
	<hr/>	<hr/>
<u>CHARGES</u>		
Administration générale	9'128'463	8'910'617
Finances	11'482'514	11'188'598
Domaines et bâtiments	3'576'800	2'969'069
Travaux	9'105'077	9'413'173
Instruction publique et cultes	6'885'195	6'673'198
Police	4'098'123	4'000'180
Sécurité sociale	16'653'541	13'701'132
	<hr/>	<hr/>
	60'929'713	56'855'967
	<hr/>	<hr/>
Excédent des revenus	-	302'137
	<hr/>	<hr/>

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Police Ouest lausannois (POL) PoOuest



Les éléments rapportés dans le rapport de gestion de la Commune constituent un extrait de l'ensemble du travail réalisé par l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois » au profit des huit communes du district.

Les membres du Conseil communal sont invités à prendre connaissance du rapport de gestion que l'Association édite, chaque année, conformément à ses statuts. Le rapport de gestion de l'Association est disponible auprès de la Présidente du Conseil communal en 5 exemplaires, auprès des délégués de la Commune au sein du Conseil intercommunal, auprès du Conseiller municipal en charge de la police, auprès du secrétariat de la POL et sur internet à l'adresse www.polouest.ch.

Il est à relever que la Commission de gestion de l'Association est en charge de la vérification de la gestion de l'Association, tâche qui fait également l'objet de comptes rendus publics sur internet, à la même adresse.

Comité de direction et Conseil intercommunal



Pour la législature 2011-2016, le Comité de direction est présidé par le Municipal de la sécurité publique d'Ecublens, M. Michel Farine. Il est également en charge de représenter la Commune d'Ecublens. En 2015, il a participé à 11 séances du Comité de direction au cours desquelles 64 décisions ont été prises.

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 4 reprises en 2015. Les représentants d'Ecublens au Conseil intercommunal sont au nombre de 5, soit MM. Laurent Renaud, Stéphane Masson, Pascal Conti, Alain Blanchoud et Benjamin Bader.

Répondant communal

Pour Ecublens, le répondant communal est le lieutenant Chappuis. A l'instar des années précédentes, il a participé aux séances hebdomadaires des Chefs de service.

Pendant l'année 2015, l'échange d'informations entre le Municipal et le répondant s'est déroulé régulièrement, à raison d'une séance par semaine. Lors de ces entrevues, diverses problématiques ont été traitées, telles que la vitesse jugée trop élevée par les riverains du chemin du Parc, ce qui a débouché sur la création d'une zone 30 km/h, et des problèmes de stationnement abusif sur le chemin de la Forêt où, grâce à des contrôles intensifs, les abus ont cessé.

Le réaménagement routier aux abords du quartier de la Citadelle a conduit à des problèmes de stationnement abusif. Des cars, en provenance de toute l'Europe, stationnaient à proximité directe d'un établissement public malgré les interdictions dûment posées. Les contacts pris avec le restaurateur par l'Unité territoriale d'Ecublens ont permis de résoudre cette situation.

Le répondant a apporté son soutien en intégrant le groupe décisionnel dans le cadre du projet de réaménagement de la Plaine du Croset. Il a aussi travaillé en collaboration avec les Chefs de service dans le cadre du projet de mise à ban des diverses parcelles privées communales devant permettre, tant à la police qu'à une entreprise privée de sécurité, d'intervenir plus efficacement, notamment aux abords des collèges, pour lutter contre les dommages à la propriété, ainsi que pour les problèmes de *littering* (déchets sauvages).

Il est entendu que les éventuels aspects politiques d'un dossier sont toujours supervisés par le Commandant, le Maj. F. Schaer.

SECTION TERRITORIALE

Approche en résolution de problèmes, îlotage et réseautage

L'analyse qui a été faite suite à la réorganisation des postes de police, introduite en 2014, a démontré globalement la cohérence du système mis en place. Afin de gagner en pertinence, les horaires des collaborateurs ont été adaptés pour optimiser la présence policière sur le terrain aux moments-clés. L'examen de la structure a également permis d'établir que des ressources supplémentaires apporteraient indéniablement une plus-value permettant ainsi d'augmenter la visibilité des policiers, notamment les samedis. Cette mesure conduirait aussi à l'intensification des contacts et partenariats avec les réseaux tissés dans le travail d'îlotage et de traiter plus en profondeur les dossiers en approche de résolution de problèmes.

Au travers de la méthode « SARA » (Situation – Analyse – Réponse – Appréciation), justement utilisée dans le cadre des dossiers précités, le personnel de la Section territoriale a notamment contribué à résoudre, parfois avec l'appui de partenaires, des problématiques liées à des litiges entre locataires, nuisances sonores récurrentes et comportements routiers inappropriés et répétés.

Phénomènes en augmentation ces dernières années, notamment chez les adolescents et jeunes adultes, le *littering* et les nuisances sonores ont amené les policiers à trouver des solutions à ces comportements. Ces approches consistent particulièrement en la prise de contact avec les parents dans une approche participative, une collaboration avec les différents travailleurs sociaux de proximité et la mise en place d'actions de prévention.

Organisés par secteurs afin de responsabiliser et de valoriser leurs activités, les policiers des unités territoriales sont entrés en contact et ont créé de nouveaux liens avec des personnes clés, tels que les concierges et les commerçants, pour ne citer que ces deux exemples. Ce réseautage permet aux agents d'identifier rapidement toutes les problématiques liées aux secteurs dont ils ont la charge.

En plus de l'activité susmentionnée, le personnel de la section territoriale a collaboré avec celui de l'unité prévention afin de mener des campagnes de prévention, liées à la circulation routière, à la criminalité et aux incivilités. Il a également participé au service d'ordre et assuré une présence préventive lors de manifestations locales ou régionales, sans oublier les rencontres du Lausanne HC.



Cérémonie d'assermentation du 26 mars 2015
à Chavannes-près-Renens

Activité sur le territoire d'Ecublens

Pour la Commune d'Ecublens, le personnel de la section territoriale est intervenu dans plusieurs approches en résolution de problèmes. Par exemple, il a œuvré à trouver des solutions face aux problèmes de stationnement sauvage des véhicules de parents d'élèves, lors des entrées et sorties des classes, sur les lieux des différents collèges de la Commune. Une forte contribution a aussi été apportée à l'évacuation d'un parking dans lequel plus d'une centaine de véhicules abandonnés se trouvaient. Enfin, l'étude de nouvelles solutions, en partenariat avec les services communaux, face à la problématique récurrente de jeunes occupant les espaces de la buvette du Croset et y commettant des dommages, a mobilisé les ressources de l'unité territoriale.

Service de la signalisation

En 2015, à Ecublens, le Service de signalisation est intervenu à une reprise à la suite d'accidents de la circulation. 175 interventions ont été réalisées sur des chantiers, particulièrement dans le cadre de la requalification des chemins du Bochet et du Villars, ainsi que la création d'un giratoire au chemin de la Pierre. Les policiers sont

également intervenus lors de 29 manifestations, dont Balélec, Equi-no'X, la fête des écoles et la fête nationale du 1^{er} août. Enfin, 100 interventions ont été réalisées, notamment pour la pose de signalisation et de compteurs routiers.



Stand prévention vélos électriques, juin 2015

Statistiques pour Ecublens

Les chiffres, ci-après, sont extraits du rapport de gestion de la POL.

Activité générale de la POL

Evénements 1'268	Assistance	382
	Lésion corporelle / bagarre	38
	Domage à la propriété	106
	Incendie	9
	Infraction à la Loi sur les étrangers	11
	Appréhension / arrestation	30
	Trouble de la tranquillité / nuisance	180
	Stupéfiants	12
	Violence domestique	12
	Prévention	488
Vols / cambriolages 297	Brigandage	-
	Vol simple	87
	Vol par effraction	60
	Vol par effraction véhicule	10
	Vol introduction clandestine	13
	Vol qualifié	60
	Vol véhicule	67
Circulation 253	Contrôle circulation	136
	Accident	76
	Infraction à la Loi sur la circulation routière	23
	Ivresse / conduite sous stupéfiants, médicaments	18

Police de proximité

Unité Trafic	Infractions radar	Nombre de contrôles	84
		Véhicules contrôlés	18'942
		Véhicules en infraction	1'754
		% d'infractions	9.26 %
	Infractions surveillance automatique du trafic	Nombre de contrôles (durée moyenne 1 semaine)	28
		Véhicules contrôlés	2'680'993
		Véhicules en infraction	1'934
		% d'infractions	0.07 %
	Signalisation	Interventions	305

Police administrative

Commission de police	Audiences	8	
	Ordonnances pénales dans la commune*	Domaine privé	714
		Domaine public	326
Amendes d'ordre délivrées	Circulation et stationnement	2'491	
Naturalisa- tions	Nombre de rapports rédigés	Naturalisations ordinaires	43
		PV d'audition	1
		Rapports SPOP	-
		Autres rapports	2

Notifications	Commandements de payer reçus	768	
	Mandats reçus	40	
Police du commerce	Total des manifestations : 339	Janvier	8
		Février	14
		Mars	30
		Avril	38
		Mai	41
		Juin	35
		Juillet	11
		Août	10
		Septembre	25
		Octobre	31
		Novembre	40
		Décembre	56
	Contrôles établissements publics	34	

* Une ordonnance pénale fait notamment suite à :

- Une amende d'ordre qui n'a pas été payée dans les délais légaux (30 jours).
- Une plainte sur terrain privé (par exemple parking devant un immeuble).
- une dénonciation sur parking privé ouvert au public (par exemple parking d'un magasin).
- Un rapport de Police, de Gendarmerie, de l'Office vétérinaire, des douanes, etc., dénonçant une infraction régie par le Règlement général de police (miction sur la voie publique, dépôt de sacs d'ordures hors des containers, etc.).

L'ordonnance pénale est notifiée par courrier recommandé au contrevenant. Elle indique, entre autres, les faits reprochés et la sanction (amende et émoluments). Enfin, l'ordonnance pénale « publique » sanctionne toutes les infractions se déroulant sur le domaine public et les ordonnances pénales « privées » celles se déroulant sur le domaine privé.



Formation continue, septembre 2015

◆ ◆ ◆ ◆

Contrôle des habitants Bureau des étrangers

BIENVENUE



ORGANISATION DU SERVICE

Le Service du contrôle des habitants et bureau des étrangers est composé de cinq collaboratrices représentant 4.5 EPT et d'une apprentie, à savoir :

- 1 Cheffe de service (1 EPT).
- 4 employées de commerce (3.5 EPT).
- 1 apprentie.

TÂCHES DU SERVICE

Les principales tâches assumées par le service sont les suivantes :

Contrôle des habitants et bureau des étrangers

- Gestion administrative du service.
- Accueil de la population et gestion des demandes des administrés.
- Information et orientation sur les procédures à suivre – conseil notamment dans le cadre du Plan cantonal d'intégration.
- Enregistrement des arrivées, départs, changements d'adresse et autres mutations.
- Etablissement des diverses attestations et visas.
- Etablissement des demandes de cartes d'identité.
- Etablissement des badges pour la déchetterie.
- Convocations aux habitants (arrivée, départ, changement d'adresse).
- Transmissions des mutations aux divers partenaires.
- Constitution des dossiers étrangers.

- Enquête administrative dans le cadre de l'entraide avec différents services étatiques.
- Suivi des demandes de regroupement familial et déclaration de prise en charge.
- Vérification de la conformité des pièces aux exigences légales et administratives.
- Recherche et rassemblement des éléments nécessaires à la prise de décision.
- Vérification des disponibilités financières.
- Délivrance des préavis communaux dans le cadre de la Loi sur les étrangers.
- Gestion des permis frontaliers.
- Convocation et prolongation des permis de séjour des étrangers.
- Renouvellement des documents légitimant les séjours (habitants en séjour).
- Rapports de dénonciation.

Registre des chiens

- Gestion du registre des chiens (inscription, désinscription, décès).
- Transmission des mutations à l'Office d'impôt et rôle des chiens.
- Annonce des chiens « dangereux » au Service vétérinaire.
- Gestion des demandes des administrés.

Registre civique

- Réponse aux administrés sur les principes du registre civique.
- Etablissement de l'attestation convoquant les assemblées à voter.
- Création et mise à jour du rôle des électeurs.
- Commande du matériel de vote.
- Enregistrement des cartes de vote.
- Création des cartes de vote et envoi.
- Etablissement du procès-verbal et comptage des cartes et enveloppes de vote.
- Transmission des informations à l'huissier et aux responsables du bureau de vote.
- Préparation du matériel pour l'huissier (vendredi avant le scrutin).

Initiative et référendum

- Réception et contrôle des signatures d'initiatives et référendums.
- Etablissement du rapport pour le comité d'initiative et référendaire.

Taxes de séjour

- Assujettissement et facturation des taxes de séjour.
- Suivi et contrôle des taxes de séjour annoncées par les hôteliers et logeurs principaux.
- Réponses aux administrés sur les principes de la taxe de séjour.
- Information et orientation sur les procédures à suivre et, le cas échéant, conseil.
- Etablissement des notes de crédit (annulation de la facturation).
- Etablissement des avis de remboursement.

Les différentes activités du Service du contrôle des habitants ont pour but principal la gestion d'un registre des habitants au plus proche de la réalité, ainsi que la gestion des dossiers étrangers.

Le registre des habitants permet aux Autorités, aux services de l'administration communale et à d'autres services, notamment la sécurité publique, de pouvoir effectuer leurs tâches.

Etudiants EPFL/UNIL

Comme chaque année, notre service enregistre une forte affluence au guichet, plus marquée durant les mois de février à mars et d'août à octobre, correspondant à la rentrée académique de l'EPFL et l'UNIL.

Depuis 2013, nous utilisons une interface web où les étudiants peuvent s'enregistrer en ligne avant de déposer leurs papiers.

Cette démarche leur permet de disposer d'une attestation de domicile après le dépôt de leur demande et de ne se déplacer qu'une fois (au lieu de deux/trois fois) pour leur inscription et d'économiser ainsi du temps au guichet.

Ce site génère automatiquement le rapport d'arrivée (il devait auparavant être

complété manuellement par l'étudiant) et s'intègre automatiquement au logiciel de gestion des habitants. Cette intégration automatique nous permet de délivrer une attestation de domicile nécessaire aux étudiants directement lors de leur inscription (en lieu et place d'un jour de délai d'attente pour l'obtention de ce papier et d'un déplacement supplémentaire).

Ces nouveaux étudiants sont pour la majorité des étudiants étrangers. La gestion des dossiers « étudiants étrangers » demande à notre service un travail supplémentaire conséquent durant toute l'année tant au guichet que pour la gestion administrative des dossiers en back office.



Etudiants:
Toutes les informations
nécessaires pour votre inscription
auprès de la Commune d'Ecublens !

Extrait du site internet : www.ecublens.ch

Guichet virtuel

Afin de faciliter certaines demandes de nos administrés, notamment en leur évitant un déplacement au Contrôle des habitants, nous proposons les transactions suivantes :

- Commande et possibilité de paiement de diverses attestations (attestations de domicile, séjour, départ).
- Annonce d'un changement d'adresse interne à la Commune.
- Annonce d'un départ.
- Inscription d'un chien et annonce du décès ou départ d'un chien.
- Recherche d'identité d'un habitant.

La transaction « annonce de séparation » a été abandonnée en 2014 car elle ne donnait pas satisfaction d'un point de vue administratif pour le service, qui devait dans tous les cas contacter les couples (départ ou non, autorité/garde parentale).

Harmonisation des registres – ATI

Depuis juillet 2015, un nouveau mode collaboratif a été mis en place par le Canton de Vaud pour l'enregistrement des événements d'état civil dans les registres communaux. Jusqu'en juin, l'événement était inscrit dans le registre cantonal et une

Statistique des religions

	2014	2015
Protestants	2'427	2'298
Catholiques	4'805	4'610
Autres	2'273	2'660
Sans	2'848	2'832
Total	12'353	12'400

Cartes d'identité

Statistique du nombre de cartes d'identité établies :

	2014	2015
Adultes	186	212
Enfants	112	121
Total	298	333



Encaissements (part communale)
Fr. 7'686.15

Déclarations de garantie

75 déclarations de garantie ont été délivrées cette année.

Ces déclarations de garantie permettent aux habitants d'Ecublens d'inviter famille/amis/connaissances provenant de pays où un visa d'entrée pour la Suisse est requis.

Visa touristique pour
la Suisse



Registre civique

Votations / Elections

Cette année, le Registre civique a été mis à jour et établi à 4 reprises.



Statistique des électeurs-électrices :

	2014	2015
Suisses	5'344	5'401
Etrangers	2'282	2'294
Total	7'626	7'695

Lors de chaque votation/élection, nous établissons des cartes de vote, en plus de celles transmises par le Canton, soit pour des raisons de perte du matériel, arrivée de suisses de l'étranger ou d'un autre canton ou encore lors de l'acquisition des droits de vote (naturalisations).

Nombre de cartes de vote établies en 2015 :

- Votations du 8 mars 2015 19
- Votations du 14 juin 2015 17
- Elections du 18 octobre 2015 15
- Election du 8 novembre 2015 7



Initiatives / Référendums

Le Contrôle des habitants a vérifié les listes de 8 initiatives et 5 référendums.

Statistiques :

- Signatures reçues 1'372
- Signatures validées 1'108
- Signatures non valables 264

Taxe de séjour

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes en résidence secondaire, des étudiants, auprès de l'hôtel des Inventiones et auprès de l'hôtel « SwissTech Hôtel » qui se trouve dans le quartier EPFL Nord.

Un règlement intercommunal réunissant les communes membres de la Communauté touristique de la région lausannoise définit les modalités de perception et d'exonération de cette taxe.

Le montant de la taxe est perçu « par personne » et selon différentes catégories. Les personnes en domicile secondaire ou les étudiants font partie de la catégorie 7 (studios, chambres, appartements), soit Fr. 30.- par mois.

Le montant de la taxe de séjour pour l'Hôtel des Inventions et le SwissTech Hôtel est de Fr. 2.50 par nuitée et par personne.

La recette nette de cette taxe est répartie en trois parts :

- 20 % pour Lausanne Tourisme
- 30 % pour Ecublens Animation**
- 50 % pour le Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL).

Il est intéressant de noter que la part reversée à notre société de développement (Ecublens Animation) se monte à **Fr. 88'052.-**, laquelle contribue aux diverses activités socioculturelles de la Commune.

Registre des chiens



Le Contrôle des habitants tient à jour le registre des chiens (inscriptions, départs, décès, donations).

Une fois par année, le registre est transmis à l'Office d'impôt du district pour la facturation de l'impôt communal (Fr. 100.-) et de l'impôt cantonal (Fr. 100.-).

Le registre est également transmis au Service vétérinaire cantonal.

De plus, lors de chaque inscription d'un chien de race dite « potentiellement dangereuse », une copie est transmise au Service vétérinaire cantonal.

Statistique des chiens :

	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Chiens	390	383
Chiens potentiellement dangereux	10	16
Total	400	399

En comparaison avec d'autres communes de l'Ouest lausannois :

Commune	Nombre de chiens
Renens	550
Ecublens	399
Bussigny	400
Crissier	356
Prilly	337
Chavannes-près-Renens	218

*Teuta Jakaj,
Cheffe du Service du contrôle des habitants et Bureau des étrangers*

Population au 31 décembre 2015

(Chiffres officiels de la population établie, publiés par le Service cantonal de la statistique)

Rang	Communes	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2015
1	Lausanne	137'586 *	139'390 *	133'521	134'937
2	Yverdon-les-Bains	27'988	28'377	28'972	29'308
3	Montreux	25'187	25'440	26'072	26'283
4	Renens	20'162	20'131	20'307	20'362
5	Nyon	18'804	19'016	19'632	19'861
6	Vevey	18'555	18'854	18'838	19'217
7	Pully	17'479	17'569	17'598	17'811
8	Morges	14'890	15'228	15'401	15'623
9	Gland	11'605	11'947	12'482	12'663
10	Ecublens	11'499	12'009	12'181	12'288
11	Prilly	11'522	11'609	11'824	11'782
12	La Tour-de-Peilz	10'815	10'974	11'207	11'421
13	Aigle	9'541	9'699	9'771	9'757
14	Lutry	9'462	9'571	9'648	9'739
15	Payerne	9'055	9'131	9'207	9'302
Communes limitrophes					
17	Bussigny	8'104	8'132	8'208	8'215
18	Crissier	7'318	7'316	7'407	7'542
20	Chavannes-près-Renens	6'995	7'107	7'169	7'374
44	St-Sulpice	3'301	3'378	3'463	3'898
70	Echandens	2'214	2'235	2'405	2'631
84	Denges	1'572	1'631	1'612	1'651

* y compris les résidents secondaires

Ecublens en quelques chiffres...

Répartition de la population au 31 décembre 2015

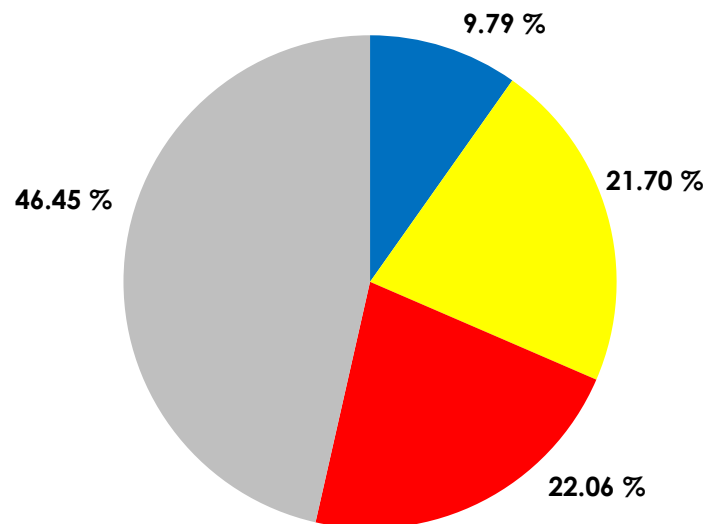
■ Suisses ■ Etrangers



Population au 31 décembre 2015 : 12'400

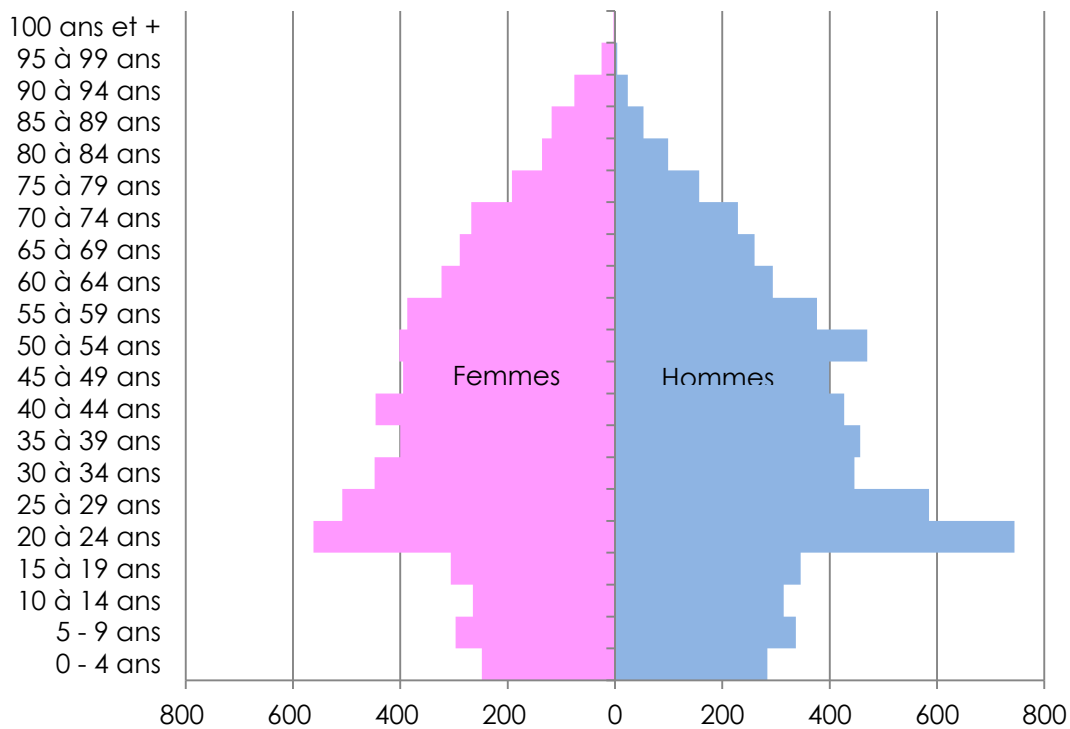
Composition de la population au 31 décembre 2015

■ Bourgeois ■ Vaudois ■ Confédérés ■ Etrangers



Population au 31 décembre 2015 : 12'400

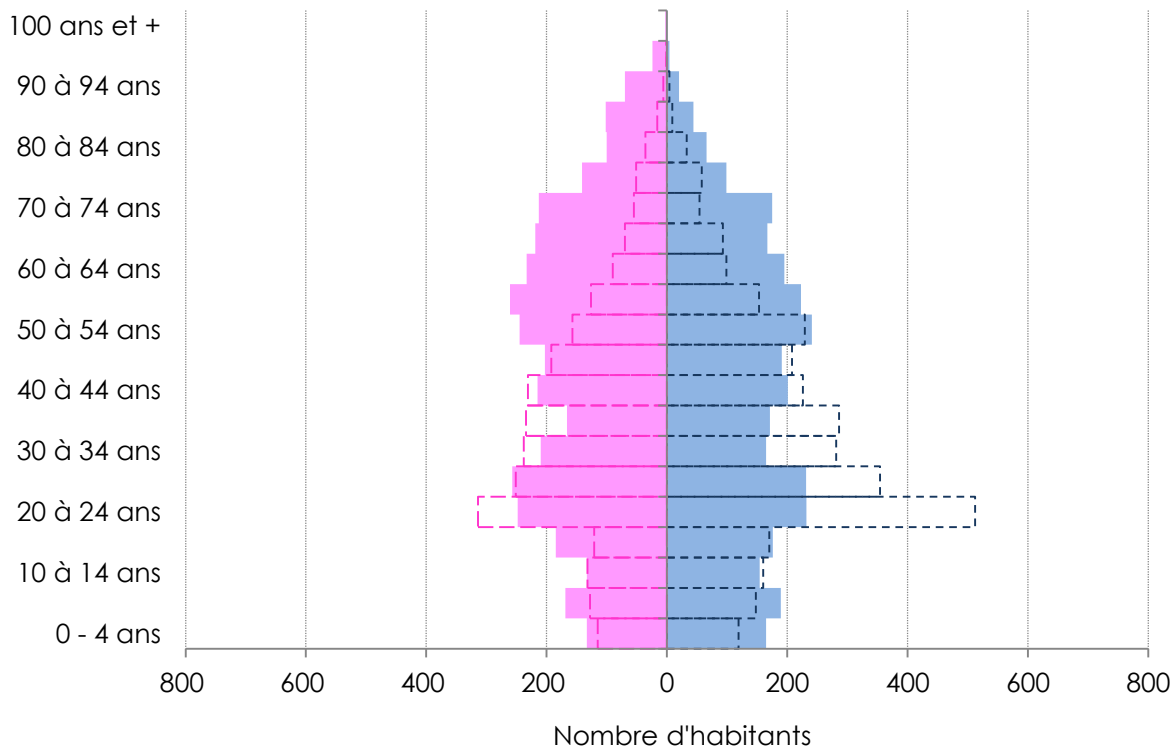
Pyramide des âges au 31.12.2015, population totale



- Hommes étrangers
- Hommes suisses
- Femmes étrangères
- Femmes suisses

Nombre d'habitants

**Pyramide des âges au 31.12.2015
avec mise en évidence des suisses et étrangers**



Nombre d'habitants

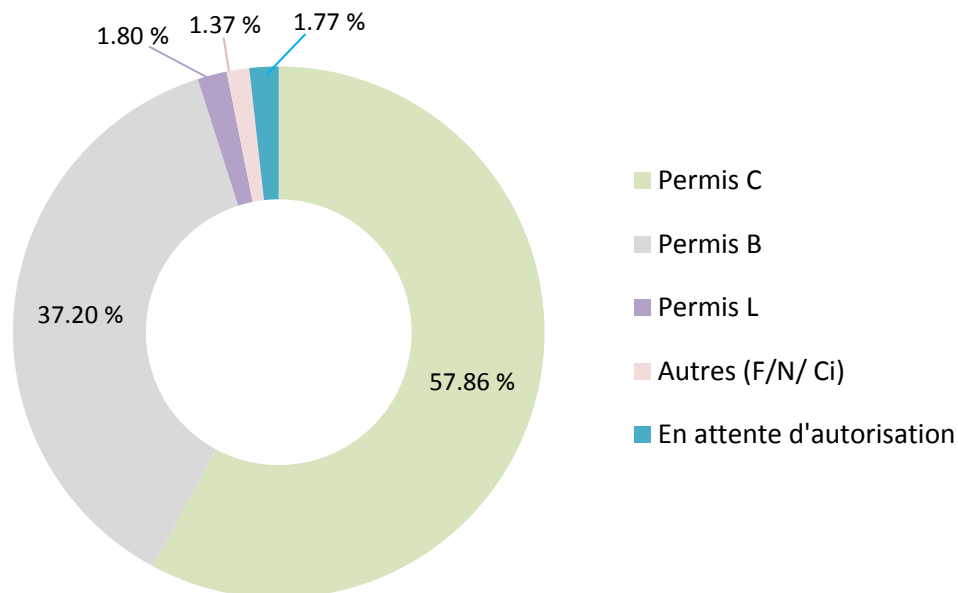
Les nationalités présentes à Ecublens

La population étrangère d'Ecublens est diversifiée. En effet, nous pouvons dénombrer 105 nationalités différentes.

Nationalité	Nbre hab.	Nationalité	Nbre hab.	Nationalité	Nbre hab.
Suisse	6'640	Corée (Sud)	15	Sénégal	4
Portugal	1'250	Somalie	15	Taïwan	4
Italie	970	Colombie	14	Haïti	3
France	820	Croatie	14	Jamaïque	3
Espagne	380	Pérou	14	Singapour	3
Kosovo	198	Afghanistan	13	Slovénie	3
Turquie	198	Autriche	13	Arménie	2
Serbie	186	Hongrie	13	Australie	2
Macédoine	150	Pakistan	13	Burkina Faso	2
Allemagne	142	Slovaquie	13	Estonie	2
Tunisie	102	Luxembourg	11	Géorgie	2
Maroc	94	Maurice	11	Guatemala	2
Chine	69	République tchèque	11	Kazakhstan	2
Bulgarie	54	Japon	10	Kirghizistan	2
Belgique	52	Albanie	8	Laos	2
Pologne	49	Suède	8	Malaisie	2
Chili	47	Angola	7	Mauritanie	2
Iran	47	Finlande	7	Nigéria	2
Inde	46	Irlande	7	Afrique du Sud	1
Brésil	45	Mexique	7	Arabie saoudite	1
Russie	44	Thaïlande	7	Azerbaïdjan	1
Royaume-Uni	42	Cap-Vert	6	Bénin	1
Bosnie Herzégovine	41	Irak	6	Burundi	1
Canada	36	Lituanie	6	Israël	1
Etats-Unis	34	Moldova	6	Liechtenstein	1
Grèce	33	Norvège	6	Mongolie	1
Vietnam	32	Bolivie	5	Ouzbékistan	1
Pays-Bas	30	Madagascar	5	Uruguay	1
Roumanie	30	Argentine	4	Venezuela	1
Algérie	27	Bélarus	4		
Sri Lanka	21	Cambodge	4		
Erythrée	20	Cuba	4		
Syrie	19	Danemark	4		
Cameroun	18	Egypte	4		
Equateur	18	Lettonie	4		
Liban	17	Monténégro	4		
Ukraine	17	Philippines	4		
Congo (Kinsh.)	16	Rép. dominicaine	4		



Population étrangère par type d'autorisation de séjour

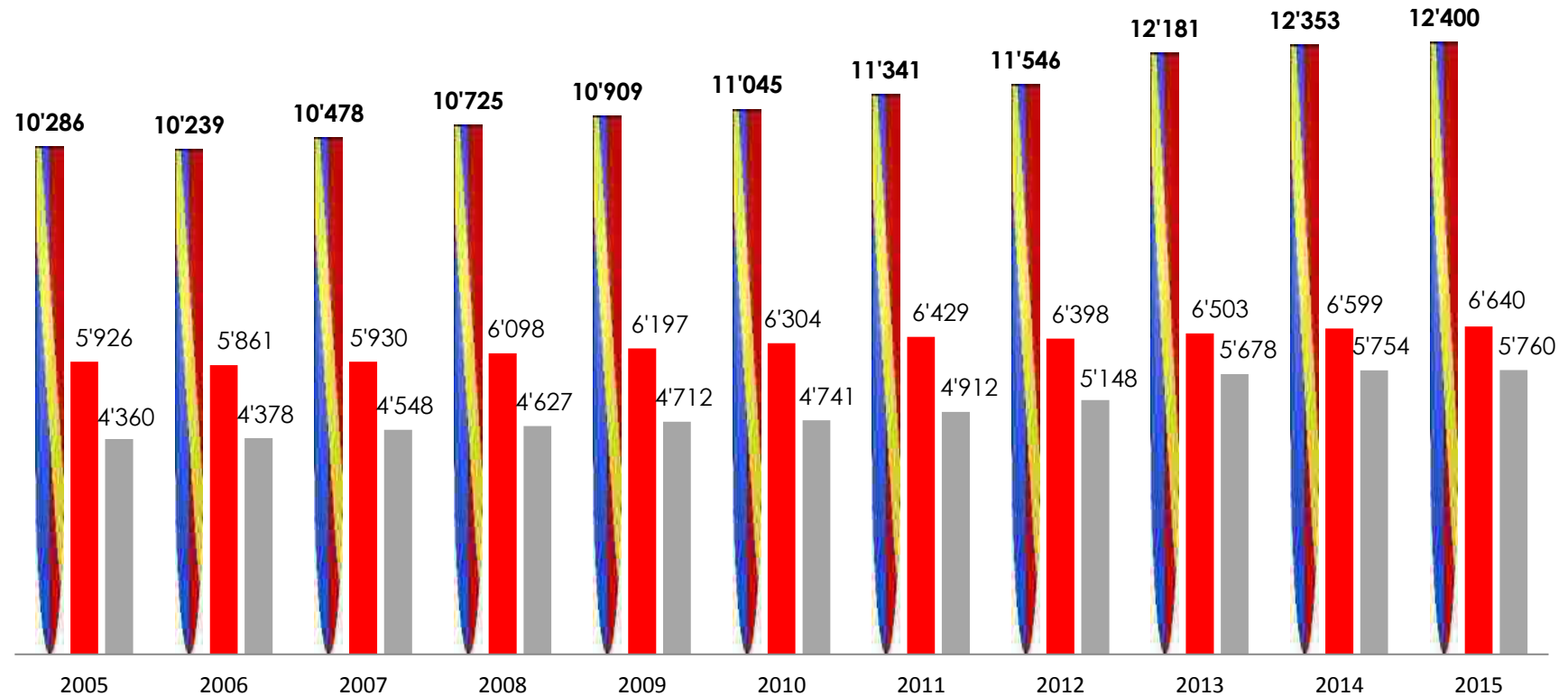


Ci-dessous la répartition des types d'autorisation de séjour européens et états-tiers :

	 UE / AELE	 Etats-tiers
 Permis d'établissement	2'460	873
 Permis de séjour	1'427	716
 Permis de séjour courte durée	101	2
 Permis de séjour avec activité pour conjoint de fonctionnaire international	9	-
 Autorisation de séjour pour étrangers admis provisoirement	-	53
 Autorisation de séjour pour requérants d'asile	-	17
<i>En attente d'autorisation</i>	61	41

Evolution de la population d'Ecublens de 2005 à 2015

Population totale Suisses Etrangers



La croissance démographique observée durant ces dernières années se confirme cette année encore avec une augmentation de la population de + 47 personnes par rapport à l'année 2014. Le nombre d'habitants suisses reste stable (augmentation de 12.05 % depuis 2005) tandis que la population étrangère s'accroît chaque année pour atteindre le nombre de 5'760 habitants en 2015, soit une augmentation de 32.11 % en dix ans.



Service de l'informatique et des télécommunications

ORGANISATION DU SERVICE

Introduction

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la majeure partie des activités liées à l'informatique est externalisée auprès de prestataires privés. Cette solution apporte une plus grande autonomie, une meilleure maîtrise des coûts et offre la possibilité de dimensionner les infrastructures matérielles et logicielles d'une manière parfaitement adaptée aux besoins.

La réussite de cette approche est conditionnée à la création de relations durables et solides avec des « partenaires » expérimentés, disponibles, fiables et proches géographiquement. Une bonne connaissance des spécificités de notre commune et de son environnement est également un atout.

A ce jour, tous les prestataires « partenaires » cités plus loin répondent à ces conditions.

Tâches principales

Les tâches non externalisées sont effectuées par le Service des finances. Elles sont les suivantes :

Informatique

- Gestion du parc informatique.
- Gestion administrative des équipements réseau et wifi.
- Help desk de premier niveau. *
- Interface avec le prestataire pour toutes les mutations liées aux mouvements du personnel.
- Gestion des accès sélectifs aux logiciels de comptabilité et du contrôle des habitants.
- Gestion des accès web pour les utilisateurs externes (Office des poursuites, Centre social régional, Préfecture, écoles, tl, etc.).
- Accompagnement des projets informatiques.

- Administration et gestion du « Business Process Management », logiciel Optimiso.
- Administration de la gestion électronique des documents, logiciel ELO.

Moyens d'impression

- Gestion du parc de copieurs et d'imprimantes.
- Gestion des accès individuels.
- Suivi trimestriel des volumes noir/blanc et couleurs.

Téléphonie

- Gestion du parc téléphonique.
- Help desk de premier niveau. *
- Mise à jour des données des utilisateurs.
- Répartition annuelle des coûts de télécommunication au moyen du logiciel Globaltax.

Financement des équipements

- Recherche de financements adaptés à l'obsolescence prévisible.
- Suivi des contrats.
- Anticipation des renouvellements.

* le 2^e niveau étant assuré par les différents prestataires de services.

INFORMATIQUE

Hébergement



Les différents programmes utilisés, ainsi que les données, sont hébergés auprès de la société Info Services SA à Renens. Cette société est également éditrice d'une grande partie des logiciels métiers utilisés par les services administratifs.

La solution retenue est Windows Server 2008 R2 (terminal serveur). Elle présente les avantages suivants : la gestion des licences est simplifiée, tous les utilisateurs bénéficient des mêmes versions de logiciels, aucune mise à jour n'est nécessaire sur les postes et l'accès est rendu possible depuis n'importe quel ordinateur connec-

té à internet, notamment celui du domicile pour certains collaborateurs.

La liaison entre les différents sites communaux et le prestataire est assurée par une fibre optique réservée à l'usage exclusif de la Commune. Les performances en termes de disponibilité et de rapidité sont ainsi optimales. La disponibilité des systèmes a été sécurisée par la mise en place d'une redondance en temps réel qui est située dans des locaux distincts.

Les prestations d'Info Services reposent sur trois contrats en plus de la fourniture de certains logiciels métiers. Il s'agit de :

- L'hébergement individuel en haute disponibilité. Les applications et données sont hébergées sur des serveurs physiques et virtuels dédiés, elles sont répliquées en temps réel sur un serveur de secours situé dans un autre bâtiment.
- La gestion des services réseau local et distant. Ce contrat définit les modalités d'intervention du prestataire en cas de dérangement ou de panne sur le réseau.
- Le support des postes de travail.

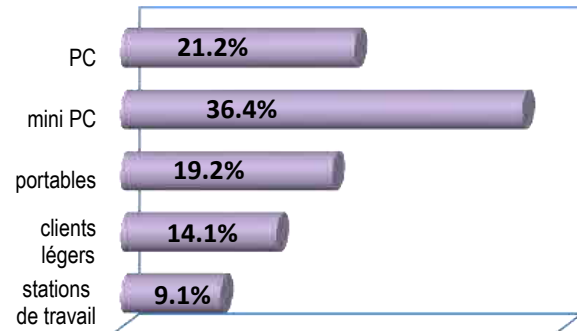
Chacun des contrats comprend des SLA (Services Level Agreement) spécifiques détaillés et précis.

Parc informatique

Au fur et à mesure des renouvellements, les PC traditionnels avaient été remplacés par des « clients légers » moins chers et plus simples technologiquement. Depuis 2014, les mini PC arrivés sur le marché à des prix très compétitifs ont été privilégiés. Les ordinateurs portables sont toujours réservés aux utilisateurs mobiles, principalement les Chefs de service et les Municipaux, et les stations de travail équipent le personnel des services techniques utilisant des programmes spécifiques installés en local.

Les 99 postes de travail connectés au réseau informatique communal au 31 décembre 2015 se répartissent comme suit :

- 21 PC conventionnels
- 36 mini PC
- 19 portables
- 14 clients légers
- 9 stations de travail.



Dix-sept machines ne sont pas attribuées à un collaborateur en particulier. Il s'agit de :

- 3 - consultation Bibliothèque
- 1 - guichet Service des finances
- 5 - guichet Contrôle des habitants
- 6 - postes de scannage pour la GED
- 1 - salle de conférences Motty
- 1 - salle de conférences CTC.

Inventaire des logiciels

Les logiciels sont installés sur les serveurs et accessibles à tous les utilisateurs. *Certaines applications spécifiques sont installées directement sur les postes de travail, elles sont indiquées en italique.*

Logiciels métiers

- Citizen / Info Services SA
 - contrôle des habitants
 - registre civique
 - gestion des chiens
 - gestion pièces d'identité
 - approvisionnement économique
 - salaires
 - comptabilité générale
 - créanciers
 - facturation
 - débiteurs
 - cadastre administratif
 - citiloc, location objets
 - citiweb, accès distants
 - registre des entreprises
- GeoConcept / Geoconcept
 - Système d'information du territoire SIT
 - Edilis Pack, gestion communale selon spécificités suisses
 - Import/export DFX DWG, échange de fichiers avec Autocad
 - Smartlabel Editor, organisation intelligente des informations affichées

- Geoweb, publication sur intranet
- Autocad LT / Autodesk
 - dessin technique
- ArchiCAD / Abvent
 - dessin technique
- TachoPlus / Mobatime SA
 - tachygraphes camions
- ICA-AtoM / Docuteam Sàrl
 - inventaire des archives
www.archivescommunales-vd.ch
- BiblioMaker / Micro Consulting SA
 - gestion du fonds de la bibliothèque
- Presento / Zeit AG
 - gestion des temps de présence du personnel
- PersProfile Manager / S-Quell SA
 - évaluation de compétences lors de recrutements
- @remote / Ricoh Suisse SA
 - gestion des copieurs
- GlobalTax / GT2F
 - gestion des appels téléphoniques
- Adminpay / Swiss Post solutions AG
 - encaissements par internet
- Exos 9300 / Kaba SA Total Access CH
 - contrôle d'accès électronique
- Optimiso / Optimiso Group SA
 - Business Process Management
- ELO Professional / ELO Digital Office
 - gestion électronique des documents
- Xpert.Meeting / TI Informatique
 - gestion des séances de Municipalité

Logiciels de bureautique

- Windows 7 et 8
- MS Office 2010
- Twixel
- PDF-Xchange Editor
- Adobe Acrobat x pro
- Adobe Cloud collection
- Photoshop Elements
- MS Project standard
- Filemaker
- Visio

Plateforme internet

- Insito / Finance active
 - informations financières

Guichet virtuel



- réservation/vente des cartes CFF
- pré-réservation du refuge et du local du four de la Galerie du pressoir
- contrôle des habitants (CH)
 - changement d'adresse
 - chiens (inscription, départ,...)
 - commande attestations
 - départ de la Commune
 - recherche d'identité



Etudiants:

Toutes les informations nécessaires pour votre inscription auprès de la Commune d'Ecublens /

- contrôle des habitants, inscription des étudiants selon leur provenance (suisse ou étranger) et leur type de résidence (principale ou secondaire).

Internet



Les accès à internet sont fournis par UPC Cablecom. La connexion principale est assurée par une fibre optique. Sa capacité est passée de 15 à 20 Mbps symétriques sans surcoût. Une redondance, en technologie SDSL, est en fonction avec une bande passante de 4 Mbps. La permutation entre les deux connexions est automatique et transparente pour l'utilisateur, si ce n'est la performance dégradée.

Une connexion complémentaire de 200 /20 Mbps a été ajoutée en 2015 pour les wifi communaux.

PROJETS

Accompagnement des projets



Les projets de développements informatiques de peu d'envergure sont gérés directement par le Service des finances

avec les prestataires concernés. Par contre, les projets transversaux impliquant plusieurs services ou les projets complexes sont conduits par un consultant externe et neutre répondant aux critères évoqués au chapitre « Introduction ». La société CMSI SA à Renens a ainsi été mandatée pour piloter le projet d'externalisation mené dans le courant des années 2010/2011, le projet d'implémentation d'une GED en 2013/2014/2015 et le projet de refonte du site internet en 2014/2015.

Projets réalisés et en cours

Gestion électronique des documents (GED)



La mise en place du logiciel de gestion électronique des documents ELO Professional s'est poursuivie en 2015.

Les Services des finances et du contrôle des habitants sont passés en phase de production au 1^{er} janvier. Tous les documents comptables ainsi que ceux liés aux habitants sont systématiquement scannés et indexés. Différents processus de validations et de transferts d'informations ont été mis en place. Les factures des fournisseurs, par exemple, sont désormais visées électroniquement par les Chefs de service, les Municipaux et le Syndic.

En cours d'année, les Services des écoles, des ressources humaines, de l'urbanisme et le Greffe municipal ont rejoint le cercle des utilisateurs. Les Services des travaux, des bâtiments, des affaires sociales et de la culture seront intégrés progressivement au projet en fonction des disponibilités internes. Les différentes phases préliminaires à l'utilisation au quotidien de la GED sont :

- Définition et création de la structure du plan de classement par l'archiviste communale, en étroite collaboration avec les services.
- Mise en place des restrictions d'accès en fonction de la sensibilité des données par le Service des finances.
- Définition et création des masques d'indexation par l'archiviste et le Service des finances.
- Définition et configuration des workflow (processus) par le Service des finances avec l'assistance de la société Protocol, ELO Business-Partner pour la Suisse romande si nécessaire.
- Formation et accompagnement des utilisateurs par le Service des finances.
- A cela, peuvent s'ajouter des demandes de développements spécifiques, ainsi que la réalisation d'interfaces avec les logiciels métiers.

Site internet et Xpert.Meeting

Le projet de refonte du site internet, ainsi que la poursuite de l'informatisation des séances de la Municipalité (Xpert.Meeting) ont été conduits par le Greffe municipal. Leur description figure au chapitre « Administration générale ».

Gestion des salaires



Le logiciel utilisé depuis 2006 est devenu obsolète et son développement interrompu par le fournisseur à fin 2015. Un appel d'offres auprès des trois principaux fournisseurs de logiciels aux communes a été réalisé dans le courant de l'été. La solution ABACUS a été retenue, pour son prix, mais aussi et surtout pour ses qualités et son adéquation avec les besoins des utilisateurs du Service des ressources humaines. Elle est distribuée par OFISA Informatique SA à Renens. Ce nouveau logiciel sera mis en production le 1^{er} janvier 2016.



Registre des entreprises

La nouvelle plateforme est opérationnelle depuis le début de l'année. Elle est intégrée à la suite des logiciels métiers Citizen. L'ancienne base de données gérée avec le logiciel File Maker a été abandonnée.

Registre cantonal des personnes (RCPers) et contrôle des habitants – Projet d'automatisation des transferts d'informations (ATI)

Le projet ATI, initié début 2014 par le Canton, a été mis en œuvre en 2015. Il visait les objectifs suivants :

- Echange des informations entre le Contrôle de l'habitant et le RCPers complètement dématérialisé.
- Circulation accélérée des informations.
- Amélioration de la qualité des informations.
- Renforcement et généralisation du rôle central du RCPers dans l'administration cantonale vaudoise et les administrations communales.

Le coût des développements réalisés par la société Info Services SA, fournisseur du logiciel de gestion du contrôle des habitants, a été assumé directement par le Canton.

Les coûts de déploiement, de mise en œuvre de la plate-forme d'échange de données (Passa-CD), de conversion des données et de formation ont, par contre, été facturés à la Commune, mais ils ont été entièrement compensés par une allocation du Canton.

*Claude Salzmann,
Chef du Service des finances*

◆ ◆ ◆ ◆

Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Chamberonne



Commission du feu intercommunale (CFI)

1^{er} semestre

- M. Michel Farine, Président Municipal, Ecublens
- Mme Isabelle Steiner, Vice-Présidente Municipale, Chavannes-près-Renens
- M. Jean-Paul Meyer Municipal, Saint-Sulpice
- M. Claude Masson, secrétaire Membre, Ecublens
- M. Michel Cottier Membre, Chavannes-près-Renens
- M. Pierre Mosimann Membre, Saint-Sulpice
- Maj. Christophe Légeret Commandant du SDIS Chamberonne
- Cap. Michel Sartirani Remplaçant du Commandant du SDIS Chamberonne.

2^e semestre

- Mme Isabelle Steiner, Présidente Municipale, Chavannes-près-Renens
- M. Jean-Paul Meyer, Vice-Président Municipal, Saint-Sulpice
- M. Michel Farine Municipal, Ecublens
- M. Michel Cottier Membre, Chavannes-près-Renens
- M. Pierre Mosimann Membre, Saint-Sulpice
- M. Claude Masson, secrétaire Membre, Ecublens
- Maj. Christophe Légeret Commandant du SDIS Chamberonne
- Cap. Michel Sartirani Remplaçant du Commandant du SDIS Chamberonne.

Etat-major

- | | |
|----------------------|-------------------------|
| • Commandant | Maj. Christophe Légeret |
| • Remplaçant Cdt | Cap. Michel Sartirani |
| • Resp. site A + DAP | Plt Cyrille Tille |
| • Resp. site C + DPS | Plt Cyrille Tille |
| • Resp. instruction | Plt Julien Verrey |
| • Resp. APR | Plt Frédéric Jacot |
| • Resp. matériel | Plt Didier Moser. |

Chefs de sections

- Section DPS caserne 1
Lt Stephan Caïtucoli
- Section DPS caserne 2
Lt Christophe Kaeser
- Section DAP 1 caserne 1
Lt Anthony Servonet
- Section DAP 2 caserne 1
Lt Pierre-Alain Pascal
- Section DAP 3 caserne 1
Lt Jean-Baptiste Bureau
- Section DAP 1 caserne 2
Lt Michael Walz
- Section DAP 2 caserne 2
Lt Carlos De Oliveira
- Section de service
Lt Fabrizio Verasani.

Administration

- Employée administrative
Mme Peggy Martins (dès le 01.10.2015).

Effectif

- Au 1^{er} janvier 2015, celui-ci était de 97 sapeurs-pompier et 1 civil (Dr Jean-Claude Simon, médecin-conseil du SDIS) pour arriver à 78 sapeurs-pompier et 2 civils au 31 décembre 2015, suite à l'arrivée, le 1^{er} octobre 2015, de Mme Peggy Martins, employée administrative à 20 %.
- 19 démissions dont :
 - 3 pour raisons personnelles ou familiales.
 - 6 pour déménagement hors du SDIS.
 - 6 pour raisons professionnelles ou études.
 - 4 pour exclusion suite à la non-participation aux exercices sans excuse.

- 8 recrues sorties des listes, état au 1^{er} janvier 2015, pour non-participation aux cours de formation de base ou qui ont renoncé à leurs engagements avant ce cours.

Instruction



- Tout le SDIS a suivi 13 heures d'instruction, avec pour thèmes :
 - Engagement tonne-pompe.
 - Motopompes.
 - Inondation.
 - Service des tuyaux.
 - Revue du SDIS, présentation des concours cantonaux (MP, TP), ainsi qu'une démonstration antichute.
- Pendant les 4 premiers exercices du SDIS, la section recrue a reçu une instruction relative et complémentaire au cours de formation de base.
- Les membres du détachement de premier secours (DPS) ont suivi, en plus, une formation spécifique à leur tâche de 18 heures, soit 7 exercices :
 - Actions opérationnelles introduites par le Canton.
 - Service aux échelles (notamment avec notre nouvelle échelle à crochets).
 - Interventions sur des installations solaires.
 - Interventions sur ascenseur, véhicule GPL et pollution.
 - Travail d'extinction avec le véhicule Fire Dragon de la société Dräger, loué par les SDIS Chamberonne, Morget, Malley, Sorge et Mèbre.
- Exercice d'engagement sur le bâtiment des archives cantonales.
- Les porteurs d'appareils de protection respiratoires (APR) ont, quant à eux, été formés et instruits pendant 15 heures supplémentaires à leur instruction du SDIS et du DPS, dans les thèmes suivants :
 - Nouvelles directives SSL.
 - Dynamique d'intervention, recherche de personne et sac RIT.
 - Actions opérationnelles mises en application sous APR.
 - Lutte contre le feu.
 - Travail à la chaleur, extraction de personnes blessées.
 - Travail à la maison de feu de la RAMA pour le moitié de notre personnel.
- Avant d'être incorporés dans le groupe APR, les nouveaux porteurs ont suivi pendant 7 heures 30 une formation spécifique d'introduction dans les thèmes suivants :
 - Introduction au port des appareils APR.
 - Travail d'équipe.
 - Recherche à l'aveugle.
- La moitié de l'effectif des porteurs a effectué la piste d'entraînement de la Grangette avec ses tests ergonomiques et de performances, ainsi que l'entraînement au massage cardiaque, pour un total de 6 heures.
- Tous les membres DPS au bénéfice d'un certificat BLS-AED (réanimation et défibrillation) ont suivi soit le recyclage obligatoire du certificat tous les 2 ans soit un exercice d'entraînement et de perfectionnement sur le BLS-AED et l'administration d'oxygène.
- Les sous-officiers se sont préparés pendant 2 cours de cadres, soit 5 heures qui traitaient de la grille d'exercices DAP du SDIS, soit : thème DAP sous l'égide du nouveau règlement, tactiques de déploiement de conduites, anneaux cousus, engagement TP et MP, place APR, échelle à crochet.
- Les officiers, en plus de transmettre l'instruction lors de chaque exercice, ont suivi 4 cours de cadres officiers sur les reconnaissances de nouveau bâti-

ment, sur les techniques de conduite d'intervention et sur le nouveau matériel.

- Les cadres APR ont participé à un exercice de formation didactique concernant la mise en place d'une leçon d'instruction et les directives cantonales en matière d'APR, ainsi que les consignes internes du SDIS.
- Les chauffeurs machinistes poids-lourds ont suivi un exercice spécifique sur la conduite et les diverses machineries de nos véhicules d'intervention des deux casernes.

Cours de formation ECA

Les cours ECA suivants ont été suivis par des membres du SDIS :

- 20 recrues ont suivi le cours de formation des sapeurs-pompiers au Centre de formation de la RAMA pour un total de 50 jours, ainsi que la formation ouverte à distance (FOAD).
- 72 sapeurs-pompiers ont suivi des cours à l'ECA pour un total de 129 jours. Ces cours avaient pour thèmes :
 - Rapport administratif des commandants.
 - Formateur maison de feu.
 - Formation routière – Théorie permis C1.
 - Protection respiratoire – Perfectionnement.
 - ORCA/EMCC – Généralités.
 - Conduite d'intervention – Chef d'intervention.
 - Formation de base des recrues.
 - Conduite d'intervention – Conduite d'un groupe.
 - Véhicules à propulsion alternative.
 - Transmissions.
 - Installations techniques bâtiments.
 - Hydraulique – Base.
 - Entretien matériel et équipement.
 - Protection respiratoire – Base.
 - Hydraulique – Tonne-pompe.
 - Protection respiratoire – Préposé.
 - Protection – Sécurisation CH/DCH.
 - Conduite d'intervention coordonnée d'un groupe.
 - Formation ECAWIN.
 - Formateur de conduite.

- Préservation des preuves.
- Journée technique des DPS.
- BLS/AED
- Chefs de groupes.
- Feux de cheminées.
- Journée technique des commandants.
- Conduite d'intervention – Engagement.
- Phénomènes thermiques.

Autres cours de formation

- Formation au massage cardiaque et défibrillation (BLS-AED) aux Samaritains d'Ecublens :
 - 50 personnes ont suivi la formation ou le recyclage BLS-AED pour un total de 23 soirées.
 - 6 personnes du DPS ont suivi une formation spécifique d'une soirée sur l'oxygène.
- Formation permis poids lourd C1-118 :
 - 1 personne a passé son permis.
 - 6 personnes en formation pratique.
 - 12 personnes en formation théorique.
 Pour un total de 290 heures.

Diverses gardes et manifestations

Gardes dans les salles de spectacles

- Gardes diverses dans les salles du Moty, de la Plaine, de La Planta et du foyer paroissial.

Manifestations

Manifestations importantes :

- Chavannes Brûler de bûches nouvelle année
- Chavannes Soirée cinéma
- Chavannes Atelier de danse
- Chavannes Soirée cinéma
- Chavannes Promotion école primaire
- Chavannes Loto de l'USL
- Ecublens Karaoké de la jeunesse
- Ecublens Culte de Noël
- Ecublens Fête de Noël EMS Clair-Soleil
- St-Sulpice Bonhomme hiver
- St-Sulpice Loto de la gym
- Malley Service de parc match LHC

- Lausanne 20 kilomètres de Lausanne
- Lausanne Triathlon de Lausanne.

Pour un total de **328 heures**.

Manifestations du 1^{er} août sur les trois communes du SDIS.

• Chavannes	46 heures
• Ecublens	44 heures
• St-Sulpice	40 heures
Total	130 heures

Interventions



Les deux OI du DPS des deux sites sont intervenus à 125 reprises sur les trois communes.

En comparaison, de 2007 à 2011, la tendance était à la baisse. Pour la période 2012 à 2014, il en est tout autre puisque l'on constate une augmentation régulière des alarmes.

Cela est présenté sous la forme d'un graphique (voir à la fin du chapitre) qui illustre bien les variations depuis 2007, 1^{ère} année du SDIS Chamberonne, jusqu'à fin 2015.

2015 a été une petite année pour les interventions par rapport à 2014 avec une forte baisse, soit 64 interventions de moins.

Le 4 juillet, nous sommes alarmés pour le sauvetage de canetons tombés dans une canalisation, où il a fallu de la patience car ils sont tombés 4 mètres plus loin dans une grille. Après les avoir mis sur le bon chemin, ils ont atteint le bord du lac sans incident.

Le 8 juillet, nous sommes alarmés pour récupérer un python royal caché sous le lit d'un étudiant, quelle belle surprise !

Le matin du 27 novembre vers 9 h, nous sommes alarmés pour une prévention feu

suite à un feu survenu durant la nuit et qui a malheureusement conduit au décès du locataire.

Intervention non déclenchée par la CTA

La mise en action du plan canicule, à savoir des visites à domicile des personnes âgées de 80 ans et plus qui sont seules chez elles, se fait en collaboration avec les Samaritains et la Protection civile. Les visites s'effectuent le soir de 18 h à 20 h environ. Les personnes non visitées durant la soirée sont soit visitées par la Protection civile, soit contactées par téléphone.

- Déclenchement du plan :
 - 30 mai : préparation exercice d'engagement à la demande de la Préfète, pour le contrôle des processus de mobilisation, des visites et des après visites.
 - 3 juin : exercice d'engagement pour +/- 100 visites.
 - 4 juin : séance de débriefing à l'abri PC du Croset, entre tous les partenaires et la Préfète, sur le retour de cet exercice où seuls des points mineurs constatés qui nécessitent une correction ont été réglés en séance.
 - 2 juillet : mise en action du plan, 100 visites prévues, mobilisation du SDIS, 26 pompiers présents
 - 6 juillet : mise en action du plan, 100 visites de prévues, mobilisation du SDIS, 22 pompiers présents.
 - 7 juillet : séance à l'abri PC du Croset entre tous les partenaires et la Préfète, pour un point de situation des 2 soirées.
 - 16 juillet : mise en action du plan, 100 visites prévues, mobilisation du SDIS, 19 pompiers présents.
 - 17 juillet : séance à l'abri PC du Croset, entre tous les partenaires et la Préfète, pour un point de situation pour les prochains jours.
- Depuis le 16 juillet, seule la PC a effectué, durant une journée encore, des visites.
- Pour le SDIS Chamberonne et les Samaritains de la section d'Ecublens, le point d'engagement était la caserne d'Ecublens où le SDIS a assuré la direction des opérations.

- En conclusion, il est à relever qu'aucun problème de santé sur les 100 visites n'a nécessité l'engagement d'une ambulance ou d'un médecin. Le SDIS a effectué un total de 300 heures pour le plan canicule.

Matériel

- Le dernier lundi de chaque mois, les sections techniques des deux sites effectuent l'entretien courant du matériel, des véhicules et de l'équipement des casernes.
- Les sections techniques se sont aussi occupées de réaménager quelques véhicules pour qu'ils soient adaptés au nouveau matériel acquis par le SDIS durant l'année.
- Suite à la mise en place d'un nouveau concept de numérotation des véhicules, commun pour les SDIS et les intervenants, l'ECA a pris en charge la modification de l'intégralité du parc radio et a fait procéder à la nouvelle programmation par la société MOTCOM SA.
- Le SDIS a fait l'acquisition du matériel suivant :
 - Une armoire de séchage pour équipement feu.
 - Une imprimante de format A0 pour instruction.
 - Un sac sanitaire et un défibrillateur pour un véhicule d'officier de service.
 - Du matériel antichute (harnais – gants – casque – élingue).
 - Un écran de projection et un beamer pour la salle EM de la caserne 2.

Véhicules



L'ECA a également procédé au réaménagement des véhicules et remorque suivants :

Caserne 1

- TP 2000 : pose d'un support de charge pour caméra thermique dans la cabine avant – pose d'une caméra de recul – pose d'une tablette d'aide à l'engagement – aménagement du caisson pour recevoir diverses caissettes (matériel de surveillant APR et pour ascenseurs) – supports pour lampe de poche pour les intervenants.
- VM : pose d'une tablette d'aide à l'engagement – aménagement du caisson pour recevoir diverses caissettes matériel de surveillant APR.
- TPM : pose d'une tablette d'aide à l'engagement.
- VCI : pose d'une tablette d'aide à l'engagement.

Caserne 2

- TPM : pose d'une tablette d'aide à l'engagement – aménagement de la cabine pour recevoir diverses caissettes matériel de surveillant APR et pour ascenseurs – supports pour lampe de poche pour les intervenants.
- VCI : pose d'une tablette d'aide à l'engagement (payé par le SDIS).
- VTT : pose d'une tablette d'aide à l'engagement (payé par le SDIS).
- Remorque APR : modification du caisson, réaménagement pour du nouveau matériel : caisses de surveillants – balises de marquage de différentes couleurs pour recherche en grande surface – autres.

Locaux/casernes

Les deux casernes ont également reçu un écran d'information avec les interventions en cours (uniquement SDIS Chamberonne) et les ressources engagées. Les informations et mises à jour du système se font par l'intermédiaire d'un boîtier de données à distance branché sur le réseau téléphonique.

Diverses activités

Les plus importantes :

- Représentation du SDIS au concours cantonal de la FVSP, par une équipe

- tonne-pompe qui s'est classée 4^e, et une équipe motopompe classée 1^{ère}.
- Continuation de l'activité physique hebdomadaire avec des activités en piscine et course à pied, ainsi qu'un suivi médical en collaboration avec le Dr Simon, ceci pour augmenter la réussite aux tests de performance instaurés par l'ECA pour les porteurs d'appareils de protection respiratoire (APR).
 - Suivi de modifications des aide-mémoires et consignes pour le personnel DAP et DPS, pour la bonne marche du service.
 - Formation technique du personnel DPS sur les nouvelles acquisitions de l'année.
 - Plan canicule, engagement du SDIS suite à l'activation par la Préfète, sous la direction du Service de la santé publique (SSP), pour des visites à domicile aux personnes âgées de 80 ans et plus qui sont seules.
 - Contrôle des bornes-hydrantes des 3 communes.
 - Exercice d'envergure sur le site des archives cantonales.
 - Revue du SDIS sur la Commune de Chavannes-près-Renens au collège de la Concorde, avec différents chantiers.
 - Participation au recrutement cantonal, organisé conjointement par la FVSP et l'ECA.
 - Elaboration du programme des thèmes d'instructions 2016
 - Formation continue du groupe anti-chute et formation de celui-ci par nos deux formateurs.
 - Exercice de collaboration avec la POL, USB et les SDIS de Malley et Sorge avec pour thème l'évacuation d'un bâtiment avec la prise en charge des impliqués par la POL.
 - Assuré le suivi des sections DPS et DAP, suite à leur séparation pour les exercices 2015.
 - Assuré le suivi de l'école de formation pour les nouveaux membres du DPS qui comprend 5 soirées de formation de base DPS et 4 soirées de préparation aux cours cantonaux APR.
 - Recrutement élargi sur les 3 communes pour 2016.

- Coordination pour divers gros chantiers sur Ecublens, Chavannes-près-Renens et St-Sulpice.
- Participation du Commandant et du remplaçant à différentes séances concernant VIDIS 20-25 avec la société TC (Team Consult) et l'ECA.
- Représentation du SDIS au rapport annuel de l'ORPC ROL.
- Représentation du SDIS au rapport annuel du SDIS Malley.
- Représentation du SDIS au rapport annuel du SPSL SDIS Lausanne – Epalinges.
- Représentation du SDIS à la cérémonie d'assermentation de la POL à Chavannes-près-Renens.
- Représentation au SDIS Sorge lors de sa revue annuelle.
- Représentation du SDIS au Téléthon, les vendredi 5 et samedi 6 décembre 2015.
- Fenêtre de l'Avent à Ecublens.

Commission consultative du feu

Activités de la CCF :

Durant cette année, la CCF a traité, entre autres, les sujets suivants :

- Acceptation du rapport d'activités du SDIS Chamberonne 2014.
- Acceptation des comptes du SDIS pour l'exercice 2014, après lecture du rapport de la fiduciaire.
- Participation des trois Municipaux à différentes séances concernant VIDIS 20-25 avec la société TC (Team Consult) et l'ECA.
- Accepté l'engagement, sur la base d'un cahier des charges établi par le SDIS, d'une employée administrative à 20 %, engagée par la Commune de Chavannes-près-Renens, qui sera financé par le budget du SDIS.
- Acceptation d'achat pour le remplacement de PC devenus obsolètes.
- Participation aux séances du projet VIDIS 20-25, qui concerne la couronne lausannoise, par M. Michel Farine, Municipal d'Ecublens, délégué au COPIL (ECA – TC – FVSP – représentant d'une autorité). Depuis le mois de juillet, plusieurs commandants représentent les

SDIS dans cette commission, ainsi que le Président de la FVSP.

- Courrier de remerciements aux entreprises qui laissent partir leur personnel aux interventions de jour.
- Acceptation du budget 2016 du SDIS et transmission aux Municipalités.
- Acceptation du programme d'instruction 2016 du SDIS, ainsi que des matières instruites, sur proposition de l'EM.
- Autorisation de procéder au recrutement élargi pour 2016.
- Représentations diverses lors de manifestations du SDIS.
- Acceptation et procédure d'exclusion de certains membres du SDIS sur proposition de l'EM.
- A accepté de remplacer la revue annuelle par un rapport administratif, tout en maintenant une revue quadriennale ou lors du changement de commandant.

Conclusion

- Les buts fixés en début d'année ont été atteints, c'est-à-dire :
 - Assurer la permanence 24 heures sur 24 d'un officier de service.
 - Assurer les départs lors des interventions sur les trois communes.
 - Compléter les effectifs des groupes d'alarme, spécialement de jour.
 - Compléter les manques en permis poids-lourds du personnel DPS.
 - Poursuivre l'instruction permanente aux membres du SDIS.
 - Assurer la bonne marche administrative et la gestion du budget.
 - Continuer d'entretenir de bonnes relations avec l'ECA et les services communaux, les SDIS de Sorge et de Malley (Prilly – Renens), la POL et l'ORPC ROL
 - Rester présent sur les trois communes vis-à-vis de la population et des entreprises.
 - Présenter aux Autorités, à la population et aux entreprises un service de défense incendie et secours avec des prestations professionnelles et opérationnelles en tout temps.

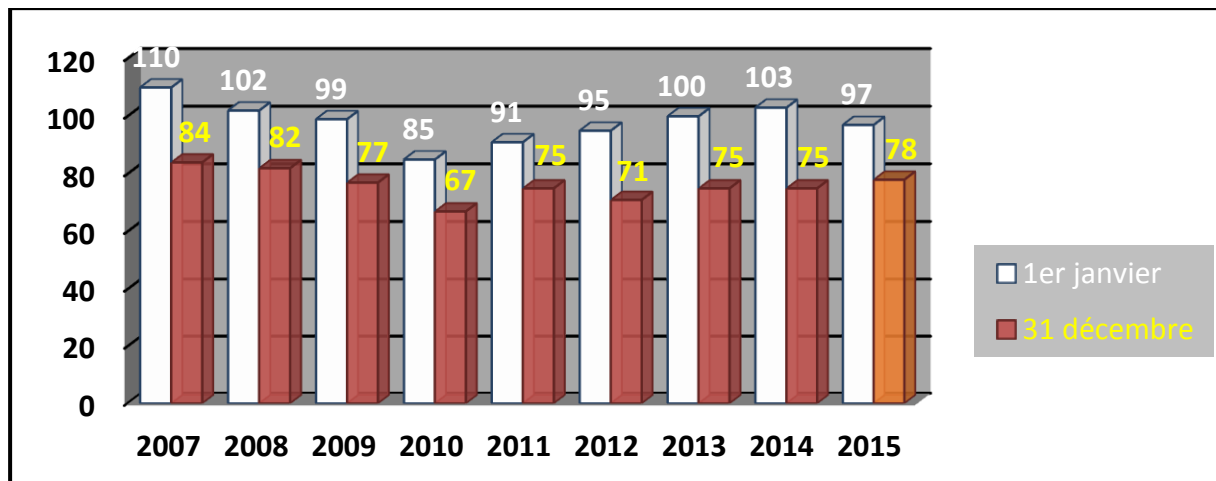
- Les points suivants sont encore à finaliser ou à réaliser:
 - Augmenter et maintenir l'effectif DAP du SDIS afin de garantir un réservoir de personnel pour assurer la relève au sein du DPS.
 - Continuer de maintenir les effectifs de jour du DPS en suffisance.
 - Continuer de garantir un officier de permanence en journée.
 - Formation aux permis poids-lourds du personnel DPS.
 - Consolider la formation ECAWIN et sur l'administration d'un SDIS, avec les cours ECA, de notre employée administrative.
 - Continuer d'améliorer la bonne marche administrative et la gestion du budget.
 - Suivi de formation des sapeurs formés à l'antichute sur le matériel acquis.
 - Maintenir une qualité de formation optimale de tous les sapeurs DPS et DAP.

Pour terminer ce rapport, je remercie les Municipalités, la Commission consultative du feu (CCF), l'état-major, les officiers, sous-officiers et sapeurs, ainsi que M. Stéphane Oliva et Mme Carine Cottier du Service de la Bourse de Chavannes-près-Renens, les 3 administrations communales pour l'aide qu'ils m'ont apportée, ainsi que la confiance qu'ils m'ont témoignée pour le bon fonctionnement du SDIS Chamberonne durant cette année de commandement 2015 et j'espère avoir répondu aux attentes des communes et de leur population.

*Le Commandant
Maj Christophe Légeret*

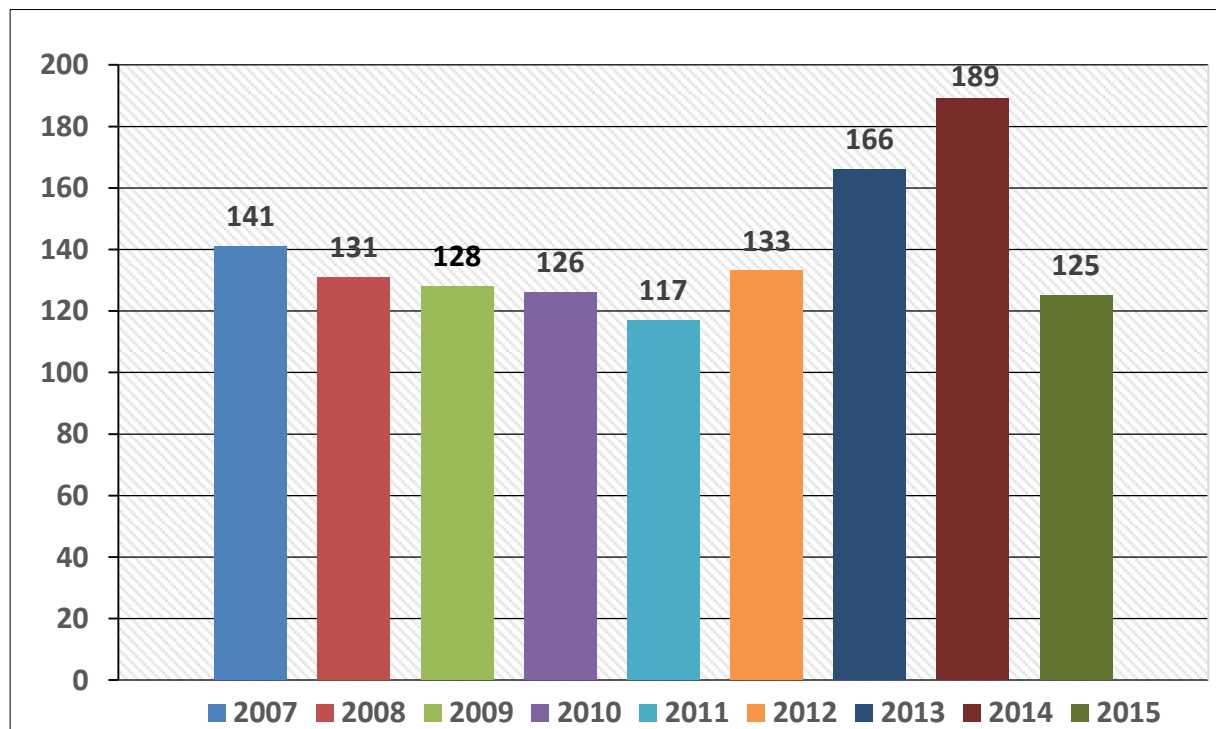


Graphique du contingent de 2007 à 2015



Quelques graphiques pour illustrer les 125 alarmes :

Graphique des alarmes de 2007 à 2015



Graphique général des alarmes



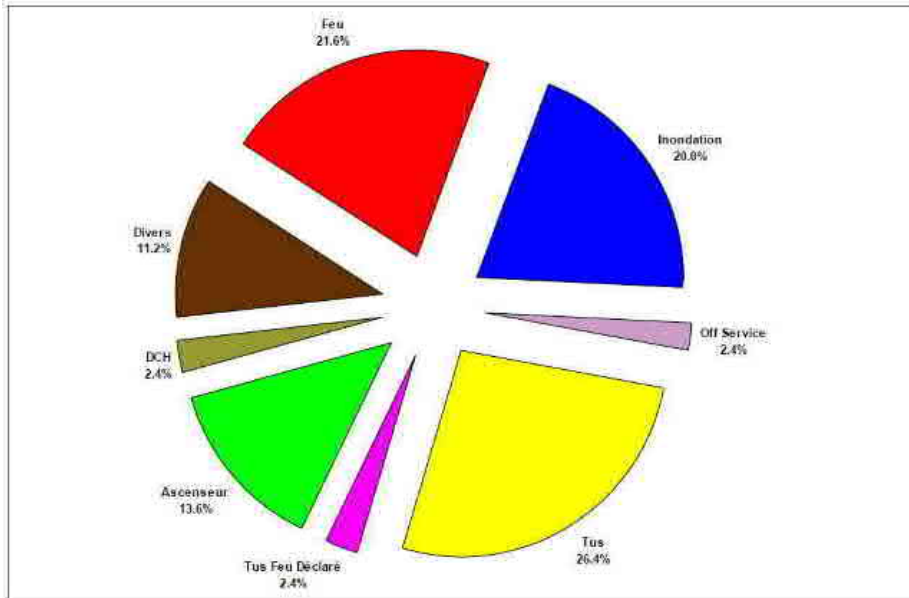
**Service de Défense Incendie et de Secours
Statistique des alarmes 2015**



Total des alarmes: 125

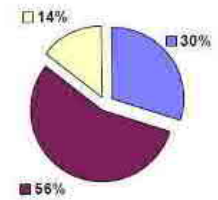
Nb jours / Alarme: 2.9

Feu 27 Tus Feu Déclaré 3 Tus 33 Inondation 25
Ascenseur 17 Divers 14 DCH 3 Off Service 3



Chavannes: 38
Ecublens: 69
St-Sulpice: 18

Total: 125



■ Chavannes ■ Ecublens □ St-Sulpice

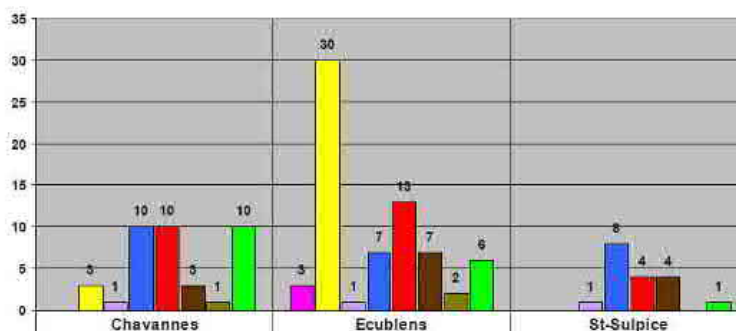
Graphiques par types d'interventions



**Service de Défense Incendie et de Secours
Statistique des alarmes 2015**

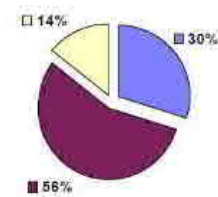


Total des alarmes: 125



Chavannes: 38
Ecublens: 69
St-Sulpice: 18

Total: 125



■ Chavannes ■ Ecublens □ St-Sulpice

■ Tus Feu Déclaré		3	
■ Tus	3	30	
■ Off Service	1	1	1
■ Inondation	10	7	8
■ Feu	10	13	4
■ Divers	3	7	4
■ DCH	1	2	
■ Ascenseur	10	6	1

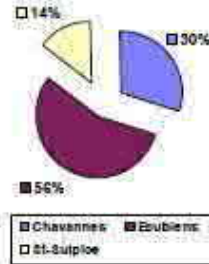
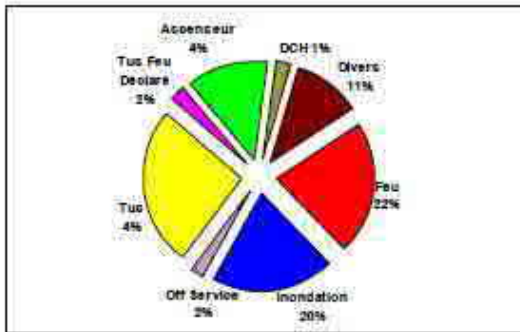
Graphiques comparatifs des 4 dernières années



Service de Défense Incendie et de Secours
Statistique des alarmes 2015

Total des alarmes: 125

Nb jours / Alarme: 2.9

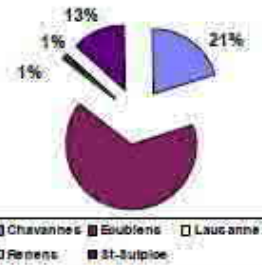
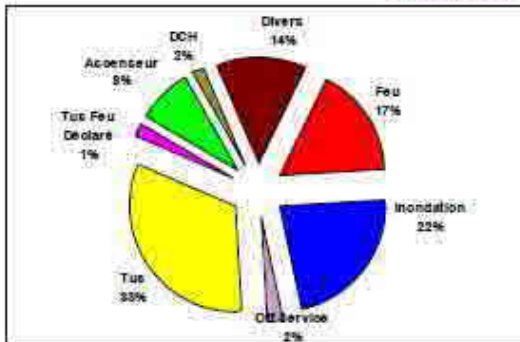


Chavannes: 38
Ecublens: 69
St-Sulpice: 18

Total: 125

Statistique des alarmes 2014

Total des alarmes: 189

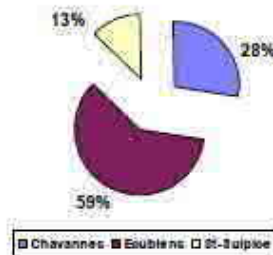
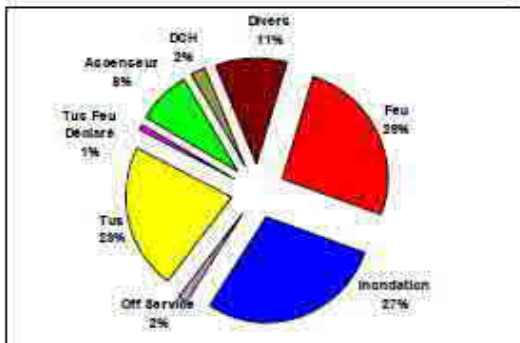


Chavannes: 52
Ecublens: 103
St-Sulpice: 34

Total: 189

Statistique des alarmes 2013

Total des alarmes: 165

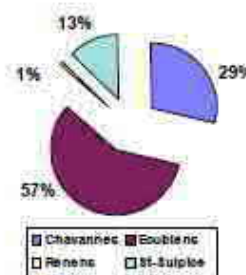
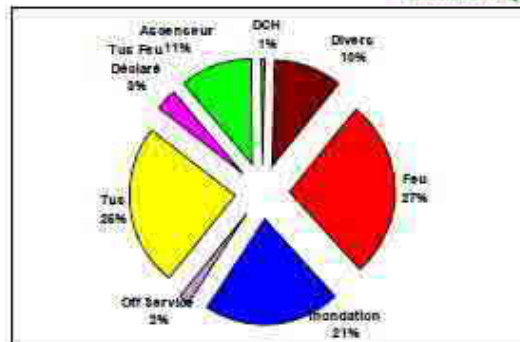


Chavannes: 34
Ecublens: 107
St-Sulpice: 22

Lausanne: 1
Renens: 1
Total: 165

Statistique des alarmes 2012

Total des alarmes: 133



Chavannes: 37
Ecublens: 79
St-Sulpice: 17

Renens: 0
Total: 133

Graphiques par tranches horaires



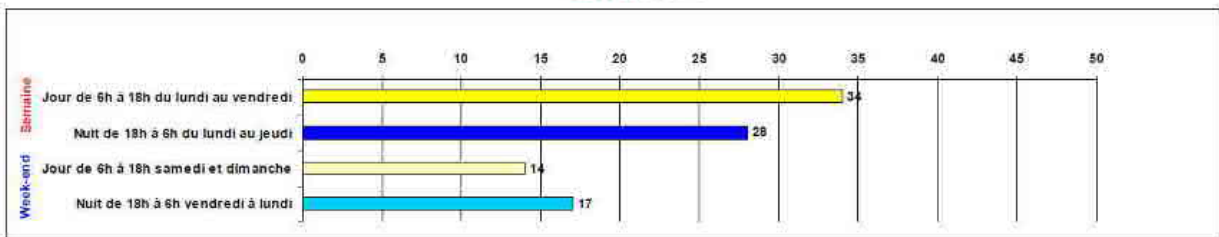
Service de Défense Incendie et de Secours
Statistique des alarmes 2015



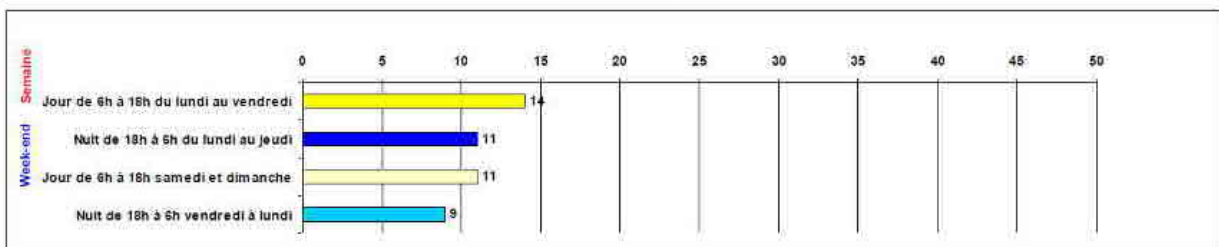
Total des alarmes: 125

Nombre d'interventions par tranche horaire

Caserne 1



Caserne 2



Graphiques par sites de départ



Service de Défense Incendie et de Secours
Statistique des alarmes 2015



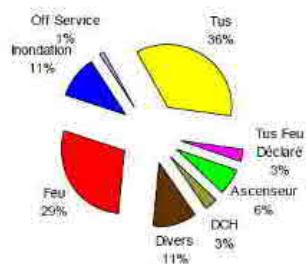
Par caserne

Total des alarmes: 125

Caserne 1

Feu: 27 Ascenseur: 6
 Tus Feu déclaré: 3 Divers: 10
 Tus: 33 DCH: 3
 Inondation: 10 Of de service: 1

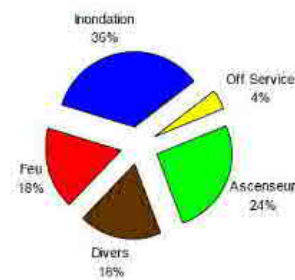
Total alarmes : 93



Caserne 2

Feu: 8 Ascenseur: 11
 Tus Feu déclaré: 0 Divers: 8
 Tus: 0 DCH: 0
 Inondation: 16 Of de service: 2

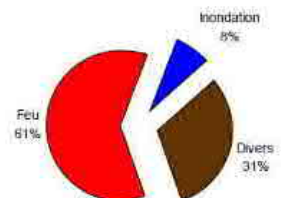
Total alarmes : 45



Casernes 1 et 2

Feu: 8 Ascenseur: 0
 Tus Feu déclaré: 0 Divers: 4
 Tus: 0 DCH: 0
 Inondation: 1 Of de service: 0

Total alarmes : 13



◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Service des travaux, infrastructures, domaines et environnement (ST)

PREAMBULE

Le Service des travaux, infrastructures, domaines et environnement (ST) est organisé en sept secteurs d'activités différents :

- La direction générale des travaux publics (bureau technique).
- Les routes, infrastructures, circulation et éclairage public.
- La voirie et les espaces verts (VEV).
- La gestion des déchets.
- L'environnement et les domaines.
- Les installations sportives et de loisirs.
- La coordination et la gestion du système d'information du territoire (SIT).

ORGANISATION DU SERVICE

Le personnel du service est composé de 27 collaborateurs, 3 apprentis et 2 auxiliaires :

Personnel du bureau technique (7 ETP) :

- 1 Chef de service, ingénieur.
- 2 Adjoints, 1 technicien.
- 1 secrétaire à 100 %, 2 secrétaires à 50 %.
- 1 apprentie employée de commerce.

Personnel de la section voirie et espaces verts (22 ETP) :

- 1 contremaître.
- 2 chefs d'équipe.
- 17 collaborateurs, dont 1 responsable de dépôt.
- 2 apprentis.
- 2 auxiliaires.

Les diverses tâches assumées par le service sont les suivantes :

Bureau technique du ST

- Gestion administrative du service : secrétariat et finances.
- Etudes générales de circulation, de transport et de mobilité.

- Etudes et réalisation de nouveaux aménagements routiers, d'installations sportives, de travaux sur les cours d'eau.
- Etudes des réfections des infrastructures routières, trottoirs, ouvrages et cheminements piétons du domaine public.
- Suivi et contrôle des projets et travaux d'aménagements urbains ou de réfection sur le domaine public, ainsi que leur gestion administrative et financière.
- Gestion des déchets.
- Entretien et études de l'extension de l'éclairage public.
- Etudes et réalisation des projets liés à l'environnement et gestion des problèmes y relatifs.
- Etudes, conceptions et réalisations paysagères.
- Gestion des demandes d'abattage d'arbres.
- Gestion de l'utilisation temporaire du domaine public.
- Gestion des domaines communaux, des forêts, des vignes et du cimetière.
- Coordination des chantiers communaux en collaboration avec les autres services, les concessionnaires ou instances concernées.
- Analyse de la compatibilité des projets de construction interservices en relation avec le domaine public et la circulation.
- Direction et pilotage du développement du SIT communal.
- Analyse des dossiers de constructions pour les aspects liés au domaine public et aménagement paysager.

Voie et espaces verts (VEV)

Entretien des infrastructures :

- Prise en charge du nettoyage, de l'entretien et du déneigement du domaine public.
- Fauchage des bords de routes, des talus et entretien des chemins pédestres.
- Gestion des décorations de Noël.
- Réalisation des travaux de génie civil d'entretien ne nécessitant pas la mise en œuvre de moyens mécaniques lourds.

- Gestion et entretien du parc des véhicules du service.
- Transports divers lors de manifestations publiques.

Domaines :

- Gestion et entretien des forêts, des vignes, des terrains communaux et des cours d'eau.
- Vente de bois des forêts communales.
- Gestion et entretien du cimetière.
- Gestion des jardins familiaux, en collaboration avec l'Association des jardins familiaux du Molard.

Environnement :

- Gestion du ramassage et élimination des déchets ménagers.
- Gestion et exploitation de la déchetterie communale.
- Gestion et entretien des installations sportives.
- Gestion et entretien des parcs, places de jeux et fontaines.
- Travaux de créations paysagères.
- Gestion des nuisances environnementales, en collaboration avec l'Etat de Vaud.

BUREAU TECHNIQUE – DIRECTION DES TRAVAUX

Ce chapitre se rapporte aux prestations fournies sur l'année par le bureau technique du ST, en plus des tâches administratives et d'entretien courant prévues au budget annuel.

La direction a établi 4 préavis et 57 rapports à la Municipalité, a géré 186 adjudications ou commandes et 1'197 factures.

Avant-projets

Le service a réalisé ou piloté les études d'avant-projets des travaux suivants :

- Etude de l'avant-projet du réaménagement de la RC82 (Pont-Bleu/Tir-Fédéral) en collaboration avec la Direction générale de la mobilité et des routes de l'Etat de Vaud (DGMR), l'EPFL,

les Communes de Chavannes-près-Renens et Crissier, ainsi que le SDOL.

- Participation aux groupes techniques pour le projet de requalification de la RC1a, étapes 2 (EPFL/UNIL) et 3 (Venoge/Pré-Fleuri).
- Etude préalable du réaménagement du chemin de la Motte/Dévent.
- Etude préalable du réaménagement de la plaine du Croset.
- Etude pour l'amélioration du carrefour route du Bois/chemin de la Motte.

Projets définitifs

Le bureau technique a également dirigé ou piloté la réalisation des chantiers ou projets suivants :

- Etude du réaménagement du chemin du Bochet : projet définitif et dossier d'appel d'offres.
- Etude pour la création d'une place de jeux au chemin des Esserts, sur l'ancienne parcelle Domino.
- Réfection des revêtements bitumineux du giratoire rue du Villars/route du Bois et du chemin des Clos.
- Réaménagement de la déchetterie communale.
- Etude pour la création d'un columbarium au cimetière.

Coordination interservices et autres projets

Nous avons également collaboré aux activités suivantes :

- Coordination interservices pour l'ensemble des projets de travaux de la Commune avec Eauservice, le Service du gaz de Lausanne, le SIE SA et la section épuration.
- Coordination interne technique : Service des bâtiments, section épuration, Service de l'urbanisme, Police des constructions, Police de l'Ouest.
- Participation pour les projets routiers à des séances et études dans le cadre du SDOL et du PALM.
- Participation à diverses séances visant à établir une coordination générale des chantiers de l'Ouest lausannois.

- Participation au groupe de travail des communes de l'Ouest pour la gestion des déchets.

TRAVAUX : CONSTRUCTION, ENTRETIEN

Entretien et extension de l'éclairage public (EP)

En 2015, nous avons poursuivi les travaux d'amélioration et d'extension de l'éclairage public.

- L'EP a fonctionné durant 4'174 heures.
- Le parc d'éclairage public de notre Commune compte 1'129 luminaires en décembre 2015, avec une puissance moyenne installée qui est passée de 118 kW au mois de janvier, à 114.417 kW en décembre. Cela représente une augmentation de 0.2 % du nombre de luminaires pour une diminution de 4 % de la puissance installée.
- Les tournées de nuit du SIE SA ont permis de lancer 92 missions d'intervention, évitant ainsi de longues périodes de pannes.
- Le SIE SA est intervenu 113 fois pour changer des lampes ou effectuer des réparations.
- Le temps d'intervention pour la réparation depuis l'annonce de la panne, fixé à 10 jours, a été respecté dans près de 97 % des cas. Le temps moyen d'intervention pour un dépannage est de 4 jours ouvrables.
- 31 contrôles électriques ont été réalisés dans le cadre de travaux de modification du réseau ou lors de l'installation de nouveaux luminaires.
- Les campagnes de contrôle systématique ont permis de réaliser :
 - 10 remplacements de lampes ;
 - 177 contrôles électriques qui ont permis de détecter 4 départs présentant des défauts (soit 2.2 % de défauts sur les contrôles réalisés) ;
 - 88 contrôles mécaniques de mâts, dont 11 mâts avec des défauts minimes à surveiller (12 % des mâts contrôlés) et 1 mât dangereux à déposer en urgence.

Réaménagement chemin du Bochet

Cette route ne comportait aucun aménagement permettant le ralentissement des véhicules, ce qui engendrait des vitesses élevées, donc des nuisances supplémentaires et une mise en danger des utilisateurs de mobilité douce.

L'état du revêtement nécessitant une réfection, le ST a décidé de réaliser un réaménagement. Les objectifs principaux de ce projet étaient les suivants :

- modérer les vitesses pratiquées le long du tronçon concerné ;
- diminuer les nuisances sonores ;
- requalifier les espaces publics, renforcer le caractère urbain des lieux ;
- valoriser l'axe de mobilité douce utilisant ce tronçon ;
- trouver des solutions économes et pragmatiques, n'impliquant pas de grands travaux d'adaptation des infrastructures.

Ce projet a fait l'objet d'un préavis et les travaux ont été réalisés à satisfaction en été 2015.



Réaménagement RC 76 Larges Pièces

La zone industrielle des Larges Pièces s'est fortement développée ces dernières décennies et le nombre de véhicules et de poids lourds circulant dans cette zone est de plus en plus important. Le carrefour actuel de la route de la Pierre / chemin du Dévent était très dangereux pour de nombreuses raisons.

Fort de ce constat, la Municipalité a étudié une sécurisation et une amélioration de l'accès à la zone industrielle via un gira-

toire sur la route de la Pierre et une nouvelle route industrielle.

La future jonction autoroutière d'Ecublens entraînera certainement une augmentation du trafic sur la route de la Pierre. Le carrefour actuel au chemin du Dévent ne permettrait pas d'absorber ce trafic supplémentaire et, aux heures de pointe, l'accès à la zone industrielle serait bloqué.

Les objectifs principaux de ce réaménagement étaient :

- Modérer les vitesses pratiquées le long du tronçon concerné.
- Diminuer les nuisances sonores.
- Requalifier les espaces publics, renforcer le caractère urbain des lieux.
- Valoriser l'axe de mobilité douce utilisant ce tronçon.
- Trouver des solutions économes et pragmatiques, n'impliquant pas de grands travaux d'adaptation des infrastructures.

La position du nouveau carrefour et la réalisation de cette nouvelle route permettront d'améliorer les points suivants :

- Sécurisation de l'accès à la zone industrielle.
- Amélioration de l'accessibilité à l'ensemble des parcelles.
- Amélioration de la sécurité pour la mobilité douce : passages piétons pour traverser la route cantonale, trottoir d'une largeur de 2 m desservant l'ensemble de la zone, bandes cyclables sur la nouvelle route, accès en vélo au chemin de Prévenoge, en lien avec les cheminements futurs pour les vélos de la future jonction autoroutière d'Ecublens, aide à la traversée depuis le chemin du Dévent au chemin des Chênes.
- Amélioration de l'offre en transports publics et création de deux arrêts de bus.
- Amélioration de l'éclairage public.
- Accès garanti à la route industrielle et transit sur la route cantonale assuré avec l'évolution du trafic prévue, liée à la future jonction autoroutière d'Ecublens.

Ce projet a fait l'objet d'un travail important également de cessions de terrains puisque l'ensemble des propriétaires de la zone industrielle ont vu la surface de leurs parcelles adaptées.

Un préavis a été déposé auprès du Conseil communal.

Les travaux ont été réalisés dès le printemps 2015. Ils reprendront fin janvier 2016 et se termineront en été 2016 avec la pose des revêtements et du marquage définitifs.



REFECTION ET ENTRETIEN DES ROUTES

Le patrimoine routier de notre Commune comprend les routes communales, les routes cantonales en traversée de localité, les trottoirs sur l'ensemble du territoire communal, les chemins et sentiers pédestres.

Ce patrimoine représente une valeur économique de remplacement de 70 à 90 millions de francs et nécessite une gestion rigoureuse et systématique de son entretien.

Dans le cadre des travaux prévus cette année, les tronçons suivants ont été réfectionnés :

- Chemin des Clos.
- Sécurisation du trottoir du chemin de la Raye.
- Diverses réparations de nids de poules, injections de fissures.

AUTRES PROJETS

Système d'information du territoire (SIT)

- En 2015, ce projet a été repris intégralement sous la direction du ST. Le groupe de projet a été fortement sollicité.
- Des séances de projet ont été réalisées avec une cadence mensuelle. Un grand travail a été réalisé par notre mandataire. Ainsi, la mise en œuvre du SIT communal arrive à son terme comme prévu dans le préavis, soit en fin d'année 2015.
- Les collaborateurs de l'administration ont ainsi accès à l'ensemble des données géoréférencées. Au total 53 données (projets) ont été mises en œuvre.
- Une nouvelle version du Geoweb a été mise en exploitation.
- Une nouvelle formation d'utilisation du Geoweb a été donnée à l'ensemble des collaborateurs ayant un ordinateur.
- L'équipe de projet a également été étendue afin de disposer des collaborateurs des trois services techniques.

Opération « Un arbre = Un enfant »

Le réaménagement de la déchetterie a nécessité le défrichage d'une partie de la parcelle. En collaboration avec le Service administratif des écoles et le garde forestier, nous avons organisé deux journées intitulées « Un arbre = Un enfant ». Plusieurs classes d'enfants âgés entre 8 et 10 ans ont participé à cette opération et chaque élève a pu planter un arbre afin de compenser le défrichage de la déchetterie. Ceci sera reconduit en 2016.

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

Travaux d'entretien section voirie et espaces verts (VEV)

Equipe VEV

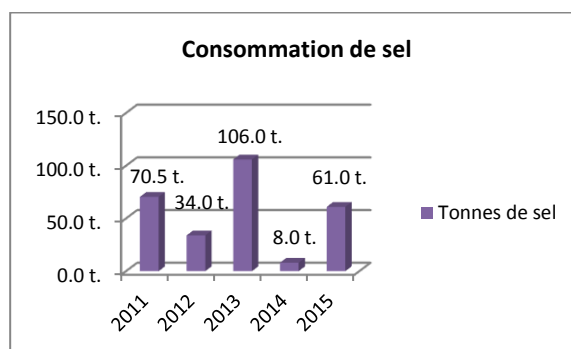
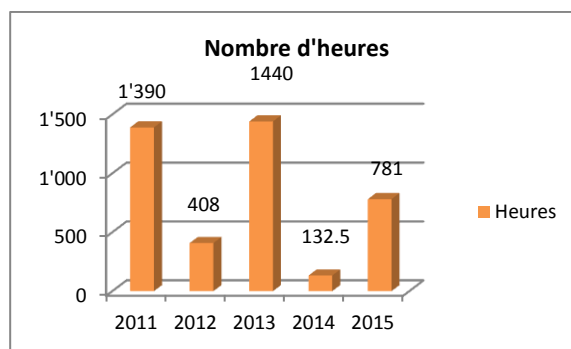
Avec ses 22 collaborateurs, la section VEV est le secteur le plus important du service en termes de ressources humaines. Cette équipe multidisciplinaire traite de nombreuses tâches d'entretien et de créations sur le domaine public ou sur les domaines communaux :

- Entretien de la voirie, des espaces verts, des installations sportives, des places de jeux, des parcs et promenades, des cheminements.
- Entretien des forêts, des cours d'eau.
- Levée des déchets, gestion et entretien de la déchetterie.
- Service hivernal sur le domaine public.
- Gestion des manifestations.
- Création et plantations.
- Entretien des arbres des avenues.

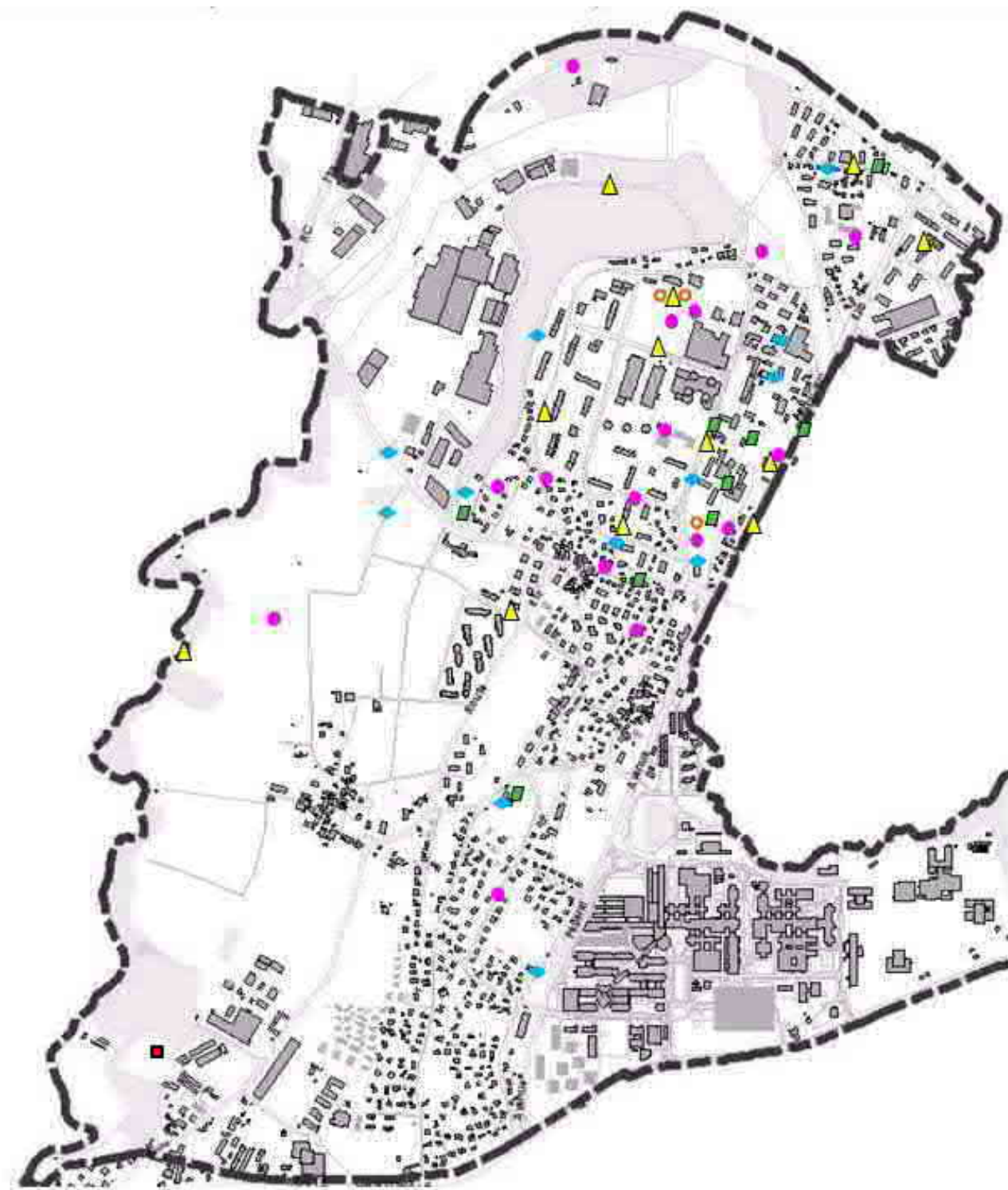
Service hivernal

L'hiver 2014/2015 a été marqué par des conditions hivernales normales, avec un total de 16 sorties des équipes de piquet (3 sorties durant l'hiver 2013/2014). Ceci représente 781 heures de service hivernal et l'utilisation de 61 tonnes de sel.

Années	2011	2012	2013	2014	2015
Heures	1'390	408	1'440	132.5	781
Tonnes de sel	70.5 t.	34.0 t.	106.0 t.	8.0 t.	61.0 t.



Emplacement des travaux d'entretien réalisés par la section VEV en 2015



Type de travaux :

- = 24 chantiers : mobiliers urbains, bancs, poubelles, arrêts de bus, bornes.
 - = 1 chantiers : bennes à ordures, déchets divers, enclos à containers.
 - ▲ = 20 chantiers : clôtures, barrières, chicanes, panneaux d'affichage et d'élection, potelets, signalisation.
 - ◆ = 14 chantiers : routes, chemins, trottoirs, regards, bordures, fontaines.
 - = 11 chantiers : plantations, chantiers espaces verts et paysagers, murs.
 - = 4 chantiers : places de jeux, loisirs, skate parc, installations sportives.
- 74 chantiers : total des chantiers réalisés par la section VEV en 2015.**

Domaines et environnement

Déchets

L'année 2015 a été une année de consolidation après l'introduction de la taxe sur les déchets.

Les chiffres des statistiques se sont stabilisés depuis 2014 et mettent en évidence un très bon tri des déchets par notre population.

Levée des déchets

En 2015, l'augmentation de la population a été relativement faible (+ 47 personnes).

Pour information, voici les tonnages totaux de ces 3 dernières années :

- **2015 → 1'162 tonnes**
- 2014 → 1'177 tonnes.
- 2013 → 1'094 tonnes.

Le tonnage des ordures ménagères a quelque peu augmenté par rapport à 2014, en relation avec l'augmentation de la population. Par ailleurs, les autres déchets collectés au porte-à-porte se stabilisent et représentent les tonnages suivants :

- Compostables : **756 tonnes** (769 tonnes en 2014).
- Papier/carton : **706 tonnes** (731 tonnes en 2014).
- Verre : **381 tonnes** (354 tonnes en 2014).

Prévention et sensibilisation

L'année 2015 a fait l'objet d'une campagne de sensibilisation concernant les objets contenant de l'amiante. Cette information a été transmise aux habitants par le biais d'un flyer, ainsi que par un article publié dans l'Ecublens Infos du mois de décembre et sur le site Internet de la Commune.

Le calendrier des déchets a été conçu, comme chaque année, par un groupe de travail composé de représentants de l'ensemble des communes de l'Ouest. Le contenu de base est identique pour les communes de notre district et les thèmes d'information abordés dans le dépliant sont coordonnés chaque année. Nous pouvons ainsi profiter d'un prix plus bas

pour le graphisme et l'impression des dépliants « Recyclo ». Par ailleurs, M. P.-A. Meylan, Adjoint du Chef de service, a été nommé Président du groupe de travail de 2014 à 2016.

Cette année, l'accent a été porté plus particulièrement sur le thème des filières de recyclage, d'élimination et de revalorisation des différents types de déchets.

Déchetterie communale

Notre nouvelle déchetterie a été très sollicitée cette année. Les entrées de véhicules enregistrées en 2015 ont augmenté d'environ 9 % et se montent à 19'877 (18'281 en 2014).

Le tonnage traité à la déchetterie a quelque peu diminué, cette année, en passant de 1'606 tonnes en 2014, à **1'334 tonnes** en 2015.

Ratio revalorisation

Grâce à l'introduction de la taxe au sac et à la contribution de chacun au tri des déchets, nous avons atteint un ratio de revalorisation des déchets ménagers qui se monte à 70 % cette année. Ce pourcentage est légèrement inférieur à celui de 2014. Ceci est notamment dû au fait que le poids des ordures ménagères a quelque peu augmenté et le tonnage total des déchets récoltés à la déchetterie a diminué.

Pour rappel, cela fait maintenant 4 ans que la Commune d'Ecublens a atteint la fourchette inférieure de l'objectif fixé par la Municipalité en 2009 : « améliorer le tri des déchets et atteindre, d'ici à 2020, une revalorisation de 55 à 60 % des déchets d'Ecublens produits par les ménages ».

L'objectif fixé par la Municipalité a donc été largement atteint et même dépassé !

Revalorisation, recyclage

Les destinations des différents déchets traités ou revalorisés sont :

- Ordures ménagères (porte-à-porte) : incinération ⇒ Tridel SA.
- Papier (porte-à-porte) : revalorisation ⇒ Thévenaz-Leduc Sirec SA (TLS).
- Verre (porte-à-porte) : revalorisation ⇒ Valorsa SA.
- Déchets compostables/verts : revalorisation ⇒ Ecorecyclage SA.
- Encombrants : incinération ⇒ Tridel SA.
- Pet : revalorisation ⇒ Pet recycling.
- Aluminium : revalorisation ⇒ Igora.
- Huiles usagées : récupération ⇒ Valorsa SA.
- Textiles usagés : récupération ⇒ Textura et Texaid.
- Déchets spéciaux des ménages : récupération ⇒ Valorsa SA.
- Fer blanc : revalorisation ⇒ TLS.
- Bois : revalorisation ⇒ Ecorecyclage SA et Retripa SA.
- Capsules Nespresso : récupération ⇒ TLS.
- Déchets inertes : récupération ⇒ Tinguely service de voirie SA.
- Pneus : récupération ⇒ TLS.
- Polystyrène expansé : revalorisation ⇒ Centre intercommunal de logistique (CIL) à Malley.
- Plastiques « durs » et flaconnages : revalorisation ⇒ Retripa SA.

Société de gestion des déchets du périmètre Ouest (Valorsa SA – Penthaz)

Durant l'année écoulée, les activités ont été les suivantes :

- Représentation du périmètre au sein de la société Tridel SA et Valorsa SA.
- Représentation par M. Christian Maeder, Conseiller municipal, en qualité de membre de l'organe de contrôle de la taxe au sac, au sein du périmètre de Valorsa.

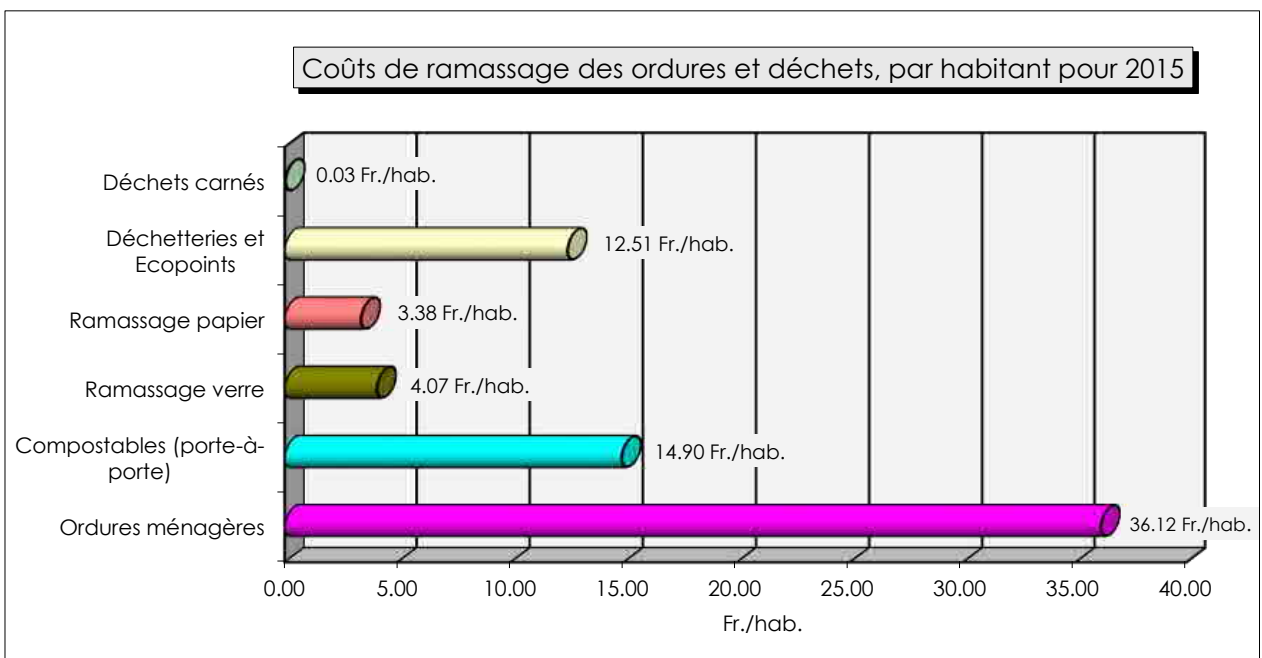
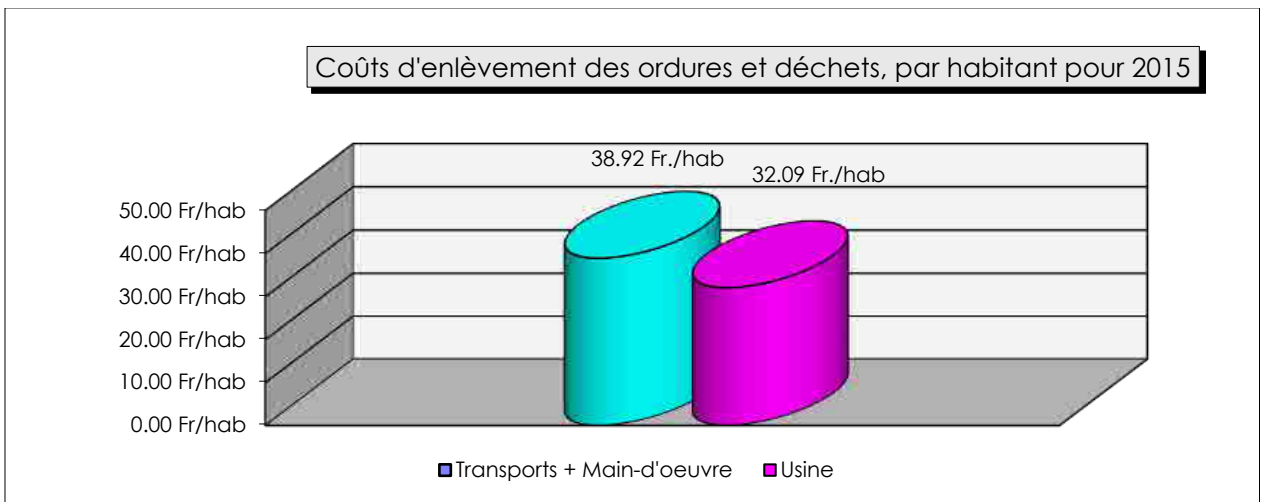
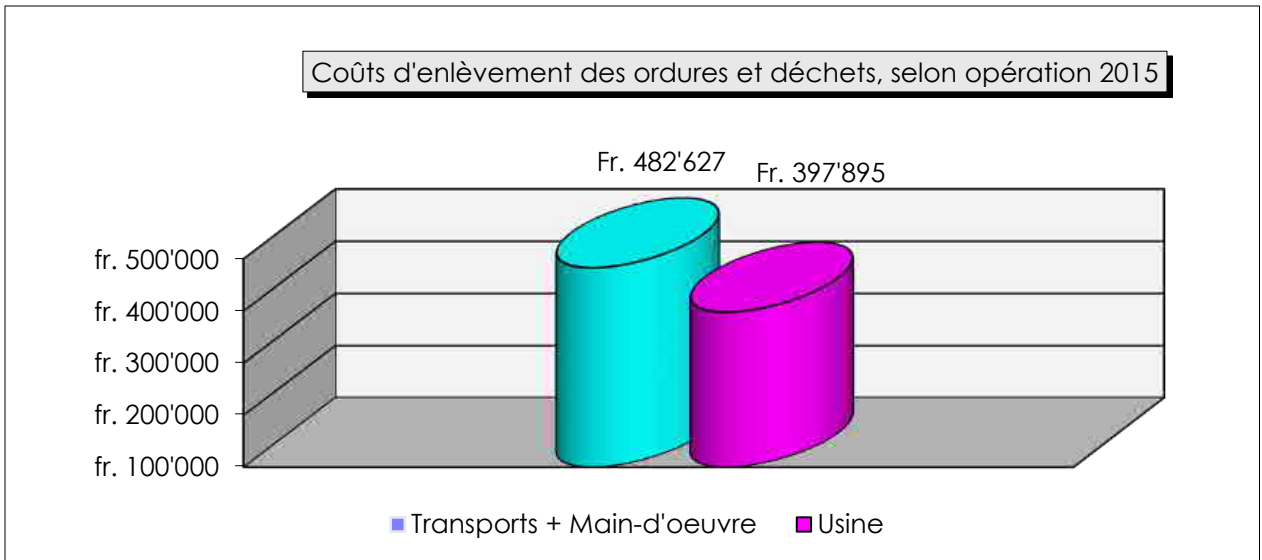
*Marcos Morano, ingénieur
Chef du Service des travaux,
infrastructures, domaines et environnement*

Coûts d'enlèvement des ordures et déchets, par habitant, selon type de ramassage 2015

Type	Total			Transports + Main-d'œuvre			Usine			Rétrocession
	f/hab.	Total	v %	f/hab.	Total	v %	f/hab.	Total	v %	Total
Total	71.01	Fr. 880'522	100.00	38.92	Fr. 482'627	54.81	32.09	Fr. 397'895	82.44	Fr. -406'859
Ordures ménagères	36.12	Fr. 447'938.74	50.87	16.49	Fr. 204'513.32	23.23	19.63	Fr. 243'425.42	50.44	Fr. -406'859.25
Compostables (porte-à-porte)	14.90	Fr. 184'701.74	20.98	8.80	Fr. 109'083.14	12.39	6.10	Fr. 75'618.60	15.67	
Ramassage verre	4.07	Fr. 50'509.42	5.74	3.54	Fr. 43'851.02	4.98	0.54	Fr. 6'658.40	1.38	
Ramassage papier	3.38	Fr. 41'861.57	4.75	4.89	Fr. 60'661.11	6.89	-1.52	Fr. -18'799.54	-3.90	
Déchetteries et Ecopoints	12.51	Fr. 155'086.42	17.61	5.20	Fr. 64'518.09	7.33	7.30	Fr. 90'568.33	18.77	
Déchets carnés	0.03	Fr. 423.71	0.05			-	0.03	Fr. 423.71	0.09	

Remarque :

Prix de revient de la main-d'œuvre : Fr. 49.90



**Bilan déchets – levée porte-à-porte + déchetterie communale,
Ecopoints et déchetterie mobile pour l'année 2015**

		2010	2011	2012	2013	2014	2015
Population		11'045	11'341	11'499	12'181	12'353	12'400
Levée porte-à-porte	Ordures ménagères	2'020 t	2'045 t	2'102 t	1'055 t	1'139 t	1'162 t
	Déchets communaux				39 t	38 t	37 t
	Papier / Carton	581 t	619 t	627 t	742 t	730 t	706 t
	Verre	339 t	336 t	355 t	365 t	367 t	381 t
	Compost / Végétaux	417 t	434 t	491 t	819 t	784 t	756 t
	Total levée porte-à-porte	3'357 t	3'433 t	3'576 t	3'020 t	3'058 t	3'042 t

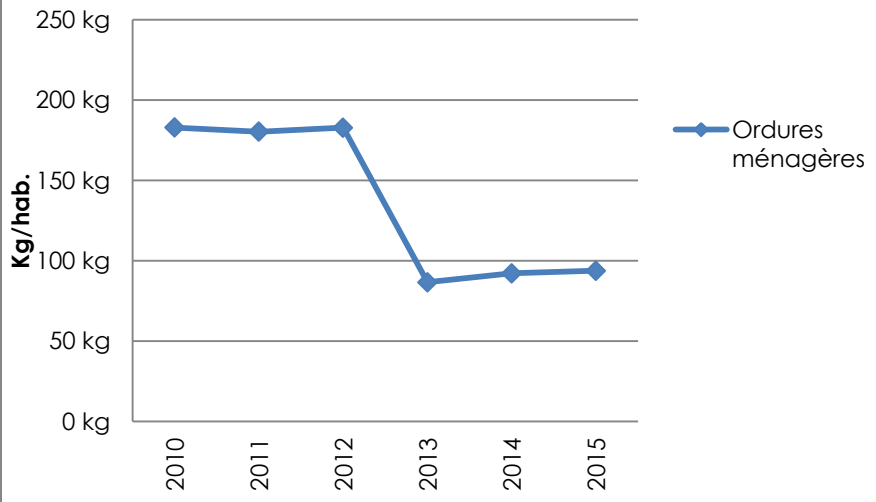
Déchetterie	Encombrants	115 t	112 t	103 t	115 t	124 t	111 t
	Papier / Carton (déchetterie)	115 t	139 t	112 t	115 t	100 t	103 t
	Verre (déchetterie)	41 t	39 t	35 t	38 t	39 t	35 t
	Compost / Végétaux (déchetterie)	490 t	597 t	591 t	553 t	763 t	531 t
	Métaux (alu, fer blanc, fer léger)	77 t	69 t	80 t	104 t	100 t	80 t
	Bois	213 t	226 t	220 t	233 t	259 t	210 t
	Huiles (litres)	9 t	6 t	5 t	4 t	4 t	3 t
	Inertes	122 t	129 t	197 t	232 t	200 t	138 t
	Plastiques	20 t	18 t	24 t	45 t	51 t	30 t
	Autres	22 t	4 t	5 t	7 t	11 t	92 t
	Total déchetterie	1'224 t	1'336 t	1'371 t	1'448 t	1'651 t	1'333 t
	Total bilan	4'581 t	4'769 t	4'947 t	4'468 t	4'709 t	4'375 t

Kg/habitant/an		2010	2011	2012	2013	2014	2015
Levée porte-à-porte	Ordures ménagères	183 kg	180 kg	183 kg	87 kg	92 kg	94 kg
	Déchets communaux	0 kg	0 kg	0 kg	3 kg	3 kg	3 kg
	Papier / Carton	53 kg	55 kg	55 kg	61 kg	59 kg	57 kg
	Verre	31 kg	30 kg	31 kg	30 kg	30 kg	31 kg
	Compost / Végétaux	38 kg	38 kg	43 kg	67 kg	63 kg	61 kg
	Total levée porte-à-porte	304 kg	303 kg	311 kg	248 kg	248 kg	245 kg

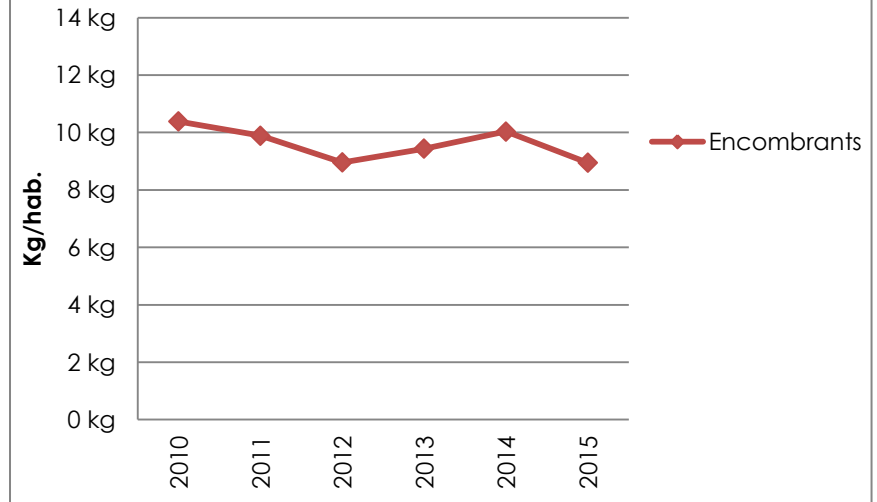
Déchetterie	Encombrants	10 kg	10 kg	9 kg	9 kg	10 kg	9 kg
	Papier / Carton (déchetterie)	10 kg	12 kg	10 kg	9 kg	8 kg	8 kg
	Verre (déchetterie)	4 kg	3 kg	3 kg	3 kg	3 kg	3 kg
	Compost / Végétaux (déchetterie)	44 kg	53 kg	51 kg	45 kg	62 kg	43 kg
	Métaux (alu, fer blanc, fer léger)	7 kg	6 kg	7 kg	9 kg	8 kg	6 kg
	Bois	19 kg	20 kg	19 kg	19 kg	21 kg	17 kg
	Huiles (lt)	1 kg	0 kg	0 kg	0 kg	0 kg	0 kg
	Inertes	11 kg	11 kg	17 kg	19 kg	16 kg	11 kg
	Plastiques	2 kg	2 kg	2 kg	4 kg	4 kg	2 kg
	Autres	2 kg	0 kg	0 kg	1 kg	1 kg	7 kg
	Total déchetterie	111 kg	118 kg	119 kg	119 kg	134 kg	107 kg

Taux de recyclage	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Taux		56 %	55 %	73 %	72 %	70 %
Incinérables (kg/hab)	193 kg	190 kg	192 kg	99 kg	105 kg	106 kg
Recyclables (kg/hab)	221 kg	230 kg	239 kg	271 kg	279 kg	250 kg
TOTAL (kg/hab)	415 kg	421 kg	430 kg	370 kg	384 kg	356 kg

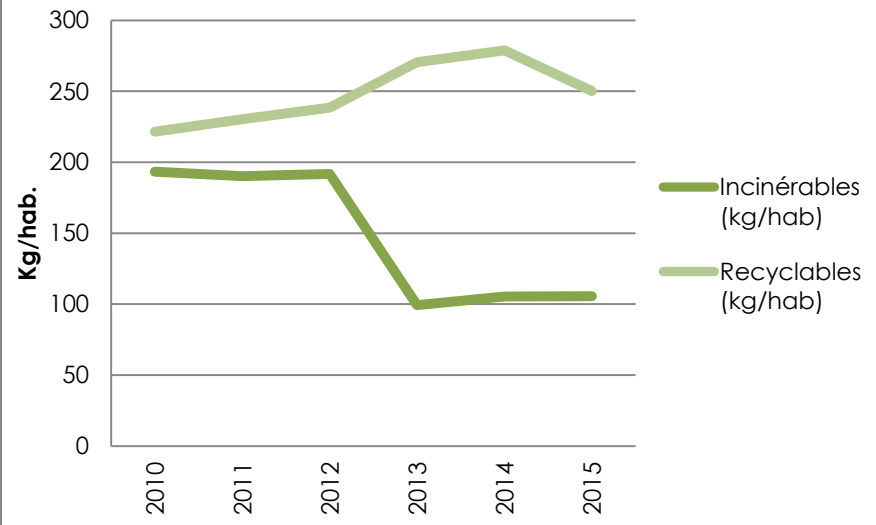
Evolution des ordures ménagères



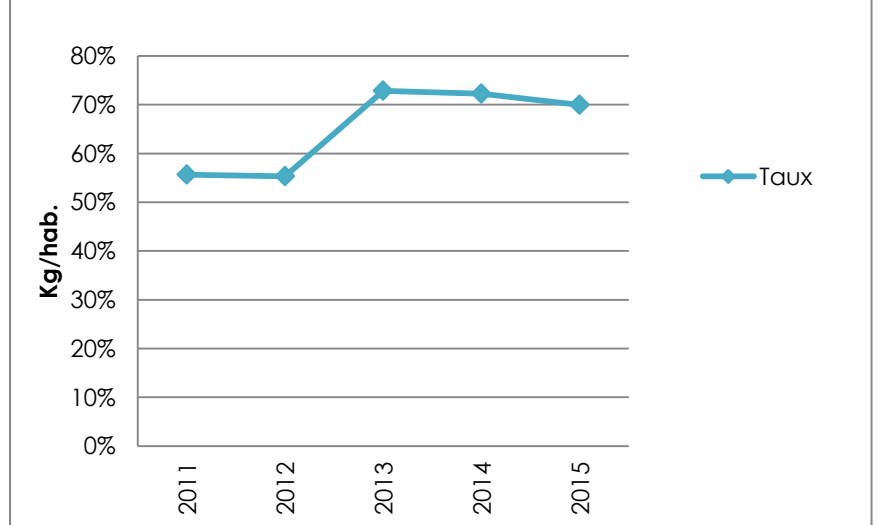
Evolution des encombrants



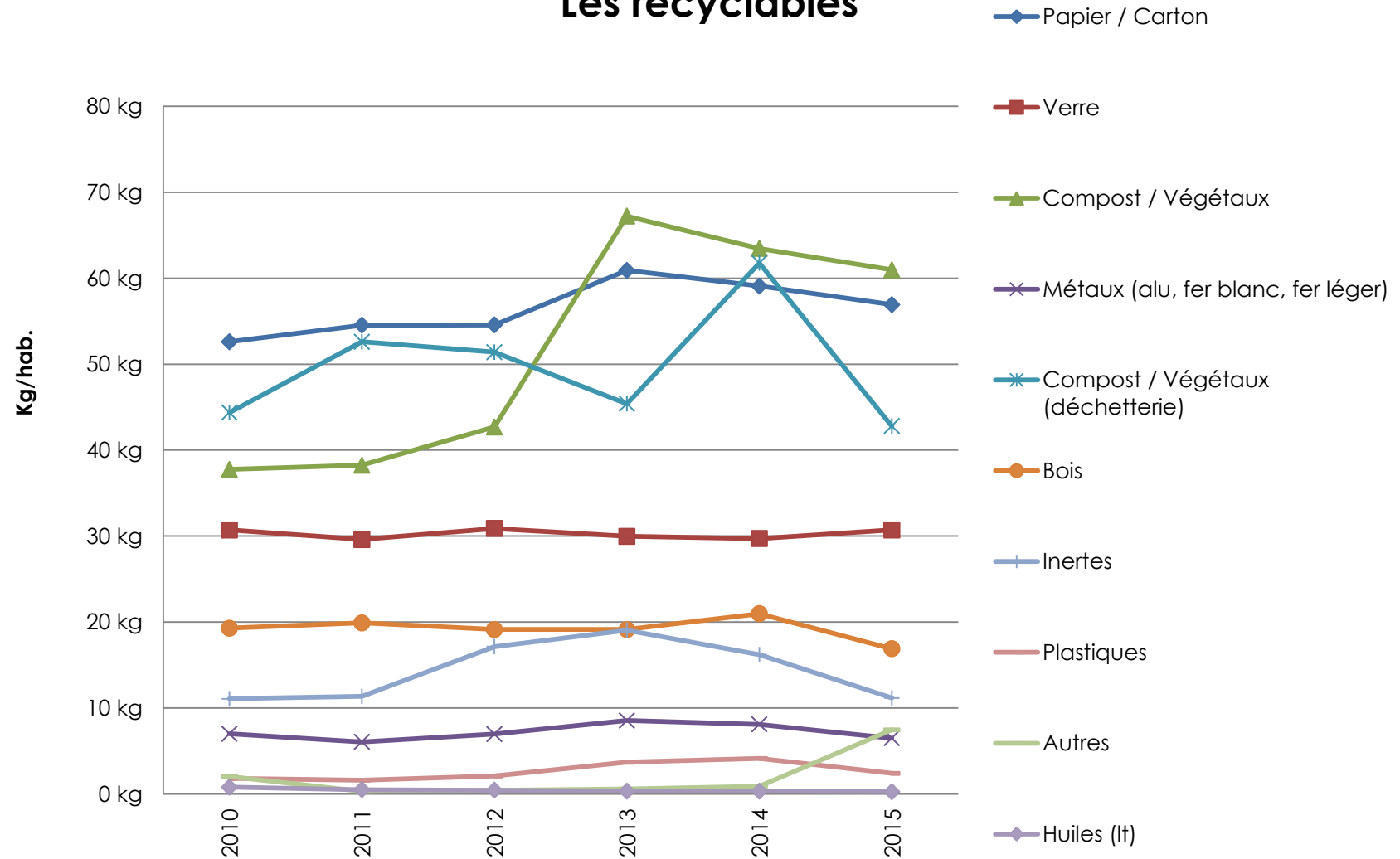
Incinérables vs recyclables



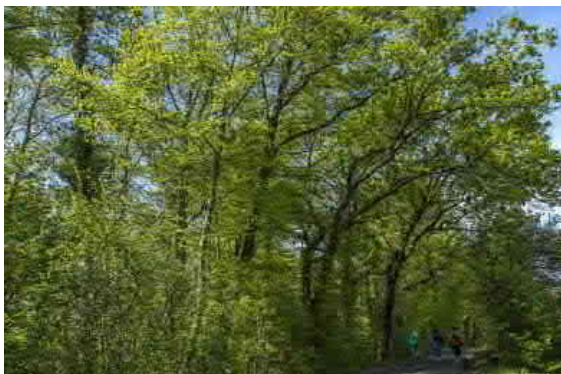
Evolution du taux de recyclage



Les recyclables



Forêts



La surface de nos propriétés, soumises au régime forestier, est de 32 ha (hectares). La possibilité annuelle de coupe est de 280 m³ (m³ tige) afin de garantir l'équilibre dans la répartition des classes d'âges. Tous ces éléments se trouvent dans le plan de gestion forestier qui a été révisé en 2014 et validé par la Municipalité. Précisons que, depuis 2010, la gestion de nos forêts est certifiée conforme aux directives des labels « FSC » (Forest Stewardship Council, n° 1253) et « PEFC » (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes). Dès lors, nos exploitations répondent aussi aux exigences des principales associations de protection de la nature (WWF et Pro Natura).

Subventions, projet de soins aux rajeunissements 2012-2015

L'Etat et la Confédération aident les propriétaires forestiers par le biais de subventions octroyées pour les travaux effectués dans les jeunes forêts. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des chantiers, ainsi que le suivi financier du projet.

Subventions, projet de forêts protectrices 2012-2015

Tous les travaux d'exploitation et de sylviculture compris dans le périmètre du projet de forêts protectrices de la Sorge et de la Venoge sont indemnisés sur la base de forfait à l'unité. Le but de ce projet est de limiter les embâcles de bois en travers de la rivière qui pourraient mettre en péril les entrées de voûtage. Le garde forestier assure la direction et la surveillance des

chantiers, ainsi que le suivi financier du projet.

Organisation du Service forestier communal

La Commune est liée par un contrat de gestion, degré 1, avec le Groupement intercommunal de la Venoge ; dès lors, la surveillance, la planification de tous les travaux entrepris en forêt, ainsi que la vente des bois, incombent au garde forestier, M. Laurent Robert, en collaboration avec MM. Christian Maeder, Conseiller municipal, et Marcos Morano, Chef de service. L'Inspecteur des forêts veille au respect de l'application de la Loi forestière et au plan de gestion forestier. Après analyse des prix, les travaux de façonnage et de débardage ont été exécutés par une entreprise forestière. Les autres travaux ont été exécutés par le Service des travaux, sous la responsabilité de M. Théry Tabozzi, forestier-bûcheron.

TRAVAUX ENTREPRIS DURANT L'ANNEE

Plantations, fauchage

Zones de plantations forestières (5'100 m²)

Nous avons procédé aux plantations de buissons le long du chemin de la Motte. De plus, une première partie de la surface de compensation, liée au défrichement dû au projet de la déchetterie, a été plantée.

Sylviculture et fauchage (17'000 m²)

Travaux forestiers exécutés à intervalles réguliers dans les jeunes forêts. Dans les plantations, deux fauchages sont accomplis chaque année et, lorsque les arbres atteignent une hauteur de 2 mètres, nous procédons, tous les 5 ans, à une sélection des tiges.

Exploitations forestières normales (256 m³)

Durant cet exercice, nous avons exploité les secteurs forestiers suivants :

- Le long du chemin de la Motte, sous forme de coupe de réalisation pour assurer la sécurité ; hêtres, chênes.
- Au nord du cimetière, en aval du chemin des Crêts, sous forme de coupe d'éclaircie ; hêtres.

- Au chemin des Trois-Ponts, pour créer une lisière progressive ; chênes, hêtres, épicéas.

Exploitations forestières forcées (chablis)
(36 m³)

Le terme « chablis » désigne les arbres qui sont, soit secs, soit cassés, renversés ou attaqués par les parasites. A noter que le garde forestier procède à une tournée d'inspection sur l'ensemble des propriétés forestières communales situées à proximité d'infrastructures.

Exploitation forestière du projet forêts protectrice 2012-2015 (0 m³)

Durant cet exercice, nous n'avons pas entrepris de travaux dans le cadre de ce projet.

Mise de bois de feu

La manifestation a eu lieu le samedi 21 mars 2015 ; 70 stères ont été mis en vente et ont trouvé preneur.

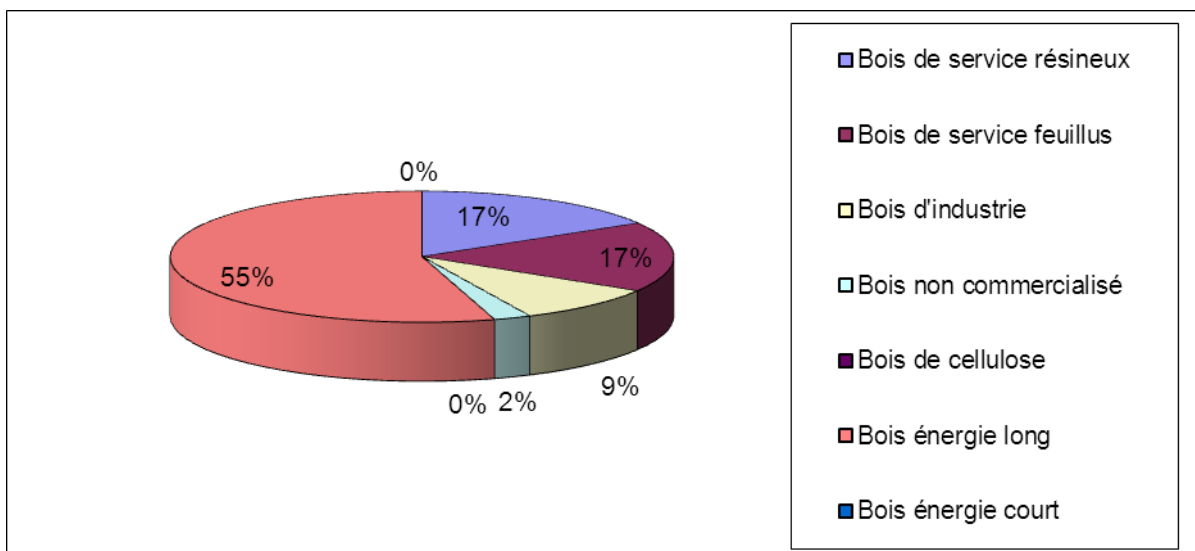
Génie forestier

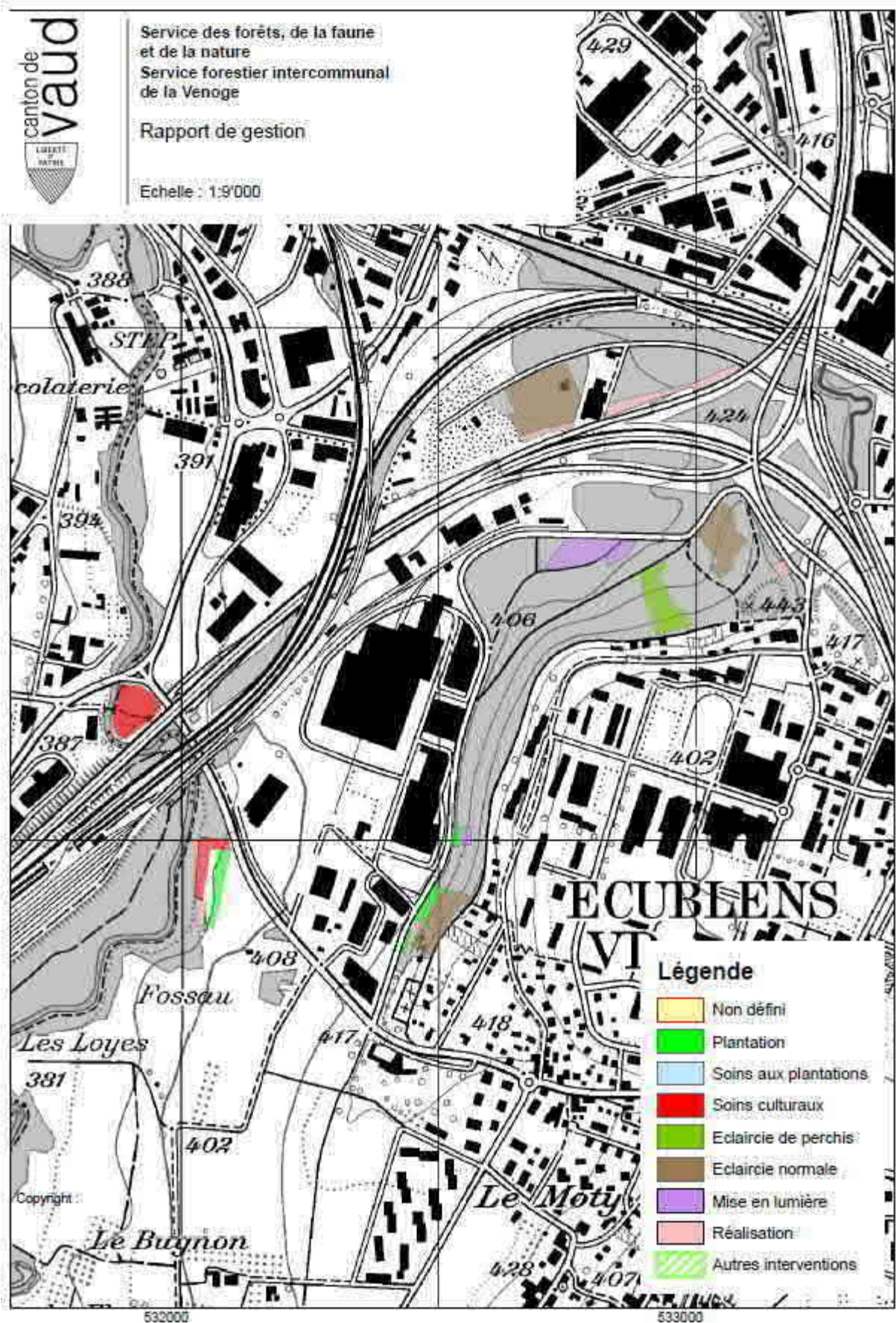
Entretien des chemins et du réseau des fossés ouverts

Ce chapitre concerne l'entretien annuel des chaussées à camions situées en forêt ou en lisière, qui impliquent l'émondage de leurs bords, la réfection des pistes de débardage, l'ouverture des fossés d'évacuation des eaux et les sentiers pédestres. Les travaux sont entrepris par le Service des travaux, sauf l'émondage, qui est réalisé par une entreprise forestière.

Laurent Robert
Garde forestier

Utilisation des bois sur l'ensemble des exploitations





♦ ♦ ♦ ♦

Service des affaires sociales et de la petite enfance

ORGANISATION DU SERVICE

Le Service des affaires sociales et de la petite enfance, auquel sont rattachés l'accueil familial de jour, le jardin d'enfants « Les Mouflets », le CVE « Les Petits Loups » et le CVE « Domino », est composé de l'effectif suivant :

	EPT
• 1 Chef de service	1
• 1 Adjoint au Chef du service	1
• 2 assistantes	1.5
• 1 coordinatrice accueil familial de jour	0.6
• 2 collaboratrices administratives	0.8
• Jardin d'enfants « Les Mouflets » : 1 Directrice et 2 éducatrices	1.8
• CVE « Les Petits Loups » : 1 Directeur, 6 éducateurs(trices) 1 intendante	5.7
• CVE « Domino » 1 Directrice, 1 collaboratrice administrative, 24 éducateurs(trices), 2 intendantes	20.5

TACHES DU SERVICE

Les diverses tâches assumées par le service sont les suivantes :

- Office du logement (logements communaux et subventionnés, Commission d'attribution de la Résidence du Bois, soutien divers, procédures d'expulsion).
- Octroi des aides et subsides communaux.
- Gestion des mesures d'allègement de la taxe au sac (distribution de sacs gratuits).
- Aînés (Quartiers solidaires, sortie annuelle, jubilaires).
- Office du travail.
- Accueil familial de jour (gestion de la structure pour les Communes d'Ecublens, Chavannes-près-Renens et St-Sulpice).
- Administration de l'AJESOL (prestations de service au profit de l'association).

- Administration du jardin d'enfants « Les Mouflets », du CVE « Les Petits Loups » et du CVE « Domino ».

PREAMBULE

En ce qui concerne la petite enfance, les années se suivent et se ressemblent pour notre service qui, après l'accueil du CVE « Les Petits Loups » en 2014, a vu le CVE « Domino » rejoindre le giron communal.

Cette structure de 102 places d'accueil, forte d'une trentaine d'employés, a ainsi multiplié par trois l'effectif du service du jour au lendemain. Anciennement associative, elle a nécessité certaines adaptations de fonctionnement afin de répondre aux exigences d'une administration. Ce ne fut pas toujours facile pour le personnel, mais cette année, qu'on appellera de transition, a permis de revoir et d'optimiser l'encadrement des enfants sans que les prestations d'accueil ne soient affectées. En ce sens, l'intégration du CVE « Domino » est une complète réussite. Que tous ceux qui y ont collaboré en soient remerciés.

En parallèle, le fort développement du service, ajouté à la reprise du CVE « Domino », ne pouvait se faire sans renfort à sa tête. De ce fait, et suivant ainsi les conclusions de l'audit qui avait été initié en 2014, la Municipalité a soutenu la création d'un poste d'Adjoint du Chef de service qui a été pourvu dès le 1^{er} juin. Cette arrivée tant attendue a été d'autant plus appréciée qu'elle a coïncidé avec un départ un peu précipité en congé maternité d'une collaboratrice. Autant dire que le temps d'adaptation fut court pour ce nouveau collaborateur qui s'est parfaitement intégré à l'équipe déjà en place et s'avère être un précieux soutien pour le Chef de service.

D'une manière globale, une grande partie de l'activité du service est liée à la petite enfance par sa structure d'accueil familial et par la gestion du réseau d'accueil de jour des enfants (AJESOL) pour les Communes d'Ecublens, de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice. Les prestations fournies pour ces trois communes font l'objet d'une répartition des coûts. La réorganisation du service étant influencée en bonne partie par l'évolution de cette

activité, une étude précise du volume qu'elle représente a été entreprise dès la fin de l'année afin d'en affiner les coûts et le financement.

Les demandes en logements à loyers abordables sont un autre sujet générant une activité importante. Si les 54 logements subventionnés mis à disposition par la Maison Ouvrière au printemps 2014 ont permis de répondre à autant de demandes, on se rend maintenant compte que ces nouveaux logements ont également stimulé un bon nombre de nouvelles inscriptions sur une liste d'attente qui a doublé ces trois dernières années. Cela dénote bien d'un réel besoin pour ces logements et de la nécessité de développer encore l'offre dans notre ville.

Il faut également rappeler, dans un autre domaine tout aussi important, la prévention, la constitution d'un groupe « Ecublens en santé ». Issu d'un partenariat entre notre service et divers acteurs de la santé à Ecublens, ce groupe, qui bénéficie d'un soutien opérationnel particulier des Etablissements hospitaliers de la Côte, a organisé durant l'année deux conférences sur les thèmes de « Urgence, les bons réflexes » et « Accidents au quotidien, bien agir ». Ces conférences, qui doivent encore trouver leur public, seront organisées à raison de trois à quatre annuellement.

Toujours dans la prévention, notre service, répondant communal pour le district, a œuvré à la coordination lors du déclenchement du « plan canicule » cet été, et ce pour la première fois de son existence et à deux reprises. Ce plan, initié par le Canton en 2010, est destiné aux personnes âgées de 80 ans et plus, vivant seules à domicile et non suivies par le CMS. Il consiste à s'assurer que ces personnes ne se trouvent pas dans une situation où leur santé serait en péril par l'organisation de visites effectuées en collaboration avec les pompiers du SDIS Chamberonne, les samaritains d'Ecublens et le personnel de la Protection civile de l'Ouest lausannois. Pour ce premier déclenchement, ce ne sont pas moins de 48 écublans qui ont été visités sans qu'aucune situation inquiétante ne soit rencontrée.

A relever encore la vitalité du groupe « les 55+ d'Ecublens » qui, dans le cadre du

projet « Quartiers solidaires » et avec le soutien de Pro Senectute, continue à proposer et développer de multiples activités pour nos aînés et à préparer son indépendance prévue pour le printemps 2016.

Perspectives

Les projets suivants se poursuivront ou seront finalisés en 2016 :

- La réorganisation du service dans sa nouvelle composition, ainsi que l'évaluation des différentes prestations de services fournies, notamment au profit de l'AJESOL.
- Dans le cadre des prestations offertes à l'AJESOL, la poursuite de la consolidation de son fonctionnement afin d'anticiper l'évolution future du réseau selon son plan de développement.
- Mainte fois repoussée et encore une fois en 2015, l'arrivée du RDU (revenu déterminant unifié) pour les prestations d'accueil de jour des enfants devrait cette fois voir le jour en 2016, avec une application obligatoire pour les réseaux certainement dès 2017. Il s'agira de revoir notre politique tarifaire et d'adapter nos barèmes à cette nouvelle façon de déterminer le revenu des parents.
- L'application du « Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens/VD » devrait aboutir pour l'ensemble des logements dans le courant de l'année prochaine.
- Au printemps 2016, le groupe « les 55+ d'Ecublens » sera constitué en association et volera de ses propres ailes avec le soutien de notre service. Cela marquera également la fin d'une collaboration très enrichissante de cinq années avec Pro Senectute.
- La révision du barème des différentes participations communales en faveur des enfants (frais dentaires, frais d'orthodontie, écoles de musique, camps d'hiver et école à la montagne) sera finalisée.

AIDES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

Bons de repas

Les bénéficiaires de prestations complémentaires, qui ont leur domicile sur la Commune, peuvent bénéficier d'un carnet de 15 bons d'une valeur de Fr. 5.-, deux fois dans l'année. Une correspondance les en informe chaque année.

Pour le 1^{er} semestre 2015

371 bénéficiaires avaient droit à cette prestation, mais seulement 244 personnes ont retiré leur carnet¹ (soit 3'660 bons de repas distribués).

Pour le 2^e semestre 2015

370 bénéficiaires avaient droit à cette prestation, mais seulement 212 personnes ont retiré leur carnet (soit 3'180 bons de repas distribués).

4'044 bons ont été utilisés dans les restaurants d'Ecublens, 22 à Chavannes-près-Renens et 2'161 à Renens.

Allocation de Noël

Une allocation de Fr. 60.- a été allouée à 358 bénéficiaires de prestations complémentaires vivant à leur domicile², soit un montant total de Fr. 21'480.-.

Traitement d'orthodontie

Aucune participation au financement pour traitement d'orthodontie n'a été octroyée en 2015. Une seule a été déposée au cours de l'année écoulée, mais les conditions requises n'étaient pas remplies.

Conservatoires et écoles de musique

Sur les quatre demandes de participation au financement des écolages auprès des conservatoires et écoles de musique, déposées auprès de nos services, une seule a été accordée.

Il est à relever que le barème des participations communales accordées à la demande des parents d'Ecublens pour des frais liés à leur(s) enfant(s), notamment

¹ Pour les personnes à mobilité réduite qui en font la demande, les bons sont envoyés par courrier.

² Cette allocation n'est pas versée aux personnes vivant en EMS.

soins orthodontiques et contributions aux conservatoires et écoles de musique, est en cours de révision.

Aides financières d'urgence

Durant l'année écoulée, 9 familles ou personnes ont sollicité une aide financière ; 6 d'entre elles ont pu bénéficier de cet apport ponctuel :

- soit des aides pour des frais hospitaliers ;
- soit des aides casuelles diverses dans des situations particulières.

Donations spéciales

En fin d'année, grâce à la générosité d'un donateur privé et avec la collaboration du Centre social régional (CSR), nous avons pu remettre à 12 familles des bons d'achat à faire valoir dans les magasins d'une grande chaîne alimentaire.

Dons aux institutions – Fondations

En fin d'année, une aide financière sous forme de dons a été octroyée à 52 institutions s'occupant, entre autres, de familles en difficultés sociales, médico-sociales ou de réinsertion professionnelle, agissant tant sur un plan local, régional, cantonal, romand, national que tiers-mondiste, pour un montant total de Fr. 30'000.-.

De nombreuses demandes de participations financières nous parviennent également en cours d'année ; il nous est difficile d'y répondre positivement au vu du budget que nous avons à disposition. Dans la mesure où ces aides sont octroyées à des associations qui font un travail souvent bénévole pour soulager les différents maux de notre société, elles sont, par transitivité, destinées à favoriser l'action bénévole.

Subventions aux institutions et associations

Les institutions et associations suivantes bénéficient d'une subvention annuelle :

- Afiro
- Association des familles du Quart Monde de l'Ouest lausannois
- Association Destiny
- Association Lire et Ecrire
- Association Présence, aumônerie de rue
- Centre social protestant

- Club des aînés de la paroisse de Chavannes-Epenex
- Entraide familiale de Renens et environs
- Fédération vaudoise de coopération
- Français en jeu
- Le Défi, permanence chômage
- Medair.

Montant total des subventions octroyées : Fr. 72'975.45.

Mesures sociales d'allègement de la taxe au sac

En application de la directive sur les mesures sociales d'allègement de la taxe, 2'420 bons (2'310 en 2014), permettant de retirer un rouleau de 10 sacs de 35 litres, ont été distribués, soit :

	Nombre de bénéficiaires	Rouleaux de 10 sacs distribués
Naissances	107	535
Enfants 1 an	126	630
Enfants 2 ans	108	540
Enfants 3 ans	87	435
Causes médicales ¹	56	280
Total	484	2420

¹ sur présentation d'une attestation médicale

Nonagénaires – Entrée dans la 100^e année et plus

Les Autorités communales ont fêté en 2015 :

- 13 nonagénaires, sur les 23 ayant atteint cet âge canonique (11 à domicile et 2 en EMS). A cette occasion, les jubilaires reçoivent chacun une édition originale d'un journal du jour de leur naissance et une terrine de fleurs des mains du (de la) représentant(e) de la Municipalité. Ces deux objets accompagnent la traditionnelle tourte pour les personnes se trouvant en EMS et un autre cadeau au choix pour les jubilaires résidant à domicile.
- 1 centenaire.

Relevons également la longévité de deux autres habitants qui ont atteint respectivement l'âge de 101 et 102 ans en 2015 ; ayant renoncé à la traditionnelle célébration accompagnée de la visite d'une délégation des autorités communales, ils ont

toutefois reçu un message écrit, accompagné d'un arrangement floral.

Sortie des aînés

Le mercredi 16 juin 2015, près de 480 participants (sur 1'835 invités) ont pris part à la traditionnelle sortie des aînés qui, une fois n'est pas coutume, s'est déroulée à Ecublens, à la découverte du SwissTech Convention Center (STCC).

Magie, mystère et illusions étaient au rendez-vous pour passer un moment agréable. Une animation musicale très appréciée par nos aînés a rythmé la journée et permis aux plus téméraires de se risquer à quelques pas de danse.



En date du 13 juillet 2015, la Municipalité a décidé que la sortie des aînés se déroulerait selon le planning suivant pour la prochaine législature :

- 1 sortie en bateau ;
- 2 repas au STCC ;
- 2 sorties en bus.

Ainsi, la variété des activités et des lieux proposés permet de satisfaire (ou toucher) le plus grand nombre de participants.

Transport des personnes à mobilité réduite

Cette prestation est offerte aux personnes vivant à domicile et ne pouvant pas utiliser les transports publics. Elle leur permet d'effectuer 8 transports par mois, à des fins médicales ou dites de loisir (pédicure, coiffeur, etc.) – soit 96 par année – au prix de Fr. 3.60 par course, montant qui correspond au prix d'un billet de transports publics pour 2 zones.

Les personnes désirant bénéficier de cette prestation sont soumises à une évaluation qui s'effectue auprès du CMS, lorsqu'elles habitent toujours à leur domicile. Le CMS

évalue le degré d'assistance que requiert chaque personne, en fonction de ses capacités motrices et cognitives, détermine si le transport assisté est pertinent et lequel de deux services (Taxi Services ou Transport Handicap Vaud – THV) est le plus approprié.

Quant aux personnes placées en EMS, le degré d'incapacité et le type de transport approprié sont attestés par le médecin de l'établissement.

Cette prestation est régie par une convention signée entre les communes et le Service des assurances sociales et de l'hébergement du Canton de Vaud (SASH). La collaboration a débuté en 2005. Elle découlait de la volonté du Conseil d'Etat et du Grand Conseil de promouvoir le maintien à domicile des personnes dépendantes et de celle des communes, appliquant déjà un système de subventionnement, de pouvoir maîtriser le coût moyen des courses subventionnées.

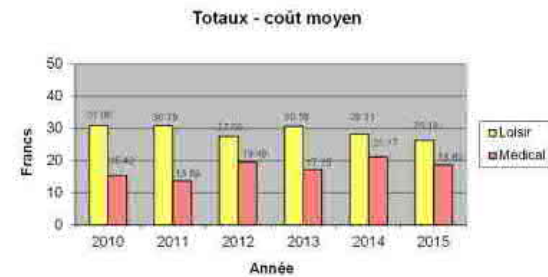
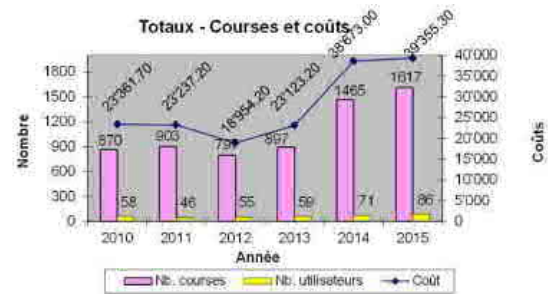
	Nombre de bénéficiaires	Nombre de courses subventionnées	Coût moyen par course (en Fr.)
2015	86	1'617	24.35
2014	71	1'465	26.40
2013	59	897	25.78
2012	55	797	23.78
2011	46	903	25.73

La progression du nombre de personnes faisant appel à ces prestations continue. En 2015, le nombre de bénéficiaires s'élevait à 86, soit une augmentation d'environ 21.10 % par rapport à l'année précédente (71 bénéficiaires en 2014).

Le nombre de courses a évolué de manière plus modeste, néanmoins significative. A fin 2015, on comptabilisait 1'617 déplacements, contre 1'465 en 2014, soit une augmentation de 10.38 %.

La fréquence de l'utilisation de ce service varie selon les bénéficiaires. Relevons que le coût moyen des courses, par année et par utilisateur, est de Fr. 24.35 pour l'année écoulée.

Et encore sous forme de graphiques :



AUTRES TACHES

Ordonnances d'expulsion – Exécutions forcées – Garde-meubles

Trois procédures d'expulsion forcée ont été menées à terme en 2015 : deux concernant des logements et une des locaux commerciaux.

Au 31 décembre 2015, seules les affaires en lien avec l'expulsion des locaux commerciaux demeuraient entreposées au garde-meubles.

Pour rappel, les meubles issus des expulsions sont confiés à un garde-meubles professionnel. L'utilisation de ce service est régie par une convention et limitée à 3 mois ; elle est payante et facturée au dépositaire. Seul le premier mois est pris en charge par nos services, à titre d'aide d'urgence.

Si le propriétaire des biens ne les récupère pas à l'échéance du délai réglementaire, et si la convention de garde n'est pas prolongée pour des raisons valables, les affaires sont liquidées suivant la procédure légale y afférente.

CONFERENCE DES MUNICIPAUX ET RESPONSABLES DES AFFAIRES SOCIALES DE L'OUEST

Ces rencontres (4 en 2015) ont pour but premier d'étudier, de partager, sur toute une série de questions touchant à la palette des affaires sociales, et d'essayer d'harmoniser les pratiques. Ces rencontres ont lieu à tour de rôle dans une des huit communes. Les sujets suivants ont notamment été abordés :

- revenu d'insertion ;
- logements sociaux et logements d'urgence ;
- réseaux d'accueil de jour des enfants ;
- transports des personnes à mobilité réduite ;
- prévention de l'endettement et soutien au désendettement ;
- Association « Réseau de la communauté sanitaire de la région lausannoise » (ARCOS) ;
- plan canicule ;
- soutien aux chômeurs ;
- demandes de soutien d'associations régionales.

La Conférence a invité l'Association des familles du quart-monde afin de se présenter. Elle a également accueilli Mme Jaques, Cheffe du Service de prévoyance et d'action sociale (SPAS), ainsi que MM. Cornu, Chef du Service des affaires sociales de Lausanne, Tosato, Municipal des affaires sociales de Lausanne, tous pour traiter des problématiques de logements d'urgence. Elle peut recevoir également, sur demande, des institutions ou associations œuvrant dans nos communes.

TRAVAIL – CHOMAGE

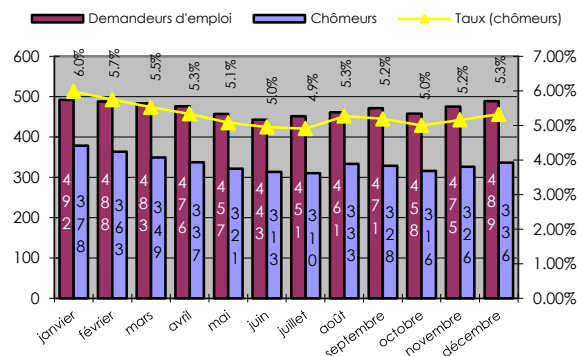
Bien que l'Office du travail n'existe plus depuis début 2006, le service traite tous les objets liés au travail.

Ainsi, le suivi du chômage, les relations avec l'ORP et l'organisation d'emplois d'insertion dépendent de notre service.

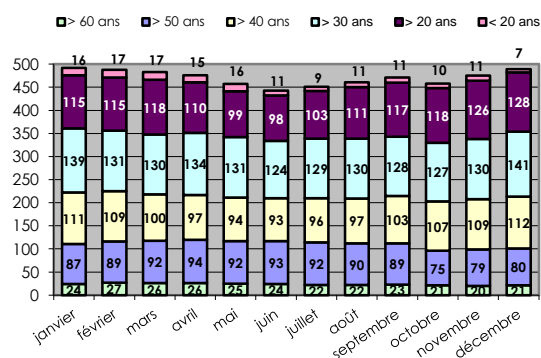
Chômage

- Nombre de demandeurs d'emploi au 31 décembre 2014 : ³ 474
- Nombre de demandeurs d'emploi au 31 décembre 2015 : ³ 489

Totaux demandeurs et chômeurs
Taux de chômage



Tranche d'âge des demandeurs



Emplois d'insertion

En collaboration avec le Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion (CGPI), 2 postes sont mis à disposition dans les Services des bâtiments et des travaux. Le but de ces emplois d'insertion subventionnés, d'une durée de 3 ou 6 mois, est d'acquérir de nouvelles connaissances et surtout de maintenir un rythme de travail. Ces postes n'ont pas été sollicités en 2015.

OFFICE COMMUNAL DU LOGEMENT

Comme chaque année, l'Office communal du logement est mandaté par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques du Canton de Vaud (SCRIS) afin de recenser les loge-

³ Comprend aussi les personnes qui touchent les indemnités de chômage

ments et les locaux industriels et commerciaux disponibles.

Les chiffres concernant la Commune d'Ecublens pour l'année 2015 se présentent comme suit :

Au 1^{er} juin 2015, 9 appartements étaient vacants sur la Commune d'Ecublens (contre 5 en 2014).

A titre d'information, voici les données concernant trois communes voisines :

Bussigny

4 logements étaient disponibles en 2015 (7 en 2014).

Chavannes-près-Renens

2 logements étaient disponibles en 2015 (aucun en 2014).

Lausanne

206 logements étaient disponibles en 2015 (139 en 2014).

Le taux de logements vacants dans le Canton de Vaud au 1^{er} juin 2015 est de 0.7 % (identique à celui de 2014). Selon le SCRIS, 1,5 % est le taux de référence signe d'un marché équilibré.

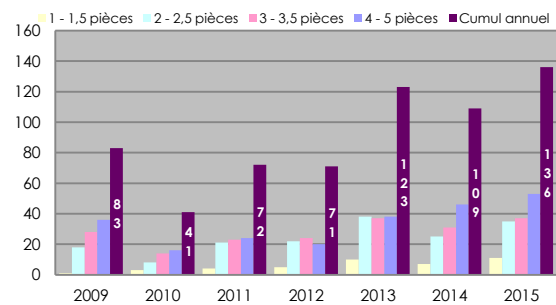
L'estimation du parc de logements, faite par le SCRIS au 31 décembre 2013, attribue 5'408 logements à la Commune d'Ecublens.

Le détail des inscriptions pour des appartements subventionnés au 31 décembre 2015 se présente comme suit :

1 ou 1,5 pièce	11
2 ou 2,5 pièces	35
3 ou 3,5 pièces	37
4 et 5 pièces	53
Total	136
	====

Ci-dessous, l'évolution des demandes d'appartements subventionnés ou à loyer modéré depuis 2009.

Demandes d'appartements subventionnés



Rappelons que les demandes doivent être renouvelées chaque année ; une mise à jour de la validité de ces inscriptions se fait régulièrement et celles dont le requérant n'a pas prorogé son intérêt sont classées sans suite.

Nombre d'appartements subventionnés avec l'aide de la Commune :

- Ch. de la Forêt 14A-E : 54 appartements.

Nombre d'appartements soumis au Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens/VD :

- Ch. de Veilloud 5-7 : 24 appartements *
- Rte du Bois 2-4 : 26 appartements *
- Rue du Villars 11 : 3 appartements *

(* en cours d'application)

Nombre d'appartements subventionnés avec l'aide du Canton :

- Rte Neuve 16-18 et ch. de la Chiésaz 2-4 : 32 appartements.

L'application du « Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens » au bâtiment du chemin de Veilloud 5-7 a été entièrement réalisée.

Comme indiqué l'année précédente, une partie des logements de la route du Bois 2-4, ceux dont les baux avaient été conclus à partir de 2013, étaient déjà sous le nouveau régime. Pour le solde des logements occupés de longue date, l'application des dispositions réglementaires précitées est en cours. La procédure a débuté en décembre 2014 par l'organisation d'une

séance d'information générale destinée aux locataires.

Puis, la situation des locataires a été évaluée afin de déterminer les effets de l'application du règlement pour chacun. Après acceptation des propositions de notre service par la Municipalité, celles-ci ont été communiquées aux locataires. Elles ont été ou seront appliquées en respectant les échéances légales et les droits des locataires. D'ici à fin 2016, c'est l'ensemble des logements propriété communale qui sera soumis au règlement.

Au terme de ce processus, les logements communaux rempliront entièrement la fonction à laquelle ils sont destinés, conformément à la volonté des autorités.

CVE LES PETITS LOUPS

La structure est ouverte tous les jours de la semaine de 7 h 30 à 18 h 30. Environ 35 familles peuvent profiter des 22 places mises à disposition.

Le 20 juin, le CVE « Les Petits Loups » a soufflé sa première bougie dans son jardin (eh oui, déjà...).



Le 4 juillet, une soirée pyjama a été organisée pour les futurs écoliers qui quittaient la structure à fin juillet. Les enfants sont venus passer une nuit sur place. La soirée a débuté par un repas festif (pizza, sirop et glace pour le dessert), suivi de jeux dans le jardin (rallye, course, ...), puis les enfants se sont préparés pour la nuit. Le lendemain, les parents étaient invités pour un petit déjeuner canadien. La soirée et le petit déjeuner ont remporté un grand succès !

Le personnel s'est investi pleinement pour la fête de l'été et la soirée pyjama. Durant cet été particulièrement chaud, les enfants ont beaucoup profité du jardin et

des piscines gonflables mises à leur disposition.



Le 10 août, après trois semaines de vacances, l'équipe « des Petits Loups » a repris possession des lieux afin de recevoir les nouvelles familles pour sa deuxième année scolaire.

Nous avons clôturé l'année 2015 par un thé de Noël offert aux parents, ainsi que des biscuits préparés par leurs enfants.

A noter que dès la rentrée 2016, la structure ouvrira ses portes à partir de 7 h, répondant ainsi à de nombreuses demandes de parents.

DOMINO

Pour cette première année de direction communale, un effort conséquent a été porté sur l'organisation et la gestion de la structure ; la capacité d'adaptation du personnel a été fortement sollicitée.

Une transformation des locaux, destinée à optimiser les conditions d'accueil, a permis d'atteindre, à la rentrée d'août 2015, la capacité de placement initialement prévue : 15 bébés.

Compte tenu de l'intégration de la structure dans la gestion communale, la collaboration avec l'APEMS permet désormais d'améliorer également l'accueil parascolaire, notamment pour les enfants de la Coquerallaz qui ne bénéficiaient pas encore de ce type de structure.

En juin, l'apprentie a réussi ses examens ; en décembre une éducatrice a fini sa formation à l'Ecole supérieure en éducation de l'enfance (ESEDE).

Le CVE domino a organisé deux rencontres intergénérationnelles avec les personnes de la Résidence Joli Automne.

JARDIN D'ENFANTS « LES MOUFLETS »



Après avoir fêté ses 30 ans en 2014, le jardin d'enfants a poursuivi ses activités avec autant d'enthousiasme qu'au premier jour de son ouverture.

« Les Mouflets » accueillent les enfants dès l'âge de 2 ½ ans jusqu'à l'entrée à l'école enfantine, à raison de deux demi-journées par semaine et, en fonction des possibilités, trois l'année qui précède l'école enfantine.

Le jardin d'enfants est ouvert 9 demi-journées par semaine durant les périodes scolaires soit, le matin de 8 h 30 à 11 h 30 et l'après-midi de 13 h 30 à 16 h 30 (à l'exception du mercredi après-midi).

Comme indiqué l'année dernière, depuis la rentrée d'août 2014, l'équipe compte 3 éducatrices, dont une nouvelle arrivée.

Au cours de l'année ont été enregistrés 84 inscriptions et 63 départs, ces derniers concernant de futurs écoliers. Les 20 places quotidiennes mises à disposition par la structure sont demeurées occupées et une liste d'attente comprend des enfants prêts à être placés dès que possible.

A l'instar des autres structures d'accueil collectif d'enfants placées sous l'égide de la Commune d'Ecublens, le jardin d'enfants « Les Mouflets » applique les procédures communes en vigueur.

Serge Nicod
Chef du Service des affaires sociales
et de la petite enfance

♦ ♦ ♦ ♦

Accueil familial de jour

(Structure d'Ecublens, Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice)

Situation des accueillantes en 2015

Accueillantes au 31.12.2015	45
• Ecublens	25
• Chavannes-près-Renens	17
• Saint-Sulpice	3

Cessation d'activité du 01.01.2015 au 31.12.2015	3
• Ecublens	0
• Chavannes-près-Renens	3
• Saint-Sulpice	0

Accueillantes agréées en 2015	5
• Ecublens	2
• Chavannes-près-Renens	3
• Saint-Sulpice	0

En 2015, nous avons reçu 14 candidatures pour les accueillantes familiales.

Au terme des enquêtes :

- 5 nouvelles accueillantes ont obtenu leur autorisation provisoire.
- 2 accueillantes sont en cours d'évaluation.
- 4 ont renoncé après avoir eu connaissance des conditions salariales et sociales.
- 4 n'ont pas été retenues, car elles ne remplissaient pas les critères de sélection, à savoir : maîtrise du français, dimension du logement et stabilité financière.

Au cours de l'année, 3 accueillantes ont cessé leur activité, 2 ont souhaité changer d'orientation professionnelle et une a pris sa retraite.

En dépit de ces mutations, le nombre d'accueillantes reste relativement stable dans le réseau.

Placements 2015

Placements 2015	Ecubiens	Chavannes-près-Remens	St-Sulpice	Total
Nombre d'enfants placés durant l'année	39	42	7	88
Résiliations conventions	46	57	16	119
Placements effectifs au 31.12.2015	74	64	16	154
Nombre d'enfants en liste d'attente au 31.12.2015	8	12	3	23
Autres solutions	8	5	1	14

Le nombre d'enfants placés dans le courant de l'année 2015 est de 88. Nous constatons toutefois une légère diminution par rapport à l'année précédente.

En revanche, 119 contrats de placements ont été résiliés, ce qui représente une forte augmentation par rapport à l'année précédente (72 en 2014). Le nombre de places dénombrées au 31 décembre 2015, y compris les écoliers, est de 154.

Les parents s'adressent régulièrement à la structure de coordination afin d'obtenir des renseignements sur les démarches à effectuer en vue d'un placement, les coûts, les disponibilités, etc. Par ailleurs, les demandes de certains parents pour l'accueil pendant les vacances scolaires sont souvent réitérées. Nous nous efforçons d'y répondre dans la mesure de nos possibilités.

Relevons que la facturation et d'autres tâches administratives constituent également un surcroît de travail.

Cette année, un total 131'240 heures ont été facturées aux parents, ce qui constitue une très légère diminution par rapport à l'an dernier (132'599 heures en 2014).

Enfin, la recherche des places d'accueil requiert du temps. Une certaine créativité est parfois nécessaire ; lorsque des solutions sont proposées, les démarches entreprises ne se concrétisent pas toujours, notamment parce que les parents ont trouvé une place dans une crèche ou

l'aide d'un proche. Ce qui peut engendrer quelques fois découragement et déception.

La liste d'attente centralisée, devenue opérationnelle en juillet 2014, permet de mieux gérer les placements, en particulier d'avoir une meilleure visibilité du nombre d'enfants en attente. Cela engendre aussi des nouvelles collaborations avec les structures d'accueil collectif de jour et les échanges s'avèrent fort enrichissants.

Activités

En ce qui concerne, le suivi, le soutien et la surveillance, des visites régulières sont organisées au domicile des accueillantes. Cette année, ce ne sont pas moins de 71 visites qui ont été effectuées. Celles-ci permettent d'évaluer les conditions d'accueil et de surveiller la qualité de la prise en charge des enfants.

De plus, l'accès à la permanence téléphonique durant la semaine permet d'entretenir des contacts réguliers. Les accueillantes appellent volontiers pour faire part de leurs difficultés et demander conseil afin de trouver des solutions adaptées. Ces échanges permettent de stimuler la réflexion, d'accompagner et de favoriser la disposition d'un environnement stimulant pour le bon développement de l'enfant.

Les entretiens de médiation, c'est-à-dire la mise à jour des conflits entre les parents et les accueillantes, occupent une place de plus en plus importante.

En outre, les demandes de placements en « dépannage » ne cessent d'augmenter.

Formation accueillantes

En 2015, 7 accueillantes ont suivi, avec succès, la formation de base comprenant 24 heures de cours de préparation utiles à leur activité.

Ce moment formateur, qui se veut également convivial, permet de créer des contacts plus étroits entre pairs et de partager des expériences communes. Lors de la remise d'attestations, un apéritif leur est offert, en présence des autorités et de la coordinatrice. C'est l'occasion de les re-

mercier et de leur témoigner de la reconnaissance.

Par ailleurs, toutes les accueillantes ont participé à une rencontre de formation continue organisée par la Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour sur le thème « l'accueillante face à un parent difficile ».

En lieu et place de la rencontre annuelle, les accueillantes ont suivi la formation « premiers secours petite enfance », donnée par les Samaritains de la Commune d'Ecublens. Celle-ci a été fort appréciée.

Au vu de leur succès grandissant, trois rencontres « relais contacts » ont eu lieu et seront reconduites en 2016. Elles constituent l'occasion de prendre du recul par rapport au travail quotidien et de partager des réflexions communes. L'éclairage d'un professionnel avisé, pendant ces moments de partage, est précieux.

Pour la deuxième année consécutive, un souper annuel a été organisé ; il s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Collaboration

La collaboration se poursuit avec les partenaires du Centre social régional (CSR), de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), des écoles de formation (EESP), de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), de la Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour (CIAFJ), des garderies du réseau AJESOL et autres associations liées au domaine de la petite enfance. Nous les remercions pour leur précieuse collaboration.

Trois rencontres ont été organisées dans le cadre de l'OAJE avec les coordinatrices régionales. Ces moments de partage et de réflexion sont importants, car ils constituent un appui considérable, d'abord au niveau juridique, puis par rapport à des questions d'ordre général et enfin pour des échanges avec d'autres professionnels sur des problématiques rencontrées dans la pratique.

Formation

En 2015, la coordinatrice a participé à :

- Six séances d'analyse de pratique dans le cadre de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (l'EESP).
- Une journée de formation organisée par la Fédération suisse de l'accueil familial de jour, sur le thème « accueil extrafamilial d'enfants : les défis qui posent les nouvelles familles au pluriel » avec l'intervention de Mme Chantal Valenzuela-Schaller, Directrice de l'Office familial de Fribourg, licenciée en sciences sociales, consultation conjugale et familiale, et Mme Chloé Lavanchy Scaiola, Dr PhD Psych., collaboratrice de recherche du Centre d'étude de la famille du CHUV, Lausanne.

Conclusion

Les demandes des parents à la recherche de solutions de garde pour leurs enfants ne cessent pas de croître. Par ailleurs, les demandes pour l'accueil pendant les vacances scolaires sont souvent réitérées. Nous nous efforçons d'y répondre dans la mesure de nos possibilités.

Pour conclure, nous tenons à relever que les accueillantes réalisent un travail de qualité auprès des enfants placés sous leur garde et assument une grande responsabilité. Nous les remercions ici pour leur implication tout au long de l'année.

*Au nom de l'accueil familial
Maria Gomez
Coordinatrice de la structure*

◆ ◆ ◆ ◆

Affaires scolaires communales

SERVICE ADMINISTRATIF DES AFFAIRES SCOLAIRES

Organisation du service

Le Service administratif des affaires scolaires est composé du personnel suivant :

- 1 Cheffe de service à 100 %
- 1 assistante à 80 %
- 1 chauffeur du bus scolaire à 100 %
- 1 responsable de cafétéria à 45 %
- 1 Directrice d'APEMS à 75 %
- 4 éducateurs-trices diplômé-e-s (2,8 ETP)
- 6 éducateurs-trices auxiliaires (2,97 ETP)
- 1 apprentie ASCE à 100 %
- 3 responsables de réfectoire (0,75 ETP)
- 13 auxiliaires de réfectoire (3,25 ETP)
- 8 patrouilleurs scolaires (1,8 ETP)
- 24 responsables de groupes de devoirs surveillés (1,8 ETP).

Cheffe du Service administratif des écoles

La responsabilité d'un service requiert de multiples aptitudes dans les domaines du savoir-faire et du savoir-être :

visionner, planifier, organiser, programmer, inventer, expliquer, justifier, développer, comprendre, écouter, entendre, réfléchir, projeter, discuter, négocier, adapter, gérer, prévoir, anticiper, répondre aux demandes, argumenter, soutenir, rendre des comptes, trouver des solutions, évaluer, rédiger, respecter les délais, le tout dans la bienveillance, l'empathie, le respect, la disponibilité, le calme, la sérénité, la tranquillité, la patience, l'efficacité, la pertinence, le courage, l'esprit de collaboration, la sagesse, la politesse, etc.

Cette année 2015 a eu deux projets conséquents qui ont nécessité la mise en application de ces capacités. En effet, la construction d'un futur bâtiment pour l'APEMS sur le site de la Coquerellaz et la future construction d'un collège dans le quartier Croset-Parc a demandé un grand investissement aux services concernés. Avec l'excellente collaboration du Service des bâtiments, ces projets sont en bonne voie d'élaboration et nous nous réjouissons

d'ores et déjà que ces bâtiments soient mis en service au profit de notre population. Les réflexions et les échanges de points de vue entre tous les protagonistes ont permis d'avancer de manière concrète dans la réalisation de ces projets.

Les différents programmes informatiques mis en place dans notre Commune ont nécessité des formations suivies par les collaborateurs, pour une utilisation optimale de ces outils. Il s'agit notamment de l'introduction de la gestion électronique des documents (GED) et Xpert.Meeting dont le service a pu bénéficier des avantages.

Le Service administratif des écoles, ainsi que tous ses collaborateurs et collaboratrices, tentent de répondre à un maximum de demandes, en privilégiant la partie humaine de l'être par un dialogue constant et une compréhension des situations, tout en gardant à l'esprit la partie financière.

Notre société est actuellement en mouvement permanent. Les générations futures remettent en question grand nombre de nos valeurs de l'époque. Celles-ci nous obligent à faire preuve d'une grande adaptation et d'ouverture d'esprit.

La Cheffe du Service administratif remercie l'ensemble des personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de l'école et avec qui elle collabore tout au long de l'année aux différents projets dans un esprit constructif et ouvert.

Sylvette Menétrey, Cheffe de service

◆ ◆ ◆ ◆

Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)



La structure d'accueil en milieu scolaire d'Ecublens (APEMS) a une capacité de 36 places.

Depuis la rentrée d'août 2015, une nouvelle répartition des tranches d'âges a été décidée afin d'offrir un maximum de places. La

structure Domino accueille les 1P du collège de la Coquerellaz et les 1P à 2P des collèges Neptune et du Croset. L'APEMS prend en charge les 2P à 6P du collège de la Coquerellaz et les 3P à 6P de Neptune et du Croset.

La structure est fermée pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Missions

Entre la famille et l'école, l'APEMS a sa spécificité, il est un lieu de vie où les enfants trouvent un rythme, un climat, une ambiance et des activités qui distinguent les champs familiaux et scolaires. Ce n'est pas du temps de garde, mais du temps de vie pour les enfants accueillis.

Pour que cette expérience en collectivité contribue à ce que les enfants développent leurs compétences et leur habileté sociale, ces moments de vie à l'APEMS se doivent d'être riches en relations, en expériences, en découvertes et en plaisirs partagés.

Composition du personnel au 31.12.2015

- Une Directrice à 75 % :
Mme Isabelle Cornut Massard.
- Un éducateur formé à 75 % :
M. Axel Noverraz.
- Une éducatrice auxiliaire à 70 % :
Mme Claudia Ortiz.
- Une éducatrice auxiliaire à 75 % :
Mme Anne-Marie Manière.
- Une éducatrice auxiliaire à 22 % :
Mme Manuela Casula.
- Une éducatrice auxiliaire à 22 % :
Mme Antonietta Corrado.

- Un éducateur en 1^{ère} année de formation à la HES : M. Boris Dujardin.
- Une apprentie ASE à 100 % : Mlle Mélissa Martins.

La ligne pédagogique

La ligne pédagogique est un instrument de travail, de pilotage et de cohérence pour l'équipe éducative. Elle symbolise nos valeurs, nos objectifs et nos actions dans notre milieu professionnel auprès des enfants.

La Directrice et l'équipe éducative se réunissent une fois par semaine, en dehors de la présence des enfants, afin d'organiser, modifier et adapter le programme quotidien de l'APEMS. Ces colloques nous permettent de relever des interrogations et questionnements au sujet des enfants.



Déclinaison d'un des thèmes de la ligne pédagogique : la collaboration entre parents et professionnels

Elle nécessite une bonne communication que la structure s'attache à favoriser. Il est important de préciser que l'APEMS est un prolongement de la famille. L'équipe éducative est un soutien pour les parents, elle ne les remplace pas. Dès le départ, les parents et l'équipe éducative doivent établir ensemble une relation favorisant un climat de confiance et de respect mutuel. Ainsi, ils pourront échanger, recevoir et transmettre des informations en ce qui concerne la famille et le vécu de l'enfant.

Un grand professionnalisme teinte les interventions auprès des parents. Il est important de respecter les valeurs de chaque famille. Il convient d'établir un véritable lien de partenariat et d'installer un climat de collaboration.

Le parent est notre client et doit être pris en considération. Le jugement et le respect du parent doivent être au cœur des préoccupations du personnel éducatif.

Objectifs

- Garantir une qualité d'accueil individualisée pour l'enfant et ses parents

afin que chacun puisse commencer sa journée dans de bonnes conditions.

- Permettre à l'équipe de disposer des informations nécessaires à l'accueil de l'enfant et au bon déroulement de la journée.

Moyens

- Il est important d'individualiser l'accueil en fonction de chaque famille et de ses besoins ou préoccupations respectives, tout en ayant une attitude ouverte d'écoute et de respect.
- Les professionnelles sont attentives aux informations transmises par les parents, ce qui permet d'ajuster l'accueil de l'enfant.

Activités réalisées à l'APEMS en 2015

- Activités créatrices.
- Conte à la Bibliothèque.
- Fête de l'été.
- Sortie surprise pour les 6P qui quittent l'APEMS.
- Fête d'Halloween.
- Balades.
- Places de jeux.
- Tournoi de jeux.
- Cuisine.
- Fête de Noël.



◆◆◆◆

Réfectoires scolaires

Tarifs

Classes de revenu brut	Prix du repas
Jusqu'à 3'000.-	4.70
de 3'001.- à 4'000.-	6.20
de 4'001.- à 5'000.-	7.70
de 5'001.- à 6'000.-	9.20
de 6'001.- à 7'000.-	10.70
de 7'001.- à 8'000.-	12.20
de 8'001.- à 9'000.-	13.70
plus de 9'000.-	15.20

Nous relevons l'excellente collaboration qui prévaut entre le Service des finances, notre service et la Direction des écoles

pour la gestion de cette prestation communale, très appréciée par les bénéficiaires.

Contrôle des données salariales

Le Service des finances exige les justificatifs de revenu des parents des enfants inscrits initialement dans les différents réfectoires (information collectée par la Direction des écoles).

Marge contributive

Pour rappel, la contribution-cible minimum a été fixée par la Municipalité à 20 %. Sur la base des chiffres 2015, celle-ci se monte à 20,71 %, l'objectif est donc atteint.

L'entreprise Croq'midi livre les repas pour nos réfectoires et l'APEMS. Ce prestataire répond à nos besoins et le contrat a donc été reconduit pour l'année scolaire 2015-2016.

Tout comme en 2014, nous avons pu compter sur trois réfectoires opérationnels en 2015 :

Réfectoire du CSCE

Accueille entre 28 et 36 enfants par jour (ce nombre s'ajoute aux 36 places occupées par l'APEMS dans le même réfectoire). Encadrement : 4 adultes.



Réfectoire du Pontet

Accueille entre 50 et 60 enfants par jour. Une extension sur la salle de cuisine adjacente a dû être réalisée à la rentrée 2015 afin de compenser le manque de place. Encadrement : 5 adultes.



Réfectoire de la Coquerellaz

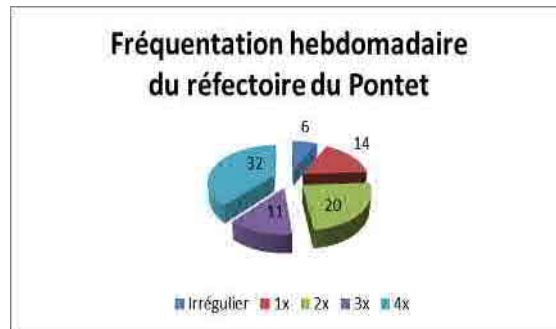
Accueille entre 60 et 72 enfants par jour en deux services. Encadrement : 6 adultes.



Formation professionnelle

La formation d'analyse des pratiques dispensée dans l'objectif de consolider les connaissances éducatives de notre personnel des réfectoires est toujours d'actualité en 2015.

Nous tenons à adresser nos vifs remerciements à nos Autorités pour l'effort consenti en faveur de l'accueil de midi de nos écoliers, ainsi qu'à l'ensemble du personnel de nos réfectoires pour toute sa créativité, dévouement et motivation.



Devoirs surveillés



Trois jours par semaine (lundi, mardi et jeudi), des séances de devoirs surveillés sont organisées pour les élèves des degrés 3P à 8P, de 15 h 30 à 16 h 30. Les parents ont la possibilité d'y inscrire leur enfant pour une heure ou une heure et demie au collège d'Epenex. Une participation financière symbolique leur est demandée, la Commune assumant la plus grande partie des frais.

Les groupes sont constitués en fonction du nombre d'inscriptions par les parents et débutent à mi-septembre. A la rentrée scolaire 2015-2016, 19 groupes ont été ouverts afin de répondre à toutes les demandes d'inscription.

L'organisation et l'engagement des responsables des groupes sont assurés par le Service administratif des écoles. Une formation d'analyse des pratiques professionnelles, destinée aux responsables de groupe non enseignant-e-s, est organisée à la rentrée d'août, ainsi qu'un suivi tout au long de l'année scolaire. Cette formation est fondée sur la base d'un cahier des charges et d'objectifs élaborés en collaboration avec la formatrice, Mme Marianne Ré, consultante en éducation et formatrice d'adultes.

Les responsables des devoirs surveillés apportent les explications indispensables à la compréhension des disciplines touchées et à la réalisation partielle ou complète des devoirs. Cependant, les parents gardent la responsabilité d'un contrôle du travail effectué par leur(s) enfant(s). Il ne saurait être question de leur part, en cas de mauvais résultats ou d'échecs, de mettre en cause l'animatrice des leçons. Les devoirs surveillés ne sont pas considérés comme des cours d'appui.

♦ ♦ ♦ ♦

Transports scolaires

Le Règlement sur les transports scolaires pour l'école publique obligatoire a été soumis au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) pour approbation avant sa présentation au Conseil Communal pour adoption. Le Canton n'a pas encore confirmé son approbation.

♦ ♦ ♦ ♦

Bus scolaire



Le bus scolaire, conduit par M. Gérald Christen, transporte 4 fois par jour les

élèves de 1P à 6P en provenance du collège d'Epenex jusqu'au collège de la Coquerellaz, ceci en raison d'un équilibrage des effectifs. Il assure en outre une multitude de déplacements entre les différents bâtiments scolaires, qu'il s'agisse de classes complètes (cours de rythmique et de natation, visites médicales, contrôles dentaires, etc.) ou de petits groupes, voire même parfois d'élèves isolés (français intensif, rendez-vous au Service psychopédagogique, etc.). Le bus scolaire est également utilisé pour la livraison des fournitures scolaires du Pontet vers les différents collèges périphériques primaires. Les élèves transportés par le bus scolaire sont soumis à quelques règles et conditions d'utilisation.



♦ ♦ ♦ ♦

Pédibus

Malgré les efforts consentis à la promotion de nouvelles lignes, ceux-ci n'ont pas donné les résultats escomptés. En effet, le concept du Pédibus, basé sur l'entraide et le bénévolat, n'est pas toujours compatible avec l'emploi du temps des parents. Il n'y a, par conséquent, aucune ligne Pédibus mise sur pied pour l'année scolaire 2015-2016.

L'Administration communale reste cependant à disposition pour encourager toute initiative nouvelle qui viendrait à sa connaissance.

Séances 2015

- 27 janvier :
Participation à la séance d'information aux parents des futurs élèves de 1P (enfants).
- 26 août :
Séance au réfectoire du CSCE avec les parents pour la mise en route d'une éventuelle nouvelle ligne.

♦ ♦ ♦ ♦

Patrouilleurs scolaires



Les patrouilleurs scolaires, rattachés au Service administratif des écoles, sont au nombre de 8 en 2015 pour notre Commune, dont 2 pour le collège de la Coque-rellaz, 4 pour le collège du Croset et 2 pour celui d'Epenex.

Les horaires de présence sont le matin de 7 h 50 à 8 h 20 et de 11 h 45 à 12 h 15. L'après-midi de 13 h 15 à 13 h 45 et de 15 h 15 à 15 h 45 pour chaque collège, sauf le mercredi après-midi. L'horaire complet d'un patrouilleur est donc d'une dizaine d'heures hebdomadaires. Certains postes sont assumés par deux personnes qui se répartissent les heures de présence.

Avant de pouvoir exercer leur tâche de manière officielle, chaque patrouilleur reçoit une formation sur son lieu de travail par la section « Prévention & Partenariats » de PolOuest. La Commune fournit les vêtements et la palette nécessaires à leur activité.

M. Emmanuel Michaud, Sergent-major sous-chef de l'Unité de prévention de PolOuest, a succédé à M. Michelangelo Pappotto pour la formation des patrouilleurs. En collaboration avec M. Michaud, le service a organisé une version élaborée de la séance annuelle, entre les patrouilleurs de

la Ville d'Ecublens et ceux de la Ville de Renens, à l'Hôtel de police de la PolOuest à Prilly, le 10 décembre 2015.

Nous avons dû déplorer, en date du 17 novembre 2015, le décès de M. Daniel Noverraz, patrouilleur pour le collège du Croset. Mme Filomena Arn lui a succédé.

Nous tenons à leur adresser nos vifs remerciements pour leur travail précieux et important pour la sécurité des enfants, qu'ils effectuent tout au long de l'année, qu'il vente ou qu'il neige !

♦ ♦ ♦ ♦

Conseil d'établissement



Le Conseil d'établissement est constitué comme suit (législature 2011-2016) :

Secteur « Autorités »

- *Présidente* :
Mme Pascale Manzini,
Conseillère municipale
- *Vice-Présidente* :
Mme Catherine Gauchoux,
Conseillère communale
- M. Jorge Ibarrola, Conseiller communal
- M. Charles Koller, Conseiller communal.

Secteur « Ecoles »

- M. Serge Lugon, Directeur
- Mme Isabelle Costa Rubin,
Doyenne primaire
- Mme Marie-Claire Bergeron,
enseignante primaire
- Mme Ariane Rappaz enseignante se-
condaire et médiatrice.

Secteur « Parents »

- Mme Clémentine Hubleur, jusqu'au 31 juillet 2015
- Mme Maïté Perez Chevallaz, jusqu'au 31 juillet 2015
- Mme Karine Vernez Thomas
- M. Marc Maderi
- Mme Catherine Schlegel Rey, dès le 11 novembre 2015
- Mme Christine Gabriel, dès le 11 novembre 2015.

Secteur « Sociétés civiles »

- M. Steve Renggli, Délégué jeunesse
- M. Aitor Ibarrola, Délégué Commission d'intégration et d'échange suisses-étrangers
- M. Vincent Guyaz, pasteur
- Mme Natascha Allenbach, membre du comité de l'Association des parents d'élèves (APE).

Secrétaire

- Mme Sylvette Menétrey.

Séances

Le Conseil d'établissement a siégé à trois reprises en 2015, soit les :

18 février, 6 mai et 11 novembre.

Sujets abordés en 2015

- Fêtes de fin d'année scolaire – cortège.
- Règlement des transports scolaires.
- Jardin des parents.
- Projet « Défi vélo ».
- Constructions scolaires.
- Projet « LIFT » (projet national qui vise une meilleure insertion professionnelle des jeunes en fin de scolarité obligatoire).

Le Jardin des Parents

Un espace de rencontres et de dialogue pour les parents d'enfants et d'adolescents

ECUBLENS
Réfectoire du Centre socio-culturel
route du Bois 27, 20h - 22h

8 rencontres
organisées par une association de proximité, animées par des intervenants et professionnels les

les jeudis
29 octobre, 10 décembre 2015,
21 janvier, 18 février, 10 mars,
28 avril, 18 mai, 23 juin 2016

1 conférence
«Multimédias et réseaux sociaux, où sont les adultes»
jeudi 17 septembre 2015, 20h-22h

entrée libre
et sans inscription

contact
ecoles@ecublens.ch

Être parent quel ramue-ménage
Venez partager avec d'autres parents vos expériences familiales, une question et ainsi inventer une réponse collective.

Un espace de réflexion sur la vie de famille au quotidien
Ces rencontres permettent de souffler et d'échanger dans un cadre non jugeant et constructif.

Des sujets variés
Détails familiales, autorité, attentes, limites, plaisirs, argent de poche, relations école-famille, coparentalité, etc.

Autreurs dans le canton
Apples, Bussigny, Crissier, Ecublens, Genève, Moudon, Lausanne, Litens, Montreux, Nyon, Renens, Saint-Croix.

Infos: Jardin-des-parents.ch ou www.ecublens.ch

ECUBLENS ville de campagne Canton d'Emmentaler

vaud PÉRIODE FAMILIALE VAUD

Différents groupes de travail ont été créés au sein du Conseil d'établissement pour permettre de présenter les projets et d'en discuter lors des séances.

Les procès-verbaux des séances du Conseil d'établissement sont à disposition du public sur le site internet de la Commune d'Ecublens à la page suivante :

<http://www.ecublens.ch/services/administration/ecoles/conseil-d-etablissement>

♦ ♦ ♦ ♦

Rapport de la Direction des écoles

(à titre d'information)

Introduction

Depuis quelques années, le Département se penche sur la problématique des enfants à besoins particuliers, à savoir les élèves DYS (dyslexiques, dysorthographiques, dyscalculiques, dyspraxiques, dysphasiques, etc.), les élèves TDA (troubles de l'attention) ou TDAH (troubles de l'attention avec hyperactivité), HP (à haut potentiel) et demande aux établissements de mettre en place des mesures d'adaptation, notamment au niveau de l'évaluation, qui tiennent compte de ces

particularités. Nous avons donc mis en place des procédures qui permettent de détecter ce type de « handicap » par des professionnels : logopédistes, pédiatres, psychologues ou pédopsychiatres. Il s'agit de démarches qui doivent être initiées par les parents, très souvent conseillés par les enseignants qui leur demandent d'aller consulter un spécialiste.

Une fois le diagnostic clairement établi, l'école adapte, en collaboration avec les professionnels et les parents, ses pratiques et met en place des mesures particulières à l'attention de ce type d'élèves : leur laisser plus de temps pour une évaluation, réduire le nombre d'exercices tout en conservant les mêmes objectifs, lire les consignes, soigner la forme des épreuves, notamment au niveau du type de police de caractères et de leur taille, etc.

Il s'agit là d'une surcharge importante de travail pour les maîtres qui doivent toujours plus adapter et individualiser leur enseignement en fonction de ces cas particuliers toujours plus nombreux dans pratiquement toutes les classes.

En plus de cela, les enseignants doivent encore compter sur les élèves qui rencontrent des problèmes de comportement, parfois importants, et de ceux qui font l'objet d'une attention particulière en raison d'une maladie (diabète par exemple) ou d'un handicap léger (surdit , malvoyance, etc.).

Il est tout   fait normal que l' cole r guli re prenne en charge tous ces enfants et assume la mission qui lui est confi e. Les moyens financiers mis   disposition sont malgr  tout restreints et il serait souhaitable que l'on puisse tenir compte de cette surcharge pour les enseignants, par exemple en diminuant l'effectif moyen des classes   19  l ves au lieu de 20, ce qui donnerait ainsi un peu de marge   la Direction pour mettre en place de l'aide et du soutien dans les classes o  l'on retrouve parfois une dizaine d'enfants   besoins particuliers de tout type.

Reste le probl me de l'int gration des  l ves   handicap moyen   lourd, qui n cessitent un enseignement sp cialis . Et c'est l  que le b t blesse... Car le D partement est en train de mettre en place la

nouvelle Loi sur la p dagogie sp cialis e (LPS), qui a  t  adopt e par le Grand Conseil. L' laboration de son r glement d'application est en cours et nous sommes inquiets, tr s inquiets m me.

Nous accueillons cette ann e dans notre  tablissement une demi-douzaine d' l ves qui pr sentent un handicap lourd (autisme, syndrome d'Asperger, trisomie 21, parapl gie, etc.) et qui sont int gr s tout ou partiellement dans des classes r guli res. Malgr  la pr sence suppl mentaire d'un adulte, la plupart du temps non form , le d fi n'est pas facile   relever et les enseignants s' puisent...

L'int gration d'enfants handicap s dans l' cole r guli re ne doit pas devenir syst matique. L'objectif de socialisation est certes louable mais, la plupart du temps, ces enfants ont besoin d'une attention particuli re et permanente, prodigu e par des professionnels d mument form s dans ce domaine et les moyens que l'on nous met   disposition ne suffisent de loin pas. L'exemple de la LEO montre que les politiciens ne sont pas tous pr ts   assumer financieurement les lois qu'ils d cident. « Faites mieux avec la m me chose, voire encore moins », nous dit-on.

En conclusion, il semblerait que les personnes qui d cident des proc dures et des mesures d'int gration n'aient pas une image qui corresponde   ce que vivent les enseignants au quotidien. Des visites dans les  tablissements qui ont accept  des int grations « lourdes » seraient judicieuses avant qu'on nous impose une LPS et un r glement d'application compl tement d connect  de la r alit  du terrain !

S. Lugon, Directeur



DIVERS

Camps de ski et de sport

6 camps de ski ont été organisés, dont 4 dans le chalet des Alouettes à Morgins et 2 autres à Plan Sepey. En tout, 233 élèves y ont participé.



Le Chasseron

La **33^e** édition de la **Traversée du Jura**, réservée aux classes de 10^e VP/VG, s'est déroulée du 7 au 11 septembre 2015 dans de bonnes conditions. Comme à l'accoutumée, cette semaine de marche a été une totale réussite.

Ecole à la montagne

La plupart des classes primaires des degrés 4P à 7P ont bénéficié d'un séjour à la montagne dans le chalet des Alouettes à Morgins et les 11^{es} sont parties en voyage d'études.

Prévention routière

Les élèves de 3P à 11S ont suivi des cours de prévention routière dispensés par la Police de l'Ouest lausannois.

Cours de français intensif

Les élèves arrivant dans nos classes des degrés 1P à 6P et ne parlant pas le français ont la possibilité de suivre des cours mis en place durant toute l'année scolaire, selon un nombre d'heures adapté aux besoins de chaque élève. Ces cours sont dispensés par Mme Vanessa Kohli au collège d'Epenex, pour les 3P à 6P, et par Mme Roulet à Neptune, pour les 1-2P.

Dans les degrés 7P à 11S, il existe un groupe d'accueil sous la responsabilité de

Mme Léa Ferreira Granchamp. Selon un horaire personnalisé établi d'entente avec le maître de classe, les enfants allophones se retrouvent ensemble pour l'apprentissage de notre langue. Ils regagnent leur classe respective le reste du temps.

Animations, spectacles et manifestations

Parmi les nombreuses activités organisées cette année, les élèves de notre établissement ont notamment pu participer ou assister aux manifestations et spectacles suivants (liste non exhaustive) :

- Coup de blizzard à la Coquerellaz.
- Bonhomme de neige.
- Spectacle le guignol à roulettes.
- Spectacle musical « l'apprenti sorcier » pour les classes des degrés 7P-8P et DEP7-8.
- Animation de l'Association Romande pour la prévention de la violence « Pa-touch » pour les classes des degrés 1P à 6P.
- Ecole à la montagne 4P à 7P.
- Camp d'hiver 8P à 9S et DEP7-8.
- Traversée du Jura 10S.
- Journée à thème du Pontet.
- Les écoles d'Ecublens fêtent la musique.
- Opération « Pommes à la récré » pour les élèves de degrés 1P à 11 S.
- Semaine artistique – spectacle chœur 5-6P, chœur du Pontet et chant en mouvement.
- Chantée de Noël animée par les chœurs primaires et secondaires.
- « Nuit des artistes » : spectacles mettant en valeur les jeunes talents de notre établissement.
- Joutes sportives du Pontet 7P-11S.
- Coupe de Noël mini-handball.
- Joutes primaires 5P-6P et DEP3-6.
- Activités sportives en plein air par poste 1-2P et 3P.
- Journée ludique sportive en plein air 1-2P.
- Journée ludique sportive en plein air 3P.
- Tournoi de balle brûlée 4P.
- Ballon par-dessus la corde 7P.
- Tournoi de volley 8P et DEP7-8.

- Tournoi de Noël 10S, 11S et DES.
- Tournoi de jeu, épreuves d'athlétisme et tir à la corde 5P-6P et DEP3-6.
- Marche de 13 km pour les élèves de 9S.
- Activités et journées spéciales diverses pour les degrés 1P à 6P.
- Cours d'éducation sexuelle donnés par ProFa.
- Semaine d'immersion 10VG et DES.
- Cours de prévention routière pour les classes des degrés 1P à 6P.
- Intervention « PolOuest » pour les classes des degrés 7P à 11S.
- Visites dentaires pour les élèves des degrés 1P à 11S.
- Passage du pasteur dans les classes des degrés 7P à 11S.
- Animation bibliothèque pour les classes volontaires.
- JOM : Journée « Osez tous les métiers » pour les classes des degrés 7P à 9S.
- Cérémonie des promotions pour les élèves sortants (11S et DES) avec la participation de Sarkis Ohanessian, animateur de « Un air de famille », émission ludique sur RTS.
- Salon des métiers et de la formation pour les classes des degrés 9S à 11S.



Elèves qui ont participé à la journée cantonale de natation et qui ont obtenu une ou plusieurs médailles

Fournitures scolaires

Inventaire de l'économat :

- Stock fin 2014 140'032.40
- Stock fin 2015 120'867.15
- Diminution de la valeur du stock - 19'165.25

La diminution de la valeur du stock est due, d'une part, à une volonté d'éviter le gaspillage et, d'autre part, à la suppression de matériel obsolète.

Par contre, le montant des achats est toujours plus conséquent, de nouveaux moyens ayant été introduits et étant considérablement plus chers.

Comparaison des trois dernières années :

	2013	2014	2015
Factures	184'100.00	226'431.95	225'989.80
Pondération stock net	- 4'961.70	- 1'540.45	19'162.25
Charge nette	179'138.30	224'891.50	245'152.05
Nombre élèves	1'254	1'261	1308
Prix revient par élève	142.85	178.34	187.42

Catherine De Jesus,
dépositaire des fournitures scolaires

RAPPORTS DE LA DIRECTION

Rapport de la Doyenne en charge des degrés 1P, 5P et 6P

L'année du renouveau !

Suite à la démission de deux Doyens, Mme Studer et M. de Montmollin, le Conseil de direction a été repensé et a accueilli trois nouvelles personnes en son sein à la rentrée 2015.

Il s'agit de M. Bérard, Doyen des degrés 7 et 8 et des élèves VP de 9 à 11, Mme Prada, Doyenne des degrés 7 et 8P et de la pédagogie compensatoire aux degrés 7 à 11, et enfin, Mme Magali Cheseaux Doyenne des degrés 3 et 4P.

Cette dernière est venue renforcer le secteur 1 à 6P. En effet, depuis plusieurs années, ces degrés étaient sous dotés en périodes décanales par rapport à la tâche à accomplir. Les exigences administratives, les changements pédagogiques, la multiplication des réseaux et entretiens de parents (plus de huitante l'an passé), ont amené à une augmentation des périodes de décanat attribuées pour ce secteur.

J'ai donc ouvert la porte à ma nouvelle collègue. C'est un réel plaisir que d'avoir

une personne avec qui partager et échanger sur les problématiques concernant les plus jeunes de nos élèves ; pendant près de 10 ans, j'ai accompli cette tâche en solitaire.

Aujourd'hui, les défis à relever sont de plus en plus grands, nous devons travailler avec :

- Des enfants qui évoluent dans un monde différent de celui que nous avons connu, un monde ultra connecté, un monde fait d'écrans, un monde qui les rend incapables de se concentrer plus de 15 minutes.
- Des enfants qui sont pris en charge dans des structures parascolaires et qui sont de moins en moins en lien avec leur famille.
- Des enfants qui sont tous différents : des enfants ayant des troubles DYS, des enfants hyperactifs avec ou sans déficit d'attention, des enfants HP, des enfants malades ; tous ces enfants ont des besoins particuliers et bénéficient d'aménagements leur permettant de suivre une scolarité dans les meilleures conditions possibles.

Notre établissement a passé cette année le cap des 1'300 élèves et ce nombre va continuer à croître, vu le développement de la Commune. D'ici à quelques années, nous aurons un nouveau collège qui naîtra à Ecublens, le bâtiment « Croset Parc » qui pourra accueillir 400 élèves... J'ose espérer qu'à ce moment-là les Autorités trouveront une solution pour notre établissement, près de 2'000 élèves, ce ne sera tout simplement plus gérable.

Pour terminer, je remercie mes nouveaux camarades du Conseil de direction et notre Directeur avec qui nous formons une équipe dynamique et motivée.

Je remercie également le personnel administratif sans qui nous ne pourrions être performants.

Isabelle Costa-Rubin, Doyenne

Rapport de la Doyenne en charge des degrés 3P et 4P

Le poste de Doyenne primaire pour les degrés 3P et 4P m'a été confié à la rentrée d'août 2015. Déchargée de 8 périodes d'enseignement pour accomplir les tâches qui en découlent, ce mandat représente, en théorie, un peu moins d'un tiers de mes activités dans le cadre des écoles d'Ecublens. Je reste titulaire d'une classe de 4P dans laquelle j'enseigne les 20 autres périodes de mon engagement à temps plein.

Après 25 années d'enseignement divers dans trois communes du canton, je suis heureuse de relever le défi que représentent ces nouvelles responsabilités. Bien que ma motivation et mon plaisir à enseigner restent intacts, mon goût pour le changement et l'évolution m'a fait répondre à l'appel lancé pour ce nouveau poste. Faire partie de l'équipe de direction et avoir ainsi une influence sur les décisions à prendre pour penser et organiser l'école au mieux pour les enfants et les enseignants m'enthousiasme.

Me voilà donc propulsée au cœur du système avec une bonne dose de motivation, de force de travail, de créativité et de courage. Ces premiers mois de labeur et de prise de contact m'ont également appris que la fonction requerrait d'autres qualités comme la patience, l'humilité et le sens de la conciliation. Je vis donc ces premiers instants dans l'exercice de mes nouvelles fonctions sous le signe de la découverte, de l'acclimatation et de l'apprentissage.

Dans un premier temps, j'ai visité les classes dont je suis responsable. La diversité des locaux, des milieux sociaux et des façons d'enseigner m'ont mise face à une réalité de terrain évidente : Ecublens est une ville colorée, joyeuse et multiculturelle. Chaque microcosme que représente une classe est un cas particulier et chaque enfant, ainsi que sa famille, en est un autre. La question est de savoir comment fonctionner efficacement et équitablement, à l'heure où il est de bon ton de formaliser, d'établir des protocoles, de normaliser, d'appliquer des lois et des règlements, avec une population si disparate et des sensibilités si différentes.

Dans un deuxième temps, j'ai observé ma collègue Isabelle Costa-Rubin organiser et fonctionner dans des réseaux regroupant toutes sortes de professionnels.

Si l'on dépasse la rudesse des acronymes tels que MATAS, COES, PES, SPS, RP, etc. qui laisserait plus d'un novice pantois, les histoires de vie difficiles, les cadres de références différents et les difficultés de communication sautent aux yeux. Derrière des mauvaises notes ou des comportements pénibles se cachent presque toujours des situations de vie compliquées.

Au-delà du ras-le-bol de certains collègues ou de quelques dysfonctionnements se cache une volonté de faire au mieux. Comprendre, proposer des mesures, envisager une scolarité différente, où s'arrête le rôle des professionnels de l'école ? Quelle est la façon la plus efficiente de résoudre un problème ? La réflexion à plusieurs s'impose et des séances entre professionnels s'organisent : réunions avec les enseignantes de CIF, celles du soutien pédagogique, de l'équipe PPLS, l'infirmier scolaire, les différents thérapeutes, les médecins ou le Conseil de direction.

Ensuite, il y a les petites urgences du quotidien : gérer des absences d'enseignants ou d'enfants, renseigner des parents ou les différents partenaires de l'école, trouver une solution à un problème, apaiser des crises, rassurer des personnes inquiètes, guider les nouvelles enseignantes.

Sur un plan plus administratif, il y a l'organisation des événements récréatifs ou éducatifs, la gestion des dossiers des élèves, les courriers à rédiger, les rapports d'entretien, les mails à consulter, l'informatique à apprivoiser.

Le constat de cette première prise de contact avec les réalités de la fonction m'ont déjà permis de voir les multiples facettes du mandat confié : il s'agit de faire un travail d'équilibriste entre les cas particuliers et ceux de la norme, entre les intérêts collectifs et les susceptibilités individuelles, entre ses convictions personnelles et celles de la collégialité.

Confrontée à la réalité du terrain au quotidien et observant cette structure depuis des perspectives différentes : enseignante, collègue, mère, et maintenant Doyenne,

je constate que la mixité culturelle et ses cadres de références multiples colorent la vie de l'école mais la complexifie aussi. J'ai pour idée d'œuvrer, à ma mesure, dans la démarche de dédramatiser l'école. Les implicites d'hier ne sont plus ceux d'aujourd'hui. L'école s'est mise en mouvement et a besoin de s'acclimater et de s'accommoder sans cesse ; elle a aussi besoin de retrouver et d'inspirer de la confiance. Cela relève d'un long travail collectif.

Je vous livre en conclusion une phrase d'Alexandre Jardin, auteur littéraire contemporain (tirée de « jour après jour » - février 2000) « *Il faut que la société se mette à aider l'école plutôt que de lui demander de la réparer* ».

Je ne peux terminer ce rapport d'activités sans remercier toutes les personnes de la Direction et du secrétariat qui m'aident dans l'exécution de mes nouvelles tâches, plus particulièrement ma collègue Isabelle Costa-Rubin pour son accueil chaleureux et son généreux partage d'expérience. Je remercie également mes collègues enseignant(e)s qui me témoignent souvent leur confiance et leurs encouragements.

Magali Cheseaux, Doyenne

Rapport des doyens en charge des degrés 7P à 11S

Doyen 7-8P, 9-11S VP et Doyen 9-11S

« Tous dans la LEO »

Cette fois, on y est ! Les premiers élèves estampillés « nouvelle loi scolaire » vont sortir de l'école en juillet prochain avec pour la plupart d'entre eux un certificat de fin de scolarité obligatoire. Pour les VP (anciens VSB), il n'y a pas de changement : indication de leur option spécifique et basta. Par contre pour les VG (anciens VSG et VSO), il faudra étudier attentivement le document et son annexe car entre le choix des OCOM, les niveaux en français, en mathématiques et en allemand, ainsi que les divers programmes adaptés, il risque d'y avoir un nombre important de certificats différents.

Il en est de même avec les possibilités offertes à nos élèves de 11VG pour l'année

scolaire prochaine. En fonction du nombre de disciplines en niveau 1 ou 2 et du nombre de points obtenus dans le premier et le deuxième groupe, lesdits élèves pourront accéder au RACC1, au RACC2, à l'école de culture générale, à l'école de commerce, ou à la classe de rattrapage. Les mesures de transition seront toujours d'actualité pour ceux qui n'auraient pas trouvé chaussure à leur pied.

Une nouvelle équipe de direction implique forcément une nouvelle distribution des tâches et un équilibrage des forces. La transition se fait en douceur ; fort de leur expérience, les « anciens » donnent quelques tuyaux et soutiennent les nouveaux Doyens qui arrivent avec un regard neuf et donc de nouvelles idées.

Notre travail est composé de quatre parties distinctes :

- Une première partie connue et récurrente, à savoir les dossiers tels que organisation du certificat, ECR, mesures de transition, prolongation de scolarité, inscription aux écoles des gymnases, retour du privé, organisation des conseils de classe, cours Euler, case management, etc.
- Une deuxième partie importante elle aussi, qui s'organise en fonction des besoins ; ce sont les réseaux en tous genres : MATAS, élèves DYS, élèves primo-arrivants, etc.
- Une troisième partie de notre travail concerne ce que l'on pourrait appeler les « impondérables » : intervention d'un Doyen dans des circonstances particulières, comme par exemple une bagarre entre élèves, des incivilités en tous genres, des parents fâchés ou un soutien pour des collègues. Cette troisième partie a tendance à devenir de plus en plus importante. Il faut agir vite, voire même souvent dans l'urgence et les situations complexes nous prennent énormément de temps.
- La dernière partie concerne le Conseil de direction et donc l'organisation générale de notre établissement. A part la séance du mercredi lors de laquelle tous les Doyens sont présents autour du Directeur, les séances à deux ou à trois sont fréquentes ; elles permettent de préparer le terrain et même souvent de

régler des problèmes propres à un degré particulier, primaire ou secondaire par exemple.

Pour terminer, nous tenons à remercier sincèrement toutes les secrétaires qui ne ménagent pas leurs efforts pour répondre à nos demandes de manière efficace et professionnelle.

Romain Bérard, Thierry Châtelain, Doyens

Rapport du Doyen administratif

Gestion de l'établissement

L'entrée en vigueur de la LEO pour tous les degrés a apporté son lot de difficultés dans l'établissement des horaires pour les classes et pour les enseignants.

Avec l'introduction de cours à niveaux dans trois branches en 9S, 10S et 11S et l'alignement des cours à options pour les 9S, les horaires des maîtres ressemblent de plus en plus à du gruyère.

Pas toujours facile dans ces conditions de faire accepter aux collègues de mettre des plages horaires à disposition pour les remplacements et il est encore moins facile de les approcher pour des remplacements au pied levé.

Cette gestion n'est pas toujours évidente.

La recherche de remplaçants externes devient aussi de plus en plus compliquée.

Je m'efforce de donner un minimum de congé aux élèves de façon à rester au plus proche de la loi scolaire.... Mais à l'impossible nul n'est tenu.

Le logiciel informatique pour la gestion des notes, NEO, devient de plus en plus stable et son utilisation commence à rentrer dans les mœurs des collègues, ce qui facilite la reprise de ce dossier par Elodie Cavin et moi-même.

Prévention, santé et professionnel

Dans le courant de l'année, différentes activités extrascolaires en lien avec la santé (vaccinations,...), le cadre professionnel (JOM, Salon des métiers, stages,...) ou la prévention (Gendarmerie,...) se greffent à l'enseignement.

Avec des petits tours de passe-passe, je case au mieux ces activités.

Sport

Pour pallier au manque d'infrastructure et essayer de remplacer la troisième période d'éducation physique, nous nous efforçons de proposer plein d'activités sportives telles que camps de ski (8P et 9S), Traversée du Jura (10S), voyages d'études et sportifs (11S) et des journées sportives (tournois ou autres activités) à tous les degrés. Des sorties à la patinoire sont aussi au programme.

Nous avons intensifié la natation en 7P pour faire profiter les enfants des quelques plages encore disponibles du bassin de natation (jusqu'à quand ?) et leur donner la troisième période de EPH.

Spectacles et culture

Les soirées scolaires et les spectacles externes ont jalonné l'année scolaire et font vivre l'établissement.

Tout ce qui précède est accompli en étroite collaboration avec mes collègues du Conseil de direction (anciens et nouveaux) que je remercie pour leur patience, leur tolérance et leur disponibilité.

Un grand merci va aussi aux secrétaires et au personnel administratif communal pour leur disponibilité et leur sourire (même sous stress).

Paolo Pedruzzi, Doyen

Rapport de la Doyenne en charge de la pédagogie compensatoire

Cela fait maintenant quelques mois que j'ai le plaisir et le privilège de faire partie de l'équipe de la Direction des écoles. Voici donc en quelques lignes le résumé de mon activité depuis août 2015.

Conseil de direction

Participation hebdomadaire au Conseil de direction.

Dyslexie

Organisation et suivi des 59 élèves de 7P à 11S diagnostiqués DYS et bénéficiant d'aménagements du programme. Rééva-

luation des mesures pour les élèves de 7P débutant l'anglais.

CIF (Cours intensifs de français)

Suivi des élèves primo-arrivants de 7P à 11S. Gestion de leurs horaires et entretiens d'accueil avec leurs parents en collaboration avec *Appartenances* (interprètes communautaires).

PPLS (Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire)

Suivi des signalements pour le service PPLS des élèves de 7P à 11S.

Soutien pédagogique

Collaboration avec la nouvelle équipe d'enseignantes pour l'organisation du soutien pédagogique en 7-8P.

Classes DE (classes de développement)

Suivi des élèves en DEP7-8. Collaboration avec les enseignants des classes DEP et DES pour la création de programmes individualisés.

Permanences

Gestion de la permanence téléphonique du jeudi matin pour les enseignants malades.

Je terminerai avec cette citation de William Shakespeare résumant chaque jour passé au sein de cette nouvelle équipe de direction : « *Pour la tâche que nous aimons, nous nous levons de bonne heure, et nous y mettons avec joie.* »

Florence Prada, Doyenne

Rapport du Directeur

Corps enseignant

Quatre enseignants ont fait valoir leur droit à la retraite en 2015, alors qu'un autre, malheureusement, est décédé après avoir courageusement lutté contre la maladie.

Quatre autres personnes ont quitté notre établissement pour aller travailler dans des écoles plus proches de leur domicile ou alors reprendre des études.

Neuf enseignants ont été engagés pour cette année, dont deux d'entre eux encore en formation à la HEP.

L'ambiance est toujours aussi agréable au sein de notre établissement et les « jeunes » reprennent progressivement le flambeau pour perpétuer la convivialité en organisant de nombreuses activités, que ce soit des sorties extra-muros, des repas ou des animations en tout genre.

Secteur pédagogique

La LEO est maintenant appliquée dans tous les degrés de la scolarité obligatoire et, pour la première fois, les élèves de 11^e année passeront leur certificat en ayant suivi une partie de leur cursus scolaire selon la nouvelle formule, notamment en ce qui concerne la grille horaire.

La mise en place de la LEO se poursuit donc et occupe la plus grande partie de nos préoccupations.

Nous constatons à quel point il est difficile d'appliquer à la lettre tous les articles de loi et nous sommes confrontés à des difficultés tant pédagogiques qu'organisationnelles, parfois difficiles à surmonter.

Les moyens d'enseignement sont également renouvelés progressivement et ceci dans pratiquement toutes les disciplines. Les enseignants doivent ainsi se recycler en permanence et ce travail constitue une tâche d'envergure.

Secteur administratif

Aucun changement n'est à signaler au niveau des secrétaires. Les nouvelles personnes apprennent progressivement à maîtriser les nombreux outils informatiques récemment mis à notre disposition pour la gestion administrative.

Notre apprentie, Mlle Kendra Sancho, accomplit sa dernière année de formation et nous donne toujours entière satisfaction.

Les très nombreux nouveaux programmes de gestion (élèves, maîtres, engagements, finances, bulletins scolaires, horaires, etc.) demandent toujours un important investissement en temps et en formation à leurs utilisateurs. Mais les secrétaires maîtrisent

de mieux en mieux ces outils et sont aujourd'hui très performantes à ce niveau.

La collaboration avec le Service administratif communal des écoles est toujours excellente, tout comme d'ailleurs les relations que nous entretenons avec Mme Pascale Manzini, notre Municipale.

Direction

Mme Studer et M. de Montmollin ont décidé de quitter leur poste de Doyenne et de Doyen et de se consacrer exclusivement à leur enseignement. Je tiens ici à les remercier sincèrement pour tout le travail qu'ils ont accompli durant toutes ces années passées au sein de notre équipe de direction.

Pour les remplacer, trois personnes ont été désignées :

- Mme Magali Cheseaux, enseignante expérimentée, qui reprend la responsabilité des classes de 3P et de 4P, venant ainsi soulager et épauler Mme Costa-Rubin dans le secteur des degrés 1P à 6P.
- Mme Florence Prada, qui vient d'Yverdon, mais qui avait débuté sa carrière il y a quelques années à Ecublens, et qui s'occupe de la pédagogie compensatoire, notamment des élèves à besoins particuliers (DYS, TDAH, HP, etc.).
- M. Romain Bérard reprend poste pour poste celui laissé vacant par Mme Studer, à savoir la responsabilité des degrés 7P et 8P, ainsi que des degrés 9 à 11VP.

Nous souhaitons une cordiale bienvenue à ces trois nouveaux membres du Conseil de direction et espérons qu'ils trouveront du plaisir dans leur nouvelle fonction.

Chaque semaine, le Conseil de direction se réunit environ deux heures pour traiter de l'entier des sujets qui méritent information, réflexion, concertation, voire très souvent décision. Nous passons prioritairement en revue les cas d'élèves qui nous préoccupent et débattons de certaines grandes thématiques d'actualités touchant notamment au personnel, aux bâtiments, à l'administration et, bien entendu, à la pédagogie.

Ce moment hebdomadaire de partage et de réflexion ne se substitue bien évidemment pas aux contacts quotidiens que nous entretenons entre les Doyennes et Doyens, la Cheffe de service et le Directeur.

Perspectives d'avenir

Plusieurs dossiers importants vont nous occuper en 2016 :

- La poursuite de la mise en place de la nouvelle loi scolaire (LEO) et de son règlement d'application, avec les adaptations nécessaires pour que le système puisse fonctionner.
- La poursuite de la prise en compte des élèves souffrant de certains troubles (élèves hyperactifs, dyslexiques, dysorthographiques, dysphasiques, dyspraxiques, à haut potentiel, etc.).
- Le suivi du projet du futur collège « Croset-Parc ».
- L'étude de la mise en place d'un système de gestion des absences et des arrivées tardives plus performant (*School Manager*).
- L'étude d'un système de communication de l'information par le biais d'une plateforme informatique (*Educanet2*).
- La prévention des dangers liés à l'utilisation des smartphones et autres tablettes par nos élèves.
- ...

Remerciements

Au terme de ce rapport, je tiens à remercier très sincèrement celles et ceux qui collaborent de près ou de loin à la bonne marche de notre établissement, et tout particulièrement :

- les membres du corps enseignant et du Conseil de direction ;
- le personnel du secrétariat, du service administratif et de la bibliothèque, ainsi que le chauffeur du bus scolaire ;
- les différents services parascolaires, à savoir les services psychopédagogique, médical, dentaire et d'orientation professionnelle ;
- le personnel du Service des bâtiments ;

- les membres des autres services communaux et mes collègues Chefs de service ;
- les cadres et collaborateurs du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture ;
- mes collègues de la Conférence régionale nord-ouest lausannoise (CRENOL) ;
- les membres de la Municipalité et du Conseil communal ;
- les membres du Conseil d'établissement.

Serge Lugon, Directeur



Elèves de 4P en balade

ELEVES**Effectifs (au 31 décembre 2015)**

Primaire	Ecublens	St-Sulpice	Bussigny	Chavannes	Crissier	Renens	Autres	Total
1-2P 1 ^{ère} année	140	0	1	0	0	0	3	144
1-2P 2 ^e année	103	0	0	1	0	0	0	104
3P	133	0	0	2	0	2	2	139
4P	137	0	0	1	0	0	1	139
5P	103	0	0	0	0	0	3	106
6P	110	1	0	0	0	0	1	112
7P	123	0	0	0	0	1	1	125
8P	102	0	0	1	0	0	1	104
DEP3-6	8	0	0	0	0	0	0	8
DEP7-8	10	0	0	0	0	0	0	10
Total	969	1	1	5	0	3	12	991

Secondaire	Ecublens	St-Sulpice	Bussigny	Chavannes	Crissier	Renens	Autres	Total
9 VP	38	0	0	1	0	0	2	41
9 VG	69	0	0	0	0	0	0	69
10VP	26	0	0	0	0	0	1	27
10VG	59	0	0	1	0	0	0	60
11VP	37	0	0	0	0	0	2	39
11VG	70	0	0	2	0	0	0	72
DES	10	0	0	0	0	0	0	10
Total	309	0	0	4	0	0	5	318

Total général	Etablissement primaire	991 élèves
	Etablissement secondaire	318 élèves
		1'309 élèves

Récapitulatif par genres de classes

Primaire 1P-8P	Ecublens	St-Sulpice	Bussigny	Chavannes	Crissier	Renens	Autres	Total
Ecole enfantine : 1-2P	243	0	1	1	0	0	3	248
1 ^{er} cycle primaire : 3-4P	270	0	0	3	0	2	3	278
2 ^e cycle primaire : 5P-8P	438	1	0	1	0	1	6	447
Développement (DEP)	18	0	0	0	0	0	0	18
Total	969	1	1	5	0	3	12	991

Secondaire 9-11	Ecublens	St-Sulpice	Bussigny	Chavannes	Crissier	Renens	Autres	Total
9VP - 9VG	107	0	0	1	0	0	2	110
10VP - 11VP	63	0	0	0	0	0	3	66
10VG -11VG	129	0	0	3	0	0	0	132
Développement (DES)	10	0	0	0	0	0	0	10
Total	309	0	0	4	0	0	5	318

Récapitulatif par communes

	Ecublens	St-Sulpice	Bussigny	Chavannes	Crissier	Renens	Autres	Total
Primaire	969	1	1	5	0	3	12	991
Secondaire	309	0	0	4	0	0	5	318
Total	1'278	1	1	9	0	3	17	1'309

Effectifs moyens

Degré	Nombre élèves	Nombre classes	Moyenne	Plus petits effectifs	Plus grands effectifs
Classes primaires					
1P - 2P	248	12	20.66	1/22	1/19
3P - 4P	278	14	19.85	1/23	2/17
5P - 6P	218	12	18.16	2/21	1/16
7P - 8P	229	11	20.81	9/21	2/20
Classes secondaires					
Voie générale (VG)					
9VG	69	4	17.25	1/20	1/15
10VG	60	3	20.00	1/24	1/18
11VG	72	3	24.00	1/25	1/23
Voie pré-gymnasiale (VP)					
9VP	41	2	20.50	1/21	1/20
10VP	27	1	27.00	1/27	-----
11VP	39	2	19.50	1/20	1/19
Classes de développement					
DEP/DES	28	3	9.33	2/10	1/8
Total de l'établissement	1'309	67	19.53		

Orientation en fin de 8P

5 élèves ont déménagé dans une autre commune.

Elèves libérés – Prolongations de scolarité

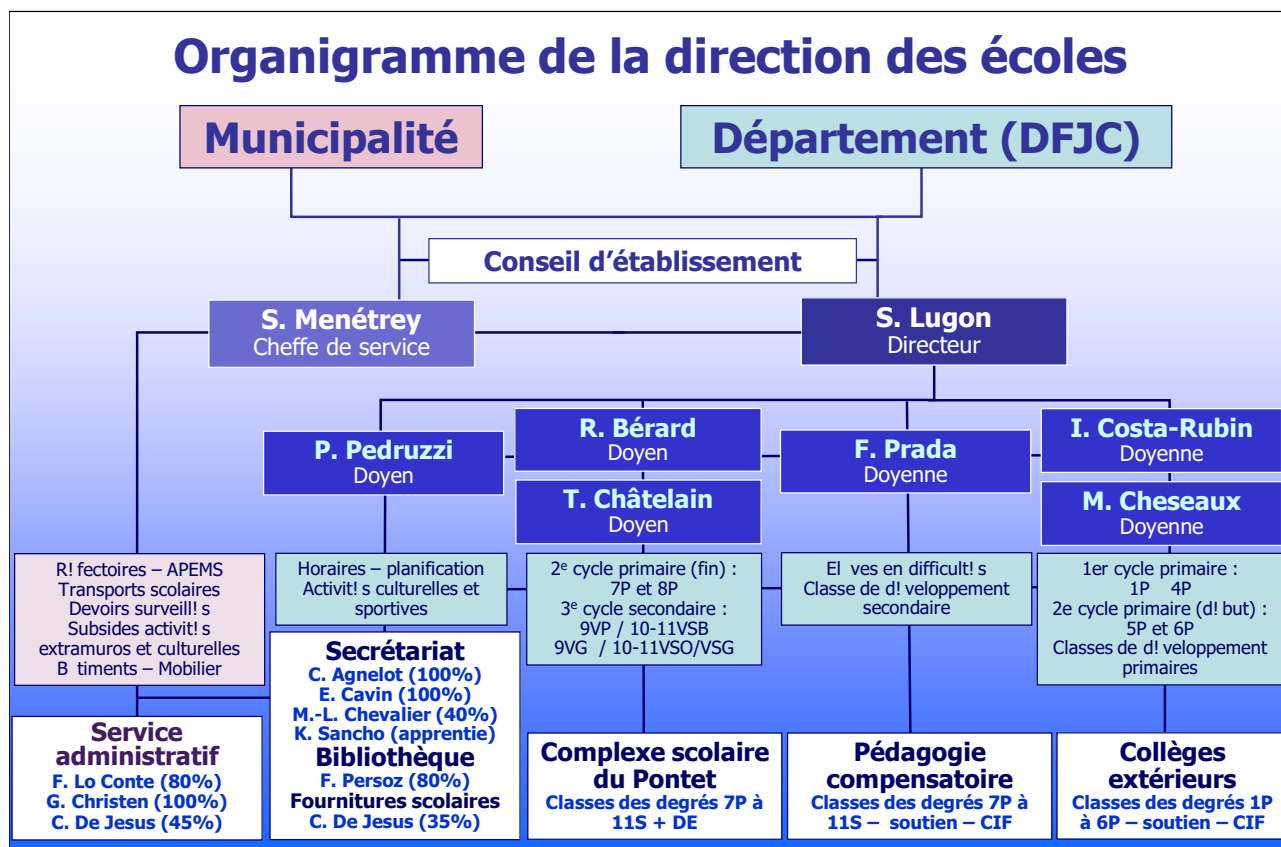
114 élèves ont été libérés en juillet 2015. Ils se répartissent de la manière suivante :

- 11^e voie secondaire baccalauréat : **39** élèves, dont **39** ont obtenu leur certificat d'études.
- 11^e voie secondaire générale : **27** élèves, dont **26** ont obtenu leur certificat d'études.
- 11^e voie secondaire à options : **43** élèves, dont **40** ont obtenu leur certificat d'études.

- Classes de développement : 5 élèves ont été libérés avec une attestation.
- 5 prolongations de scolarité ont été accordées par la Direction des écoles.

Recours

Aucun recours n'a été déposé au DFJC cette année.



Service de l'urbanisme, des constructions et de la mobilité

ORGANISATION DU SERVICE

Le Service de l'urbanisme, des constructions et de la mobilité est organisé en trois secteurs d'activités distincts :

- la police des constructions ;
- l'urbanisme ;
- la mobilité.

Il est composé de quatre collaborateurs au Centre technique communal :

- 1 Chef de service, responsable de la police des constructions, des procédés de réclame, ainsi que de l'organisation et de la gestion du service ;
- 1 Adjoint, responsable de l'urbanisme et de la mobilité à 100 % ;
- 1 urbaniste à 100 % ;
- 1 secrétaire à 100 %.

TACHES DU SERVICE

Les diverses activités assumées par le service, en plus de toutes les tâches administratives, sont les suivantes :

Police des constructions

L'activité de la police des constructions est étendue à toutes les tâches liées aux autorisations en matière de constructions et classées en trois principales catégories, en fonction du type de demande et de l'importance des travaux projetés, à savoir :

Demandes préalables : renseignements, remises pour consultation auprès du service, permettant aux propriétaires ou architectes de connaître si leur projet est conforme aux lois et règlements en la matière.

Demandes d'autorisations dispensées d'enquête publique : travaux de minime importance conformément aux dispositions de l'art. 111 LATC.

Demandes de permis de construire : dossiers soumis à l'enquête publique.

Les tâches principales sont :

- La gestion de l'interface entre la Commune et les services du Canton.
- La délivrance des autorisations en matière de permis de construire et la gestion administrative des dossiers entre les différents intervenants (Municipalité, Canton, mandataires ou propriétaires).
- Le suivi des dossiers dans la phase de réalisation des chantiers, la visite de fin des travaux avec la Commission technique et de salubrité (CTS), le contrôle de la conformité de l'exécution par rapport aux permis de construire et, pour terminer, la délivrance des permis d'habiter ou d'utiliser, sans compter la préparation des factures pour les émoluments liés aux dossiers traités.
- Le suivi des constructions par une mise à jour continue sur la plateforme informatique de l'Etat de Vaud permettant d'apporter des renseignements au niveau des statistiques trimestrielles.
- La gestion des autorisations pour procédés de réclame définitifs ou temporaires, pour tous les moyens graphiques, plastiques, éclairés, lumineux ou sonores destinés à attirer l'attention du public.
- L'attribution des noms de rues, numéros d'immeubles et la mise à jour du SIT (système d'information territorial) par rapport à ces données.
- La mise à jour entre les interfaces des programmes de l'harmonisation des registres des immeubles, logements, adresses, numéros EGID, EWID, etc. et le programme du Contrôle des habitants.

Urbanisme et mobilité

Le Service de l'urbanisme, des constructions et de la mobilité est également responsable de la gestion et de la mise en valeur du patrimoine bâti, de l'environnement urbain et du cadre naturel de la ville.

Ses missions :

- Pilotage et suivi des dossiers de planification (plan et schéma directeur, plan de quartier, plan partiel d'affectation, etc.).
- Représentation de la Commune dans les groupes techniques du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL)

pour la gestion de projets intercommunaux.

- Contrôle et suivi des stratégies et des mesures du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).
- Implication dans la résolution des problèmes de transport et de circulation piétonne et cyclable.
- Etude et coordination de projets d'urbanisme et/ou de mobilité.
- Analyse du développement territorial de la Commune.
- Participation à la mise en œuvre et à la mise à jour du SIT.
- Organisation et coordination d'événements de promotion de la mobilité (Semaine de la mobilité, Bike to Work, etc.).
- Suivi des dossiers régionaux environnementaux ayant une incidence territoriale (dangers naturels, études environnementales, etc.).
- Participation aux projets d'influence territoriale (bruit routier, Cité de l'énergie, etc.).
- Support technique pour la population et les professionnels.
- Collaboration et conseils en urbanisme et mobilité sur des projets externes au service.

Coordination interservices

L'activité du service est également transversale, de par ses relations étroites avec l'ensemble des services de la Commune pour toutes les questions qui relèvent de la planification et de la gestion du territoire.

A ce titre, une consultation du service et des collaborations sont régulièrement nécessaires pour :

- Analyser la compatibilité des projets de construction en relation avec le domaine public et la circulation.
- Coordonner les planifications d'aménagement du territoire avec les tâches d'autres services.
- Analyser les projets d'autres services en lien avec l'aménagement du territoire.

PRESTATIONS FOURNIES PAR LE SERVICE

Constructions

L'année 2015 a été riche en demandes pour la pose de panneaux solaires avec une augmentation des permis de construire dispensés d'enquête publique délégués. En tenant compte des nouvelles dispositions entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2014, la mise en place de panneaux solaires en toiture sur pan incliné ou toiture plate n'est plus soumise à l'enquête publique. L'information doit tout de même être annoncée à la Municipalité qui délivre une autorisation dispensée d'enquête, si l'implantation est acceptable esthétiquement et les panneaux intégrés à la toiture.

Parmi les divers dossiers de constructions traités au long de l'année, il est intéressant de relever le début des travaux du chantier au chemin du Danube, qui accueillera deux immeubles d'habitation de 7 logements et une maison villageoise de 2 logements. Le chantier a débuté pendant l'été et le gros œuvre a été terminé en fin d'année avec la pose des charpentes de toitures. La fin des travaux est prévue pour octobre 2016.

L'année 2015 a également été marquée par la mise à l'enquête de sept immeubles d'habitation avec garage souterrain implantés dans le périmètre du Plan de quartier « Croset-Parc ». Les dossiers sont actuellement à l'examen auprès des services cantonaux et les permis de construire seront certainement délivrés ce printemps.



Extrait du plan de situation de la mise à l'enquête.

En ce qui concerne les projets terminés, deux immeubles d'habitations ont été achevés au chemin de la Forêt et à la Cocarde, accueillant ainsi environ 28 nouveaux logements sur le territoire de la Commune. Du côté de l'EPFL, le nouveau bâtiment mécanique (MED) a été réalisé et terminé cette année avec une mise en exploitation prévue pour 2016.



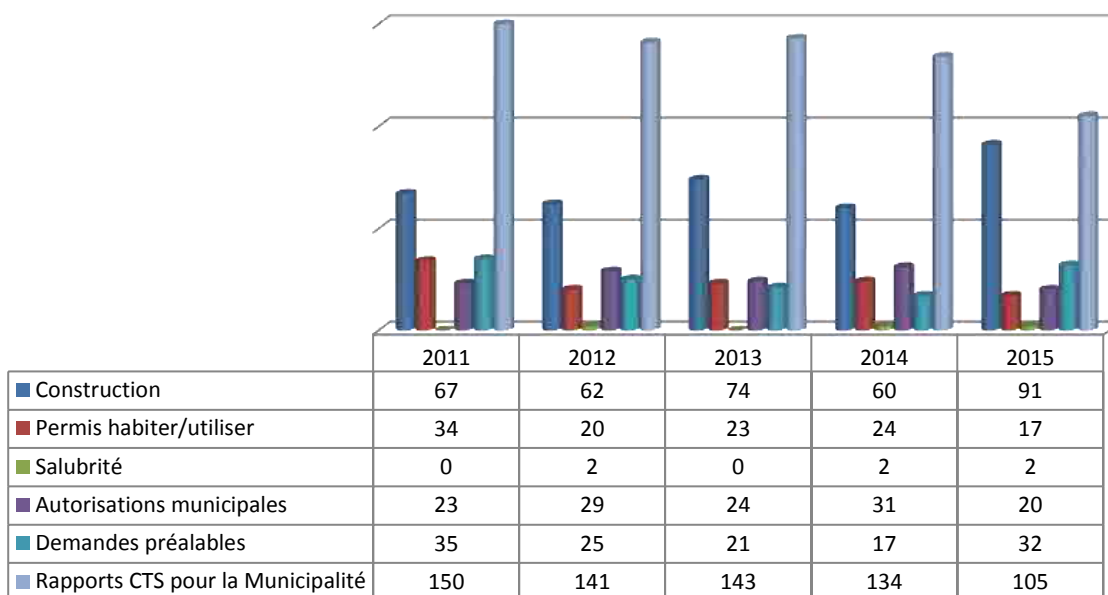
Bâtiment mécanique de l'EPFL

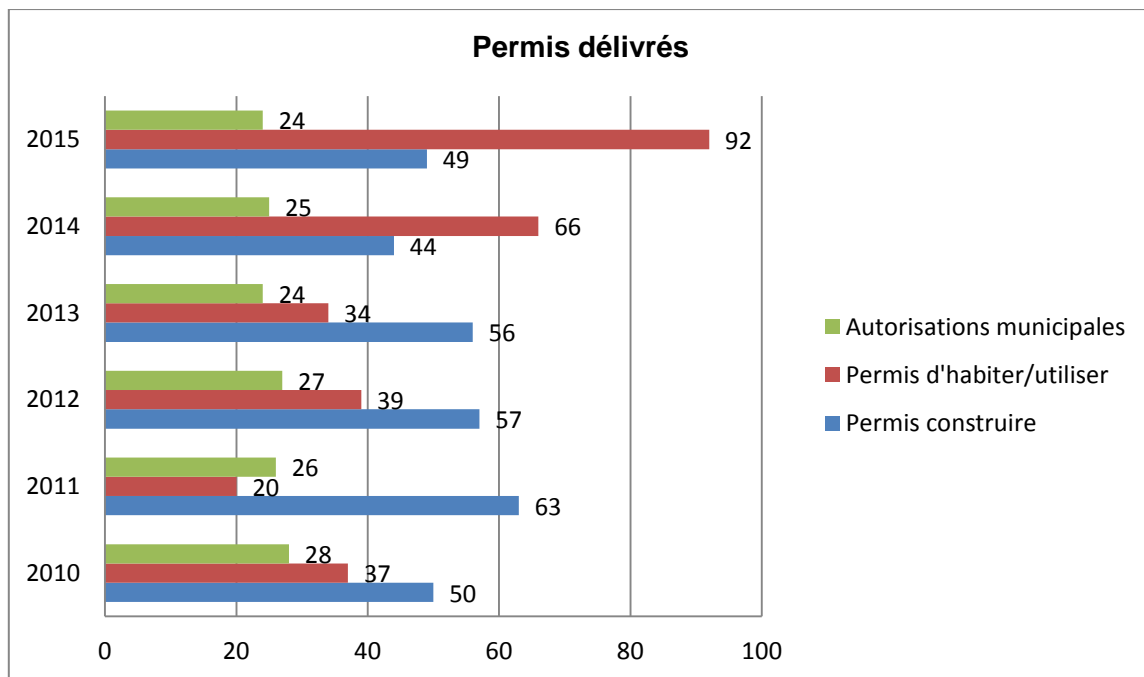
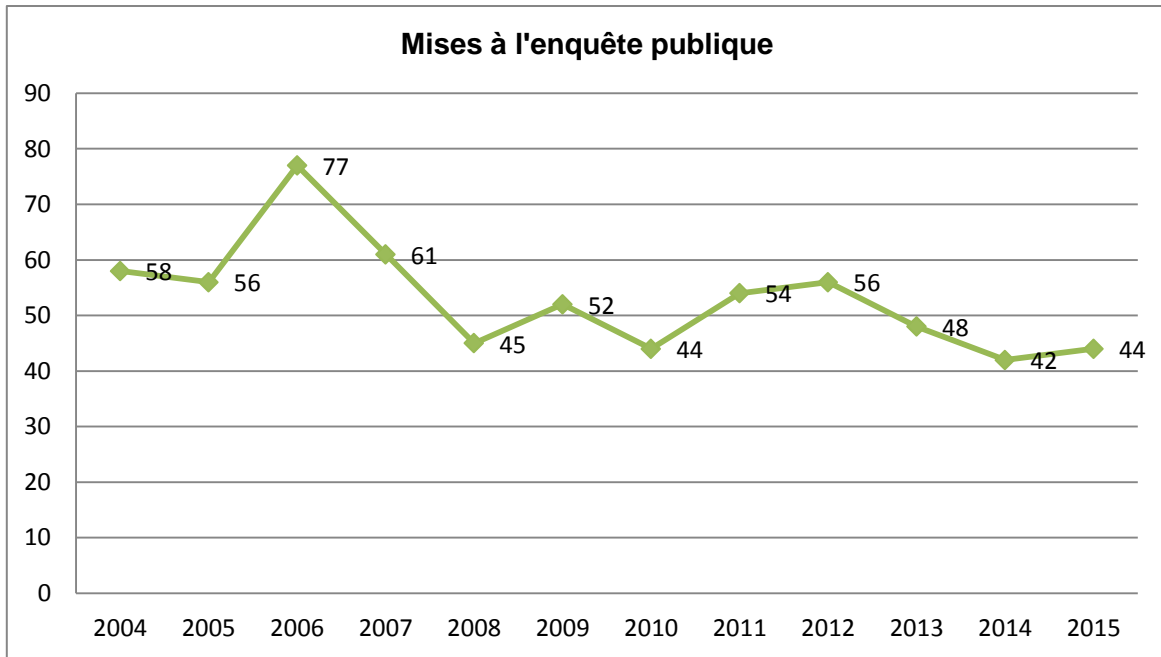


Panneaux solaires sur la toiture du bâtiment mécanique de l'EPFL

En parallèle, le service a répondu, au guichet et par écrit, à de nombreuses demandes de renseignements relatives aux constructions, à la réglementation ou aux procédures en vigueur sur le territoire communal.

Dossiers examinés par la CTS





Urbanisme

Les projets traités et suivis en 2015 en matière d'urbanisme sont les suivants :

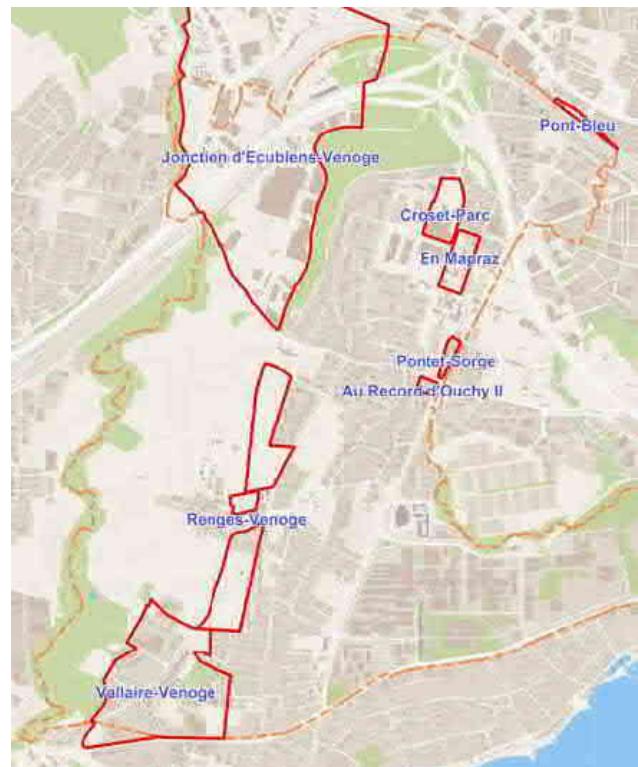
- plan de quartier (PQ) Croset-Parc ;
- plan de quartier (PQ) En Mapraz ;
- plan de quartier (PQ) Pontet-Sorge ;
- plan de quartier (PQ) Au Record d'Ouchy II ;
- plan de quartier (PQ) Pont-Bleu ;
- projets de développement secteur Bochet/Champ-Colomb et secteur Crochy ;
- plan directeur localisé (PDL) Vallaire-Venoge ;
- image directrice Renges-Venoge ;
- jonction d'Ecublens – Venoge ;
- procédure du Plan directeur intercommunal (PDI) ;
- révision du Règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions (RPGA) ;
- Règlement communal concernant la taxe relative au financement des équipements communautaires ;
- réaménagement de la gare de Renens ;
- développement du système d'information territoriale (SIT) communal et du portail cartographique intranet.

Mobilité

Les projets particuliers traités en 2015 en matière de mobilité sont les suivants :

- coordination de l'événement « Bike to Work » pour la Commune ;
- organisation de la Semaine de la mobilité en collaboration avec les communes de l'Ouest lausannois ;
- suivi de l'aménagement d'une place de stationnement « Mobility » ;
- suivi des aménagements de la « Croisée des chemins » ;
- mise à jour des réseaux intercommunaux de mobilité douce.

◆◆◆◆



Urbanisme communal

L'année 2015 a été chargée en procédures administratives concernant les différentes planifications communales.

PQ En Mapraz

Les études préliminaires du plan de quartier ont été menées durant l'année avec des premières vérifications du programme établi dans l'accord-cadre. Cette étude a permis d'esquisser les aménagements nécessaires à ce nouveau quartier, amenés à évoluer dans les phases suivantes de cette étude.

PQ Pontet-Sorge

La réalisation d'un accord-cadre entre les Autorités et les propriétaires du secteur a permis de définir les objectifs et programmes privé et public du plan de quartier. Une rencontre avec l'ensemble des propriétaires a été organisée, permettant ainsi de finaliser l'accord-cadre. Ce dernier a désormais été signé par les propriétaires et les études préliminaires du plan de quartier ont ainsi pu débuter.

PQ Au Record d'Ouchy II

La réalisation d'un accord-cadre entre les Autorités et les propriétaires du secteur a permis de définir les objectifs et programmes privé et public du plan de quartier. Une rencontre avec l'ensemble des propriétaires a été organisée, permettant ainsi de finaliser l'accord-cadre. Ce dernier a désormais été signé par les propriétaires et les études préliminaires du plan de quartier arrivent à leur terme.

Autres planifications

Plusieurs demandes de propriétaires ont été soumises en relation avec de nouveaux développements, notamment pour le secteur du Bochet/Champ-Colomb et pour le secteur de Crochy.

RPGA

La Commission technique et de salubrité a entrepris la révision partielle du Règlement sur le plan général d'affectation et la police des constructions (RPGA). Après une quinzaine de séances de travail, le projet

de toilettage du RPGA a été soumis les 16 juin et 14 juillet 2015 à la Commission consultative d'urbanisme. Le projet, validé par la Municipalité, a été envoyé au Canton pour examen préalable en fin d'année.

Etudes intercommunales

Plusieurs études sont réalisées à l'échelon intercommunal, avec la participation de services cantonaux. Il s'agit notamment de l'image directrice de Renges-Venoge, de l'étude Jonction d'Ecublens-Venoge et du Plan directeur intercommunal (PDI). L'état d'avancement de ces études est décrit dans les pages suivantes, sous le chapitre du Schéma directeur de l'Ouest lausannois, regroupant toutes les études intercommunales. A noter également l'étude du projet de réaménagement de la Gare de Renens qui est arrivée à terme en 2015 avec l'adoption des crédits de réalisation.

◆◆◆◆

Mobilité

Bike to work



Pour l'année 2015, l'Administration communale d'Ecublens a participé à l'action nationale **A vélo au boulot** pendant les mois de mai et juin, le concept *Bike to work* ayant été allongé d'un mois. Plus de temps et donc d'avantage de possibilité de vivre l'expérience *Bike to work*, avec pour objectif d'utiliser le vélo au moins la moitié des jours travaillés pour se rendre sur son lieu professionnel. Quatre équipes représentant 15 employés communaux se sont prêtées au jeu. Cette année, 52'541 collaboratrices et collaborateurs de 1'665 entreprises ont enfourché leur bicyclette. Ils ont parcouru 9'881'580 km et brûlé 237'157'920 calories, ce qui correspond à un tiramisu de la taille d'un terrain de football !



Semaine de la mobilité

La Semaine de la mobilité a été instaurée en 2002 par la Commission européenne. Chaque année, en septembre, des cam-

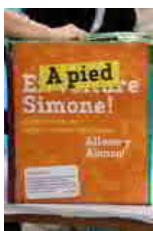
pages de sensibilisation se déroulent à travers toute l'Europe. Le Canton de Vaud, lui aussi, joue le jeu de la mobilité durable.

Pour la Semaine de la mobilité 2015, les communes de l'Ouest lausannois ont uni leurs forces afin de proposer des activités ouvertes à la population des différentes communes. Elle s'est déroulée entre le 14 et le 26 septembre avec plusieurs activités sur la Commune d'Ecublens.

Chasse aux trésors, organisée en collaboration avec M. Pierre Corajoud.



Basé sur l'observation et accessible à tous, ce jeu de piste ludique et didactique était une invitation à la balade et à l'aventure à la découverte des lieux mystérieux d'Ecublens. De poste en poste, de précieux indices devaient être réunis afin d'arriver au trésor, tout en apprenant des petites histoires sur les lieux.



La chasse était ouverte le temps de la Semaine de la mobilité avec un tirage au sort et une remise des prix qui se sont déroulés lors de la manifestation « Cité de l'Energie ». Une cinquantaine de lots ont été distribués sur environ 200 bulletins récoltés. Cette chasse aux trésors a remporté un grand succès auprès des classes des écoles d'Ecublens.

Urban training : motivant, préventif, gratuit, *Urban training* propose une manière inédite de faire du sport en groupe, sous la direction de coachs professionnels, en se réappropriant la ville et ses installations urbaines. Ainsi, Ecublens est devenu, pendant une session de 1 heure, le plus grand des terrains de sport pour quelques 20 personnes.



D'autres activités ont également été proposées, telles que du *Nordic Walking*, la 15^e journée internationale « A pied à l'école et à pedibus », ainsi que la fameuse foire à vélos organisée par ProVélo.

Nouveau véhicule mobility

Une nouvelle voiture Mobility a fait son apparition sur le territoire communal, devant le poste de police à la route du Bois 2-4. Depuis le mois d'octobre, elle complète la flotte de véhicules Mobility, déjà particulièrement bien implantés sur le site des Hautes Ecoles. Les réservations des voitures 24h/24h se font soit par le site internet www.mobility.ch, soit avec une application mobile.



Aménagements de la « Croisée des chemins »

Dans le cadre de transformations prévues pour le centre commercial, l'occasion a été saisie d'entreprendre des travaux d'aménagements pour la mobilité douce liés au concept de la « Croisée des chemins ». Ainsi, divers réaménagements de cheminements ont été exécutés avec également des modifications des places de stationnement et des places vélos. De nouvelles plantations ont aussi fait leur apparition.

◆ ◆ ◆ ◆

Transports publics



Transports lausannois (tl)

EXTRAIT DU RAPPORT D'ACTIVITES DES TRANSPORTS LAUSANNOIS

110.8 millions de voyageurs en 2015

Les tl ont accueilli 107.1 millions de voyageurs en 2015 sur leur réseau routier, soit 2.1 millions de voyageurs supplémentaires par rapport à 2014 (+2 %).

Sur la route

L'offre du réseau routier a le plus profité de cette croissance, +1.5 million. La ligne 17 reste la ligne la plus fréquentée avec 6.9 millions de voyageurs (devançant les lignes 1 et 9, transportant respectivement 6.3 et 6.5 millions de voyageurs). Effet de son prolongement entre Bourdonnette et Chavannes-Glycines en 2014, la ligne 25, très prisée, progresse de 22 % ; il s'agit de la croissance la plus importante du réseau.

Le réseau routier régional est en pleine santé (+22 % pour la ligne 54 ; +3 % pour la ligne 60 et +2.5 % pour la ligne 65). Le changement d'horaire a permis d'améliorer l'offre et, notamment, de réorganiser les lignes dans l'Est lausannois (restructuration de la ligne 47, disparition de la 66 au profit d'une nouvelle ligne 67 connectant Cully à Pully).

Sur le rail

Le m1 gagne des voyageurs (12.9 millions, soit +3.4 % ou 400'000 passagers supplémentaires), alors que le m2, à la limite de sa capacité aux heures de pointe, augmente plus modérément sa fréquentation (+0.6 %) dans l'attente de ses trois nouvelles rames supplémentaires. Les projets d'augmentation de capacité se poursuivent sur les métros : la mise en service des 5 nouvelles rames m1, construites à l'interne des tl, est effective depuis janvier 2015. Trois rames m2 ont été commandées pour une livraison en 2017.

Le LEB a vu sa fréquentation encore augmenter de 10.5 % pour atteindre 3.7 millions (en 2014, sa fréquentation augmentait déjà de 7.4 %, effet de la cadence 15' sur l'année complète). La ligne, plébiscitée, vit une crise de croissance importante, liée au fort développement démographique du district du Gros-de-Vaud.

Un plan de développement pour transformer le chemin de fer en véritable RER est mis en place conjointement par l'Office fédéral des transports, le Canton de Vaud, la compagnie du LEB et les tl. Il permettra d'accompagner le succès de la ligne. Jusqu'en 2020, plus de 300 millions de francs d'investissements sont prévus, portant aussi bien sur la sécurisation, la modernisation des infrastructures, que sur l'amélioration du matériel roulant et du service à la clientèle. En 2015, l'important chantier permettant la sécurisation du passage à niveau de Cery-Fleur-de-Lys a abouti à la réalisation du viaduc. Grâce au rapprochement opérationnel entre les deux compagnies, de nombreuses synergies se poursuivent.

Taux de couverture

La situation conjoncturelle exceptionnelle au niveau des taux d'intérêts, des prix du carburant et de l'électricité permet aux tl de réaliser un bon exercice 2015, malgré le ralentissement des recettes. Le taux de couverture se maintient à un niveau proche de 2014 (36.8 % contre 37 % en 2014).

En cinq ans, entre 2010 et 2015, les tl ont ainsi transporté 12 millions de voyageurs supplémentaires, soit +12.6%, alors que les indemnités versées par les collectivités publiques à l'entreprise n'ont progressé que de 1.2 %. L'évolution de notre situation financière est donc très favorable. Il en va de notre responsabilité économique face aux collectivités qui nous font confiance et investissent pour les transports publics.

Faciliter la vie aux voyageurs

Fourni au travers de différents supports, l'horaire en temps réel rencontre un vif succès. En 2015, plus de 20.3 millions de visites ont été faites sur les différents services web et mobile des tl, ce qui représente + 88 % de consultations par rapport

à 2014 (web et solution mobiles confondues). Dans une société toujours plus connectée, l'univers numérique tl se développe dans le but de faciliter l'information à nos voyageurs. De nouvelles solutions en termes de distribution de titres de transport voient le jour. En 2015, le Swisspass a été introduit au niveau national et l'achat du billet par sms est un véritable succès, représentant désormais 20 % des ventes de billets.

Réalisation du réseau d'Axes forts

Les équipes ont poursuivi la préparation des Axes forts (tram et bus à haut niveau de service), projet ambitieux porté par le Canton, soutenu par les communes et appuyé par les tl, et s'inscrivant dans le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM). Le dossier d'approbation des plans de la première étape du tram Renens-Gare – Lausanne-Flon et du BHNS Prélaz-les-Roses – St-François a été remis à l'OFT.

En février 2015, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un plan de développement des métros jusqu'en 2025. Ce dernier a accepté 4 projets de décret, permettant l'achat de 3 nouvelles rames pour le m2, la création d'un nouveau tracé de métro entre les stations de Grancy et du Flon (le m2 sera désormais intégralement à double voie et une nouvelle station sera construite au Flon), ainsi que sur la réalisation des études de l'avant-projet de m3 entre le Flon et la Blécherette.

Vision tl pour 2025

Le Conseil d'administration a validé, en septembre 2014, la stratégie de développement de l'offre à l'horizon 2025, appelée « Vision 2025 ». Pour ce faire, l'entreprise est partie de différents constats : la mobilité tend à devenir toujours plus multimodale, particulièrement chez les personnes actives habitant en milieu urbain ; le « tout à la voiture » est en forte régression. Face à des voyageurs qui combineront davantage différents modes de transport, se déplaceront d'une manière mieux répartie qu'aujourd'hui au cours de la journée, et pour des motifs encore plus diversifiés, les tl veulent se positionner comme intégrateurs de solutions multimodales.

« Vision 2025 » a pour vocation de préparer l'entreprise à ces nouveaux défis. Elle se développera en concordance avec les attentes des clients, ainsi qu'avec les ambitions du PALM porté par les collectivités publiques.

(Source : rapport d'activité 2015 des tl)

◆ ◆ ◆ ◆

Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL)



Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix, Etat de Vaud

Délégations d'Ecublens :

- M. Pierre Kaelin, Syndic (groupe de pilotage) ;
- M. Didier Lannaz, Conseiller municipal (chantiers 1, 2, 4, 5 et 6).

L'OUEST LAUSANNOIS : HUIT COMMUNES, UN TERRITOIRE, UNE VISION PARTAGÉE

L'Ouest lausannois est une région belle à vivre et en pleine expansion. Afin de coordonner et de guider leur développement en matière d'urbanisation et de transports, les huit communes du district et le Canton ont élaboré un schéma directeur : le SDOL. Ce document de planification directrice donne une vision commune de l'aménagement urbain à long terme, en suivant des principes de développement durable et de concertation. Il vise notamment à améliorer le cadre de vie des habitants, à renforcer l'offre en transports publics, à préserver la campagne de l'étalement urbain, à favoriser la mixité des affectations et à garantir une saine diversification du tissu économique.

Le SDOL possède une valeur de contrat : en y apposant leur signature, les communes ont pris l'engagement réciproque

de poursuivre les démarches destinées à atteindre les objectifs fixés. Les études et projets conduits dans l'Ouest lausannois sont coordonnés avec les orientations prévues par le Plan directeur cantonal et par la politique des agglomérations de la Confédération.

Mission du Bureau du SDOL

Le Bureau du SDOL est chargé de mettre en application les principes d'aménagement formulés dans le Schéma directeur. Il oriente ses actions sur les sites stratégiques d'agglomération et sur les études intercommunales ou transversales (transports, espaces publics, paysage, etc.). Suivant la nature des projets, il pilote ou accompagne les études qui forment autant d'annexes au Schéma directeur et servent à la révision des planifications communales. Il veille à la cohérence des différents projets de construction et de planification entre eux et s'assure de leur conformité avec les objectifs du SDOL, par l'intermédiaire du groupe ABC et de la cellule de pilotage technique qui fonctionnent sous sa responsabilité.

Le Bureau du SDOL favorise le travail partenarial et la concertation. Il assure un rôle de plate-forme de coordination entre communes, ainsi qu'entre Canton et communes. Il contribue à développer l'échange d'informations et une culture commune pour la conduite des projets.

Il assure aussi la consultation de tous les acteurs publics et privés concernés, ainsi que la communication des projets tant auprès des partenaires que des habitants. En matière d'aménagement régional, il représente les communes de l'Ouest lausannois et participe aux différents groupes de travail du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

Lieu et effectif

Le Bureau du SDOL est installé au 2^e étage du bâtiment administratif de la Ville de Renens, rue de Lausanne 35.

Les postes du Bureau du SDOL représentent 6.7 EPT à fin décembre. Ils sont occupés par: Ariane Widmer Pham, Directrice (80 %), Benoît Biéler, Adjoint (80 %), Xavier Herpin, Chef de projet des axes forts (100 %), Regina Witter, responsable trans-

ports (50 %) jusqu'au 31 janvier, François Périllon, ingénieur transports (90 %) dès le 1^{er} juillet, Jean-Christophe Boillat, délégué mobilité douce (50 % et 60 % dès mars 2015), Nicolas Wisnia, Chef de projet Malley (100 %), Cristina Ferrari, secrétaire (70 %), Marianne Martin, secrétaire (30 %), Caroline Trolliet, secrétaire (60 %). Un poste de stagiaire (100 %), occupé en 2015 par Emilie Roux, complète l'équipe. Par ailleurs, Cynthia Martignier occupe le poste de responsable de la plate-forme logement de l'Ouest lausannois à 10 %.

Séances du Gropil, de la CPT et du Groupe ABC

- 8 séances du groupe de pilotage (Gropil) : pilotage stratégique du SDOL et de ses études ;
- 1 séance du Gropil élargi consacrée à l'étude sur les ensembles bâtis de l'Ouest lausannois ;
- 8 séances de la cellule de pilotage technique – cpt (représentants techniques des communes et des services cantonaux, bureau du SDOL) : suivi et coordination des études, préparation des objets soumis au Gropil, vérification de la conformité des projets de planification aux objectifs et principes du SDOL. Dossiers cpt traités :
 - Hautes-Ecoles/PAC 229 « La Pala » ;
 - Malley/PAC Centre sportif ;
- 1 voyage d'études du Gropil et de la cpt dans le Canton des Grisons.

Finances

La comptabilité du SDOL est intégrée dans celle de la Ville de Renens. Elle comprend deux rubriques distinctes : le budget de fonctionnement et le budget des études.

Le budget de fonctionnement comprend les frais annuels du bureau. Il est financé par les communes, au prorata de leur population (à l'exception de la Commune de Prilly qui participe en fonction de sa population résidente dans le périmètre du SDOL, le solde faisant partie du SDNL), et par le Canton qui contribue aux charges salariales par un montant forfaitaire (Fr. 75'000.-) et une part variable (15.4 % du solde). Cette contribution se fonde sur la Loi sur l'appui au développement écono-

mique (LADE) et la décision du 21 octobre 2015.

Les études du SDOL font l'objet d'un budget-cadre annuel assorti d'une proposition de répartition des frais à confirmer. Les clés de répartition varient en fonction du projet et des partenaires intéressés. Les participations cantonales sont accordées de cas en cas, généralement sur la base de la politique cantonale en matière de pôles de développement économique, respectivement de l'aide au développement économique ou de la politique d'agglomération.

Dans le but de limiter les demandes à soumettre aux Municipalités, le Gropil a décidé, lors de sa séance du 18 juin 2015, de simplifier la procédure de confirmation d'engagement financier par l'adoption simultanée des budgets des études et de fonctionnement. Le lancement des études reste néanmoins soumis à une demande d'accord sur la base d'un descriptif de démarche.

Toutes les dépenses en relation avec les études font l'objet de contrats (respectivement de confirmation d'offres) entre le Bureau du SDOL et les mandataires. Toutes les factures y rattachées transitent par le Bureau du SDOL, sont payées par la Ville de Renens et ensuite refacturées aux différents partenaires.

Pour l'année 2015, le budget de la Commune de Renens diffère du budget définitif du SDOL, validé par le Gropil, en raison de son adoption tardive (octobre 2014).

Comptes 2015 – Fonctionnement

Les comptes de fonctionnement s'équilibrent à Fr. 889'208.65, dont Fr. 711'661.85 à la charge des communes (soit Fr. 10.42/habitant) et Fr. 175'558.- à la charge du Canton. La différence avec le budget s'explique principalement comme suit :

- Traitement du personnel et formation : charges salariales moindres dues à l'absence d'effectif et aux charges du nouveau poste à 50 % en lien avec la réorganisation du PALM, surévaluées. Moins de dépenses que prévu pour la formation du personnel.

- Annonces et documentation : moins de dépenses que prévu.
- Frais de manifestation : l'événement « Rendez-vous de l'Ouest » n'a pas eu lieu.

Comptes 2015 – Etudes

Les comptes des études s'équilibrent à Fr. 718'229.25, dont Fr. 371'666.40 à la charge des communes et Fr. 80'747.80 à la charge du Canton, la différence avec le budget s'explique principalement comme suit :

- Malley communication (Replay) : les dépenses effectuées sont intervenues plus vite que prévu et ont pu être prises en charge, en grande partie, sur le budget de l'année 2014.
- Communication gare de Renens : l'exploitation de l'exposition de la gare a été reprise par les CFF.
- Axes forts de transports publics urbains (AFTPU) : aucune action de communication n'a été menée pour les PP2 (tram 1^{ère} étape) et PP5 (BHNS). Des actions plus importantes ont cependant été réalisées pour le PP1.
- La réserve n'a pas été utilisée.

Les autres études se sont poursuivies ou ont été menées conformément au budget-cadre. Les études suivantes ont été terminées en 2015 : Malley Site 2000 Watts ; PQ Malley Gare ; Axe Tram Itération urbanistique ; Réseau écologique de l'Ouest lausannois.

Fonds Wakker

La constitution du Fonds Wakker s'est faite en 2011 à l'occasion de l'attribution du Prix Wakker aux communes du SDOL. Le règlement du fonds a été approuvé par le Gropil lors de sa séance du 15 décembre 2011, date de son entrée en vigueur. Le fonds est affecté à des actions de communication et de promotion, notamment dans les domaines du patrimoine naturel et bâti, ainsi que de la mobilité douce.

Le total des comptes du Fonds Wakker s'élève à Fr. 27'000.-. Aucune dépense n'a été effectuée durant l'année 2015. En prévision de la réalisation de nouvelles actions en 2016 (publication d'un cahier

thématique consacré aux ensembles de logements dans l'Ouest lausannois et d'un guide vélo sur le thème « Commerces et achats »), le fonds a été alimenté par les recettes suivantes :

- Communes : participation annuelle (Fr. 17'000.-).
- Etat de Vaud : contribution pour les cahiers thématiques (Fr. 10'000.-).

CHANTIERS CONCERNANT ECUBLENS

Chantier 0 : Etudes générales

Plan directeur intercommunal

Les huit communes de l'Ouest lausannois s'associent pour réviser conjointement leur Plan directeur communal respectif sous une dénomination commune de « Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi) ». Ce plan, qui contiendra les huit visions de développement des huit communes, répondra à leurs aspirations et à leurs besoins spécifiques, dans l'esprit d'un développement harmonieux pour l'ensemble de la région. La démarche de PDi permet de rationaliser les coûts des études et d'assurer une cohérence pour l'évolution de l'Ouest lausannois. Il s'appuiera fortement sur les études de planifications menées ces dix dernières années.

Lancé publiquement en 2014, le PDi traitera en particulier des domaines de l'urbanisation, de la mobilité, et de l'environnement, en fonction de l'état de la situation et des besoins futurs de la population. Outil stratégique dont les effets sont attendus à moyen et long terme, il apportera des orientations, sans entrer dans le détail des projets. Il permettra ensuite aux communes qui en ont l'obligation de réviser leur Plan général d'affectation (PGA) afin de tenir compte de la 4^e adaptation du Plan directeur cantonal et de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) de 2014.

Après une intense phase de consultation des partenaires institutionnels (services cantonaux, tl, PALM, Hautes Ecoles, PolOuest, etc.), de la population de l'Ouest lausannois lors des « Rendez-vous de l'Ouest », ainsi que des représentants des

Conseils communaux et général, un cahier des charges a été établi permettant de lancer à l'été 2015 une procédure d'appel d'offres, ouverte afin de sélectionner le groupement de mandataires qui établira le PDi. Le second semestre 2015 a été occupé à la rédaction des préavis communaux pour les demandes de crédit d'investissement. Les préavis ont été déposés dans les huit Conseils communaux et général durant le mois de décembre 2015.

La collaboration intercommunale pour ce projet est formalisée par une convention répondant aux exigences de la Loi sur les communes (LC). Celle-ci a été rédigée par un mandataire qualifié et a été approuvée par les huit Municipalités durant les mois d'octobre et novembre 2015. Cette convention fixe les modalités de collaboration entre les communes et avec le bureau du SDOL qui gère le projet ; elle désigne aussi la Commune de Renens comme représentante administrative et délégataire de certaines tâches (notification des décisions d'adjudication, gestion financière, etc.). La convention détermine également la clé de répartition financière entre les communes.

La démarche de révision conjointe des Plans directeurs communaux est menée par un groupe technique composé de représentants des huit communes et du Bureau du SDOL, et d'un groupe décisionnel composé des Municipaux en charge de l'urbanisme. Le Service cantonal du développement territorial (SDT) soutient la démarche, l'accompagne en participant aux groupes de suivi et a décidé d'y contribuer financièrement à hauteur de Fr. 375'000.-. A noter que cette contribution est exceptionnelle et qu'elle est attribuée en raison du caractère novateur de la démarche intercommunale. Aucune contribution cantonale ne pourrait être attendue pour une révision autonome d'un Plan directeur communal.

Plate-forme logement de l'Ouest lausannois

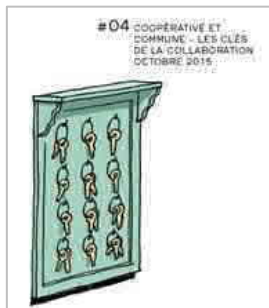
La plate-forme logement, créée en décembre 2013, a organisé deux ateliers durant l'année 2015, toujours avec la participation de la Confédération et du Canton. La fréquentation régulière des représentants communaux, techniques et poli-

tiques, démontre l'intérêt de cette thématique et le besoin de discuter et d'échanger ensemble sur le logement. Un compte-rendu pour chaque atelier est téléchargeable depuis le site internet du SDOL, sur la page consacrée au logement.



Atelier n° 3 - Extrait de la 1^{ère} page -
© atelier Poisson/SDOL

En mars, l'atelier n° 3 a traité des logements à loyers abordables, afin de déterminer quels étaient les champs d'action pour intégrer ces logements dans les communes. Directement lié à l'actualité, le Canton de Vaud a présenté son contre-projet à l'initiative de l'ASLOCA, modifiant différentes lois pour y intégrer la notion de logements à loyers abordables.



Atelier n° 4 - Extrait de la 1^{ère} page du compte-rendu -
© atelier Poisson/SDOL

L'atelier n° 4, en octobre, a porté sur les clés de la collaboration entre les communes et les coopératives. Dans le but de faire connaître les critères d'octroi de droits de superficie, contrat profitant aux communes comme aux coopératives, des présentations sous différents angles (personnes liées aux coopératives et aux communes) ont permis de mieux cerner les besoins des coopératives et les critères de sélection à instaurer par les communes pour permettre une meilleure intégration de ce type de logements dans l'Ouest lausannois.

Réflexion « Mission et structure »

La réflexion initiée en fin 2013 par le Groupe de pilotage du SDOL (Gropil), sur la mission et la structure du SDOL, s'est poursuivie en 2015. La clarification des tâches et la définition du champ d'action du SDOL par rapport à celui des communes ont été réalisées en collaboration étroite avec les représentants communaux. Les mesures d'organisation ainsi proposées ont été mises en consultation auprès des Municipalités et des services cantonaux. Suite au traitement des remarques issues de cette consultation, un projet de convention de collaboration intercommunale a été soumis pour avis aux Municipalités en décembre. La signature de la convention qui remplace celle de 2004, devenue caduque suite au retrait de la Ville de Lausanne et à la réorganisation du PALM, devrait intervenir en début d'année 2016.

Site internet

Visitez le site internet du SDOL à l'adresse www.ouest-lausannois.ch. Celui-ci se présente sous la forme d'une carte interactive sur laquelle le visiteur peut afficher les principaux projets en cours. Le site présente également les thématiques abordées conjointement par les huit communes et le Canton pour le territoire de l'Ouest lausannois, ainsi que les structures de collaboration mises en place. Une newsletter permet de rester informé de l'avancement des projets.

Maquette de l'Ouest lausannois

L'agrandissement et la mise à jour de la maquette de l'Ouest lausannois se sont poursuivis durant l'année 2015. Réalisée à l'échelle 1/1000 par l'Atelier des maquettes de l'EPFL, elle est constituée de modules indépendants de 50 x 50 cm (soit 500 x 500 m) et complétée par les communes au gré des opportunités et de l'avancement des projets, dans le but d'aboutir à terme à une couverture complète du territoire de l'Ouest lausannois. Les modules peuvent être utilisés et exposés séparément ou à plusieurs, selon les besoins. Ils servent non seulement pour des présentations publiques, mais aussi comme supports de discussion lors d'ateliers de travail.

Accompagnement de projets communaux

Le Bureau du SDOL apporte un soutien actif à plusieurs études menées au niveau communal en participant à des groupes de suivi, jurys de concours, collèges d'experts, et en apportant l'expertise du délégué à la mobilité douce. En 2015, le Bureau du SDOL a ainsi accompagné les projets suivants :

- dans le domaine de l'urbanisme : en particulier à Chavannes-près-Renens (Côtes-de-la-Bourdonnette) et à Crissier (Ley Outre, En Chise) ;
- dans le domaine des infrastructures bénéficiant de contributions fédérales, la requalification de la RC1, la création d'un nouveau cheminement éclairé pour relier Villars-Sainte-Croix, et d'autres mesures en faveur de la mobilité douce ;
- dans le domaine de la mobilité douce, pour des projets techniques ou de planification (RC 82 ; accès vélos au Centre d'enseignement de l'Ouest lausannois (CEOL) ; Prilly, avenue de Floreal ; Villars-Ste-Croix, route de Cossonay ; etc.).

Chantier 1 : Hautes Ecoles – Tir-Fédéral – Maladière

Requalification de la RC1

L'étape 1 (EPFL) est désormais terminée et les travaux de l'étape 2 (secteur UNIL) se termineront dans les prochains mois. Les études pour l'étape 3 (Tir-Fédéral – Venoge) sont quasiment terminées et une enquête publique devrait avoir lieu au printemps 2016.

Les communes et le bureau du SDOL ont proposé de réaliser un bilan du fonctionnement des deux premières étapes à leur mise en service. De petites mesures ont d'ores et déjà été engagées pour remédier à des problèmes rencontrés sur les secteurs réaménagés (itinéraires modes doux en particulier).

Requalification de la RC82

L'étude préliminaire de requalification de la route cantonale RC82 (avenue du Tir-Fédéral) entre la RC1 (route du Lac) et le tunnel du Marcolet s'est déroulée en 2012

et 2013. Le concept prévoit une piste mixte piétons-vélos sécurisée sur le tronçon nord (pont Bleu – tunnel du Marcolet). Sur le reste de l'axe, des bandes cyclables continues permettront des déplacements rapides et compléteront le réseau cyclable de l'agglomération. L'avant-projet a été réalisé en 2015 sous le pilotage d'Ecublens et du Canton. Les travaux sont prévus pour 2017-2020. Le projet est cofinancé par la Confédération dans le cadre du PALM 2012.

Chantier 2 : Malley – Gare de Renens – Arc-en-ciel

Secteur Jonction d'Ecublens-Venoge

La future jonction d'Ecublens va profondément modifier le contexte urbain du secteur en le désenclavant, mais également en créant une nouvelle attractivité. Deux études ont été lancées en 2015 pour apporter des réponses à ces enjeux. Une étude de stratégie d'aménagement, menée par les Communes d'Ecublens et Busigny, et pilotée par le Bureau du SDOL, vise à accompagner la nouvelle jonction par un programme d'aménagement urbain et de développement économique.

L'autre étude, pilotée par le Canton avec Région Morges et le SDOL, permettra d'apporter des réponses aux nouveaux enjeux engendrés par l'ouverture de la jonction pour les cyclistes, les transports publics et la circulation routière dans le secteur.

Chantier 4 : zones d'activités St-Sulpice – Ecublens

Vallaire-Venoge

Les Communes d'Ecublens et de St-Sulpice, en collaboration avec le Canton et le Bureau du SDOL, ont poursuivi leurs réflexions sur l'avenir et le développement du secteur d'activités Vallaire-Venoge. Les orientations choisies devront être confirmées dans le courant de l'année 2016 afin de pouvoir alimenter le futur Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois.

Chantier 5 : espaces publics et mobilité douce

Délégué mobilité douce et Groupe vélo (GVOL)

Sous la responsabilité du délégué à la mobilité douce, le Groupe vélo de l'Ouest lausannois s'est réuni à quatre reprises en 2015. En présence de représentants communaux et des associations ATE et ProVelo, de nombreux sujets ont été présentés, notamment :

- révision du PALM 2016 ;
- projet de guide à vélo dans l'Ouest – achats ;
- suivi des vélos en libre-service (VLS) ;
- mise à jour de la carte vélo Lausanne (et Ouest lausannois) ;
- révision des réseaux de mobilité douce de l'Ouest lausannois ;
- semaine de la mobilité 2015 ;
- suivi de l'avancement des projets de BHNS ;
- Ecublens – plaine du Croset ;
- Renens – accès et stationnement vélos autour du CEOL ;
- Prilly – carrefour et franchissement Fleur de Lys, av. de Floréal ;
- Saint-Sulpice – rue du Bochet, rue du Centre ;
- Villars-Sainte-Croix – rte de Cossonay (trottoir et piste cyclable).

Comptage vélos

Lors des comptages régionaux 2014, pour la première fois, une quinzaine de points répartis dans l'agglomération (dont trois situés dans l'Ouest lausannois) ont permis d'avoir une image générale de l'utilisation du vélo. Les résultats de comptages ont été analysés et documentés en 2015. Le Bureau du SDOL a participé au groupe de suivi.

Les résultats ont permis de mettre en exergue une forte utilisation du vélo sur certains axes de l'Ouest lausannois, notamment à proximité des Hautes Ecoles (RC1, Tir-Fédéral). Pour la première fois, des observations sur la part de vélos électriques ont également été effectuées.

Balades à vélo accompagnées



Balade 1 à vélo accompagnée - Archi-culture : du Silo à l'Expo © SDOL/Jean-Christophe Boillat, 2015

Suite au succès du guide A vélo dans l'Ouest publié en 2014, trois balades accompagnées par Pierre Corajoud ont été organisées en juin 2015. Ces balades ont rencontré un grand succès et ont permis de découvrir quelques lieux peu connus de l'Ouest lausannois.



Flyer Balades à vélo accompagnées dans l'Ouest lausannois © atelier Poisson, 2015

Semaine de la mobilité

A l'occasion de la semaine de la mobilité 2015, le Bureau du SDOL a réalisé un tout-ménage regroupant l'ensemble des activités proposées par les communes dans l'Ouest lausannois. Ces activités ont été très bien accueillies par la population.

Révision des réseaux de mobilité douce

Les réseaux de mobilité douce définis dans le chantier 5 ont été mis à jour en 2009 suite à l'établissement du projet d'agglomération 1^{ère} génération. Depuis lors, de nombreux éléments nouveaux sont intervenus rendant nécessaire une mise à jour des cartes de synthèse. A cette occasion, une démarche en ateliers de travail a été lancée en 2015.

Un premier atelier traitant de la stratégie et des thématiques a eu lieu le 11 novembre 2015. Deux ateliers techniques, respectivement « piétons » et « vélos », organisés

début 2016, permettront de préciser le contenu des cartes, ainsi que les thématiques de mises en œuvre.

L'entier de cette démarche permettra de fournir une base pour le volet mobilité douce du Plan directeur intercommunal (Pdi).

Chantier 6 : mobilité multimodale

Transports publics

Les grands projets de l'Ouest lausannois avancent ! Le bus à haut niveau de service Prilly – Crissier verra le jour en 2021 et le tramway t1 Renens – Flon devrait être mis en service à l'horizon 2020.

Le développement du reste du réseau de bus est en cours d'étude au sein du SDOL et des tl. Sur certains secteurs de l'Ouest lausannois, des améliorations de desserte en lien avec de nouveaux quartiers et avec le développement des Hautes Ecoles pourraient être proposées.

Cellule de coordination des chantiers

L'Ouest lausannois sera particulièrement impacté par les chantiers à venir : projets de tramway et bus en site propre, projets du LEB, aménagements sur la RC1, RC76, RC82 et l'av. du Chablais, projet CFF Léman 2030 (secteur de la Gare de Renens et passage inférieur du Léman). Sans oublier les grands projets urbains en cours et l'entretien régulier de la voirie.

Afin d'avoir une vision globale des travaux et de leurs impacts, et de faciliter la coordination entre les intervenants, un groupe de travail s'est constitué entre les services communaux des travaux, les gestionnaires de réseaux, le Canton, la police et les tl. L'animation de ce groupe de travail est assurée par le Bureau du SDOL.

Jonctions autoroutières

Les jonctions autoroutières d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens sont en phase d'avant-projet. Des groupes de travail ont actuellement lieu pour optimiser les transports publics et les modes doux dans le nouveau contexte. La mise en œuvre de ces deux jonctions et des aménagements liés au goulet de Crissier est prévue entre 2020 et 2030 selon le planning de l'OFROU.

Chantier 7 : patrimoine bâti et naturel

Renges-Venoge

Pour répondre aux enjeux liés à l'interface ville-campagne, et notamment aux pressions qu'exerce la ville sur l'activité agricole et le patrimoine naturel, le Bureau du SDOL a organisé pour la Commune d'Ecublens et le Canton (SDT et DGE) une démarche d'études tests, débutée en octobre 2013. Celle-ci a permis d'élaborer une image directrice de l'évolution du secteur Renges-Venoge qui fait partie de l'un des cinq grands espaces reconnus comme « parcs d'agglomération » par le PALM.

L'image directrice du secteur a été présentée et discutée avec les services cantonaux concernés durant l'année 2015. Elle sera mise en consultation auprès des propriétaires et de la population durant l'année 2016, puis alimentera le futur Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois.



*La campagne de Renges-Venoge
© SDOL/Emilie Roux, 2015*

Ensembles bâtis

Lancée par les huit communes et le Canton (SDT et SIPAL), et placée sous le pilotage du bureau du SDOL, une étude a été confiée fin 2013 au professeur Bruno Marchand (EPFL) dans le but de réaliser un état des lieux, une évaluation de la valeur de ces ensembles bâtis, ainsi qu'une stratégie de valorisation.

Les résultats de l'étude ont été présentés en février 2015 lors de la séance du Gropil élargi aux Municipalités et validés par la suite par les partenaires. En s'appuyant sur l'une des recommandations de l'étude, le projet de cahier thématique « Les ensembles de logements dans l'Ouest lausannois » a été initié courant 2015. Cette publication répond au besoin de sensibili-

sation et présentera les ensembles les plus remarquables dans un cahier richement illustré s'adressant à un large public.

Axes forts (AFTPU)

Dès fin 2013, le Chef de projet Axes forts pour l'Ouest lausannois a été intégré au sein du Bureau du SDOL. Cette organisation permet de mieux faire valoir les intérêts des communes de l'Ouest lausannois dans le projet de transports publics. Une coordination plus étroite en résulte, notamment avec les domaines de la mobilité douce et de la qualité des aménagements urbains.

Au total, le Bureau du SDOL pilote trois projets en phase de planification : le tramway t1 (partie Ouest lausannois) et son extension, ainsi que le BHNS sur la route de Cossonay.

(Source : résumé du rapport d'activité 2015 du SDOL)

♦ ♦ ♦ ♦

Projet d'agglomération Lausanne – Morges (PALM)



Fonctionnement

Les représentants du Bureau du SDOL ont participé à cinq séances du Copil PALM et à 30 séances de la DT PALM. Ces séances étaient principalement consacrées à la 2^e révision du projet d'agglomération.

La collaboration avec les autres secteurs de l'agglomération et les services cantonaux s'est déroulée selon les modalités de la nouvelle organisation du PALM (validée en décembre 2014). Cette réorganisation implique une reprise de certaines tâches au sein des secteurs et a amené le Bureau du SDOL à augmenter son effectif de 50 %.

Les principes du subventionnement cantonal des schémas directeurs avaient été redéfinis à l'occasion de la réorganisation du PALM et appliqués dès 2015. Il s'agit d'un modèle de financement unique pour

les cinq secteurs qui consiste en une subvention cantonale composée d'une part fixe et d'une part variable sur le solde des charges de personnel.

Projets d'agglomération de 1^{ère} et 2^e génération : PALM 2007 et 2012

L'accord sur les prestations et le protocole additionnel pour le PALM 2012 a été signé le 30 mars par les communes de l'agglomération à Pully en présence des CDTE et CDIRH, des Syndics et des Secrétaires municipaux, ainsi que des Présidents et Co-Présidents des associations régionales.

La mise en œuvre des mesures infrastructurelles et d'urbanisation se poursuit. La complexité des projets et des liens entre eux a pour conséquence une mise en œuvre généralement plus lente que planifiée. Des explications devront être fournies à ce sujet dans le projet d'agglomération de 3^e génération.

Projet d'agglomération de 3^e génération : PALM 2016

Le Copil du PALM avait décidé, en 2014, de déposer un nouveau projet d'agglomération (PALM 2016). La révision du projet a donc été mise en route sur la base d'un descriptif de la démarche validé par les partenaires. Le SDOL participe à ce processus de révision et est représenté, au même titre que les autres secteurs, au sein des structures politique et technique du PALM.

L'un des enjeux de cette révision est la mise en conformité des mesures d'urbanisation avec la nouvelle LAT par un processus de mise en adéquation du potentiel d'accueil aux perspectives démographiques. La consultation officielle des partenaires est prévue au printemps 2016.

Mobilité douce

Le Bureau du SDOL a pris une part active dans le groupe mobilité douce du PALM. Les sujets tels que le suivi d'une vision globale du développement des vélos en libre-service, la mise en œuvre de la première étape du jalonnement vélo à l'échelle de l'agglomération ou encore la révision de la stratégie de mobilité douce pour

l'agglomération (PALM2016) y ont été traités.

Suivi des mesures infrastructurelles

Le Bureau du SDOL a aidé la préparation des demandes de contribution fédérale pour les mesures infrastructurelles à réaliser. Une action spécifique a été réalisée en juin 2015 à l'occasion de la mise en service de la première liaison de mobilité douce (nouveau trottoir pour rejoindre Villars-Sainte-Croix).

Stratégie tours

Le rapport d'étude sur la stratégie d'implantation des tours dans l'agglomération Lausanne-Morges a été publié en 2014. L'étude, menée sous le pilotage du Bureau du SDOL pour le compte du PALM, avec la participation des communes des cinq schémas directeurs et des services cantonaux partenaires, avait pour but de définir une stratégie d'implantation de tours coordonnée et partagée dans le périmètre compact de l'agglomération. Cette étude constitue une annexe du PALM 2012.

Le statut de cette stratégie est celui d'un instrument d'aide à la décision. Plutôt qu'une vision figée du territoire fixant une fois pour toutes les endroits favorables ou défavorables à l'édification de tours, il met à disposition de tous des critères, ainsi que des outils d'analyse et des ressources qui permettront aux autorités de juger chaque projet particulier dans son contexte et selon les circonstances.

En 2015, un pool d'experts a été constitué et sa secrétaire nommée. A l'occasion de la diffusion, début d'année 2016, de la brochure « Stratégie d'implantation des tours dans l'Agglomération Lausanne Morges », une information complète sera faite à l'ensemble des communes.

◆ ◆ ◆ ◆

Commission COH – Coordination de l'aménagement de l'Ouest lausannois et des Hautes Ecoles

(Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens, Lausanne, Saint-Sulpice + UNIL et EPFL)

Délégation d'Ecublens : MM. Pierre Kaelin, Syndic, et Didier Lannaz, Conseiller municipal.

Présidence 2015 : M. Pierre Kaelin, Syndic, Ecublens.

La Commission a tenu 3 séances et a traité les principaux objets suivants :

Information réciproque des partenaires et concertation sur les projets courants

EPFL

- Présentation du projet du futur bâtiment de la RTS.
- Présentation de la vision commune de l'UNIL et de l'EPFL pour le développement du site des Hautes Ecoles, en rapport avec le PAC 229 et comprenant les réflexions suivantes : mobilité, énergie et intérêt pour les terrains situés au nord du campus.



©Alain Herzog EPFL

UNIL

- Lancement d'un projet pour l'extension du bâtiment Biophore, destiné à la biologie computationnelle.
- Présentation du projet de logements pour étudiants sur le site de « La Pala » (Commune de Chavannes-près-Renens), mis à disposition des athlètes

des Jeux olympiques de la jeunesse 2020, et addenda au PAC 229, par le Service des immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) et le Service du développement territorial (SDT).

- Mise à l'enquête d'un conteneur destiné à accueillir les produits ayant servi lors d'expériences. Ces produits sont stockés dans le conteneur, puis pris en charge et éliminés par une entreprise spécialisée.
- Mise à l'enquête d'un nouvel auditoire, consistant à transformer une partie du bâtiment Batochimie. La bibliothèque, qui n'est plus utilisée, sera transformée en auditoire, à l'usage de l'EPFL.
- Présentation du projet de réglementation des accès aux parkings, dont la mise en service est prévue pour la rentrée universitaire 2016.

Commune de Chavannes-près-Renens

- Les projets « En Dorigny » et « Les Côtes de la Bourdonnette » sont bloqués en raison des nouvelles prescriptions imposées par la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT).
- Mise à l'enquête du bâtiment de service de l'UNIL, constituant une nouvelle annexe à la Ferme de la Mouline.
- Mise à l'enquête du nouveau tracé de la route de la Mouline. Ces travaux permettront de respecter la distance minimale avec le bâtiment Géopolis et de créer un trottoir côté nord, ainsi que deux arrêts de bus.

Commune d'Ecublens

- Mise à l'enquête du Bâtiment Synathlon (UNIL), qui accueillera le Cluster du sport international dont le but est de fluidifier les relations entre les grandes fédérations sportives présentes sur le territoire vaudois, les milieux académiques et économiques. D'autres entités seront également présentes dans le bâtiment, à savoir la Fédération internationale du sport universitaire, l'Institut des sciences du sport de l'Université de Lausanne et l'Académie internationale des sciences et techniques du sport. Ce projet est placé sous la responsabilité du SIPAL.
- Mise à l'enquête d'un conteneur pour produits toxiques (EPFL). Il s'agit d'un

conteneur similaire à celui de l'UNIL, évoqué ci-dessus.

Commune de Lausanne

- Elaboration du cahier des charges pour le lancement d'un mandat d'études parallèles concernant le futur quartier des Prés-de-Vidy.

Plan d'affectation cantonal (PAC) 229

- Point de situation concernant la révision du PAC 229 : trois séances de dialogue se sont déroulées avec les Autorités cantonales. Celles-ci n'apparaissent pas favorables à la révision du PAC 229, les communes concernées se sont coordonnées et ont transmis leurs attentes au Conseil d'Etat par le biais d'un courrier commun. Il s'agira, lors de cette révision, d'établir une planification définissant les secteurs où se situeront les différentes activités, tels la recherche, le logement, etc.



©Alain Herzog EPFL



Logements et locaux industriels vacants

Dénombrement des logements, des locaux industriels et commerciaux vacants au 1^{er} juin 2015.

Réalisé par l'Office communal du logement, à la demande du Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS), ce dénombrement a donné les résultats suivants :

Logements vacants

Neuf logements disponibles se répartissant comme suit :

<u>Pièces</u>	<u>Appartements</u>	
2 ou 2 ½	1	location
3 ou 3 ½	4	location
4 ou 4 ½	4	location

Locaux commerciaux vacants (location)

<u>Surface</u>	<u>Nbre</u>	<u>Type</u>
<u>totale</u>		
4'192 m ²	12	Bureau, cabinet médical
294 m ²	3	Dépôt, entrepôt, hangar

Soit 15 locaux disponibles d'une surface totale d'environ 4'486 m².

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Abonnements « AG-FLEXI »



© Photo CFF

La Commune d'Ecublens a mis à disposition de ses habitants **huit** abonnements « AG-FLEXI » pour profiter d'escapades d'une journée en train, car postal ou bateau, au prix de **Fr. 40.-** la carte journalière.

Prix de revient annuel pour la Commune d'Ecublens : Fr. 13'300.- par abonnement.

Les cartes journalières peuvent être obtenues auprès du Service des finances d'Ecublens ou par Internet sur www.ecublens.ch.

Décompte annuel

Mois	Nombre de billets à disposition	Nombre de billets vendus	Montant Encaissé
Janvier	248	183	Fr. 7'320.-
Février	224	185	Fr. 7'400.-
Mars	248	205	Fr. 8'200.-
Avril	240	220	Fr. 8'800.-
Mai	248	214	Fr. 8'560.-
Juin	240	224	Fr. 8'960.-
Juillet	248	238	Fr. 9'520.-
Août	248	238	Fr. 9'520.-
Septembre	240	216	Fr. 8'640.-
Octobre	248	218	Fr. 8'720.-
Novembre	240	187	Fr. 7'480.-
Décembre	248	209	Fr. 8'360.-
	2'920	2'537	Fr. 101'480.-

Récapitulatif

Total du nombre de billets à disposition	Total du nombre de billets vendus	Taux d'utilisation en %
2'920	2'537	86.90

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Abonnements « CGN »

La Commune d'Ecublens a mis à disposition de ses habitants **trois** abonnements généraux 1^{ère} classe de la CGN donnant droit, durant une journée, au libre parcours sur le lac Léman (non valable sur les croisières événementielles), au prix de **Fr. 20.-** par jour et par abonnement.



© Photo CGN

Prix de revient annuel pour la Commune d'Ecublens : Fr. 2'100.- par abonnement.

C'est auprès du Service des finances d'Ecublens que les abonnements peuvent être loués.

Décompte annuel

Mois	Nombre d'abonnements au porteur à disposition	Nombre d'abonnements journaliers vendus	Montant encaissé
Janvier	93	7	Fr. 140.-
Février	84	4	Fr. 80.-
Mars	93	9	Fr. 180.-
Avril	90	4	Fr. 80.-
Mai	93	5	Fr. 100.-
Juin	90	36	Fr. 720.-
Juillet	93	62	Fr. 1'240.-
Août	93	46	Fr. 920.-
Septembre	90	9	Fr. 180.-
Octobre	93	10	Fr. 200.-
Novembre	90	2	Fr. 40.-
Décembre	93	3	Fr. 60.-
	1'095	197	Fr. 3'940.-

Récapitulatif

Total du nombre d'abonnements à disposition	Total du nombre d'abonnements vendus	Taux d'utilisation en %
1'095	197	18.00

◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Service des bâtiments, épuration des eaux, développement durable

ORGANISATION DU SERVICE

Le Service des bâtiments, épuration des eaux et développement durable (SBED) comprend les 5 sections suivantes :

- planification et exécution ;
- entretien et maintenance des bâtiments ;
- logistique ;
- épuration des eaux ;
- développement durable.

Le personnel du service est réparti de la manière suivante :

Administration du service

Nombre de collaborateurs : 8 personnes.

- 1 Chef de service ;
- 1 Adjoint bâtiments à 100 % ;
- 1 Adjoint épuration à 100 % ;
- 1 contremaître logistique à 100 % ;
- 1 technicien bâtiments à 100 % ;
- 1 déléguée au développement durable à 50 % ;
- 1 secrétaire à 100 % ;
- 1 secrétaire à 100 % (jusqu'à fin septembre).

Exploitation des bâtiments publics

Nombre de collaborateurs : 27 personnes.

- 1 contremaître électricien avec CFC à 100 % ;
- 1 électricien avec CFC à 100 % ;
- 10 concierges avec CFC à 100 % ;
- 1 apprenti agent d'exploitation ;
- 12 auxiliaires de nettoyage (15 à 80 %) ;
- 2 concierges bâtiments locatifs à 30 %.

MISSIONS DU SERVICE

Bâtiments

- Entretien et maintenance de tous les bâtiments communaux, principalement les collèges, les bâtiments administratifs et les immeubles locatifs propriété de la Commune.

- Planification générale et développement de nouveaux projets de construction, transformation et rénovation.
- Logistique liée aux locations des salles et manifestations locales.

Epuration

- Contrôle, amélioration et suivi des canalisations, des eaux claires et des eaux usées du réseau communal.
- Planification générale et projets futurs, en collaboration avec les communes de l'Ouest lausannois.
- Relevés du cadastre sous-terrain pour la mise à jour du plan général d'évacuation des eaux claires et eaux usées sur le domaine public.
- Contrôles des raccordements des canalisations des propriétés privées sur le domaine public.

Développement durable

- Suite du processus pour l'obtention du label « Cité de l'énergie ».
- Participation et organisation de manifestations en lien avec le développement durable pour sensibiliser la population aux questions énergétiques.
- Communications auprès de la population sur les mesures énergétiques à entreprendre pour le respect de l'environnement.
- Analyses des dossiers de constructions et des demandes de subventions en lien avec le règlement d'application.
- Coopération avec les différents services concernés pour le suivi du programme de politique énergétique.

Etudes

La Direction, en dehors des tâches liées au budget annuel, a piloté les projets et études suivants :

- Planification des futurs projets immobiliers pour de nouvelles constructions, rénovations ou transformations planifiées pour ces dix prochaines années.

Ce planning fait suite à l'analyse de réhabilitation du parc immobilier communal.

- Planification des procédures de marchés publics (MP) pour les projets suivants :
 - I. collège Croset-Parc ;
 - II. APEMS Coquerellaz ;
 - III. casiers scolaires sur le site du Pontet ;
 - IV. nettoyage du Centre socioculturel et de la garderie « Les Petits Loups ».
- Pilotage du groupe de travail pour le futur projet du nouveau collège de Croset-Parc.
- Pilotage de la Commission du fonds communal d'encouragement pour le développement durable dans le cadre des demandes de subventions.
- Planification de la mise en place de machines de production de produits de nettoyage écologiques pour tous les bâtiments communaux.
- Pilotage du groupe de travail pour le projet de construction d'un APEMS sur le site de la Coquerellaz.
- Planification des futurs travaux d'entretien du réseau des canalisations pour le plan des investissements.
- Planification des futurs chantiers liés à l'entretien du réseau des eaux claires et usées, pour l'amélioration du PGEE sur l'ensemble du territoire communal.

Répartition des tâches des collaborateurs

Chef de service

Il pilote la gestion générale et financière du service et les ressources des collaborateurs.

Il contrôle les différents dossiers traités par le service dans les diverses sections concernées.

Il planifie les divers projets pour les bâtiments, l'épuration et le développement durable.

Il dicte les divers protocoles et procédures nécessaires au bon déroulement du service.

Il dicte les directives du service, rédige et contrôle les rapports et préavis.

Il planifie les futurs projets de construction pour les bâtiments, l'épuration et le déve-

loppement durable, en collaboration avec les mandataires concernés et les autorités compétentes.

Il développe de nouveaux projets de construction en privilégiant les énergies renouvelables et toutes les questions liées au développement durable.

Il recherche, conjointement avec les autorités communales, de nouveaux concepts énergétiques.

Il supervise, avec la déléguée au développement durable, les actions des autres services dans les démarches de labélisation (Cité de l'énergie), en étroite collaboration avec des mandataires spécialisés dans ce domaine.

Adjoint bâtiments

Il seconde, voire remplace, le Chef de service dans ses activités, en respectant les directives du service.

Il planifie toutes les actions et démarches nécessaires liées au développement durable, en accord avec les objectifs fixés par le Chef de service.

Il est chargé du suivi des travaux en tant que représentant du maître de l'ouvrage pour les chantiers d'envergure et assure la direction des travaux pour de petits chantiers.

Il est responsable, en étroite collaboration avec le Chef de service, du suivi financier et de la planification de toutes les prestations en relation avec toutes les activités liées aux bâtiments et au développement durable.

Il établit et rédige des rapports et des préavis.

Il supervise les directives liées à la police du feu, en collaboration avec les mandataires concernés.

Il contrôle le suivi des mises en conformité des installations de chauffage et des citernes des particuliers, suite aux constats du service de ramonage.

Il collabore à la planification et à la vision générale des futurs projets de construction, de transformation et de rénovation, en collaboration avec le Chef de service.

Il participe à la gestion du programme des investissements sur le long terme en collaboration avec le Chef de service.

Il assume la responsabilité de Chef de projet pour tout ce qui a trait au développement durable.

Il traite les dossiers des demandes de subvention dans le cadre du développement durable.

Il calcule les montants alloués pour les demandes de subventions sur la base des dispositions communales.

Adjoint épuration

Il planifie le suivi de la mise à jour du plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Il participe activement à la planification et au suivi des travaux d'entretien du réseau communal des eaux claires et usées.

Il contrôle et planifie les travaux de mise en conformité des particuliers pour le raccordement des canalisations privées sur le domaine public.

Il procède, sur le terrain, aux relevés du cadastre sous-terrain de tout le réseau communal pour la mise à jour du PGEE.

Il suit les prestations attribuées à divers mandataires pour les relevés de l'état général des collecteurs publics et privés.

Il contrôle le suivi financier pour l'ensemble des prestations à fournir pour l'épuration des eaux, en étroite collaboration avec le Chef de service.

Il transmet aux Services industriels de la Ville de Lausanne, en collaboration avec le Service de l'urbanisme, les données nécessaires au calcul des taxes d'épuration.

Contremaître logistique

Il planifie le suivi des travaux de nettoyage et d'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux.

Il coordonne tous les travaux à assumer par les concierges et les auxiliaires.

Il planifie la gestion des commandes de matériel d'entretien, en collaboration avec les concierges.

Il collabore étroitement avec l'Adjoint aux bâtiments et le technicien pour tous les travaux de maintenance et d'entretien liés au bon fonctionnement des bâtiments communaux.

Il organise la logistique de certaines manifestations et les diverses demandes de location des salles communales lors de manifestations culturelles ou sportives.

Il planifie et contrôle les travaux d'entretien et de rénovation des immeubles locatifs, propriétés de la Commune, en étroite collaboration avec la gérance mandatée pour leur gestion.

Déléguée au développement durable

Elle a finalisé le dossier de demande de labélisation « Cité de l'énergie ».

Elle a collecté des informations auprès des différents services communaux en vue de l'élaboration du plan d'action.

Elle collabore étroitement aux objectifs fixés par le service, avec le responsable du développement durable et le Chef de service.

Elle participe activement à l'organisation et à la mise en place de manifestations en lien avec le développement durable.

Secrétaires

Elles assument toutes les tâches administratives rattachées au service.

Elles gèrent et contrôlent les heures de tous les collaborateurs du service.

Elles assistent le Chef de service et les collaborateurs de la Direction dans toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement du service.

Elles accompagnent les divers collaborateurs du service dans leurs tâches administratives.

Elles contrôlent le suivi des diverses commandes et factures (travaux, matériel, combustibles).

Elles participent activement au suivi et contrôle du budget annuel.

Elles assistent à toutes les démarches liées au développement durable.

Elles élaborent et rédigent les rapports de séances, en collaboration avec le Chef de service et les Adjoints.

Elles participent au suivi et à la mise à jour des diverses procédures mises en place par le service.

Electriciens

Ils contrôlent et entretiennent toutes les installations électriques dans l'ensemble des bâtiments communaux et participent activement aux divers travaux de rénovation ou transformation.

Ils participent aux contrôles périodiques des mises en conformité de toutes les installations électriques pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Ils participent à la mise en place et aux contrôles des installations électriques en lien avec toutes les manifestations sur le territoire communal, en étroite collaboration avec le contremaître logistique.

Ils collaborent activement à l'installation des décorations électriques de Noël sur l'ensemble de la Commune, en étroite collaboration avec le Service des travaux.

Concierges

Ils exécutent et planifient les travaux de nettoyages journaliers.

Ils assurent le suivi énergétique de leurs bâtiments, en étroite collaboration avec le service et les mandataires spécialisés dans ce domaine.

Ils contrôlent et planifient les travaux de nettoyage et d'entretien exécutés par les auxiliaires, pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Ils assurent divers petits travaux d'entretien comme artisans reconnus dans le domaine du bâtiment (menuiserie, serrurerie, plâtrerie, peinture, revêtements de sols, installations électriques, maçonnerie, chauffage et sanitaire).

Ils mettent à disposition et installent le mobilier nécessaire aux sociétés locales lors de la location de certaines salles.

Ils participent à la logistique des manifestations locales organisées par la Commune,

sous la direction du contremaître logistique.

Auxiliaires de nettoyage

Elles exécutent tous les travaux de nettoyage planifiés par les concierges, selon les exigences du service et les mesures d'hygiène à respecter.

Elles collaborent activement avec les concierges responsables des travaux de nettoyage et d'entretien de l'ensemble des bâtiments communaux.

Gestion administrative

Le SBED a traité durant cette année :

- 48 rapports à la Municipalité ;
- 234 contrats d'entreprise/prestations et commandes ;
- 1'215 factures ;
- 8 préavis ;
- 73 demandes de subventions.

SECTION « BATIMENTS »

Planification et exécution

En tant que représentant du maître de l'ouvrage pour les chantiers de grande importance, le Service des bâtiments est responsable de la planification, de la gestion des travaux et du suivi financier pour les bâtiments suivants :

11 bâtiments communaux

Mon Repos – Hôtel de Ville – Centre technique – Centre socioculturel – Grande salle – Auberge – Galerie du pressoir – Temple – Buvette FC Ecublens – Cantonement STPA - Four de Renges.

10 bâtiments scolaires

Mars – Vénus – Mercure – Saturne – Jupiter – Neptune – Coquerellaz – Sempa – Epenex – Croset.

5 salles de gymnastique

Saturne – Pluton – Croset – Epenex – Coquerellaz.

1 salle de rythmique

Vieux collège Coquerellaz (Sempa).

1 piscine communale

Pluton.

6 bâtiments locatifs

Colline 3 – Renges 10 – Bois 2-4 –
Veilloud 5-7 – Villars 11 – Villars 13.

65 appartements en gérance

- 53 appartements subventionnés (26 à Bois 2-4 et 24 à Veilloud 5-7) ;
- 12 appartements de fonction.

Divers bâtiments d'utilité publique

Edicules (rte du Bois et cimetière), couverts de fontaines (Renges et Bassenges).

Direction des travaux

La direction des travaux et/ou l'exécution par les concierges, selon leur CFC, ont été pris en charge par le Service des bâtiments pour les interventions suivantes :

Centre socioculturel (CSCE)

- Transformations au 2^e étage du coin nurserie de Domino, déplacement du bureau pour accueillir un espace de repos, pose d'un agencement espace bain, création d'une séparation pour diviser les coins de sieste.
- Changement des portes d'entrée existantes par des portes automatiques.
- Mise en place de deux machines de production de produits de nettoyage écologiques.
- Création d'une terrasse pour le Centre des jeunes.
- Création d'une clôture grillagée autour de la terrasse de l'APEMS.



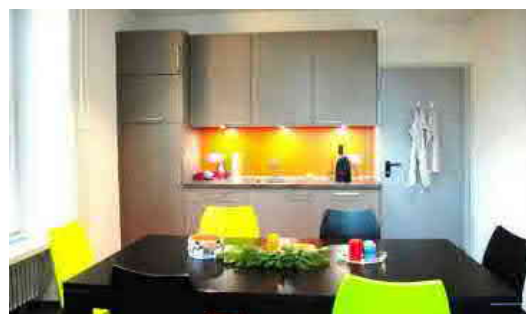
Espace bain - Nurserie Domino



Machine de production des produits de nettoyage au Centre socioculturel

Mon Repos

- Rafrâichissement de la peinture dans les bureaux du rez-de-chaussée.
- Transformation de la cafétéria.
- Changement des luminaires et du beamer de la salle de Municipalité.
- Amélioration de l'aération du sas d'entrée et pose d'un tapis.



Cafétéria – Mon Repos

Grande salle du Motty

- Changement du beamer.
- Remplacement des rideaux de scène.

Temple

- Changement du système de sonorisation et installation d'un système vidéo complet.

Hôtel de Ville du Motty

- Transformation et création de 3 guichets supplémentaires et réaménagement des bureaux du Contrôle des habitants.



Réception du Contrôle des habitants

Centre technique communal – (CTC)

- Changement de la porte d'entrée de la réception du rez-de-chaussée.
- Rafrâichissement de la peinture dans les bureaux du Service des travaux.

Voirie

- Création d'un vestiaire pour femmes.
- Changement des portes automatiques de la caserne des sapeurs-pompiers.



Vestiaire femmes à la Voirie

Collège du Crosset

- Remplacement du revêtement de sol dans les trois salles de classe du rez-de-chaussée.
- Mise en place du contrôle d'accès du bâtiment.
- Changement de la barrière d'accès au collège côté abri PC.



Nouveau linoléum – Salle de classe au Crosset

Collège d'Epenex

- Remplacement des stores du rez-de-chaussée.
- Aménagement de deux salles de dégagement, changement du sol et rafraîchissement de la peinture.
- Remplacement des vitres cassées de la salle de gym.

Collège de la Coquerellaz

- Rajout de protections sur le haut de la paroi vitrée



Protections – Coquerellaz

- Pose de 540 m² de panneaux photovoltaïques en toiture.



Panneaux photovoltaïques – Coquerellaz

Complexe scolaire du Pontet

- Rénovation de l'ancien local citerne de Vénus.
- Remplacement de plusieurs stores défectueux.
- Rénovation du parquet de l'Espace Nicollier.
- Remplacement du sol dans la salle informatique de Saturne.
- Création de casiers scolaires dans les couloirs de Mars, Vénus et Jupiter.
- Rafrâichissement de la peinture à la cafétéria de Mercure.

- Démolition d'armoires pour agrandir la salle informatique de Saturne.
- Pose d'un éclairage automatique dans les couloirs de Saturne.
- Changement du boiler du bâtiment Jupiter.
- Remplacement de la porte des WC dans le vestiaire garçons de la piscine.
- Entretien et remplacement de certaines installations techniques de la piscine.



Casiers scolaires – Mars

Edicule public (wc publics sis sur la place en dur du Pontet)

- Changement du bac urinoir par 3 urinoirs indépendants.

Bâtiments locatifs

- Rue du Villars 11 :
 - Transformation d'un local pour accueillir le bureau du Conseil communal et aménagement d'une cuisine dans le hall.



Cuisine – Hall – Villars 11



Bureau du Conseil communal – Villars 11

- Rte du Tir-Fédéral 72 :
 - Rénovation d'un appartement.
- Ch. du Veilloud 5-7 :
 - Rénovation de 3 appartements.



Cuisine-Veilloud 5-7

SECTION « ENTRETIEN ET REPARATIONS »

La section « entretien et réparations » est chargée du maintien de l'ordre et de la propreté dans les bâtiments faisant partie du patrimoine immobilier public de la Commune, mais également de l'entretien courant et des petites réparations techniques des installations de chauffages, ventilations, sanitaires et électricité (CVSE).

Les tâches qui incombent à cette section sont :

- le nettoyage des bâtiments publics et scolaires ;
- la surveillance des accès aux bâtiments scolaires ;
- la gestion de l'accès et l'entretien du local STPA ;
- l'annonce des sinistres et des incivilités ;
- la collaboration avec la Direction des écoles ;

- les petites réparations, travaux de peinture, électricité, sanitaires, chauffage, menuiserie et serrurerie pour les bâtiments appartenant au patrimoine immobilier public ;
- l'achat des produits de nettoyage, des machines et du matériel de conciergerie.

SECTION « LOGISTIQUE »

La section « logistique » est chargée d'assister et de mettre à disposition du matériel pour les manifestations, selon les demandes d'autres services ou de la population, et selon les disponibilités du service.

Les tâches qui incombent à cette section sont :

- La mise en place des décorations de Noël sur la voie publique.
- La remise en état des terrains de tennis en début de saison.
- Le montage et démontage de la cantine communale pour diverses manifestations.
- L'assistance logistique pour diverses manifestations.
- La mise en place de la toile de couverture sur la place du Motty.
- Les déménagements pour les différents services communaux.
- Les travaux de menuiserie.
- La gestion de l'entretien des toitures, des systèmes de chauffage, de ventilation, des sanitaires, de l'électricité, des ascenseurs et des stores, en collaboration avec des entreprises externes.
- L'entretien journalier (nettoyage, contrôles des installations techniques CVSE, etc.) de tous les bâtiments communaux.
- La régulation et l'optimisation des installations techniques CVSE, en vue d'économies d'énergie, sous le contrôle de la direction du service.
- La mise en place d'un outil permettant aux concierges (responsables de sites) de suivre et contrôler la consommation des bâtiments (plate-forme Energo).

SECTION « DEVELOPPEMENT DURABLE »



Fonds communal d'encouragement pour le développement durable

Le fonds communal d'encouragement pour le développement durable est alimenté par une taxe de 0.1 cts/kWh, prélevée sur la consommation d'électricité distribuée sur le territoire communal. Ce fonds est destiné à financer des actions en faveur du développement durable.

Toutes les personnes physiques ou morales, à l'exclusion du Canton et de la Confédération, peuvent bénéficier de subventions du fonds pour des projets situés sur le territoire communal.

Avec l'utilisation de ce fonds, la Municipalité a pour objectif de :

- Sensibiliser la population à la problématique énergétique.
- Motiver et contribuer à la rénovation du parc immobilier territorial d'un point de vue énergétique.
- Inciter à réduire la consommation d'énergie et à utiliser des énergies renouvelables.
- Développer la mobilité douce sur le territoire communal.
- Maintenir et développer des éléments paysagers de qualité et respectueux du développement durable.

La procédure et les conditions d'octroi des aides financières sont régies par les dispositions du « Fonds communal d'encouragement pour le développement durable », comprenant le programme d'attribution de subventions suivant :

- Analyse énergétique des bâtiments.
- Cours de formation continue pour concierges ou responsables techniques des bâtiments.

- Assainissement énergétique de l'enveloppe des bâtiments (façades, toitures, fenêtres).
- Constructions aux normes Minergie.
- Energies solaires (capteurs solaires thermiques et photovoltaïques).
- Chauffage.
- Mobilité.
- Eléments naturels et paysagers.
- Appareils ménagers A+++.

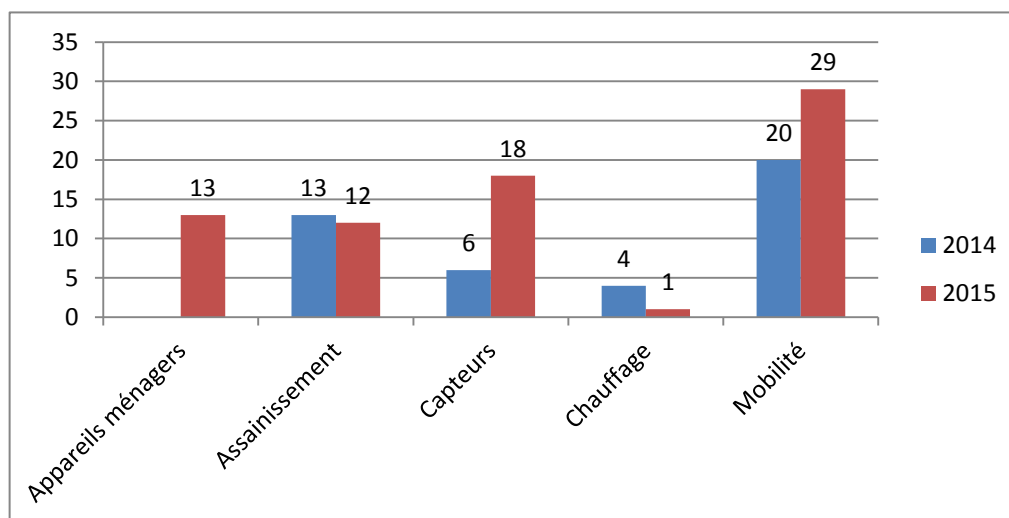
Subventions octroyées en 2015



La Commission du fonds communal d'encouragement pour le développement durable a octroyé les subventions suivantes :

- Mobilité : 29
- Assainissement : 12
- Capteurs solaires thermiques : 5
- Capteurs photovoltaïques : 13
- Chauffage : 1
- Formation : 0
- Analyse énergétique : 0
- Eléments naturels et paysagés : 0
- Appareils ménagers : 13

Il est à noter une augmentation des demandes dans les domaines des capteurs et de la mobilité.



Cité de l'énergie



En juin dernier, la Ville d'Ecublens a reçu le label « Cité de l'énergie » pour les résultats convaincants et exemplaires dans le développement de sa politique énergétique, avec un résultat de 56 % sur un minimum requis de 50 %.

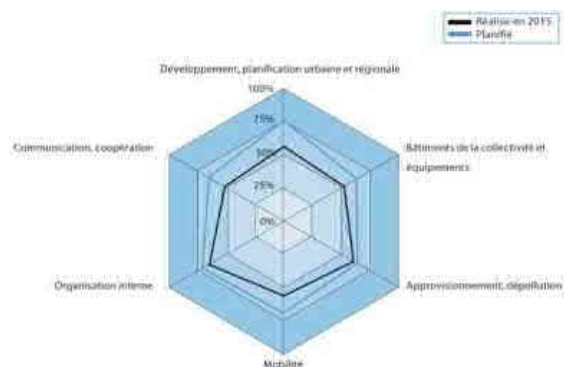


Diagramme en toile d'araignée caractéristique pour Ecublens

Lors de la journée nationale de l'énergie qui s'est déroulée le 29 septembre à Berne, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a remis le label à la Municipalité.



Remise officielle du label Cité de l'énergie
Journée nationale de l'énergie 29 septembre à Berne

Pour mémoire, le label est accordé aux collectivités publiques qui participent activement à réduire leurs besoins en énergie, à lutter contre l'épuisement des ressources naturelles et, plus généralement, à limiter leur empreinte écologique. Grâce aux efforts menés en ce sens, la Commune est aujourd'hui labellisée « Cité de l'énergie », se plaçant ainsi parmi les cinq communes du district de l'Ouest lausannois à avoir obtenu cette reconnaissance.

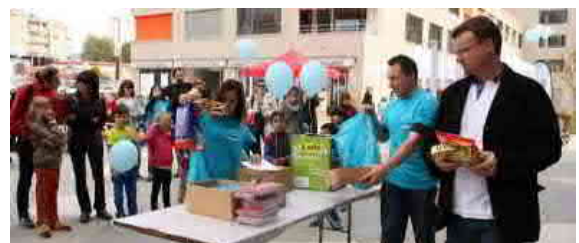
Afin de célébrer l'évènement, la Municipalité a organisé une manifestation publique le samedi 3 octobre sur la place François Silvant. Sous un beau soleil d'automne, les visiteurs sont venus nombreux animer la place et profiter des réjouissances. Des stands de sensibilisation avec expositions, animations et jeux-concours ont permis d'aborder les thématiques très actuelles de l'écocitoyenneté et du développement durable, tout en les traitant de manière ludique afin de toucher un plus large public.

Lors de la partie officielle présidée par Mme Danièle Petoud, Conseillère municipale, Mme Nicole Zimmermann, Cheffe de la section bâtiments de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), M. Laurent Balsiger, Directeur de l'énergie (DIREN), puis M. Georges Ohana, membre du Comité de l'Association Cité de l'énergie, se sont exprimés publiquement.



Remise officielle du label Cité de l'énergie
Manifestation publique du 3 octobre à Ecublens

Au terme des discours s'achevant par la remise en main propre du diplôme, la Municipalité a invité la population à venir se restaurer librement et à participer aux activités proposées, plaçant cette journée sous un climat festif et convivial.



Tirage au sort de la chasse au trésor organisée dans le cadre de la Semaine de la mobilité

La Municipalité s'est formellement engagée dans le projet « Cité de l'énergie » suite à l'élaboration, en 2011, d'un premier programme de politique énergétique intitulé « La Ville d'Ecublens sur la voie de la société à 2'000 W, pour l'avenir de nos enfants ». En 2015, il a été actualisé et les objectifs à atteindre d'ici à 2019 clairement définis. Il constitue un document cadre pour l'ensemble des collaborateurs et définit les modalités d'engagement que la Commune s'est fixées pour réduire sa consommation en énergie, promouvoir et produire de l'énergie renouvelable sur son territoire et limiter les émissions de gaz à effet de serre (tel que le dioxyde de carbone CO₂).

Afin de définir avec cohérence les différentes étapes de réalisation, un plan d'action, basé sur la politique énergétique propre à la Commune d'Ecublens et structuré autour d'un catalogue commun à toutes les Cités de l'énergie, a été élaboré.

Ce catalogue standardisé est constitué de 79 mesures et s'articule autour des 6 domaines suivants :



Bâtiments de la collectivité et équipements

Comptabilité énergétique

Dans sa volonté d'agir contre le gaspillage, la Commune assure un contrôle systématique des quantités d'eau et d'énergie consommées par les bâtiments publics. Ceci lui permet, d'une part, d'identifier rapidement toute forme de dysfonctionnement et d'y remédier au plus vite et, d'autre part, de pouvoir établir un programme de rénovation de son parc immobilier basé, entre autres, sur l'étude des performances énergétiques des constructions.

Depuis près d'un an, la Commune participe au programme Energo BASIC qui

permet de suivre l'évolution des consommations hebdomadaires des bâtiments publics. En outre, l'association Energo apporte son expertise technique dans le but de réduire significativement les consommations d'énergie. Dans cette optique, en complément des cours de perfectionnement collectifs qu'elle a déjà dispensés aux responsables de site, elle intervient individuellement auprès de chacun d'entre eux (directement sur place) afin d'apporter une formation personnalisée et spécifique à chaque bâtiment (1 jour par an et par collègue).

En complément, l'analyse des données annuelles de consommation d'eau et d'énergie, par le biais du logiciel EnerCoach, se poursuit. Mis à disposition librement par l'association Cité de l'Energie, il permet d'évaluer la performance énergétique des bâtiments en se référant à des valeurs seuils spécifiques pour chaque catégorie d'ouvrage (administration, écoles, installations sportives, etc.). Il permet, d'une part, d'identifier les éventuelles anomalies et lacunes qu'il conviendrait de régler et, d'autre part, de comparer les caractéristiques des bâtiments entre elles et donc d'établir des priorités de rénovation.

Approvisionnement et dépollution

Installation solaire photovoltaïque

La Commune a mis à disposition de la société SI-REN SA la toiture du collège de la Coquerellaz afin qu'elle puisse y exploiter une installation photovoltaïque qu'elle a elle-même mis en service en mars dernier.



Installation photovoltaïque en toiture – Collège de la Coquerellaz

Pour information, SI-REN SA (créée en 2009 par la Ville de Lausanne) a pour principal objectif de développer le recours à des ressources naturelles renouvelables pour sa production d'électricité et ainsi contribuer à la sécurité d'approvisionnement de l'agglomération lausannoise.

L'installation se compose de plus de 330 panneaux solaires représentant une surface d'environ 540 m². Elle a permis de produire cette année (depuis sa mise en service) une énergie électrique égale à 87.74 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 25 familles, considérant qu'un ménage vaudois composé de 4 personnes consomme en moyenne 3,5 MWh/an.



Production mensuelle d'énergie électrique (en MWh) par les panneaux solaires photovoltaïques de la Coquerellaz

Chauffage à distance (CAD)

En 2015, une convention de collaboration a été établie avec la Romande Energie afin de développer un projet de chauffage à distance (CAD) sur le territoire d'Ecublens. Les premières études ont été menées afin d'identifier les secteurs de développement, ainsi que le potentiel de récupération de chaleur. En effet, la zone industrielle située au nord-ouest de la Commune présente plusieurs possibilités. Des études approfondies seront menées en 2016.

Déléguée au développement durable

En juillet dernier, le taux d'occupation de la déléguée a été augmenté de 40 à 50 %. Elle participe à la mise en œuvre du programme de politique énergétique validé par la Municipalité. Dans cette volonté, elle se charge de vérifier régulièrement l'évolution des objectifs fixés pour 2019, de suivre l'avancement des mesures figurant

dans le plan d'action susmentionné, de maintenir le label (réaudit tous les 4 ans) et d'éveiller (ou consolider) une prise de conscience citoyenne sur la nécessité d'agir pour préserver notre environnement.

Aquama®

Une nouvelle installation permettant de fabriquer sur place des produits de nettoyage a été mise en service au Centre socioculturel par la société Aquama. Cette machine permet de synthétiser, à partir d'eau salée et d'électricité, les détergents et désinfectants nécessaires au nettoyage des bâtiments publics.

SECTION « EPURATION DES EAUX »

Le territoire de la Commune d'Ecublens est composé de 3 bassins versants qui sont rattachés à trois STEP différentes :

- bassin Lausanne **CISTEP** (STEP de Vidy) ;
- bassin Morges **ERM** (STEP de Morges) ;
- bassin **Bussigny** (STEP de Bussigny).

Descriptif des réseaux du PGEE

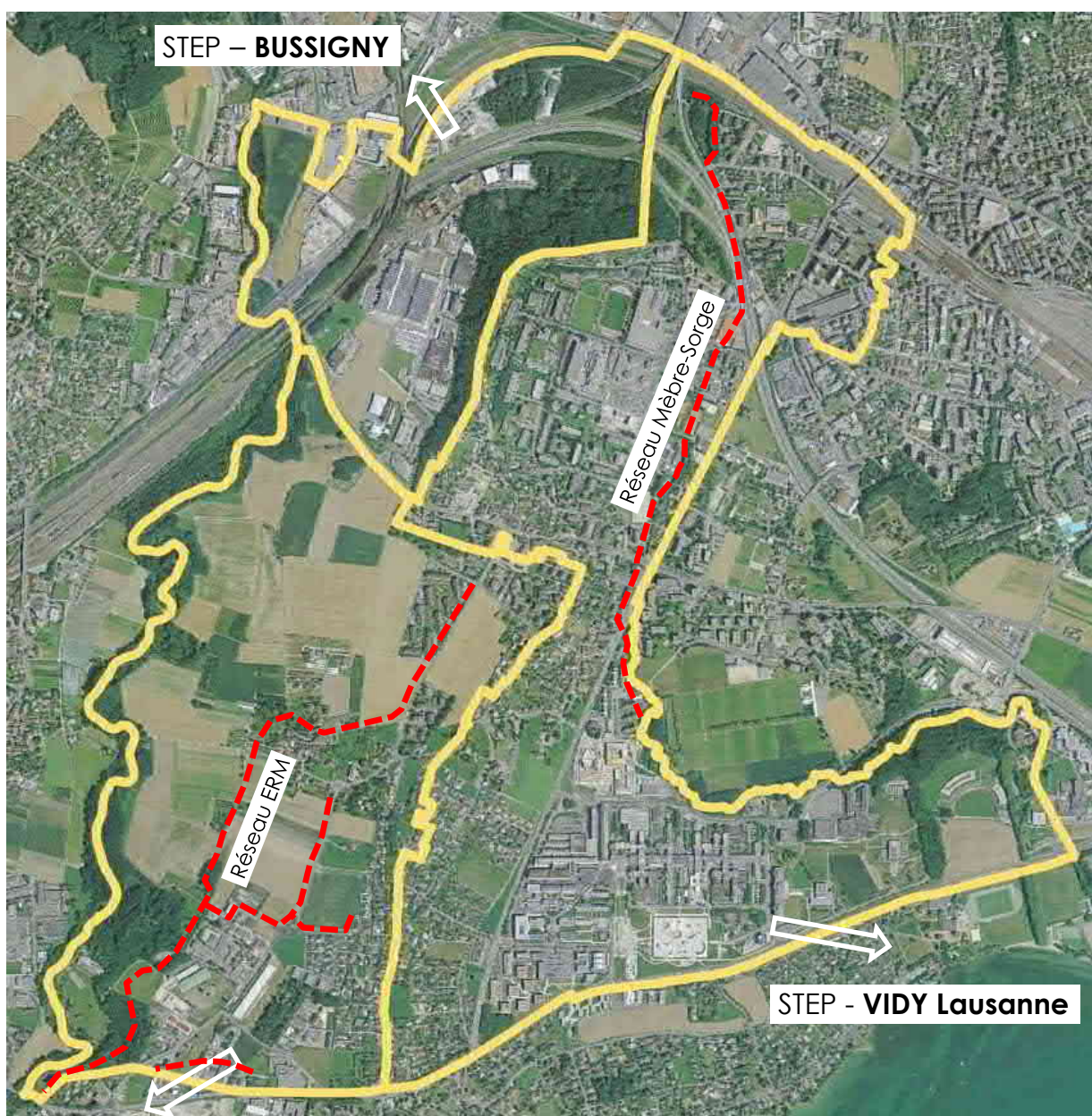
Ces bassins versants comportent des collecteurs communaux et intercommunaux, selon la répartition suivante :

Le réseau communal d'Ecublens, 55 km de collecteurs d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) cumulés.

473 regards EU et 672 regards EC complètent le réseau.

Le réseau ERM Morges (association intercommunale), 3.7 km de collecteurs d'eaux usées.

Le réseau Mèbre-Sorge (entente intercommunale), 3.2 km de collecteurs d'eaux usées.



STEP – ERM Morges

La section « épuration des eaux » est chargée de la gestion du réseau communal des canalisations d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU), ainsi que des taxes d'épuration.

Elle veille au respect et à l'application des règlements, des normes et des lois en vigueur concernant l'évacuation et le traitement des eaux.

Les tâches qui incombent à cette section sont :

- Renseigner les architectes, les entreprises de génie civil et les particuliers sur les points de raccordement aux collecteurs communaux. Fournir les directives techniques communales.
- Fournir le cadastre des collecteurs du PGEE aux différents services industriels, afin d'éviter des détériorations ou dommages sur les ouvrages publics lors de travaux de fouilles.
- Contrôler les dossiers de mise à l'enquête pour s'assurer qu'ils respectent le règlement communal régissant l'épuration des eaux.
- Facturer les taxes initiales d'introduction EU/EC pour les bâtiments nouveaux ou transformés.
- Participer aux séances de chantier et effectuer les relevés des nouveaux ouvrages. Veiller au respect de la mise en application des directives, lois et règlement. Valider la conformité du système séparatif.
- Contrôler la conformité du réseau séparatif des biens fonds privés (campagne de rattrapage pour les anciennes constructions).
- Informer, conseiller et suggérer des solutions techniques pour les propriétaires devant entreprendre des travaux de mise en conformité.
- Planifier les campagnes de curage et visionnage caméra des collecteurs afin d'en déterminer l'état général et de prévoir les travaux d'entretien, de réparation ou de reconstruction à effectuer.
- Etudier les modifications et extensions à apporter aux réseaux EC et EU lors de nouveaux plans de quartier.
- Tenir à jour la base informatique du PGEE avec les relevés des nouveaux

ouvrages, des curages et des passages caméra.

- Maintenir à jour le fichier de facturation des taxes annuelles d'épuration et d'utilisation des collecteurs.

Représentation associations et ententes – Coordination intercommunales – Collaboration interservices

La section épuration participe (ou est représentée) aux assemblées/séances suivantes :

- CISTEP « Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy ».
- ERM « Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne ».
- Station d'épuration de Bussigny.
- Mèbre-Sorge « Entente intercommunale Mèbre-Sorge » ;
- PREE « Plan régional d'évacuation des eaux de la Chamberonne ».
- Intercommunales de l'Ouest lausannois afin de planifier les travaux avec les gestionnaires communaux et les Services industriels (Gaz, Eauservice, SIE, Swisscom...).
- Interservices (Services des travaux, de l'urbanisme et Police de l'Ouest lausannois) afin de coordonner les travaux communaux.

Représentation du maître de l'ouvrage

La section épuration des eaux a représenté la Commune d'Ecublens en tant que maître de l'ouvrage pour l'étude et la réalisation des projets suivants :

Rue du Villars – Chemin de Veilloud

- Remplacement des grilles de récolte des eaux pluviales.
- Sondage et démolition d'un embranchement obstrué par une racine pénétrante.



Embranchement obstrué par une racine, forte diminution de l'écoulement sur le collecteur communal d'eaux claires

Larges-Pièces

- Remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées.



Chemin du Bochet

- Remplacement des anciens collecteurs EU/EC et chemisage partiel.



Mise en place de la gaine pour le « chemisage »



Durcissement de la gaine par polymérisation UV

Chemin des Clos – Chemin de Ruchoz

- Remplacement des couvercles de regards et pose de nouvelles grilles de récolte des eaux pluviales.
- Modification du séparatif communal.

Projets en cours et études préliminaires

Chemin de la Plantaz

- Remplacement des couvercles des regards EU/EC.
- Assainissement des réseaux EU/EC communaux (chambres mixtes, amélioration des réseaux).

STEP de Bussigny – Déviation des EU sur l'ERM

- Etude préliminaire de faisabilité pour la déviation des EU des Larges-Pièces sur le réseau Echandens – Morges ERM.

Tir-Fédéral – RC 82

- Etude préalable pour la réfection des ouvrages d'assainissement en surface (grilles, geulards, couvercles, regards).
- Etude en cours pour la réfection des collecteurs EU-EC communaux en traversée de localité.

Entretien et petites interventions

Réfection de regards, grilles et ouvrages d'épuration

- Chemin de Verney (grilles).
- Avenue du Tir-Fédéral (geulards et couvercles regards).
- Chemin de la Forêt (grilles et dépotoirs).
- En Reculan (couvercle regard).
- En Vallaire (couvercle regard).
- Dégrappage partiel des boues du bassin de rétention de Pré-Fleuri.

Curage

- Entretien des sacs de route sur la partie sud du territoire.
- Campagne de curage des collecteurs, **environ 3.3 km.**

Visionnage caméra

- Campagne de contrôle des collecteurs par caméra, **environ 3.3 km.**

Fraisage

- Fraisage de petits tronçons (racines et calcaire).

Parcelles privées

- Conseils et aide technique sur les biens-fonds privés (collecteurs bouchés / débordements, mise en conformité séparatif).

Contrôle du séparatif des parcelles privées

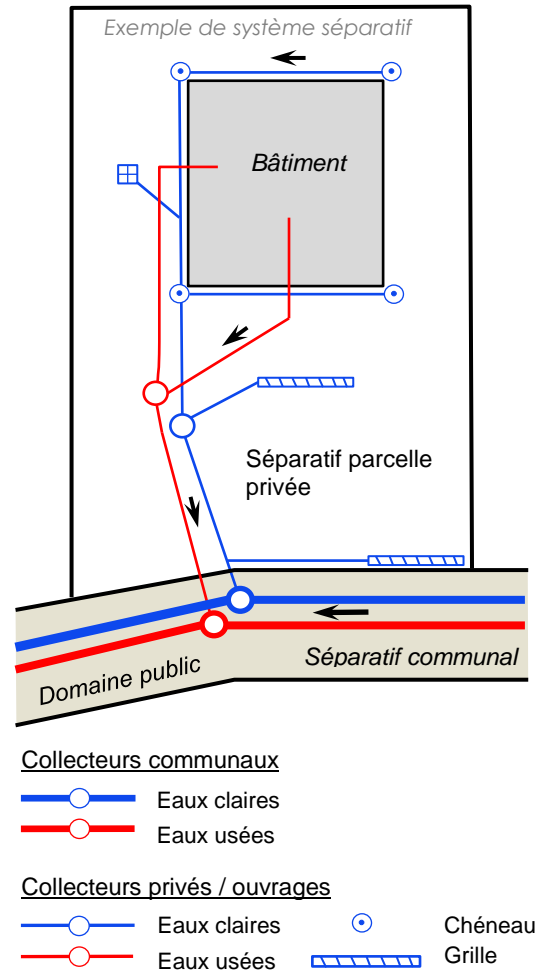
La section épuration procède au contrôle des raccordements en séparatif des collecteurs privés (nouvelles et anciennes constructions).

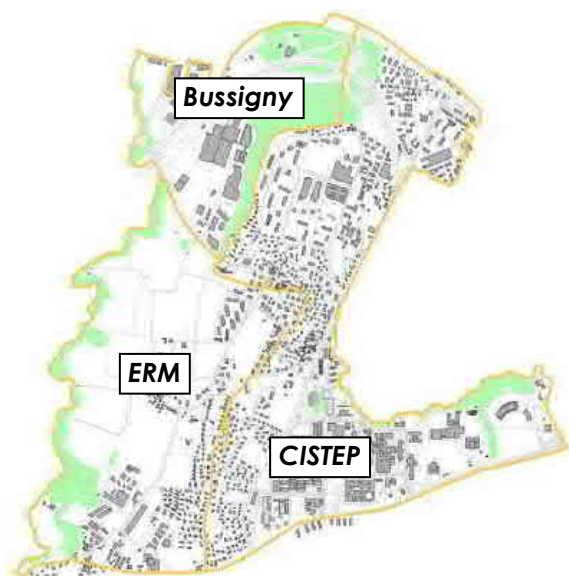
Le système séparatif des collecteurs se divise en deux catégories :




- le système séparatif communal, qui est achevé ;

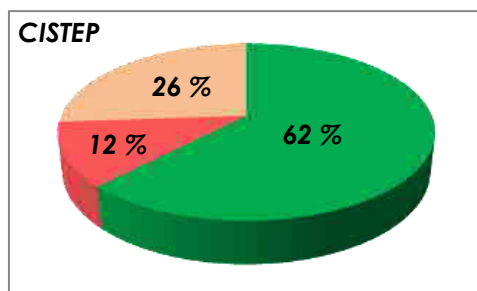
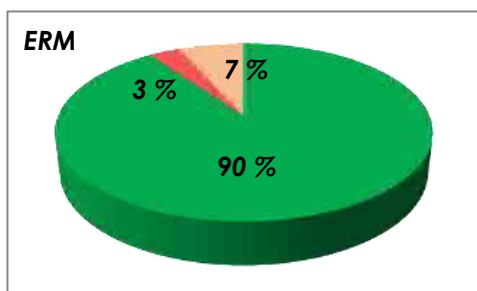
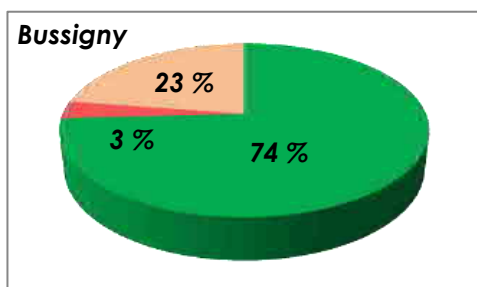
- le système séparatif des parcelles privées, qui n'est pas achevé.

Etat d'avancement du séparatif des parcelles privées par bassin versant





-  Parcelles conformes
-  Parcelles non-conformes
-  Parcelles à contrôler



Contrôles annuels du système séparatif des parcelles privées :

Section épuration :

Nouveaux bâtiments	: 14
Anciens bâtiments	: 18
<i>Sous-total</i>	: 32 contrôles

Bureaux externes mandatés :

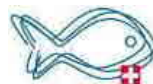
Nouveaux bâtiments	: 1
Anciens bâtiments	: 11
<i>Sous-total</i>	: 12 contrôles

Parcelles totales contrôlées en 2015 : 44

Suivi et mise à jour du PGEE informatique

- Construction, dessin et saisie d'attributs pour les nouveaux chantiers (communaux et privés).
- Relevés GPS et report des ouvrages communaux existants afin d'améliorer leur précision planimétrique.
- Report des informations recueillies lors des campagnes de curage/TV.

Campagne de sensibilisation de l'ASGP « Sous chaque grille se cache une rivière »



La Commune d'Ecublens soutient la campagne de sensibilisation pour l'évacuation des eaux claires, mise en place par l'**Association suisse des gardes-pêche (ASGP)**.

Les eaux pluviales sont récoltées par des grilles. Elles ne transitent pas par une STEP et se déversent directement dans les cours d'eau et le lac. Il ne doit donc pas être déversé des produits polluants à ces endroits.

La première grille « poisson » de la Commune d'Ecublens a été posée au chemin du Bochet, près de l'écopoint.



Service de la culture, des sports, de la jeunesse, de l'intégration et des églises

ORGANISATION DU SERVICE

Le Service de la culture, des sports, de la jeunesse, de l'intégration et des églises, auquel sont rattachés le Centre de jeunes, la Bibliothèque communale, la Ludothèque et le secrétariat d'Ecublens Animation, est composé de l'effectif suivant :

Administration :

- Chef de service 100 %
- Assistante 100 %

Centre de jeunes :

- Délégué jeunesse et responsable du Centre de jeunes 100 %
- Animatrice 80 %
- Animatrice 60 %
- Employé administratif et médiation culturelle 40 %
- Travailleuse sociale de proximité (jusqu'au 30.09.2015) 70 %
- Trois intervenants extérieurs soit 2 x 10 % et 1 x 20 % (depuis 09.2015)
- Une stagiaire/médiatrice culturelle (depuis 05.2015)

Bibliothèque :

- Bibliothécaire responsable 80 %
- Bibliothécaire 80 %
- Bibliothécaire 80 %

Ludothèque « Le Dé Blanc » :

- Ludothécaire responsable 50 %

TACHES DU SERVICE

Les principales tâches assumées par le service sont les suivantes :

Administration

- Gestion administrative du service : secrétariat et finances.
- Rédaction des rapports et propositions de décisions municipales.
- Préparation du budget et suivi des comptes.

- Traitement des différentes demandes des sociétés locales, clubs sportifs, habitants, etc.
- La gestion des relations entre la Commune et les sociétés culturelles et sportives, ainsi que le traitement de leurs demandes spécifiques.
- Sur délégation de la Municipalité, organisation de diverses fêtes et manifestations culturelles et sportives.
- La promotion, l'encouragement et le développement d'activités culturelles et sportives dans la Commune.
- L'attribution des subventions aux différentes sociétés culturelles et sportives.
- La gestion des panneaux lumineux et des emplacements de l'affichage culturel F4.
- La planification du calendrier des manifestations, en collaboration avec l'USL et Ecublens Animation.
- La collaboration à l'organisation des Mérites de la Municipalité et de l'USL.
- La location des salles et locaux à usage public, ainsi que l'établissement des conditions de location.
- La préparation du journal communal « Ecublens Infos », en collaboration avec le comité de rédaction.
- La supervision du Centre de jeunes, de la Bibliothèque et de la Ludothèque, en collaboration avec les responsables.
- Le soutien du responsable du Centre de jeunes dans la gestion administrative.
- La promotion et le développement des activités pour les jeunes.
- La participation aux séances du comité d'Ecublens Animation et son secrétariat.
- La gestion des affaires courantes, le développement des projets, en collaboration avec la Commission d'intégration et d'échange suisses-étrangers de la Commune d'Ecublens (CIESEE) et la reprise de son secrétariat.
- La participation à l'intégration des nouveaux habitants.
- La gestion des affaires courantes et assurer le lien entre la Commune et les différents représentants des églises.

ACTIVITES SOCIOCULTURELLES

Nouveaux bourgeois et jeunes citoyens

La soirée réunissant les jeunes citoyens et les nouveaux bourgeois a eu lieu le 2 novembre 2015 à la grande salle du Motty.



Cette année, 70 personnes étaient invitées ; 28 nouveaux bourgeois, 20 nouveaux citoyens et 22 invités y ont participé. Yoann Provenzano, humoriste « youtuber » aux 80'000 fans sur Facebook, a assuré la partie animation de la soirée.



Mérites de la Municipalité

Le lundi 26 janvier 2015, lors de la cérémonie des Mérites de l'USL, la Municipalité a remis ses propres Mérites. Les récipiendaires pour l'année 2014 étaient :

- M. et Mme Jacques et Lise-Marie Cortésy, pour leur investissement depuis plusieurs années au sein de la Commune, notamment lors de la fête du 1^{er} août ;



- Mmes Moïsette Studer, Heidi Bovard et Josianne Weissert, pour leur investissement depuis plusieurs années comme bénévoles au sein de la Bibliothèque communale.



L'Echo des campagnes et « Chant en Mouvement » ont agrémenté la soirée de quelques prestations.



Spectacle d'humour

Au mois d'avril, notre service a organisé, en partenariat avec Ecublens Animation, le spectacle de Fabien Olicard, mentaliste-humoriste, à l'Espace Nicollier.



Le spectacle, à couper le souffle, a eu lieu devant un public très nombreux et conquis.



Journées à thème

Le 25 avril 2015, les cloches et les cors des Alpes ont résonné sur la place François Silvant.

C'est un peu moins d'une centaine de personnes qui sont venues manger le papet vaudois et la saucisse aux choux.



Le samedi 27 juin, la Commune s'est habillée aux couleurs du Brésil.

La population a eu l'occasion de goûter à de la *feijoada*, ainsi qu'à de la vraie *caipirinha*. Des démonstrations de danse et de capoeira ont eu lieu.



Patinoire

La saison 2014/2015 s'est achevée avec un bilan très positif à fin janvier 2015. La population a à nouveau beaucoup apprécié cette animation. Deux manifestations de Noël, avec la présence du Père-Noël, ont été organisées en décembre.



AIDES FINANCIERES ET SUBVENTIONS

Régulièrement, des demandes de participation financière nous parviennent. Nous nous efforçons d'y répondre positivement, dans la mesure du budget disponible.

Subventions aux sociétés membres de l'USL

Montants octroyés en 2015:

- sociétés sportives USL : Fr. 29'100.-
- sociétés culturelles USL : Fr. 9'800.- (y c. USL).

Subventions à des institutions culturelles

Les institutions ou sociétés culturelles suivantes ont bénéficié d'une subvention annuelle, pour un montant total de Fr. 149'974.50 :

- Globlivres – Livres sans frontières;
- Université populaire de Lausanne ;
- Association Encre et Plomb ;
- Centre d'études musicales ;
- Fonds intercommunal de la culture ;
- Théâtre Kléber-Méleau ;
- Théâtre de Beausobre ;
- La Grange de Dorigny ;
- Connaissance 3 ;
- Pro Patria.

Aide au sport d'élite

Cette aide ponctuelle est accordée sur présentation d'un dossier complet pour une année, selon le règlement communal.

Ce soutien a concerné quatre sportifs individuels et une équipe en 2015, pour un montant total de Fr. 9'000.-.

SUPPORTS D'INFORMATIONS COMMUNAUX

Journal communal « Ecublens Infos »



Depuis 2014, le journal paraît tous les deux mois, soit 6 fois par année. Il est tiré à 7'000 exemplaires et distribué gratuitement dans toutes les boîtes à lettres de la Commune.

Deux caissettes à journaux sont installées, une au CSCE, l'autre à l'entrée du Centre commercial, pour les personnes intéressées par « Ecublens Infos » et qui n'habitent pas la Commune.

Affichage



Le système mis en place offre la possibilité aux sociétés locales et aux services communaux de faire connaître à la population les dates de leurs manifestations et diverses informations importantes.

Pour cela, elles peuvent faire poser, par le Service des travaux, leurs affiches (format F4) sur les 17 panneaux mis à leur disposition, aux dates demandées selon les disponibilités.

34 manifestations ont été annoncées sous cette forme. L'essentiel des demandes provient de la Galerie du Pressoir et d'Ecublens Animation.

Panneaux lumineux

Ce ne sont pas moins de 120 annonces de manifestations ou informations générales qui ont été diffusées en 2015 sur nos cinq

panneaux qui sont régulièrement lus, selon les retours des annonceurs et de la population.

ACTIVITES DIVERSES

Grand prix des villes sportives

Le 30 mai 2015, à Aigle, notre Commune a participé au Grand prix des villes sportives. Cette compétition se déroule en plein air, sur une journée, avec des équipes qui défendent les couleurs des localités participantes. Les concurrents prennent part à 7-8 épreuves inscrites au programme. Cette journée est un véritable marathon sportif.

L'objectif est de récolter des fonds en faveur des jeunes sportifs soutenus par l'Aide sportive.

Pour sa dixième participation, notre équipe, composée principalement de membres du Rushteam d'Ecublens, a défendu nos couleurs. Même si le fair-play et la bonne humeur priment sur le résultat, une 12^e place est venue récompenser les efforts d'Ecublens.



PROJET COMMUN AU CSCE

Halloween

La troisième édition d'Halloween, qui a réuni le Centre de jeunes, la Bibliothèque et la Ludothèque, a débuté avec l'atelier de biscuits. Dans les différents locaux, fantômes et sorcières attendaient les petits visiteurs déguisés. Biscuits et boissons leur étaient également proposés.



◆ ◆ ◆ ◆

Bibliothèque communale d'Ecublens

TACHES DE LA BIBLIOTHEQUE

- Gérer et coordonner toutes les activités de la Bibliothèque et de ses collaboratrices et bénévoles, en accord avec le Chef de service.
- Gérer tous les achats en faveur de la Bibliothèque dans le cadre du budget alloué.
- Etablir les statistiques annuelles et rédiger un rapport annuel.
- Collaborer à l'élaboration du budget et respecter son utilisation.
- Assurer la gestion administrative et la formation des collaboratrices bénévoles et leur donner les instructions nécessaires pour l'exécution des tâches qui leur sont confiées.
- Elaborer et appliquer une politique d'acquisition et le suivi des commandes.
- Organiser le traitement, le catalogage et l'indexation des collections.
- Assurer le suivi des abonnements périodiques et des collections.
- Contrôler l'état des supports et prendre les mesures de conservation.
- Elaborer et appliquer une politique de « désherbage » et assurer la révision des fonds.
- Organiser, collaborer et assurer le service du prêt.
- Assister les usagers dans leurs recherches.

- Organiser les animations permettant d'augmenter l'intérêt pour la Bibliothèque (expositions, contes, initiations de classes, etc.).
- Assurer la visite guidée des nouveaux lecteurs.

Statistiques

Livres en stock	14'245
Albums	2'195
Romans jeunesse	1'313
Bandes dessinées	2'446
Romans adultes	2'338
Documentaires	3'078
Fascicules	998
Multimédia	1'214
Manga	663

Livres prêtés	47'912
Albums	16'598
Romans jeunesse	2'996
Bandes dessinées	8'471
Romans adultes	3'741
Documentaires	7'079
Fascicules	1'475
Multimédia	4'645
Manga	2'907

Achats	2'130
Albums	364
Romans jeunesse	173
Bandes dessinées	161
Romans adultes	234
Documentaires	641
Fascicules	279
Multimédia	199
Manga	79

Lecteurs inscrits 2'274

Nouvelles inscriptions 373

FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Heures d'ouverture		
Lundi	15 h 00	19 h 00
Mardi	14 h 00	20 h 00
Mercredi	15 h 00	19 h 00
Jeudi	15 h 00	19 h 00
Vendredi	09 h 30	11 h 30

La Bibliothèque est ouverte 20 heures par semaine. Elle reste ouverte pendant les vacances scolaires à part deux périodes de fermeture annuelle : deux semaines pendant les vacances de Noël et un mois en été.

Personnel

Les trois bibliothécaires travaillent à 80 %. Elles sont épaulées par cinq bénévoles qui ont effectué 617 heures en 2015.

Deux personnes tiennent le prêt, sinon tout le monde peut participer au fourrage, petits travaux ou réparations des livres. Les bénévoles sont sollicitées pour les animations.

ACTIVITES

Contes (l'Heure du conte)

Ecouter les contes fait partie de l'éducation socio-psychologique de l'enfant. Les contes le distraient, en même temps qu'ils le font grandir.

Une fois par mois, le mercredi après-midi, pour les enfants de 5 à 9 ans.

Né pour lire (Bébé lit)

Projet national qui vise à faire découvrir aux parents l'importance de l'éveil au langage dès le plus jeune âge. Le but de l'animation est de faire connaître l'objet livre aux tout petits, facilitant ainsi l'apprentissage de la lecture plus tard. « Né pour lire » est clairement un outil de la promotion de la lecture et de la lutte contre l'illettrisme.

Le dernier jeudi matin du mois, pour les 3 mois à 4 ans.



Bricolivre

Faire le lien entre différentes formes d'expression artistique ! Tel est le but de Bricolivre. Cette animation met en valeur le fonds de la Bibliothèque, puisque le point de départ de chaque atelier est soit une histoire, soit une musique ou un livre d'art, etc.

Quelques mercredis après-midis pour les 5 à 10 ans.



La Nuit du conte

C'est un projet national qui permet de réunir enfants et adultes autour des histoires contées.

En 2014 le thème étant « chats et sorcières », nous avons récolté de nombreux collages d'enfants autour du sujet pour décorer les lieux lors de la soirée. La compagnie « Contes joyeux » a su enflammer l'audience.

Le 2^e vendredi en novembre.



Journée des bibliothèques vaudoises

Nous avons organisé pour la troisième fois cette journée, sur le thème « tous pareils, tous différents ». La Bibliothèque avait pris le parti de parler des différences sensorielles. De nombreux ateliers ont été proposés aux visiteurs (initiation au braille, à la langue des signes, parcours en fauteuil roulant, etc.). Marie Thüller et son école d'art ont apporté une touche multiculturelle à cette journée, avec leur exposition « Visages du monde ».



La Journée mondiale du livre

Le 23 avril, notre invitée était Gladys Ambort, écrivaine et traductrice argentine. Elle nous a présenté son livre intitulé « Brisée », qui parle de la nature du pouvoir politique et de son impact sur les individus. Magnifique témoignage, une soirée empreinte d'émotion.



Passeport vacances

Nous participons depuis de nombreuses années à cette offre en été et avons accueilli le plus de participants préadolescents en 2015. Apparemment, notre Bibliothèque se fait connaître au-delà des frontières d'Ecublens.

Plusieurs jeux autour du livre sont proposés dans une ambiance très conviviale.

Calendrier de l'Avent

Jeu ludique que nous proposons pendant la période de l'Avent, avec un tirage au sort qui permet de récompenser nos lecteurs les plus fidèles.



Concours

Prix Chronos : septembre 2015 – février 2016

Animation intergénérationnelle. Les aînés et les jeunes personnes lisent cinq romans et en élisent un à la fin. Le gagnant est proclamé lors du Salon du livre à Genève.

Prix Fantaisie : octobre 2015 – mars 2016

Les enfants lisent 5 albums présélectionnés, votent pour leur préféré et le résultat des votes est dévoilé au Salon du livre à Genève.

Expositions

La Bibliothèque est décorée pour Noël et Pâques et, à chaque occasion, nous proposons des lectures selon le thème. Biblioplage a eu lieu en juin, avec piscine et transats, ainsi qu'une malle pleine de lecture de vacances.

La Bibliothèque a également proposé l'exposition « Des illustrations plein les mallettes ! », qui a entraîné petits et grands à la découverte d'illustrations jeunesse sous diverses formes.

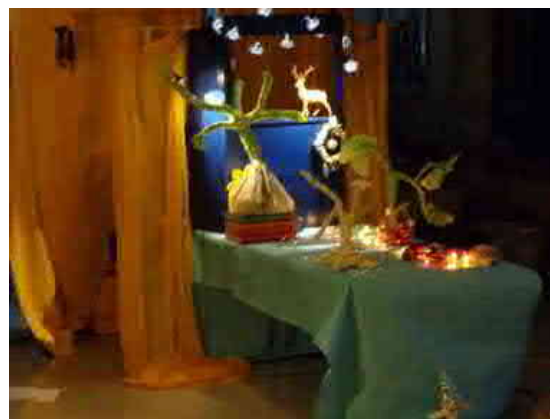


Atelier film

Atelier qui a rencontré un très grand succès, avec Raffaele Elia, réalisateur de films d'animation. Les enfants réalisent un petit film en « stop motion » dont ils ont inventé l'histoire et créent les personnages.

Spectacle de marionnettes

La compagnie « Et si on passait par là » a proposé un petit « conte écologique », couplé avec un atelier « récup-art ». Un moment convivial entre les tout-petits et leurs parents.



Atelier manga

Comment dessiner un personnage manga ? Julien Cordobar, dessinateur, a donné des outils aux jeunes de 12 à 15 ans, pour devenir de vrais « mangakas ».



Lac Baïkal, conférence illustrée

Une conférence haute en couleurs, donnée par Nicolas Pernod, voyageur et conférencier. Il a dépeint la vie de tous les jours des habitants de la région du Baïkal au travers d'images prises sur place.

Contes coquins

Christine Métrailler, conteuse valaisanne, a enchanté le public avec ses contes coquins destinés aux adultes.



BILAN

Le prêt détaillé n'a pas changé en 2015 : la littérature pour enfants en tête, deuxième place pour les bandes dessinées, puis viennent les documentaires et romans pour adultes et, en dernière position, les romans pour la jeunesse. Les supports multimédia sont très demandés.

L'effervescence qu'a connue la Bibliothèque depuis son ouverture dans le CSCE, n'a pas cessé. Le nombre de nouvelles inscriptions est resté au même niveau ; par contre, le nombre de prêts a augmenté de plus de 5'000 ! C'est un vrai exploit, quand on sait que la plupart des bibliothèques luttent pour maintenir le même résultat d'une année à l'autre. Cela signifie également que nous répondons à l'attente de notre lectorat et que le choix des documents est très bon. A cela s'ajoute la qualité des animations que nous proposons, qui sont toutes très bien visitées. Sur ces bases, nous pouvons dire que la Bibliothèque d'Ecublens a une santé éclatante !

Livia Horvath
Bibliothécaire responsable

♦ ♦ ♦ ♦

Ludothèque « Le Dé Blanc »

TACHES DE LA LUDOTHEQUE

- Concevoir et exercer une activité d'animation dans le domaine du jeu.
- Faire découvrir à la population l'univers du jeu.

- Assumer la responsabilité administrative et opérationnelle de la Ludothèque communale.
- Gérer les achats en faveur de la Ludothèque dans le cadre du budget alloué.
- Veiller à la sécurité des usagers.
- Gérer la diffusion des informations relatives aux activités de la Ludothèque.
- Gérer, planifier et coordonner les activités des bénévoles.
- Assurer le lien avec le comité et les services communaux.
- Apporter une collaboration active et constructive au comité pour l'élaboration et le suivi des projets.
- Faciliter les contacts entre les cultures et les générations.
- Collaborer au service du prêt.
- Assister et conseiller les usagers dans leurs choix.
- Participer aux animations permettant d'augmenter l'intérêt pour la Ludothèque.
- Représenter la Ludothèque lors des assemblées des Fédérations des ludothèques vaudoises et suisses.

Statistiques 2015

- Nombre d'inscrits : 135
- Nouvelles inscriptions : 47
- Nombre de jeux à disposition : 1'837
- Nombre de prêts effectués : 2'912

Répartition des jeux par tranche d'âge	
Age	Nombre de jeux
0 à 3 ans	232
3 à 6 ans	605
6 à 10 ans	600
10 à 15 ans	363
15 ans et plus	9
Sans information	28

Fonctionnement de la Ludothèque

Heures d'ouverture	
Lundi	15 h 00 – 18 h 30
Mercredi	15 h 00 – 18 h 30
Jeudi	15 h 00 – 18 h 30

En général la Ludothèque est ouverte pendant les vacances scolaires, à

l'exception des deux semaines pendant la période des fêtes de fin d'année, ainsi qu'un mois pendant les vacances scolaires d'été.

Personnel

La Ludothèque emploie une ludothécaire à 50 %, aidée par une équipe de 12 bénévoles, répartie sur les trois jours d'ouverture. En 2015, les bénévoles ont contribué à hauteur de 1'150 heures. Les tâches principales des bénévoles consistent en la préparation des jeux, les contrôles lors de la restitution des jeux, l'achat de nouveaux jeux, ainsi que le conseil à la clientèle. De manière occasionnelle, les bénévoles sont aussi impliquées pour l'animation dans les manifestations que la Commune organise.

Depuis 2013, la Ludothèque participe au programme MACIT (Mesures d'Action Citoyennes), qui a pour objectif de permettre aux bénéficiaires de l'aide sociale non suivis par l'Office régional de placement (ORP) de se sentir utiles et de retrouver un rythme dans leur quotidien. Cette mesure est dirigée par Bénévolat-Vaud et, à ce jour, quatre personnes au bénéfice de cette aide ont participé en tant que bénévoles au sein de la Ludothèque. En 2015 nous avons encadré et soutenu deux personnes et le mandat sera reconduit en 2016.

De plus, la Ludothèque est soutenue par le comité de l'Association de la Ludothèque d'Ecublens. Le comité, avec ses cinq membres, propose les budgets, tient les comptes, organise certaines activités et contribue aux aspects opérationnels de la Ludothèque.

ACTIVITES

Animations

Dans un souci de faire découvrir la Ludothèque à la population, nous participons aux grands événements que la Commune organise, comme par exemple la fête interculturelle ou la fête de la paroisse au Motty. L'équipe de la Ludothèque prépare à cette occasion des jeux au format géant et des animations adaptés à tout public.

Passeport vacances

La Ludothèque participe depuis 2013 au Passeport Vacances et accueille ainsi pendant quatre après-midis une douzaine de jeunes entre 9 et 15 ans (pour un total de 50 enfants par année), afin de leur faire découvrir les plaisirs du jeu.

Soirées jeux

Une fois par mois, un samedi soir est dédié à la découverte des jeux : la Ludothèque fait portes ouvertes et tout le monde est le bienvenu afin de découvrir des nouveaux jeux, rejouer aux classiques ou tout simplement pour rencontrer du monde.

En 2015, dix soirées jeux ont été organisées, avec des thèmes divers et variés. Ces soirées ont attiré entre 20 et 40 personnes à chaque fois.



ACTIVITES LIEES A L'EXPLOITATION

Représentation aux associations

La Ludothèque, faisant partie de plusieurs associations, participe de manière régulière aux différentes assemblées et événements organisés par ces associations, afin de faire connaître la Ludothèque dans ce milieu et d'échanger des idées.

Plusieurs personnes affiliées à la Ludothèque ont pris soin de représenter « le Dé Blanc » à l'assemblée générale de la Fédération des ludothèques suisses (FLS) à Aarau, ainsi qu'à l'Assemblée des ludothèques vaudoises (AVdL) à Yverdon.

De plus, nous avons été présents au Forum du jeu à Yverdon et avons aidé à l'animation du stand AVdL au château du jeu à La Tour-de Peilz.

Inventaires et renouvellements

Dans le courant de l'été, nous avons fait l'inventaire de tous les jeux et jouets, ce qui a permis de trier et d'éliminer des jeux abîmés. Une partie des jeux qui n'a encore jamais été empruntée a été mise en évidence et proposée à la location auprès des clients et le reste a été mis en vente à prix réduit, afin de libérer de la place pour les nouvelles acquisitions faites tout au long de l'année.



Formation continue

Sept bénévoles ou membres du comité ont eu l'occasion de participer à un cours dispensé par la Fédération des ludothèques suisses, afin d'obtenir quelques bases théoriques du travail de gestion d'une ludothèque.

Dans le cadre de l'amélioration des services de la Ludothèque, des cours sont proposés aux bénévoles souhaitant se former dans un domaine de leur choix.

BILAN

L'année 2015 s'est révélée être une bonne année, avec un nombre d'utilisateurs actifs en hausse (le chiffre indiqué est plus bas que l'année précédente, car les comptes qui n'étaient plus actifs étaient aussi comptabilisés, ce qui faussait les statistiques précédentes).

Le bilan financier se retrouve largement en positif, ce qui a permis l'achat et le renouvellement de jeux et jouets, un accent particulier ayant été mis sur des acquisitions ciblant un public plus jeune et plus familial.

L'engouement du public pour la Ludothèque reste entier, avec toutes les catégories de la population représentées, et un

taux d'emprunt des jeux plutôt bon, ce qui démontre l'utilité d'un tel service

De plus, le succès des soirées jeux auprès des débutants et des joueurs expérimentés, que ce soit des familles ou des étudiants, témoigne du vif intérêt existant pour les jeux.

*Pour l'Association de la Ludothèque
d'Ecublens
La ludothécaire : Françoise Chavaz
Le caissier : Pascal Jermini*

◆◆◆◆

Secteur jeunesse



Le Secteur jeunesse réalise ses activités pour, par et avec les jeunes entre 11 et 25 ans, domiciliés à Ecublens ou aux alentours.

Les jeunes sont encadrés par une équipe de professionnels. L'ouverture de l'accueil libre et les activités régulières rythment les semaines au Centre de jeunes.

Le Centre de jeunes est ouvert pendant les vacances scolaires de février, de Pâques et d'automne, ainsi que 4 semaines en été.

Des activités ponctuelles viennent compléter le programme d'activités mensuel réalisé en collaboration avec des projets communaux, intercommunaux et cantonaux tout au long de l'année.

L'année 2015 se définit comme une année extrêmement riche en échanges et en proximité avec les jeunes. Des liens de confiance s'établissent au fil du temps et nous amènent à intervenir souvent en conseil et/ou en soutien individuel auprès d'eux. Nous partageons leur quotidien, leurs joies, leurs peines, leur questionnement.

C'est en moyenne 500 jeunes différents que nous accueillons au cours de l'année.

Parmi eux, près de 150 participent activement aux différentes activités.

Le taux de fréquentation augmente chaque année, et les ressources en personnel s'ajustent.

Les liens avec les parents sont de plus en plus fréquents, c'est un vecteur de sécurité, les parents sont rassurés et satisfaits de savoir « leur jeune entre de bonnes mains ».

Le Secteur jeunesse bouge, innove, s'adapte, grandit à l'image des jeunes et offre sans aucun doute ce petit plus si nécessaire aux jeunes : des repères.

L'accueil libre

Les jeunes ont libre accès au Centre de jeunes du mardi au samedi.

A disposition dans les locaux du Centre :

- ping-pong, billard, baby-foot ;
- un espace pour bricoler, jouer à des jeux de société, faire ses devoirs, dessiner, etc. ;
- un salon, lieu convivial pour discuter, écouter de la musique, se reposer ;
- un local musique/média pour jouer aux jeux vidéo, répéter avec son instrument, s'entraîner au Djing (disc jockey), chanter.



L'accueil libre représente 20 à 21 heures d'ouverture par semaine.

Mardi	15 h 30 – 18 h 30
Mercredi	14 h 00 – 18 h 30
Jeudi	15 h 30 – 18 h 30
Vendredi	15 h 30 – 18 h 30
<i>Depuis le mois de septembre, fermeture à 21 h 30 pour les plus de 13 ans)</i>	
Samedi	14 h 00 – 18 h 30
<i>Depuis le mois de novembre, fermeture à 21 h 30, un samedi par mois, pour les plus de 13 ans)</i>	

L'horaire d'ouverture répond au plus près aux besoins et à la demande des jeunes, selon l'effectif actuel du personnel.

LES ACTIVITES REGULIERES

Activités autour de la nourriture

Le plaisir de cuisiner, de manger et de partager :

- goûters du mercredi préparés avec les jeunes ;
- goûters pour l'anniversaire des jeunes ;
- préparation du buffet pour les discos du Centre de jeunes ;
- repas thématique : Pérou ;
- pic-nic du vendredi soir.



Des activités autour du jeu



La possibilité de développer l'esprit d'équipe et de compétition, stimuler le pouvoir de décision :

- jeux vidéo ;
- jeux de société.

Des activités de loisirs, de divertissement et des visites culturelles

L'opportunité de découvrir de nouveaux horizons en s'amusant :

- visite du Musée de l'art brut ;
- séjour à Europa Park ;
- mur de grimpe au Roc Spot à Echandens ;
- sortie en Ville de Genève ;

- visite à la Nuit aux musées ;
- séjour en Ville de Zürich ;
- sortie au cinéma.



Des activités créatives

La valorisation de la liberté d'expression :

- calendrier d'anniversaire pour les jeunes ;
- décoration des discos du Centre (thèmes : latino-chic et complètement givré) ;
- dessin « anti stress » avec Lara ;
- scoubidous ;
- bracelets brésiliens ;
- cours de *face painting* ;
- séance de *body painting* et tatouages éphémères ;
- atelier stylisme ;
- origami (art du pliage du papier) ;
- atelier peinture sur toile et expo.

Des activités autour du sport



Le besoin de se dépenser et apprendre le « fair play » :

- sports en salle ;
- entraînement pour le tournoi de Futsal de l'Ouest lausannois et participation à ce tournoi ;
- basket-ball ;

- football ;
- réalisation des nouveaux maillots pour les trois équipes ;
- Color Run à Lausanne.



Des activités autour de la musique

Le moyen d'explorer et d'exploiter l'univers musical :

- formation au Djing par VR School Lausanne ;
- animation Djing pour les discos du Centre de jeunes ;
- répétitions pour la Nuit des artistes des écoles d'Ecublens ;
- répétitions pour des prestations lors du Festival GLAJ et des repas communautaires du groupe 55+ ;
- cours de chant.



Des activités intergénérationnelles avec le groupe 55 +

La richesse des échanges et des liens entre générations :

- mise en place et service aux repas communautaires mensuels ;
- origami avec une bénévole ;
- prestations musicales et chants lors des repas communautaires ;
- balades, photos ;
- café-jeux.

Une centaine de jeunes différents ont participé avec enthousiasme au cours de l'année aux activités régulières.

ACTIVITES PONCTUELLES

Collaboration avec le Service de la culture, des sports, de la jeunesse, de l'intégration et des églises

- jeux d'animation à la fête interculturelle ;
- équipe de nettoyage pour la fête interculturelle ;
- participation au spectacle de Fabien Olicard ;
- stand de *face painting* à la fête d'Halloween au CSCE ;
- confection de biscuits avec les enfants pour la fête d'Halloween ;
- décoration du sas d'entrée du CSCE pour la fête d'Halloween ;
- décoration de la place François Silvant, autour de la patinoire, pour les fêtes de Noël.



Collaboration avec les Ecoles

- billetterie pour la Nuits des artistes ;
- collaboration avec TV Bourdonnette pour la Nuit des artistes (les artistes ont pu être filmés et un DVD a été produit avec les jeunes) ;
- visite de l'infirmier scolaire – sondage des intérêts et des souhaits des jeunes pour les activités du Secteur jeunesse.

Collaboration avec l'Association « Billard de l'Ouest lausannois »

- rénovation du billard.

Collaboration avec Raid Blue (Croix-Bleue romande)

- service au bar lors des discos ;
- concours de dessin pour des stickers de prévention ;
- dîner-quizz sur le thème de la prévention quant à la consommation d'alcool.



Collaboration avec le Groupe coordination jeunesse (GCJ) soutenu par la Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois

- préparation de jus de fruits frais pour le goûter lors du Tournoi de Futsal de l'Ouest lausannois ;
- tournoi de Futsal de l'Ouest lausannois (victoire de l'équipe des filles d'Ecublens).

Collaboration avec le GLAJ (Groupe de liaison des activités de jeunesse)

- festival GLAJ : stand de crêpes avec le Centre de jeunes d'Epalinges et musique et Djing.



Autres

- cours « Sortir ensemble et se respecter » ;
- semaine « Kids » durant les vacances scolaires ;
- stage de théâtre pour les 7-11 ans ;
- concours de design d'affiche pour Animai à Vevey ;

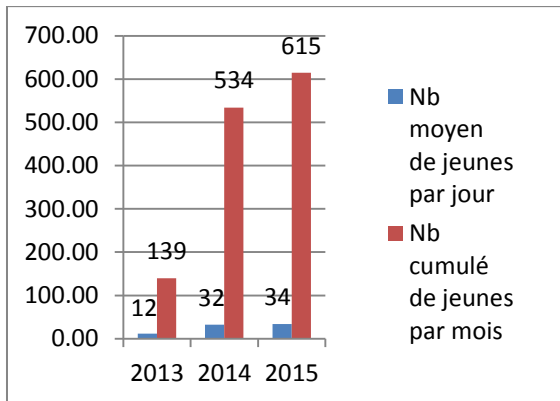
- groupe de nettoyage en renfort au Paléo Festival ;
- médiation culturelle à Electrosanne, rencontre avec un producteur, réalisation d'un morceau de musique.



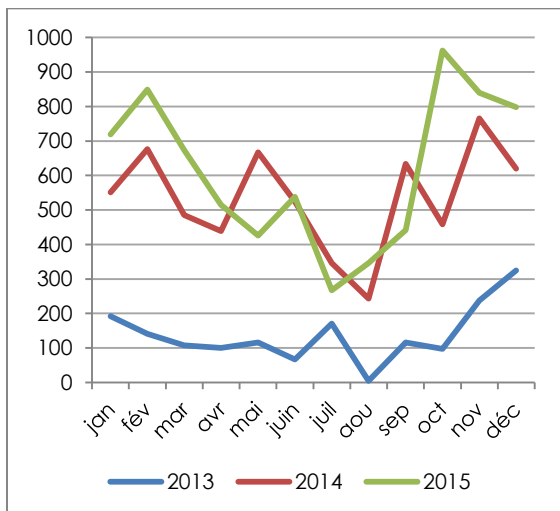
120 différents jeunes en moyenne ont participé avec enthousiasme aux activités ponctuelles au cours de l'année.

STATISTIQUES DE FREQUENTATION

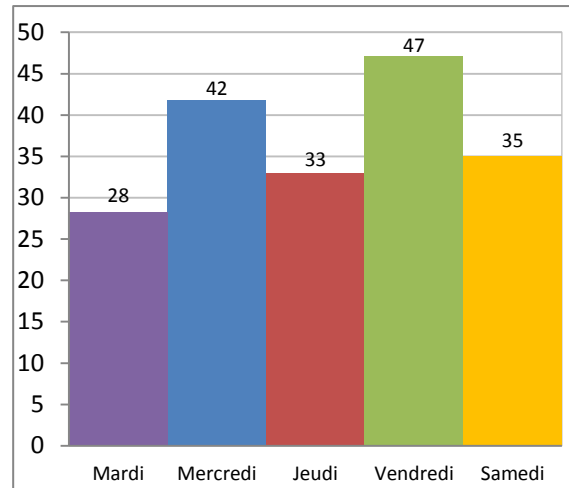
Fréquentation annuelle



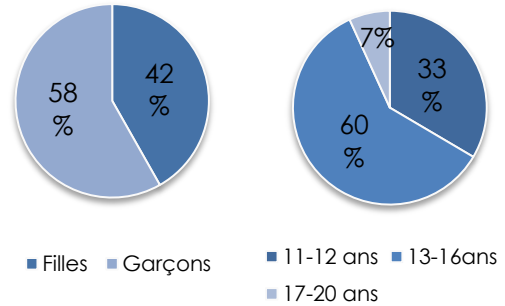
Fréquentation mensuelle



Fréquentation quotidienne



Répartition par genre et par moyenne d'âge



Remerciements

A tous les partenaires réseau qui permettent au Secteur jeunesse d'Ecublens de proposer un programme d'activités riches et variées.

Steve Renggli, Délégué jeunesse



Ecublens Animation



Les activités 2015 d'Ecublens Animation ont débuté le 2 avril avec « Fabien Olicard vous mentalise », spectacle qui a eu lieu après l'assemblée générale de la société

et qui fut précédé par une première partie de l'artiste de stand-up Marine Baousson. C'est un très large public qui est venu assister et participer à ce spectacle surprenant, organisé en collaboration avec le Service de la culture, des sports, de la jeunesse, de l'intégration et des églises et qui fut également une occasion d'évaluer l'intérêt du public pour les spectacles comiques.

Le 10 juin, c'est l'ensemble Bavaria qui donnait son concert annuel au Motty et, comme de coutume, le succès était au rendez-vous avec un public averti qui n'hésiterait pas à le qualifier d'excellent.

Cette année, la Fête nationale fut finalement épargnée par la pluie qui s'arrêta peu de temps avant l'arrivée de la population et, tout risque d'incendie étant écarté, le tir du feu d'artifice put avoir lieu comme prévu. A nouveau, un nombre record de repas fut servi grâce à l'excellent travail des bénévoles de nos sociétés locales.



Le 24 août, le comité rencontrait la Municipalité pour évaluer les possibilités d'amélioration des manifestations proposées par Ecublens Animation. Il en ressort principalement que c'est la qualité qui doit primer sur le nombre de dates, mais que les manifestations de grande importance génèrent une charge de travail importante pour un comité de bénévoles encore en stabilisation. Une meilleure répartition des tâches devrait grandement améliorer la situation.

L'avenir du Rock Band Festival a également été évoqué et il semblerait qu'il y ait un problème de redondance avec une date souvent proche du festival Balélec. Il apparaîtrait plus judicieux de profiter de la popularité grandissante de la fête de la musique dans les communes pour organiser un événement en juin.

Le 3 septembre, le Swiss Yerba Buena Creole Rice Jazz Band jouait devant une salle du Motty quasi comble un concert plein d'entrain. Encore merci à eux pour leur joie et leur plaisir à partager leur musique.



Le 19 novembre 2015, le Conseil communal acceptait le préavis « Modification du Règlement intercommunal sur la taxe de séjour (préavis intercommunal) », ce qui signifie que la Commune pourra continuer d'utiliser la part de la taxe de séjour qui n'est pas rétrocédée pour ses propres activités de développement et de promotion, et dont Ecublens Animation fait partie.

Le spectacle pour enfants, qui s'est déroulé le 7 novembre, mettait en scène la compagnie du cirque Event. Les tours et les acrobaties ont fait la joie des nombreuses familles présentes au Motty cet après-midi.

Le dimanche 7 décembre eut lieu le « Concert de l'Avent avec orgue et cuivres ». Mme Ezko Kikoutchi et MM. Bertrand Bussard et Michele Mossi ont interprété au temple de très belles œuvres autour de la vie du Christ, dont des pièces de Bach et de Händel. Après une ovation méritée, c'est un joli cortège qui s'est dirigé vers le four de Renges pour partager le traditionnel vin chaud. Merci à la Paroisse, ainsi qu'aux Amis du four, pour l'accueil sympathique qui est réservé à cette fête de l'Avent tous les ans.

Le programme 2016 s'annonce bien avec, en particulier, un projet de Fête de la Musique communale durant le mois de juin ainsi que, comme tous les deux ans, le désormais traditionnel festival des arts du feu et de la pyrotechnie Equi-No'X, qui aura lieu en septembre, et bien plus encore...

Le Président
Charles Karlen

♦ ♦ ♦ ♦

Galerie du Pressoir



Comité

Le comité – ou groupe d'animation – a œuvré dans la composition suivante :

Présidente : Mme Dorothée Bleikolm

Vice-Président : M. Gilbert Fontolliet

Secrétaire : Mme Danielle Gerster

Caissière : Mme Brigitte Bignens

Membres : M. Robert Blanchette
Mme Yasmine Bugnon
M. Claude Genicoud
Mme Isabelle Klotz (dès 11.2015)
Mme Karla Medrano
M. Romain Miceli
Mme Yamina Thoma
Mme Pascale Zurbuchen

Représentantes de la Municipalité :

- Mme Anne-Claude Studer (jusqu'au 6 octobre 2015).
- Mme Danièle Petoud (dès le 6 octobre 2015).

Changements au comité

Suite à la rencontre, le 8 septembre 2015, entre M. le Syndic Pierre Kaelin, Mmes les Municipales Anne-Claude Studer et Danièle Petoud, ainsi que Mme Dorothée Bleikolm, Présidente de la Galerie, M. Gilbert Fontolliet, Vice-Président et Mme Yamina Thoma, membre du comité, Mme Anne-Claude Studer est remplacée, dès le 6 octobre 2015, par Mme Danièle

Petoud comme représentante de la Municipalité.

Le 3 novembre 2015, Mme Isabelle Klotz rejoint le comité de la Galerie.

Comme annoncé il y a une année, Dorothée Bleikolm et Gilbert Fontolliet démissionnent de leurs fonctions à la Galerie du Pressoir, au 31 décembre 2015.

Relations avec la Municipalité

Dès septembre 2015, la Galerie du Pressoir porte le **numéro 21 A de la rue de Bas-senges**.

A partir de juin 2015, la Commune nous met à disposition un **nouveau local de rangement** dans les abris STPA, sous le collège de la Coquerellaz.

Expositions/Concerts

8 expositions avec la participation de 13 artistes (techniques mixtes, acryliques, huiles, aquarelles, sculptures), 1 exposition collective de photos avec 148 participants, 7 concerts avec la prestation de 15 artistes (classique : piano, violon, harpe, guitare ; chanson française, chanson de l'Amérique latine) ont été organisés et appréciés par le public.

Fête de Printemps et des 30 ans de la Galerie du Pressoir

La fête était très réussie ! Le temps magnifique, l'ambiance conviviale, la chaleur au local du four, la bonne humeur de tout le monde étaient de la partie. Quelques discours ont été dignes des 30 ans de la Galerie du Pressoir.

Ce fut aussi l'occasion de retrouver une enseigne complètement restaurée et rafraîchie.

« Culture du monde » – Exposition pour marquer les 30 ans de la Galerie

La Galerie du Pressoir a eu le grand plaisir de s'associer à la Société de développement de St-Sulpice pour l'organisation de cette manifestation et ainsi permettre au public d'aller à la découverte des cultures d'Amérique latine.

Cette alliance entre nos deux communes a permis d'aborder aussi bien les aspects

culturels traditionnels (exposition de pièces d'art précolombien) que des aspects contemporains à travers les peintures d'artistes latino-américains contemporains.

L'évènement a été rythmé par diverses animations culturelles (conférences, films) et ludiques (musique, chant, danse, gastronomie, contes pour enfants). La manifestation a remporté un grand succès et a bénéficié d'une excellente fréquentation.

La Galerie du Pressoir remercie chaleureusement les Municipalités d'Ecublens et de St-Sulpice, M. le Syndic Pierre Kaelin pour son magnifique discours lors du vernissage à St-Sulpice, la Société de développement de St-Sulpice et le Bureau cantonal de l'intégration pour son soutien financier.

Comptes 2015

L'exercice 2015 est clôturé avec un bénéfice d'exploitation de Fr. 9.78.

Si les comptes 2015 présentent un bilan équilibré, il faut relever que la provision pour le repas du comité non réalisé en 2015 a été annulée et que, compte tenu de ce fait, les activités de la Galerie présentent un **déficit de Fr. 1'500. - environ.**

Divers

Mme Mirjana Djukanovic, concierge, fait toujours un excellent travail.

En terminant ce bref rapport sur nos activités, nous tenons à remercier l'Autorité de son soutien constant et les services communaux pour leurs prestations toujours très utiles.

Nous apprécions tout spécialement la présence de la nouvelle déléguée de la Municipalité, Mme Danièle Petoud, lors de nos séances et manifestations. Nous nous efforçons de mériter la confiance ainsi témoignée.

Pour le comité 2015 de la Galerie du Pressoir :

Dorothee Bleikolm
Présidente

Gilbert Fontolliet
Vice-Président

◆ ◆ ◆ ◆

Commission d'intégration et d'échange suisses-étrangers de la Commune d'Ecublens/VD



La Commission a œuvré dans la composition suivante :

Présidente

- Mme Anne-Claude Studer
Conseillère municipale

Membres

- Mme Pascale Manzini
Conseillère municipale
- M. Christian Maeder
Conseiller municipal
- M. Aitor Ibarrola
Conseiller communal + représentant au Conseil d'établissement
- Mme Katharina Karlen
Paroisse protestante Ecublens-Saint-Sulpice
- M. Steve Renggli
Secteur Jeunesse Ecublens
- Mme Sarah Buchet
TSP Ecublens
(jusqu'en septembre 2015)
- Mme Silvia Baratech
Communauté espagnole
- Mme Claudine Breider
Communauté française
- M. Karim Cammoun
Communauté tunisienne musulmane
- Mme Sevdije Demir
Communauté turque
- M. Nam-Tran Hô
Communauté vietnamienne
- Mme Marie Thüler
Communauté russe
(jusqu'en septembre 2015)

- M. Mario Gaspar
Communauté portugaise
(dès novembre 2015)
- M. Pavle Velkov
Communauté macédonienne
(dès novembre 2015)

Mutations

Fin 2015, la Commission a accueilli deux nouvelles personnes, à savoir MM. Mario Gaspar et Pavle Velkov. En cours d'année, Mmes Marie Thüler et Sarah Buchet ont quitté la CIESEE.

Piccolo et Mama Voice

Les cours organisés en 2015 au CSCE ont rencontré un énorme succès.

Fête interculturelle



Pour la troisième année consécutive, cette manifestation s'est déroulée sur la place François Silvant, le samedi 30 mai 2015. Le soleil était de la partie et un public nombreux s'est déplacé et a pu apprécier les animations musicales, ainsi que les traditions culturelles et gustatives des différents pays représentés.

Le Service de la culture, des sports, de la jeunesse, de l'intégration et des églises a assuré la préparation de cette fête. Les Services des travaux et des bâtiments ont donné un coup de main fort apprécié et indispensable. Merci pour cette excellente collaboration.

Merci également aux membres de la CIESEE d'avoir participé, dès le matin, au montage et, le soir, au démontage des tentes et infrastructures sur la place, et d'avoir tenu pour la première fois un stand suisse. Merci également à M. Didier Bou-

card de Radio-Ouest pour l'animation de cette fête.

Assises de l'Immigration du 29 août 2015 à Avenches

La Présidente a représenté la CIESEE lors de ces assises. Le thème « valoriser la formation et la qualification des adultes : le défi post 9 février » était complexe. Les débats concernaient principalement le social et les orateurs sont régulièrement sortis de ce sujet pourtant très vaste.

Présentation du 30 septembre 2015 sur les droits politiques

2'300 lettres nominatives ont été envoyées aux citoyens étrangers qui ont le droit de vote à Ecublens, afin de les convier à cette soirée.

Une septantaine de personnes se sont déplacées à la grande salle du Motty, ce qui est satisfaisant, principalement du fait que celles-ci étaient très intéressées par le sujet.

Un énorme merci à M. Aitor Ibarrola pour sa présentation très claire et à M. Timba pour son témoignage.

La CIESEE se réjouit de la présence de nouveaux membres et de nouvelles communautés au sein de son comité. De nouveaux projets, notamment des contes en langues étrangères pour les enfants, sont en pourparlers.

Anne-Claude Studer, Présidente de la Commission d'intégration et d'échange suisses-étrangers de la Commune d'Ecublens (CIESEE)

◆ ◆ ◆ ◆

Paroisse d'Ecublens-Saint-Sulpice (Eglise Evangélique Réformée)



QUELQUES MOMENTS FORTS DE L'ANNEE

En pensant à l'année écoulée, nous évoquons avec reconnaissance quelques moments stimulants qui ont compté dans notre vie paroissiale.

Les rencontres œcuméniques

En plus de la traditionnelle célébration des chrétiens de l'Ouest lausannois en janvier, qui a eu lieu chez la communauté évangélique de Lazare à Bussigny, nous avons célébré en juin un culte commun avec la communauté anglophone Westlake Church à St-Sulpice et, en septembre, à Ecublens avec la communauté malgache.

Pour la troisième année consécutive, nous avons partagé notre rentrée paroissiale du début septembre avec la communauté catholique à St-Sulpice. Enfin, nous avons eu l'occasion d'accueillir, lors du culte de l'aube de Pâques à St-Sulpice, une équipe de jeunes et d'animateurs de l'Eglise catholique : prédication à deux voix et accueil à la communion, autant de signes qui nous encouragent à poursuivre cet élan.

Les redécouvertes du culte

La formule du premier dimanche du mois avec un culte plus accessible et plus dynamique continue à être appréciée. Nous pouvons souligner parmi ces rendez-vous bien fréquentés celui du mois de juin avec la clôture de la saison du culte de l'enfance qui a accueilli plus de 20 enfants à St-Sulpice et une quinzaine à Ecublens, ainsi que celui du mois de novembre auquel les nouveaux arrivés dans la paroisse étaient tout spécialement conviés, une expérience d'accueil que nous allons désormais renouveler deux fois par année.

Les questions autour de l'Eveil à la foi

L'offre de notre paroisse pour les familles avec des enfants de moins de six ans passe par un temps de remise en question. La formule classique du samedi en fin d'après-midi ne semble plus répondre à un besoin des familles. Il semble par contre qu'un événement ponctuel rassemble plus facilement : le succès de la crèche vivante au Motty en est un signe encourageant. Notre paroisse explore d'autres formules, entre autres un temps adapté aux plus petits en parallèle de la redécouverte du culte. A suivre...

Le week-end paroissial

Depuis plusieurs années, une équipe motivée organise ce rendez-vous, proposé à nouveau à Morgins en septembre 2015, à toutes les générations. Si le contenu de ce week-end sur le thème du témoignage a été largement apprécié, nous constatons que le nombre de participants plafonne à 30 et se renouvelle assez peu. Comme un voyage paroissial est prévu en 2016, nous n'organiserons pas ce week-end en 2016 et imaginons une autre formule pour une sortie en 2017.

Les cultes de l'Avent et le chœur de la nuit de Noël

Cette belle tradition installée depuis de nombreuses années demeure attendue et très bien fréquentée : chaque dimanche de l'Avent permet à un prédicateur différent d'offrir une contribution sur un thème décidé par les intervenants. En décembre 2015, cette série de cultes nous a permis de méditer le thème de l'attente. Quant au culte de la nuit de Noël à St-Sulpice, ce fut un grand moment : sur l'initiative de notre organiste Ezko Kikoutchi, une pièce composée par ses soins avec des paroles de notre pasteur Vincent Guyaz a permis à une trentaine de chanteurs d'offrir, dans une église trop petite pour l'occasion, un moment musical de qualité intégré à la liturgie.

Nos ministres

Nous avons vécu avec nos ministres une année tourbillonnante. En parallèle à un transfert partiel des activités de notre pasteur Vincent Guyaz à la Région, nous

avons accueilli avec bonheur une nouvelle diacre, Francine Lämmli, en septembre 2015. Après avoir souhaité « bonne route » à Dimitri Andronicos, stagiaire arrivé en mars et parti en octobre, en raison d'impératifs académiques, nous avons dit « au revoir et à bientôt » à Laurence Kesavjee en novembre. Elle s'absente, pour des raisons médicales, pour préparer en douceur l'arrivée d'un enfant. Nous nous réjouissons de la revoir à l'automne 2016.



Réflexion sur l'accueil

Une réflexion sur l'accueil entamée par le Conseil paroissial a conduit à quelques premiers aménagements, petits et grands. Parmi ceux-ci, on citera le réaménagement du coin rangement/baby-foot de la cure du Motty en un local coloré et accueillant, à disposition pour de nouvelles activités de rencontre et de partage. On évoquera aussi l'insertion de papillons dans les recueils Alléluia pour permettre à chacun d'obtenir des informations sur les activités de la paroisse, d'y participer, ainsi que d'offrir ses propres compétences pour diverses activités.

Une paroisse fortement soutenue par la base

Pour honorer ses engagements et offrir ses services, notre paroisse a besoin de moyens financiers et humains. Depuis quelques années, le Conseil paroissial a mis en œuvre des changements dans sa stratégie de levée de fonds. Les appels financiers ont été différenciés, ciblés tantôt sur les familles et l'offre de la paroisse à leur intention, tantôt sur les actions de solidarité, ou alors sur les aspects plus communautaires. Une fois par an, une carte de remerciements est envoyée à chaque personne qui a fait un don au cours de l'année écoulée.

Des remerciements sont aussi transmis aux habitués des cultes pour leurs contributions aux offrandes. C'est ainsi que les recettes sont en hausse et ont même permis de boucler les comptes 2015 avec un léger bénéfice. Mais l'économie paroissiale repose avant tout sur le bénévolat de nombreux paroissiens qui assument pas moins de 218 mandats différents, dans tous les domaines d'activité. Que ce soit pour l'animation du Culte de l'enfance, les visites, la gestion des locaux, la distribution du courrier, la décoration florale des églises, l'organisation de fêtes ou la diffusion d'information (pour ne citer que quelques exemples), des bénévoles engagés font vivre et rayonner la paroisse. Sans toutes ces personnes, notre paroisse ne pourrait tout simplement pas remplir ses missions de rassemblement, de témoignage et d'accompagnement. Un grand merci à tous ceux qui (s')investissent !

Le Conseil paroissial



Eglise catholique romaine

Paroisse de Renens et environs

La Paroisse catholique romaine de Renens et environs couvre le territoire des Communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens (pour une fraction de la commune) et St-Sulpice. Les lieux de culte sont l'Eglise de St-François à Renens et la Chapelle Ste-Claire à St-Sulpice.

Une caractéristique paroissiale est de rassembler des fidèles de plusieurs langues et horizons, dont des Portugais, des Italiens et des Hispanophones, outre les Suisses. De plus, deux petites communautés albanaise et malgache célèbrent régulièrement à St-François ou dans la Chapelle Ste-Claire à St-Sulpice.

3 octobre : un nouveau prêtre a été accueilli, l'Abbé Emmanuel Rudacogora, après le départ à Clarens de l'Abbé Marek Sobanski. Il a pu être introduit dans la diversité de la Paroisse lors de la 2^e Fête des communautés.

10 juin : la Fédération Ecclésiastique des Eglises Catholiques, FEDEC a tenu son assemblée générale à la Salle de spectacles de Renens.

Eglise de St-François

Une Commission de gestion interne agit en qualité d'intermédiaire entre le Conseil de paroisse et les communes intéressées pour examiner préalablement le budget, les comptes d'exploitation annuels et les propositions qui lui sont faites concernant l'entretien des églises.

Cette Commission paroissiale œuvre de manière dynamique et entretient d'excellents rapports de travail avec un Conseil de paroisse composé de membres très engagés et actifs.

En 2015, elle a tenu 4 séances dont 2 en présence des délégués du Conseil de paroisse.

Mars 2015 : un préavis (n° 61-2015) a été accepté par le Conseil communal de Renens pour la réfection de la verrière de l'Eglise. Le remplacement de l'ensemble de la verrière était indispensable pour des raisons de salubrité et de sécurité. Le bâtiment de l'église figurant au recensement

architectural du Canton de Vaud avec la note 2, la section monuments et sites du Canton a été consultée et a donné son accord. Les travaux ont été réalisés durant l'été 2015.

Les frais d'exploitation se sont élevés à Fr. 263'532.- pour l'année 2014, somme répartie en 2015 entre les Communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, St-Sulpice et Renens, au prorata du nombre d'habitants catholiques enregistrés au 1^{er} octobre 2014. La participation d'Ecublens pour 2015 a été de Fr. 80'217.45.

Quelques évènements de l'année 2015 :

- 25 et 26 avril : visite canonique (officielle) de l'Evêque Charles Morerod, qui a pu découvrir les richesses mais aussi les défis intercommunautaires et encourager la Paroisse à continuer dans cette voie.
- 3 juin : assemblée générale annuelle de la Paroisse.
- 3 octobre : 2^e édition de la Fête des communautés, ex-kermesse de la paroisse de Renens, avec une participation active des communautés.
- 14 et 15 novembre : 2^e édition de la comédie musicale *l'Amour le Vrai*, racontant la vie de François et de Claire d'Assise, qui a enchanté les spectateurs.
- Avent : trois concerts, soit classique, gospel et latino.



◆◆◆◆

Séances intermunicipales

Délégation d'Ecublens au Bureau intermunicipal : M. Pierre Kaelin, Syndic

Le Bureau intermunicipal, regroupant Mmes et MM. les Syndics de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Sainte-Croix, s'est réuni en 2015 :

- 4 fois, sous la présidence de M. Georges Cherix, Syndic de Villars-Sainte-Croix.
- 3 fois, sous la présidence de M. Alain Clerc, Syndic de St-Sulpice.

Ci-dessous, les objets discutés par le Bureau intermunicipal :

- Cap sur l'Ouest lausannois 2016 – Création d'un fonds de réserve et pérennisation de ladite manifestation, etc.
- Musée informatique BOLO – Point de situation.
- Théâtre Kléber-Méleau – Informations sur la création d'une fondation, budgets, journée de passage de témoin entre MM. Mentha et Porras, etc.
- PubliBike – Subvention (référence au dernier versement effectué en 2013).
- Contrôle énergétique dans les bâtiments – Création/validation d'un formulaire à annexer lors de la délivrance du permis d'habiter.
- Affichage culturel et électoral – Contrat avec la Société générale d'affichage (SGA).
- Postulats (1 venant du parti des Verts de Renens et l'autre du parti socialiste des communes de l'Ouest lausannois) pour un Ouest lausannois fort, et étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'agglomération Lausanne-Morges.
- Groupe technique Chavannes-près-Renens lors de séances relatives au Plan directeur intercommunal (PDI).
- Points soulevés par MM. Kaelin, Gorgeat et Tendon sur la collaboration entre communes au niveau de l'Ouest lausannois (ex. restructuration convention SDOL, PolOuest, etc.).
- Règlement pour les émoluments de construction.

- Budget 2016 de la PolOuest.
- SDOL – Budget 2016.
- SDOL-PALM-TL – Informations diverses (séance du 14.01.2015 avec les Chefs de service de l'urbanisme, paiement pour les études sur les bus à haut niveau de service (BHNS), PALM 2016, état sur la RC1, procédure d'approbation des plans tram T1, etc.).
- Inspection intercommunale des chantiers (IIC) – Approbation des comptes + rapport d'activité 2014.
- Approbation du budget 2016.
- Résiliation de la convention de collaboration avec la SUVA – Mandat de surveillance des chantiers à l'Inspection intercommunale des chantiers de l'Ouest lausannois (ICC-OL).
- 50 ans de la Fondation ProFa – Contribution des communes liée à cet événement.
- Union des communes vaudoises (UCV) / Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) / Parascolaire.
- Equipement de défibrillateurs dans les communes (nombre, etc.).
- Célébration de l'élection de M. Parmelin au Conseil fédéral.
- Vice-présidence du Gropil jusqu'à la fin de la législature.
- Paiement des heures supplémentaires de Mme Ariane Widmer.

La séance BI du 3 mars 2015 a été consacrée à une rencontre annuelle entre les Syndics et les Députés de l'Ouest lausannois à laquelle a été invitée Mme la Préfète Anne Marion Freiss. Il a été débattu notamment des points suivants : présentation des dossiers axes forts concernant l'Ouest lausannois, à savoir : tram 1^{ère} étape, Flon-Renens – Tram 2^e étape, Renens-Bussigny-Villars-Ste-Croix – BHNS, Prilly-Renens-Crissier – Centre sportif de la Patinoire de Malley – Rénovation de la patinoire et création d'une piscine couverte – Taxe sur la plus-value des futurs plans de quartiers et autres qui se développeraient dans les communes de l'Ouest lausannois, etc.

La 2^e partie de la séance BI du 22 avril 2015 a été consacrée au budget de la PolOuest 2016, en présence de MM. Frédé-

ric Schaer, Commandant, et Michel Farine, Président de PoOuest.

La séance budget SDOL 2015, budget de fonctionnement et budget-cadre des chantiers d'études, a eu lieu le 10 juin 2015, de 8 h à 10 h, dans les locaux du SDOL, en présence de Mme Ariane Widmer, Cheffe du SDOL.

La 1^{ère} partie de la séance BI du 1^{er} septembre 2015 a été consacrée à la résiliation de la convention de collaboration avec la SUVA, en présence du Dr Marc Truffer, Directeur, Chef de division de la SUVA.

Cette fin d'année marquant le départ/démission de M. André Gorgerat, Syndic de Chavannes-près-Renens, nous tenons à le remercier chaleureusement de l'engagement qu'il a témoigné tout au long de son mandat politique et formulons nos meilleurs vœux pour la suite de ses futures activités.

De même, nous souhaitons la bienvenue à son remplaçant, M. Jean-Pierre Rochat, Vice-Syndic, qui assurera l'intérim jusqu'à la fin de cette législature.

◆ ◆ ◆ ◆

Lausanne Région Secteur Ouest

Délégation d'Ecublens au Bureau du secteur Ouest : M. Pierre Kaelin, Syndic.

Le Conseil du secteur Ouest de Lausanne-Région a tenu en 2015 :

- 1 séance sous la présidence de M. Georges Cherix, Syndic de Villars-Ste-Croix.
- 1 séance sous la présidence de M. Alain Clerc, Syndic de St-Sulpice.

Les principaux objets traités ont été :

- Informations du Président :
 - Bureau du PALM (fermeture au 30.06.2015). Reprise des fonctions et activités par le Canton dès le 30.06.2015.

- Manifestation « Dimanche sportif » – Concentration des activités de cette manifestation sur le pôle de Malley.
- Théâtre Barnabé – Financement de Lausanne Région.
- Brochure Vaud Famille – Subvention.
- Stratégie pour la législature 2017-2021.
- Trophée PERL – Edition 2016.
- Association des secrétaires des Conseils communaux – Subvention.
- Création d'un poste de coordinateur LIFT, sur proposition de la Commission « Formation et emploi des jeunes ».
- Comptages quinquennaux – Rapports finaux et synthèses.
- Distribution de flyers sur la journée de réflexion visant à resserrer les liens entre « Famille, école et société ».
- PALM 2016.
- Comptes 2015 de Lausanne Région, comprenant entre autres :
 - Soutien financier pour la rénovation de la barque « La Vaudoise ».
 - Département « Affaires régionales ».
 - Département « Agglomération ».
 - Promotion économique – Trophée PERL.
 - Commissions (cotisation) – Plateforme intergénération, AppApp, Dépendances.
 - Plate-forme « Territoire et Equipements ».
 - Comptes « Appui au dispositif lausannois » / Excédent.
 - Etc.
- Budget 2016, comprenant entre autres :
 - Affaires régionales.
 - Agglomération.
 - Promotion économique (Subvention LADE) – Projet Réseau Entreprendre.
 - Commissions (Cotisation).
 - Commission « Formation et Emploi des Jeunes ».
 - Salon des métiers 2016 – Débat sur la présence ou non de Lausanne Région à ce salon.
 - Etc.
- CIGM :
 - Complexe sportif de Malley – Convention, préavis et ses annexes sur le cautionnement, etc.

- Election du représentant du secteur Ouest à la « Commission Dépendances et prévention ».

La 2^e partie de la séance du Secteur Ouest de Lausanne Région du 5 février 2015 a été entièrement consacrée au projet de complexe sportif de Malley (piscine-patinoire) en présence de M. Imhof et des Municipaux des communes respectives de l'Ouest lausannois.

Les séances prévues les 10 juin et 4 novembre 2015 ont été annulées, faute d'objets à traiter.

En dehors de cela, le Conseil du secteur Ouest de Lausanne Région a reçu plusieurs de ses représentants dans les différents groupes de travail, commissions ou plateformes pour un tour d'horizon général sur leurs activités.

Cette fin d'année marquant le départ/démission de M. André Gorgerat, Syndic de Chavannes-près-Renens, nous tenons à le remercier chaleureusement de l'engagement qu'il a témoigné tout au long de son mandat politique et formulons nos meilleurs vœux pour la suite de ses futures activités.

De même, nous souhaitons la bienvenue à son remplaçant, M. Jean-Pierre Rochat, Vice-Syndic, qui assurera l'intérim jusqu'à la fin de cette législature.

♦ ♦ ♦ ♦



Délégation d'Ecublens: Municipalité in corpore (assemblée générale), Mme Anne-Claude Studer (groupe « Activités sportives »), Mme Pascale Manzini (plateforme « Dépendance et prévention »), Conseillers municipaux.

L'ASSOCIATION LAUSANNE REGION

Lausanne Région intervient, sur demande de ses 29 communes, pour toutes les questions dépassant les frontières communales. L'association agit pour résoudre les problèmes régionaux, d'agglomération et de

coordination intercommunale. Qu'il s'agisse de territoire ou d'environnement, de mobilité ou d'économie, de problèmes liés à la petite enfance, à la formation, ou à la prévention des dépendances, Lausanne Région œuvre pour mieux servir son bassin de population.

La Commune de Lausanne est répartie sur trois secteurs.

Les Communes de Jorat-Menthue et de Poliez-Pittet ont démissionné de Lausanne Région à fin 2015.

Communes membres

Secteur Ouest	Secteur Nord	Secteur Est
Lausanne	Lausanne	Lausanne
Bussigny	Bottens	Belmont-sur Lausanne
Chavannes-près-Renens	Bretigny-sur-Morrens	Epalinges
Crissier	Cheseaux-sur-Lausanne	Lutry
Ecublens	Cugy	Mézières
Prilly	Froideville	Montpreveyres
Renens	Jorat-Menthue	Paudex
St-Sulpice	Jouxten-Mézery	Pully
Villars Ste-Croix	Le Mont-sur-Lausanne	Savigny
	Morrens	Servion
	Poliez-Pittet	
	Romanel-sur-Lausanne	

Assemblée générale (AG)

Deux assemblées générales ont été organisées en 2015. L'AG de printemps du 25 mars à Cheseaux-sur-Lausanne a adopté les comptes 2014. Celle d'automne, qui s'est tenue le 7 octobre à Ecublens, a validé le budget 2016. A cette occasion, Lausanne Région a informé ses communes membres de l'avancement du projet « Centre sportif de Malley ». A l'issue de cette assemblée, la Présidente de la Commission « Dépendances et prévention » a présenté les nombreux travaux de la commission.

Le Bureau de coordination (BC)

Présidé par M. Gustave Muheim (Syndic de Belmont) et accompagné par la secrétaire générale Mme Patrizia M. Darbellay, le BC a suivi le travail des trois départe-

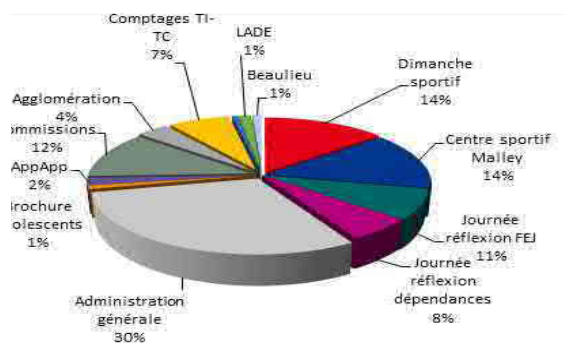
ments de Lausanne Région : Agglomération et territoire, Affaires régionales et Promotion économique. Les comptes, le budget et les objets relatifs à chaque commission ont été étudiés. Outre le suivi des travaux des départements, détaillés dans ce rapport d'activités, le BC a notamment :

- Accompagné la fermeture du Bureau du projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).
- Développé la communication à propos du nouveau Centre sportif de Malley et suivi les votes de ses communes membres.
- Décidé d'octroyer un mandat à l'association SEREC qui apportera son appui dans l'élaboration de la nouvelle stratégie régionale, demandée par le Canton dans le cadre de la LADE.
- Validé les demandes de la « Commission « Dépendances et prévention » d'attribuer des subventions via son Fonds de prévention (détail sous rubrique).
- Attribué une subvention de Fr. 5'000.- à l'association Vaud Familles pour la réimpression de sa brochure.
- Accepté la demande de la Commission « Formation et emploi des jeunes » de créer un poste de coordinateur LIFT (détails sous rubrique).

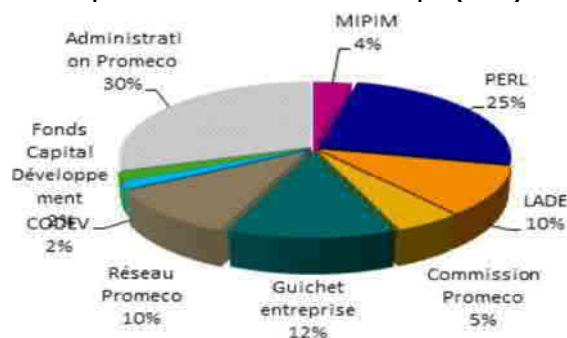
Les effectifs de Lausanne Région

L'équipe technique de Lausanne Région est composée de 6 personnes qui travaillent pour un 4,6 équivalent plein temps (EPT).

Secrétariat général, Départements Agglomération et Affaires régionales (2.4 EPT)



Département Promotion économique (2 EPT)



Le 0.2 EPT de la déléguée communication ne figure pas dans les graphiques, car son temps est ventilé sur tous les projets.

LA COMMUNICATION DE LAUSANNE REGION

L'un des principaux dossiers de l'année en matière de communication est celui de la présentation du nouveau **Centre sportif de Malley**. Lausanne Région a organisé et coordonné deux soirées (les 10 et 12 février 2015) qui ont attiré plus de 800 personnes. Devant un parterre d'élus communaux, cantonaux et fédéraux, ainsi que de sportifs de tout horizon, deux films ont été réalisés pour l'occasion, attestant de l'importance régionale du nouveau Centre sportif. En outre, deux brochures éditées par Lausanne Région et avantageusement distribuées ont détaillé le projet sous toutes ses facettes.

La journée du Dimanche sportif du 4 octobre 2015 a été un autre moment marquant de l'année. Cet événement sportif régional, qui a lieu tous les 2 ans, a pour objectif de promouvoir la pratique sportive en proposant des initiations et démonstrations gratuites. L'évènement a été largement annoncé sur les ondes des radios locales, et diffusé dans nos journaux, notamment par le biais d'un supplément dans le Journal 24 Heures.

Deux journées de réflexion ont été organisées principalement à l'intention des représentants des communes, mais aussi ouvert au public intéressé par les thématiques. Cette année, il a été question de « Drogues, prévenir, agir ? Quels outils pour les communes ? » (27 mai 2015) et d'« Ecole, famille, société : Quels liens ? » (18 novembre 2015). Les deux journées ont été bien relayées dans les journaux communaux. Une interview de Ruth Dreifuss et

un reportage de la Télé ont couvert la journée du 27 mai.

Le 3 décembre 2015, Lausanne Région a présenté les résultats des **comptages 2010-2014** lors d'une conférence de presse en présence de nombreux médias (presse, radio et télévision). L'association a entrepris un important travail de vulgarisation des données trafic, sous forme de visuels explicatifs, pour la bonne compréhension des médias et du grand public.

En outre, l'association a étayé son analyse en la plaçant dans le contexte socio-économique actuel, favorisant ainsi la corrélation entre divers paramètres, soit le trafic de l'agglomération Lausanne-Morges, l'évolution de la population, l'augmentation du parc véhicules et la croissance de l'emploi.

Comme chaque année, le **Prix PERL** a fait l'objet d'une forte couverture médiatique.

La cérémonie de remise des prix aux lauréats (à hauteur de Fr. 100'000.-) qui récompense publiquement les porteurs de projets, s'est déroulée sous les projecteurs de La Télé. Sept courts métrages mettant en scène les projets nominés ont été présentés en direct. Cette promotion de l'économie régionale a également fait l'objet de divers articles dans la presse, avant et après la cérémonie.

L'équipe de Lausanne Région gère les sites internet suivants :

- www.lausanneregion.ch
- www.lausanneparkingrelais.ch
- www.enfance.ch
- www.kiftontaf.ch
- www.guidesportif.ch
- www.addiction-vaud.ch

AGGLOMERATION ET TERRITOIRE

Projet d'agglomération Lausanne Morges (PALM)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la « cellule stratégique partenariale », qui regroupe des représentants du Canton et des schémas directeurs, est devenue officiellement l'organe technique responsable du projet d'agglomération Lausanne-Morges.

Lausanne Région a été chargée d'effectuer les démarches en vue de fermer le bureau et de clôturer les comptes. Le solde après bouclage a été transmis au Service du développement territorial (SDT). Ce montant sera utilisé pour financer les études et la communication du PALM qui entame sa 2^e révision (PALM 2016). Le document de référence du PALM 2016, dit de « III^e génération », est attendu par la Confédération au 31 décembre 2016.

A l'avenir, Lausanne Région et Région Morges maintiendront leurs participations financières aux études transversales PALM pour leurs propres communes. En outre, les deux associations seront impliquées dans l'organisation des Conférences d'agglomération. Lausanne Région poursuit sa participation au Comité de pilotage du PALM, par la présence de son Président et de la secrétaire générale.

MOBILITE

Comptages TC et TI 2010-2014

Sous la responsabilité de Mme Patrizia M. Darbellay, secrétaire générale de Lausanne Région, la Commission « Transports » est présidée par Mme Claudine Wyssa, Syndique de Bussigny.

La commission est chargée notamment des comptages routiers quinquennaux des transports en commun (TC) et des transports individuels (TI). Organisés par Lausanne Région, en collaboration avec le Canton et Région Morges, les résultats de la campagne de comptages 2010-2014 ont été présentés le 3 décembre 2015 à Bussigny. Exceptionnellement, en raison des travaux prévus dans les Villes de Renens et Lausanne, les comptages ont été avancés à 2014 et portent sur quatre ans au lieu de cinq.

Depuis 1975, Lausanne Région gère l'entier du processus des comptages quinquennaux du trafic. Ils s'étendent aujourd'hui à l'ensemble de l'agglomération Lausanne-Morges. Les données de fréquentation des transports publics (tl, LEB, CGN, MBC, Car-Postal et CFF), ainsi que les données de plus de 380 postes de relevés du trafic routier et autoroutier, ont été prises en compte pour étudier l'évolution de la mo-

bilité dans l'agglomération. La presse a fait un large écho de cette campagne. Les comptages périodiques des utilisateurs de la route et des transports collectifs constituent une référence concrète permettant de confirmer les tendances, de valider les choix politiques et techniques en matière de mobilité. Enrichis d'une analyse sur l'évolution socio-économique, ils permettent de guider les décideurs sur la recherche des solutions optimales, sachant combien la mobilité est l'un des moteurs de l'économie.

Quelques résultats en bref

Les transports publics sont en progression constante

En 2014, les entreprises de transports publics ont enregistré plus de 140 millions de voyageurs sur notre périmètre d'étude. La croissance de la fréquentation générale des transports collectifs (TC) est de +3.2% par année. Elle demeure régulière. Les projets prévus à l'horizon 2030 devraient renforcer encore cette tendance : tram, bus à haut niveau de service (BHNS), M3, mesures d'accompagnement mobilité douce, requalifications routières et autres.



Forte augmentation du trafic autoroutier

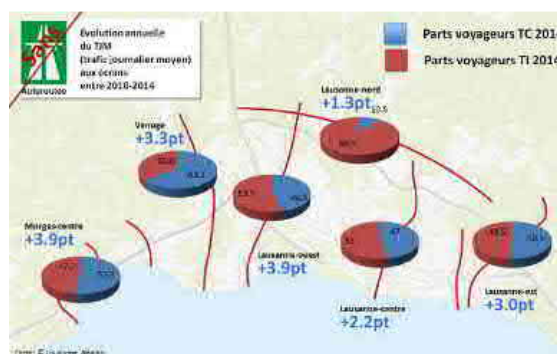
L'autoroute absorbe la majorité de l'augmentation du trafic individuel (TI) durant la période 2010-2014. Sa capacité arrive aujourd'hui à saturation aux heures de pointe. Par contre, le trafic automobile dans les centres n'a pas augmenté, grâce au report modal sur les transports en commun. Pour les communes périphériques, moins bien desservies en transports publics, la voiture reste privilégiée.



Augmentation du report modal

L'engagement politique et le soutien de la population ont permis la réalisation des projets de mobilité de cette dernière décennie. Les comptages l'attestent : si l'évolution du trafic est aujourd'hui maîtrisée dans les centres, l'anticipation pour les besoins futurs reste un enjeu.

Le graphique montre clairement que lorsque l'autoroute n'est pas prise en compte, on assiste à un report modal (la part voyageurs TC sur celle TI augmente sensiblement.)



Une analyse globale de l'agglomération Lausanne-Morges

Au travers d'une analyse complémentaire, Lausanne Région a placé la mobilité dans son contexte socio-économique afin de comparer l'évolution du trafic avec la croissance de la population, la courbe de l'emploi et la progression du parc de véhicules.

ECONOMIE ET ENTREPRISES

La Commission Promotion économique

Sous la responsabilité de M. Federico D. Andreani, délégué économique de Lausanne Région, la Commission « Promotion économique » est présidée par

Mme Susanne Perrudet, Municipale à Villars-Ste-Croix.

La Commission s'est réunie à trois reprises pour aborder les questions suivantes :

- Prix PERL : analyse de l'édition 2015 et préparation de l'édition 2016.
- Fonds Capital Développement (FCD) : analyse et discussion sur l'avenir du fonds.
- Lancement du projet de création d'un jeu sur l'entrepreneuriat.
- Collaboration avec le Réseau Entreprendre @ Suisse romande.
- Soutien et participation à diverses manifestations de promotion économique 2015-2016.

Le Fonds Capital Développement (FCD)

Depuis 2006, Lausanne Région apporte, par son Fonds Capital Développement (FCD), une source de financement aux entreprises, à l'exception de l'hôtellerie et de la restauration. Ses prêts encouragent le développement des sociétés de la région dans les domaines de la production ou de la commercialisation de biens et services. Trois prêts ont été accordés, dont deux déjà remboursés durant l'exercice 2015. Le dernier prêt sera soldé début 2016.

Durant l'exercice 2015, un groupe de travail composé d'experts du monde financier, politique et institutionnel s'est réuni à trois reprises pour faire un point de situation et réfléchir à l'avenir du fonds. Depuis 2006, les conditions cadres ont fortement changé en matière d'aides financières. Une palette de nouveaux instruments de soutien ont fait leur apparition (FIT, Inno-vaud, Venture Capital, etc.). En outre, l'équipe de gestion du FCD n'a ni les ressources, ni les compétences nécessaires en matière de gestion de crédits pour assurer un suivi optimal des dossiers de prêts. Un rapprochement avec une structure existante disposant de ce savoir-faire s'avère nécessaire.

Des contacts ont été établis avec la Fondation Microcrédit Solidaire Suisse (MSS) qui dispose d'un processus professionnel en matière de gestion des demandes et d'octrois de crédits. Lausanne Région sou-

haite externaliser une partie du processus d'analyse et de suivi des demandes à MSS. Une nouvelle collaboration en ce sens est prévue courant 2016.

LES ACTIONS DE VALORISATION DU TISSU ECONOMIQUE REGIONAL

Vaud œnotourisme : un canton fier de son terroir et uni pour le promouvoir

L'Etat de Vaud a décidé de faire de l'œnotourisme un « art de vivre » et de promouvoir cet atout économique : « Terre d'excellence du vin et des plaisirs gastronomiques, le Canton de Vaud propose à ses visiteurs pas moins de huit appellations viticoles, la plus grande densité de chefs étoilés au monde, des dizaines de produits du terroir à déguster, une atmosphère unique et des panoramas à couper le souffle ! ». Le 10 mars 2015, une soirée a été organisée avec la présence du Conseiller d'Etat Philippe Leuba, dans le cadre de « Habitat & Jardins », pour présenter le concept œnotourisme. Lausanne Région et Lausanne Tourisme ont participé activement à cette soirée et ont envoyé, pour cette occasion, plus de 1'000 invitations.

MIPIM : un rendez-vous annuel à ne pas manquer !

Depuis 25 ans, le MIPIM offre un accès aux plus gros projets de développement immobilier du monde. Une délégation constituée des collectivités publiques vaudoises et genevoises, accompagnée de nombreux acteurs privés, a participé au MIPIM du 9 au 12 mars 2015. Lausanne Région a pris part à cette délégation en collaborant activement à la mise en valeur des projets urbanistiques de l'agglomération. Cette année, la Chambre du commerce et de l'industrie france-suisse (CCI) a organisé le stand qui a réuni 60 partenaires et 150 participants suisses.

Les élus politiques ont pu s'exprimer et échanger des idées lors de deux ateliers, traitant des thématiques « Mixité, réel détonateur de l'activité ou programmation d'un échec ? » et « Villes hyper connectées, besoin ou prémisse d'une ville obsole ? ». Une table ronde a été organisée conjointement avec le stand de la métropole de Lyon, sur le thème : « Confluence-

(Lyon) / Praille-Acacias-Vernet (Genève) / Malley : quelles sont les clefs du succès d'un partenariat public-privé pour transformer des polarités urbaines » ?

La délégation de Lausanne Région présente au MIPIM était composée de :

- M. André Gorgerat, Syndic de Chavannes-près-Renens.
- M. Claude Daetwyler, Chef du Service de l'urbanisme à Chavannes-près-Renens.
- M. Gustave Muheim, Président de Lausanne Région.
- M. Federico D. Andreani, délégué économique de Lausanne Région.

Le message politique de remerciements aux partenaires a été transmis par le Président de Lausanne Région.

Cafés « Entreprendre PACTE »

Lausanne Région soutient depuis 3 ans l'organisation des Cafés « Entreprendre » de l'Association PACTE.

Ces rencontres avec des entrepreneurs, des spécialistes de la finance, des assurances, du marketing et du droit, soutiennent et informent les femmes désireuses de créer leur propre entreprise. Une vingtaine de femmes étaient présentes lors du dernier Café « Entreprendre ». Toutes planifiaient à terme de réaliser leur projet, avec une idée très précise pour certaines d'entre elles. La promotion économique de Lausanne Région leur a proposé un soutien complémentaire pour assurer la progression de leurs projets. La seule condition étant que le développement géographique de l'activité soit prévu dans le périmètre de l'une des communes membres de Lausanne Région.

« Village de l'innovation » au Comptoir Suisse

Forte de l'expérience réussie au Comptoir Suisse en 2013, PME Romandie a étoffé son concept permettant aux start-up et PME innovantes de la région de promouvoir leurs activités auprès du grand public. « Village de l'innovation » a vu le jour, devenant un lieu dynamique, riche en synergies pour les entreprises participantes, ainsi

qu'un lieu de découverte pour les nombreux visiteurs du Comptoir.

Lausanne Région, ainsi que d'autres partenaires institutionnels et privés, ont soutenu activement le Village dans le cadre du 96^e Comptoir Suisse, en 2015. 23 start-up parmi les mieux classées au niveau helvétique, présentant des activités diverses et variées, ont accepté de participer à la 1^{ère} édition du « Village de l'innovation ».

Le résultat global fût très positif et l'engouement du public n'a pas manqué. Le concept du « Village de l'innovation » a dépassé le stade de la simple vitrine économique. La création d'une dynamique par des animations et des démonstrations cohérentes, ainsi que l'atmosphère créée au sein de l'espace, ont largement contribué à la réussite de la vitrine. Les prestations de conseils, d'orientation et de réseautage dispensées aux entrepreneurs de la place se sont avérées extrêmement précieuses.

Seedstarsworld, une compétition de start-up mondiale

SeedStarsWorld est une association suisse qui organise depuis 3 ans une compétition mondiale ciblant les entrepreneurs des pays émergents et les écosystèmes de start-up en pleine croissance. En mars 2015, SeedStarsWorld s'est approchée du Canton (SPECo) pour lui faire part de sa volonté de baser la compétition 2016 à Lausanne. L'accueil d'une telle manifestation a suscité l'intérêt de nos Autorités qui se sont tournées vers Lausanne Région et ses partenaires afin de préparer la venue de cette compétition mondiale.

Le Département « Promotion économique » de Lausanne Région s'est entretenu avec la Ville de Lausanne et la CVCI qui ont émis, toutes deux, un préavis favorable, considérant cette manifestation comme une opportunité de devenir une capitale des start-up. L'événement, dont la finale est prévue en mars 2016, positionne Lausanne et sa région, ainsi que le Canton de Vaud, comme centre de la communauté start-up. Plus de 50 villes de pays émergents, des représentants d'incubateurs, d'associations, d'entreprises, ainsi que des investisseurs, se rencontreront à Lausanne. Cette manifesta-

tion donnera accès aux entreprises de la région à de nouveaux marchés en pleine expansion susceptibles de favoriser leur propre développement.

« Réseau Entreprendre » Suisse romande

A l'origine, le concept « Réseau Entreprendre » a été développé en France. Sur une base bénévole, des chefs d'entreprises s'engagent à transmettre leur savoir-faire et accompagnent de nouveaux entrepreneurs. Ainsi, les membres de « Réseau Entreprendre » donnent leur temps pour étudier les projets à haut potentiel en coopérant avec les Autorités compétentes. Durant l'exercice 2015, Lausanne Région a souhaité collaborer avec « Réseau Entreprendre », sur la base d'un partenariat d'une durée de 3 ans (2016-2018). Déjà en cours d'année 2015, trois projets issus de Lausanne Région ont été suivis par « Réseau Entreprendre » Suisse romande, dont un a été éligible d'un accompagnement sur 2 ans.

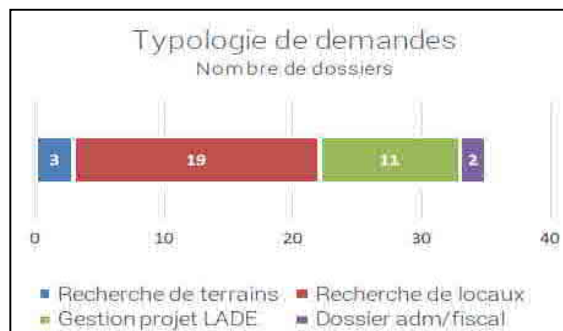
« StartInnov », journées entrepreneuriales à Renens

Lors de la 1^{ère} semaine entrepreneuriale de la Ville de Renens, organisée avec l'appui de l'ECAL en novembre 2014, et sur impulsion de l'UniverCité, appuyé par Lausanne Région et Innovaud, une première série de journées « StartInnov » ont été proposées. Ces journées de formation gratuite, courtes et efficaces, permettent aux étudiants de différentes Hautes Ecoles de présenter des projets. Ils se familiarisent, au travers d'une simulation de création d'entreprise, au développement de projets, à la mise sur pied d'une équipe, à obtenir un financement et à trouver des investisseurs. Trois journées « StartInnov » ont été organisées : le 14 février, le 20 juin et le 21 novembre 2015 pour conclure la 2^e semaine entrepreneuriale de la Ville de Renens, avec le soutien du Service cantonal de la promotion économique.

Le « guichet d'entreprises »

L'une des missions du département consiste à soutenir la création et le développement des entreprises dans la région. Sous forme de « guichet d'entreprises », Lausanne Région propose des prestations d'information, de conseils, d'analyses de

modèles et de plans d'affaires, d'un accompagnement à la recherche de locaux et d'une orientation vers des partenaires et des organismes spécialisés en matière d'aide au financement et de coaching. Cette mission s'inscrit dans une convention établie entre Lausanne Région et le Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) du Canton de Vaud.



Soutiens financiers directs de Lausanne Région

Durant l'exercice 2015, le Département « Promotion économique » a poursuivi son soutien à diverses institutions actives dans le domaine de la création et du développement d'entreprises :

- Les Ateliers de la Ville de Renens (Fr. 10'000.-) pour leur apport à la consolidation du « Pôle Design ».
- Microcrédit Solidaire Suisse (Fr. 15'000.-) pour leur engagement envers les per-

sonnes visant l'indépendance économique par la création d'une petite entreprise.

- La Muse à Lausanne a été soutenue par Lausanne Région durant deux ans. Une nouvelle association « Work'N' Share », entièrement autofinancée, a été créée le 1^{er} avril 2015. Le projet s'est achevé sur un bilan positif et le soutien de Lausanne Région à « La Muse » a pris fin en mars 2015.

Prix entreprendre Lausanne Région (PERL)

Depuis 2003, **plus de 56 projets pour un montant total de Fr. 1'260'000.-** ont récompensé des entreprises actives aussi bien dans des domaines traditionnels que dans la high-tech. Pour les communes membres de Lausanne Région, c'est l'opportunité de souligner l'intérêt que les collectivités publiques portent à l'encouragement de l'entrepreneuriat et au développement économique régional.

13^e cérémonie de remise des prix PERL

Le 7 mai 2015, plus de 450 invités ont assisté à la cérémonie qui a été retransmise en direct sur la chaîne de télévision régionale La Télé. Sept entreprises nominées, désignées parmi **47 candidatures**, ont été découvertes par le public et les téléspectateurs. **Les 5 entreprises primées se sont partagées un montant total de Fr. 100'000.-** dans des secteurs d'activités aussi diversifiés que les sciences de la vie, les technologies médicales, la robotique ou le service à la personne tel que le pressing ou une application haut de gamme pour apprendre la musique classique.

- 1^{er} prix à KB Medical SA.
- 2^e prix à Flyability SA.
- 3^e prix à Nanolive SA.
- Prix micro-Entreprise à On My Way SA.
- Prix « Coup de cœur du Jury » à Tombooks Sàrl, Pully.

En été 2015, diverses réflexions ont été menées sur le processus d'attribution des prix aux lauréats, notamment leur participation à la remise des prix, le traitement des non-lauréats et la dotation des prix. Les modifications adoptées seront appliquées dès l'édition 2016. L'appel à candidatures de l'édition 2016, démarré en oc-

tobre 2015, a été fortement soutenu par l'ensemble des partenaires privés et publics du prix. Le scénario de la remise des prix PERL 2016 subira des adaptations non négligeables afin de garder son attractivité.

Préavis de Lausanne Région dans le cadre de la LADE

En tant qu'association régionale, Lausanne Région préavise les demandes de subvention provenant des communes, schémas directeurs ou d'autres porteurs de projets (public/privé) selon la Loi sur l'appui au développement économique (LADE). En 2015, **13 préavis ont été acceptés** par le Service de la promotion économique et du commerce cantonal (SPECo). **1 projet a reçu une aide à fonds perdu**, conformément à l'art. 14 de la LADE. Cet article vise à renforcer l'image du Canton dans un secteur prioritaire de la Politique d'appui au développement économique (PADE) et celui de l'industrie des produits haut de gamme, en l'occurrence l'horlogerie. Il s'agit de l'exposition « L'éloge de l'heure – Six siècles d'affichage de l'heure » qui s'est déroulée de mai à septembre 2015 au MUDAC et de l'itinérance de l'exposition à travers le monde planifiée pour 2016-2019 (budget total Fr. 670'000.-, soutien accordé Fr. 100'000.-).

L'appui spécifique aux différents porteurs de projets régionaux requiert un travail de fond, une collaboration et un suivi étroits avec le demandeur. Parfois, plusieurs séances et échanges de correspondance sont nécessaires afin de pouvoir établir le préavis final correspondant aux attentes de l'instance de décision (le SPECo). Il est à relever que Lausanne Région a toujours été appuyée efficacement par l'ensemble des collaborateurs du SPECo. Tous travaillent dans une démarche constructive à l'élaboration des projets.

Selon la LADE, Lausanne Région est officiellement reconnue comme organisme de promotion économique participant aux objectifs de promotion fixés par la LADE (art. 12 et 13), entrée en vigueur en 2008. A ce titre, l'association bénéficie, dans le cadre d'une convention passée avec le Canton de Vaud depuis 2012, d'une subvention annuelle de Fr. 91'000.-.

CODEV : une plateforme de contact et de coordination

Le Canton de Vaud est représenté au niveau régional par 10 associations, dont Lausanne Région.

Hormis les deux séances plénières, les travaux sont effectués au sein de deux plateformes. L'une est consacrée au développement régional et territorial, l'autre au développement économique.

En 2015, plusieurs thématiques ont été traitées dans cette dernière plateforme :

- Création de modules de formation continue pour l'ensemble des collaborateurs des régions. Les 2 premiers modules « Création d'entreprises – Modèle et plan d'affaires » et « Fiscalité et protection de l'innovation » ont pu être organisés durant le deuxième semestre 2015. Pour l'exercice 2016, d'autres modules sont en voie d'élaboration.
- Définition d'un *reporting* commun sur l'activité « Guichet d'entreprises ». L'année 2015 a été une phase test, où l'ensemble des régions a travaillé à la mise en place d'un outil de *reporting* à l'intention du SPECo. Ce dernier sera dorénavant informé en détail du travail de terrain effectué par les organismes régionaux afin de soutenir les différents porteurs de projets.
- Définition d'une stratégie CODEV.
- Adaptation du site internet.

Réseautage, collaborations et activités de représentation

Durant l'exercice 2015, les occasions n'ont pas manqué pour élargir et consolider le réseau des relations et contacts qu'entretient le Département « Promotion économique » avec les différents acteurs, partenaires et instances publiques et privées du monde de l'économie locale, régionale et suprarégionale.

Les nombreux forums, conférences, réunions, ateliers et manifestations organisés par le SPECo, IMD, EPFL, Innovaud, le DEV, la CVCI, le Centre patronal, ERL, ainsi que les soirées des entreprises des communes membres de Lausanne Région ont permis de nouer d'importants contacts.

ADOLESCENTS

La Commission « Formation et emploi des jeunes »

Sous la responsabilité de Mme Marie Savary, déléguée « Affaires régionales de Lausanne Région », la Commission « Formation et emploi des jeunes (FEJ) » est coprésidée par Mme Michèle Gay-Vallotton, Municipale à Cheseaux-sur-Lausanne, et Mme Germaine Müller, Municipale à Bussigny.

En 2015, la commission a traité divers dossiers et a travaillé activement pour faciliter l'accès des jeunes à une formation, notamment professionnelle. Elle a aussi étudié les dossiers transmis par les institutions subventionnées et a proposé de poursuivre le versement des subventions pour toute la législature 2016-2021.

Journée de réflexion « Ecole, famille, société : quels liens ? »

Le 18 novembre 2015 à Cheseaux-sur-Lausanne, Lausanne Région a organisé une journée de réflexion pour étudier les liens à resserrer entre les différents partenaires de l'école obligatoire. Le professeur Georges Felouzis a ouvert cette journée par une intéressante conférence à propos des inégalités scolaires. Ensuite, les 120 participants se sont répartis dans 5 ateliers à thèmes : conseil d'établissement, migrants, devoirs surveillés, économie, et implication des jeunes dans des projets collectifs. Ces ateliers ont donné l'occasion au large public présent (professionnels, parents d'élèves et politiques) de prendre conscience de l'importance du lien entre les partenaires, et de découvrir quelques outils visant à renforcer ce lien.

Salon des métiers à Beaulieu, Lausanne

Un groupe de travail a évalué l'intérêt pour Lausanne Région de participer activement et de présenter un stand dans le cadre du Salon des métiers. L'évaluation a surtout porté sur la pertinence de la présence d'un stand, ainsi que sur son dimensionnement futur. Il a été décidé de poursuivre l'activité, avec un stand redimensionné, en passant un message politique fort sur l'implication des communes en faveur des jeunes en recherche d'une

formation professionnelle. Le prochain Salon aura lieu du 29 novembre au 4 décembre 2016.

Espace des inventions

L'Espace des inventions est un lieu d'éveil à la science et à la technique pour les enfants et les familles. A son programme : des expositions interactives et ludiques, des ateliers pour les enfants et les adultes, ainsi que bien d'autres animations particulières. La principale vocation de l'Espace des inventions est de susciter la curiosité. Lausanne Région continuera à soutenir cet intéressant espace d'éveil durant toute la législature 2016-2021.

AppApp

La prestation d'appuis scolaires aux apprentis, financée par les associations régionales, est disponible depuis 2013 sur pratiquement tout le territoire vaudois.

Durant l'année scolaire 2014-2015, Lausanne Région a subventionné 65 groupes, permettant à 263 apprentis d'améliorer leurs résultats scolaires. Durant le premier semestre de l'année scolaire 2015-2016, Lausanne Région a soutenu 54 groupes (contre 41 l'année précédente) donnant ainsi la possibilité à 214 apprentis (156 apprentis l'année précédente) de bénéficier d'appuis scolaires de qualité. Comme prévu par le programme de législature de Lausanne Région, les communes souhaitaient ouvrir 90 cours sur l'année scolaire 2015-2016. Pour atteindre cet objectif, le Département « Affaires régionales » de Lausanne Région a contacté toutes les entreprises formatrices de la région lausannoise en leur présentant cette prestation par le biais d'un prospectus promotionnel.

Ces appuis sont gérés par le Groupe pour l'apprentissage (GPA). Ce groupe est composé de représentants de la Fédération patronale vaudoise, de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) et de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE). Les apprentis peuvent s'inscrire à AppApp directement sur le site www.formation-apprentis.ch

Adospro.ch

L'association Ados Pro cible les jeunes de la région lausannoise, entre 13 et 25 ans, dans le but de leur offrir un accompagnement professionnel entièrement gratuit et personnalisé. Ses services se distinguent tout d'abord par un coaching (CV, lettre de motivation, bilan des compétences, etc.) mené par des professionnels. Ados Pro a également pour but, dans un deuxième temps, de proposer des jobs temporaires afin de permettre aux jeunes d'effectuer leurs premières expériences professionnelles sous encadrement (suivi régulier avec l'employeur et le jeune).

Réciproquement, l'association est également une interface pour les employeurs (communes, entreprises, artisans et particuliers) qui cherchent des jeunes pouvant entreprendre de petits mandats. Ados Pro n'est donc pas uniquement un pourvoyeur de jobs temporaires comme son association sœur Ados Job, mais effectue un suivi ciblé du jeune dans sa trajectoire professionnelle. L'association a accompagné plus de 110 jeunes en 2015. Lausanne Région continuera à soutenir financièrement ce projet durant toute la législature 2016-2021.

Devoirs surveillés

Une étude lausannoise sur les jeunes sans solution à la fin de leur scolarité obligatoire révèle que les devoirs surveillés peuvent être d'un grand secours aux élèves en difficulté, pour autant que l'encadrant réponde aux demandes et apporte aux élèves un vrai appui scolaire. La Commission « Formation et emploi des jeunes » a réalisé un « état des lieux en matière de devoirs surveillés » sur les 29 communes membres. Cette thématique a été reprise lors de la journée de réflexion du 18 novembre 2015. Le rapport final, en phase d'élaboration, sera remis aux Municipalités courant 2016.

Marché de l'apprentissage

Dans l'objectif de proposer des solutions formatives aux jeunes, la commission a envisagé de mettre sur pied un Marché de l'apprentissage qui, en fin d'année scolaire, mettrait des employeurs en contact avec des jeunes en recherche

d'apprentissage. En parallèle à cette réflexion, la Nuit de l'apprentissage a été mise sur pied et a rencontré un vif succès.

En collaboration avec nos partenaires, la Ville de Lausanne, la CVCI et le Département cantonal de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), il a été décidé de ne pas poursuivre ce projet, car la recherche de synergies avec des employeurs potentiels n'a pas porté les fruits escomptés.

Le projet Liff

Les jeunes élèves du niveau secondaire, dès la 9^e année HarmoS, qui rencontrent certaines difficultés (résultats scolaires, motivation, etc.) peuvent faire appel aux stages LIFT. Ces derniers facilitent une insertion dans le milieu professionnel grâce aux places de travail hebdomadaires, quelques heures par semaine, dans une entreprise de la région. Le projet LIFT a poursuivi sa phase pilote dans quelques établissements scolaires en Ville de Lausanne. Lausanne Région accompagne ce projet pour en assurer la promotion auprès des établissements scolaires.

En 2015, Lausanne Région a créé, sous forme de projet pilote jusqu'à fin 2015, le poste de coordinateur LIFT pour la région lausannoise qui a pour objectifs :

- le démarchage d'entreprises et d'institutions en vue d'un partenariat pour l'accueil d'écoliers dans le cadre du projet LIFT ;
- la mise en place des procédures et règles selon usages du projet LIFT, rappel des tâches et outils disponibles ;
- une coordination entre les partenaires : établissements scolaires, entreprises et stagiaires.

Ce poste de coordinateur est occupé avec succès par un bénévole défrayé par Lausanne Région. A ce jour, ses recherches ont porté leurs fruits, puisque 5 entreprises et 2 établissements scolaires ont désiré participer à ce projet. En outre, les communes, ayant aussi une vocation d'entreprises formatrices, peuvent s'adresser à Lausanne Région pour prendre des « jeunes LIFT » en stage dans l'un de leurs services, à l'instar de Pully et Ecublens.

DEPENDANCES & PREVENTION

La Commission « Dépendances et prévention »

Sous la responsabilité de Mme Marie Savary, déléguée « Affaires régionales » de Lausanne Région, la Commission « Dépendances et prévention » est présidée par Mme Pascale Manzini, Municipale à Ecublens.

En 2015, Lausanne Région a subventionné les associations suivantes :

- Rel'ier.
- Rel'aids.
- Fleur de Pavé.
- Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs de Lausanne.
- Bethraïm.

La commission a étudié toutes les demandes de subventions transmises par ces institutions. Il a été proposé de maintenir le soutien de Lausanne Région pour la législature 2016-2021 par des montants identiques.

Journée de réflexion « Drogues, prévenir, agir ? Quels outils pour les communes ? »

Lausanne Région a organisé, le 27 mai 2015, au Gymnase Auguste Piccard à Lausanne, la journée de réflexion sur le thème de la politique des 4 piliers de la Confédération, appliquée à l'échelle des communes. De nombreux politiques, professionnels, représentants du monde associatif, policiers, etc. ont assisté à cette intéressante journée qui proposait notamment un message vidéo de Ruth Dreifuss, 2 conférences et 8 ateliers sur chacun des 4 piliers que sont : la prévention, la thérapie, la réduction des risques et la répression. Les multiples débats engagés à cette occasion ont été nourris et ont permis de comprendre l'importance de renforcer la collaboration entre les différents partenaires.

Brochure de prévention à l'attention des parents d'adolescents

Une brochure de prévention à l'attention des parents d'adolescents, intitulée « Etre parent d'un adolescent » a été réalisée par Lausanne Région pour la population locale, mais aussi migrante. Publiée en

2014, traduite en 10 langues et imprimée à 30'000 exemplaires, la brochure a recueilli un très vif succès. La version française est déjà épuisée. Avant de procéder à sa réédition, la Commission « Dépendances et prévention » de Lausanne Région a souhaité compléter les textes en y ajoutant un chapitre sur l'homophobie (rédigé par VoGay) et le choix de vie entre le pays d'origine et celui d'accueil. Cette nouvelle édition en français sera imprimée en 2016. L'intérêt que les parents ont porté à cette brochure prouve que l'outil mis à disposition de la population a su répondre aux préoccupations actuelles.

Soutien à la parentalité

L'étude « Femmes en marge », financée par Lausanne Région, avait, en 2011, émis plusieurs recommandations à l'attention des élus et des professionnels. L'une des recommandations faisait part d'un besoin des femmes en marge de recevoir un soutien à la parentalité, soit d'être reconnues comme mères. Par conséquent, la Fondation du Relais a mandaté une recherche « action communautaire » qui s'est tenue avec une professeure universitaire et les mamans concernées. Cette étude est financée par Lausanne Région, le Service de protection de la jeunesse (SPJ), le Service de santé publique (SSP), ainsi que l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS). Le rapport de cette intéressante étude sera publié au printemps 2016.

Travail social de proximité

Grâce à son expérience liée à la plateforme vaudoise des travailleurs sociaux de proximité (TSP), ainsi que par l'organisation des « états généraux du travail social de proximité », Rel'ier dispose d'une vue d'ensemble des différents postes de TSP existants, dans leurs similitudes et leurs particularités. Etant souvent sollicité par les communes, il est apparu difficile pour Rel'ier de donner des réponses convenant à toutes les communes. Lausanne Région a décidé de lui confier la réalisation d'une recherche visant à élaborer un outil d'aide à la décision à l'intention des communes, qui démarrera en 2016. Cet outil devra être flexible et simple à utiliser. Il permettra aux responsables communaux d'analyser

leurs besoins en rapport au contexte de leur commune (tout en profitant de l'expérience acquise ailleurs), pour prendre des décisions adaptées en matière de travail social de proximité.

Fonds de prévention

En 2015, Lausanne Région a financé, via son Fonds de prévention, les actions suivantes :

- Organisation d'un spectacle de danse réalisé par des jeunes de Bussigny.
- Organisation de différentes actions de prévention de J-Ouest (groupe de coordination jeunesse de l'Ouest lausannois), dans le cadre de la semaine nationale alcool.
- Organisation par Rel'ier des états généraux du travail social de proximité, septembre 2015 à Renens.
- Semaine d'actions contre l'homophobie, novembre 2015 à Renens.
- Réalisation d'un clip traitant des abus sexuels sur des jeunes filles alcoolisées. Ce projet est porté par la Police de Lausanne.

Ce fonds est destiné à appuyer financièrement des actions de prévention dans le cadre de manifestations communales, régionales ou associatives. Toutes les communes membres de Lausanne Région peuvent faire appel à ce Fonds lors de la mise sur pied de projets contenant des messages de prévention.

SPORTS

La Commission « Activités sportives »

Sous la responsabilité de Mme Marie Savary, déléguée aux « Affaires régionales » de Lausanne Région, et Mme Patricia M. Darbellay, secrétaire générale de Lausanne Région pour le projet de Malley, la Commission « Activités sportives », est présidée par M. Marc Vuilleumier, Municipal à Lausanne.

Centre intercommunal de glace de Malley (CIGM)

Comme chaque année, l'association calcule la répartition du déficit d'exploitation

du CIGM pour chacune des 26 communes membres, hors les 3 communes propriétaires (Lausanne, Renens et Prilly). Un montant indicatif de participation au déficit d'exploitation est transmis aux communes concernées qui décident de participer, sur une base volontaire, au financement. En 2015, 20 communes membres de Lausanne Région ont accepté de participer au déficit d'exploitation 2014-2015 du CIGM, pour un montant total de plus de Fr. 463'000.-.

Nouveau Centre sportif de Malley

Durant toute l'année 2015, Lausanne Région a été très impliquée dans le projet. A fin février 2015, l'association a tenu son engagement en transmettant aux communes le projet de **préavis intercommunal** pour leur participation aux charges de fonctionnement du nouveau centre sportif.

Les 2 soirées d'information des 10 et 12 février 2015, organisées par Lausanne Région, ont réuni plus de 800 personnes. Afin de soutenir le projet, les sportifs d'élite, les sociétés sportives régionales, les Conseillers d'Etat et les Syndics des Communes de Lausanne, Prilly et Renens se sont largement impliqués dans ces deux événements. Divers témoignages et informations sur le projet ont été mis en images au travers de **deux films réalisés** pour l'occasion (disponibles sur notre site Internet).

Le vote des communes

D'avril à juin 2015, 26 communes membres de Lausanne Région ont accepté le préavis intercommunal : elles participeront aux charges annuelles de fonctionnement du nouveau complexe sportif.

L'enthousiasme pour le nouveau Centre sportif a été une fois encore ravivé lorsque le grand public a découvert les images de synthèse du projet, transmises par le bureau d'architectes « Pont12 ».

Ce magnifique engouement s'est renforcé en juillet, lorsque **les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 (JOJ) ont été attribués à Lausanne** ! Le défi sera donc de terminer la construction des patinoires à temps pour accueillir cette grande manifestation.

Lausanne Région informera les Municipalités et leurs Conseils respectifs sur l'avancement du dossier. Un premier exercice a déjà eu lieu lors de la réédition du **« Journal d'information du Centre sportif de Malley n° 2 »**, transmis à tous les Conseillers communaux et généraux des communes membres. A l'occasion du Dimanche sportif, les élus des communes ont été remerciés personnellement pour leur vote de soutien au projet.

Dimanche sportif

La 4^e édition de Dimanche sportif a eu lieu le 4 octobre sur un seul site : le Centre sportif de Malley ! En 2015, les sports de glace et d'eau ont été à l'honneur, accompagnés de tout un éventail de disciplines sportives. Cette magnifique journée, organisée par notre collaboratrice Mme Fabienne Saugy, a permis à une quinzaine de sociétés sportives de présenter leurs activités. Les familles de la région ont pu assister aux démonstrations et prendre part aux diverses activités, gratuitement, sous l'encadrement des professionnels qui ont participé bénévolement à la manifestation.

Patinages artistique et synchronisé, patinage en fauteuil roulant, hockey sur glace, broomball, jeux sur glace, natation synchronisée, plongée, escrime, tennis de table, roller, gymnastique ou encore slackline, un programme haut en couleurs pour le public venu en nombre à Malley. **Plus de 4'000 personnes ont participé à la journée** ! Par ailleurs, lors de la partie officielle, les membres des Municipalités ont pu assister à la présentation du projet lauréat du nouveau Centre sportif de Malley, attribué au bureau d'architectes « Pont 12 ».

Subventions des communes pour les sportifs juniors

La commission s'est intéressée aux subventions communales versées aux sportifs juniors et aux clubs formateurs. Dans cet objectif, en 2014, elle a adressé un questionnaire à toutes ses communes membres.

Au vu des résultats très disparates, la Commission « Activités sportives » a décidé de ne pas réaliser de rapport sur les diffé-

rentes manières de subventionner, mais continuera à y rester attentive.

LE FINANCEMENT DE LAUSANNE REGION

La préparation des budgets est sous la responsabilité des Chefs de projets des départements. La comptabilité de l'association, incluant les comptes de AppApp et du Fonds Capital Développement, est assurée par le Département des « Affaires régionales » et auditée annuellement par un réviseur externe. **Le contrôle et la validation des dépenses sont de la responsabilité du Bureau de coordination**, sur préavis des commissions. Pour 2015, le fonctionnement de Lausanne Région a été assuré par une cotisation, hors agglomération, de Fr. 7.35 par habitant. Il est à noter que la cotisation pour le fonctionnement et les études du PALM a été abaissée en rapport au budget adopté en assemblée générale.

CONCLUSION

Comme vous l'aurez constaté, l'année 2015 a été riche et les dossiers nécessitant une intervention intercommunale nombreux. L'année 2016 s'annonce tout aussi prolifique.

Début 2016, une migration complète du site **www.lausanneregion.ch** sera nécessaire. La société de développement web ayant cessé ses activités, elle laisse Lausanne Région sans support logistique. Seul point positif, le nouveau site sera mieux adapté aux nouvelles technologies mobiles, smartphones et tablettes.

Lausanne Région poursuivra la communication sur l'avancement du nouveau Centre sportif de Malley auprès des communes.

Au moment de finaliser ce rapport, l'organisation de la 14^e édition du Prix PERL 2016, qui se tiendra au Centre des Congrès de Beaulieu le 11 mai prochain, a déjà débuté. D'autres réflexions seront poursuivies en 2016, notamment la révision de la stratégie régionale 2016-2019 ou l'avenir du Fonds Capital Développement.

Le dernier semestre de la législature verra la parution de deux études : l'une sur « Le

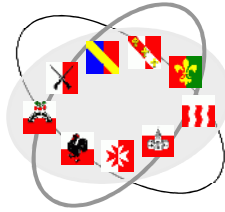
soutien à la parentalité » et l'autre « Pourquoi et comment engager un travailleur social de proximité dans une commune ».

Dans le courant de l'automne 2016 aura lieu une Conférence d'agglomération élargie aux Conseillers communaux des communes du PALM. Cette séance d'information sera présentée dans le cadre de la consultation publique du PALM 2016. Lausanne Région y participera activement en collaboration avec Région Morges et la cellule technique du PALM.

En 2016, Lausanne Région continuera à œuvrer pour sa région, dans le respect de l'intérêt public, en proposant des réflexions et en concrétisant les projets selon les objectifs fixés par ses communes membres.



Inspection intercommunale des chantiers (IIC)



Préambule

L'activité de la construction se porte très bien. L'année 2015 enregistre un record de chantiers visités et un record de grues installées sur notre territoire intercommunal.

Pour près d'un quart des visites de chantier effectuées, des infractions à la sécurité du public sont relevées, alors que pour plus d'un tiers d'entre elles, des situations dangereuses pour les travailleurs sont constatées.

C'est dans ce contexte que la SUVA a décidé de dénoncer, pour la fin 2015, le contrat par lequel les compétences en matière de prévention des accidents professionnels nous sont déléguées.

La décision de la SUVA est regrettable pour les travailleurs et pour la perte d'efficacité dans nos interventions.

Notre volume de travail ne va pas changer pour autant, ni fondamentalement sa nature, d'ailleurs.

Nous sommes en effet tenus, par le Règlement de prévention des accidents dus aux chantiers (Rpac), dans le cadre de notre activité de protection du public, d'aviser la SUVA en cas de danger imminent menaçant les travailleurs ou de violation manifeste de prescriptions relatives à leur sécurité. Il y est également précisé que nous devons auparavant inviter les intervenants en question à prendre les mesures utiles à faire cesser la menace. A partir de 2016, la suite de la procédure sera traitée par la SUVA, alors que nous garderons un œil attentif sur le suivi de la bonne application des mesures ordonnées.

ACTIVITE (RAPPEL)

Sécurité du public

Organe de contrôle :

La prévention des accidents dus aux chantiers est régie par le Règlement vaudois du 21 mai 2003 de prévention des accidents dus aux chantiers (Rpac). Son application incombe aux Municipalités. Selon l'article 29 Rpac, les Municipalités peuvent confier le contrôle soit à un organe communal de la police des constructions disposant du personnel possédant les compétences nécessaires, soit à un office intercommunal remplissant les mêmes conditions, soit enfin à un tiers disposant des compétences nécessaires.

Dans notre cas, les Communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Jouxens-Mézery, Prilly, Renens, Saint-Sulpice et Villars-Sainte-Croix ont chargé notre service d'assumer cette tâche.

But et personnes concernées :

Le Règlement de prévention des accidents dus aux chantiers tend à prévenir toute menace et atteinte à l'intégrité physique et aux biens des voisins, des tiers ou de l'ensemble de la collectivité. Il est applicable à toute personne qui exécute pour son compte ou pour le compte d'autrui des travaux de construction, de réparation, d'entretien, de démolition ou de génie civil, ainsi qu'aux personnes employées sur de tels chantiers.

Ouverture de chantiers, montage de grues et d'échafaudages :

Conformément à l'article 5 Rpac, notre organe de contrôle doit être avisé, au moins dix jours à l'avance, de l'ouverture de chantiers ou du commencement de travaux. L'obligation d'annoncer incombe à l'entrepreneur ou au maître de l'ouvrage, respectivement à son mandataire. Elle est distincte de l'obligation du maître de l'ouvrage d'aviser la Municipalité et l'ECA du commencement et de l'achèvement de tous travaux faisant l'objet d'un permis de construire. Toujours selon le même article, notre service doit être avisé, au moins dix jours à l'avance, du

montage de grues et d'échafaudages. Suivant les circonstances, le genre ou la nature des installations et ouvrages nécessaires, l'organe de contrôle des chantiers peut subordonner l'utilisation de machines, engins ou installations à une inspection préalable.



Contrôle des chantiers :

Selon l'article 29 Rpac, notre service a le droit de faire inspecter en tout temps les chantiers de construction, de réparation, d'entretien, de démolition ou de génie civil, pour s'assurer des mesures prises pour la sécurité publique. Il peut exiger qu'un plan d'organisation de chantier lui soit soumis, notamment avant le montage d'une grue ou d'un échafaudage au-dessus ou à partir du domaine accessible au public. Notre organe de contrôle peut ordonner les mesures qui lui paraissent nécessaires pour la sécurité publique (art. 30 Rpac). Il peut ordonner la suspension immédiate des travaux lorsqu'il constate que la sécurité des voisins ou du public est compromise ou menacée de l'être.

Sécurité des travailleurs

Selon l'article 31 Rpac, lorsque les organes de contrôle constatent, dans le cadre de leurs contrôles, des dangers imminents menaçant les travailleurs d'un chantier ou une violation manifeste de prescriptions relatives à leur sécurité, ils les inviteront à prendre immédiatement les mesures utiles pour faire cesser la menace, même en l'absence de risques pour les tiers, et ils aviseront aussitôt la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA), qui pourra ordonner les mesures qui s'imposent. Concernant notre région, par

mandat de la SUVA, et pour la dernière année en 2015, notre organe avait la compétence d'ordonner directement les mesures qui s'imposent aux entreprises concernées.

CHANTIERS VISITES

154 chantiers de rénovation de façades ou de toitures de bâtiments commerciaux, d'habitation et autres, nécessitant notamment l'installation d'échafaudages, ont été visités durant l'année 2015.

306 chantiers de démolition, agrandissement, transformation, ainsi que de construction de villas, immeubles d'habitation, immeubles industriels et autres ouvrages ont également été visités durant l'année écoulée. En voici quelques-uns :

Travaux terminés durant l'année 2015 à Ecublens

- Démolition d'un bâtiment au ch. de la Forêt.
- Démolition d'un bâtiment à la rte Cantonale (EPFL).
- Transformation et agrandissement des serres à la rte de la Sorge (UNIL).
- Transformation d'un immeuble à l'av. d'Epenex.
- Transformation d'une villa au ch. de l'Ormet.
- Transformation et agrandissement d'une villa au ch. de Floréal.
- Construction d'un immeuble d'habitation au ch. de la Cocarde (1 grue).
- Construction d'un bâtiment à la rte des Noyerettes à l'EPFL (2 grues).

Travaux encore en cours au 31 décembre 2015 à Ecublens

- Transformation d'une centrale d'enrobage au ch. des Trois-Ponts (1 grue).
- Construction de trois pavillons à l'allée de Savoie à l'EPFL (2 grues).
- Transformation d'une villa au ch. de l'Ormet.
- Construction d'une villa au ch. de la Colline (1 grue).
- Construction d'une villa mitoyenne au ch. du Bochet.

- Construction d'une villa au ch. de la Plantaz.
- Construction de deux villas jumelles au ch. de la Dôle (1 grue).
- Construction d'un immeuble d'habitation au ch. de la Forêt (1 grue).
- Construction de trois immeubles d'habitation au ch. du Danube (1 grue).



COMMENTAIRES

Chantiers visités

Pour rappel, un dossier est ouvert pour chaque chantier, qu'il soit en cours de travaux ou qu'il soit en projet (autorisation délivrée). Les permis de construire, dont nous recevons un double par l'intermédiaire des services communaux, ne font toutefois pas tous l'objet d'une ouverture de dossier, s'agissant notamment d'ouvrages dont la réalisation s'effectue dans des délais très courts ou ne nécessite que peu de moyens, ou encore qui n'occasionne aucun risque particulier ou autre nuisance pour le voisinage et les travailleurs.

Le nombre de dossiers ainsi ouverts correspond, dans la statistique, au nombre de chantiers traités. Il n'est pas identique au nombre de chantiers dont les travaux sont en cours qui, lui, correspond au nombre de chantiers visités et représente très concrètement la situation sur le terrain.

460 ouvrages en travaux ont été visités en 2015, ce qui constitue un record pour notre secteur. Il n'est certes supérieur à l'ancien record – qui date de l'année d'avant – que de deux chantiers seulement, ce qui montre toutefois que l'activité reste très forte dans le district de l'Ouest lausannois. Le nombre de chantiers

traités s'élève quant à lui à 582, soit 6 de moins que l'année précédente. Pour la suite, toujours rien ne semble pouvoir ralentir dans l'immédiat l'importante activité de la construction, tant la réserve de permis de construire est grande et tant les projets sont nombreux. A la fin du mois de décembre, 122 permis délivrés sont en attente d'une concrétisation.

Pour une première, avec 82 ouvrages en travaux (+5 par rapport à 2014), c'est St-Sulpice qui détient le plus grand nombre de chantiers visités en 2015. Pour cette commune, ce chiffre est en constante augmentation depuis 2008. Renens arrive juste derrière avec 81 chantiers visités (-4 par rapport à 2014). Viennent ensuite les Communes d'Ecublens avec 56 chantiers visités (-7), Bussigny : 54 (+2), Prilly : 53 (-7), Crissier : 46 (-9), Chavannes-près-Renens : 33 (+5), Villars-Ste-Croix : 30 (+8) et Jouxkens-Mézery : 25 (+9).

Ces chiffres révèlent une tendance à un léger tassement de l'activité dans les communes les plus peuplées (-5 % à Renens, -11 % à Ecublens, -12 % à Prilly, -16 % à Crissier), alors que dans les trois communes les moins peuplées, la tendance est inverse (+6 % à St-Sulpice, +36 % à Villars-Ste-Croix et +56 % à Jouxkens-Mézery).

Sur l'ensemble du territoire intercommunal, on constate que le nombre total de constructions nouvelles est en augmentation par rapport à 2014 (+24, +5 %) et 2013 (+31, +20 %). Cette augmentation concerne plus précisément les immeubles d'habitation (+29, +36 % par rapport à 2014 et +54, +96 % par rapport à 2013), alors que la construction de villas est en baisse (-8, -23 % par rapport à 2014 et -16, -37 % par rapport à 2013). Les travaux effectués sur des bâtiments existants (réfections, transformations, etc.) sont quant à eux en légère baisse par rapport à 2014 (-22, -7 %).

Visites de chantiers

2015, année chargée en activité avec notamment 1'052 visites effectuées.

Pour près d'un quart de ces visites, des infractions à la sécurité du public ont été relevées. En tête des manquements, la fermeture parfois aléatoire des chantiers,

inexistante par endroit ou peu efficace. Viennent ensuite les défauts liés aux échafaudages, avec le manque de protections spécifiques pour les piétons (filet, auvent, tunnel, etc.). Puis, en vrac, suivent notamment les problèmes liés au cheminement du public, à la souillure de la chaussée, à la poussière et à la protection de l'environnement en général, ainsi qu'aux grues.

Pour plus d'un tiers des visites effectuées, des situations dangereuses pour les travailleurs ont été constatées. Dans la plupart des cas, l'activité a été stoppée le temps de remettre la situation en état conforme aux normes de sécurité, alors que dans 45 cas, l'activité a dû être arrêtée de manière plus durable, le temps de repenser le concept général du travail à accomplir. En tête des infractions, des manquements liés aux échafaudages avec l'absence d'éléments de sécurité. Juste derrière, les dangers liés aux risques de chutes par l'absence de toutes mesures de protection autres que la mise en place d'un échafaudage : chute d'une toiture, d'un bord de dalle, d'un haut de talus, ou chute dans un trou, une cage d'escalier, une cage d'ascenseur, etc.

Il faut rappeler qu'au-delà des chiffres sur les visites de chantiers effectuées, le travail de l'Inspection des chantiers se veut préventif. Il comprend aussi la tenue de nombreuses réunions avec les différents intervenants, avant le début du chantier pour l'étude, notamment, du plan général d'installation avec son impact sur le voisinage, et durant toute la période des travaux. Il comprend également diverses rencontres avec les préventeurs de la SUVA, avec qui nous travaillons en étroite collaboration, et celles avec les collègues des autres régions de Suisse romande. Les inspecteurs sont d'ailleurs réunis notamment au sein du Groupement romand de prévention des accidents sur les chantiers du bâtiment et du génie-civil (le GRPA).

Installation de grues

64 grues fixes (camions-grues non compris) ont été installées en 2015 sur notre territoire intercommunal ; c'est 25 de plus que l'année précédente !

En comparaison avec les deux années antérieures, le constat que l'on peut dresser sur les principaux manquements liés à l'installation de ces engins est le suivant :

- En stagnation, le nombre de grues non expertisées, 4 pour l'année écoulée. En stagnation également, le mauvais réglage des charges, dont la limite supérieure n'est pas respectée dans 10 % des cas environ. En amélioration, la bonne tenue des livrets de grues, dans lesquels doivent être consignées toutes les interventions réalisées sur l'engin. En amélioration, la gestion du risque de collision entre la flèche et un obstacle, avec tout de même des problèmes sur 8 % des installations.
- En amélioration toujours, la fermeture des zones à risque de coincements qui est effectuée dans le 90 % des installations contrôlées, alors que ça l'était dans le 80 % des cas auparavant.
- En augmentation par contre, le nombre d'élingues non expertisées, ce qui correspond au tiers des cas ; c'est beaucoup !

En ce qui concerne les permis de conduire, tous les grutiers contrôlés étaient en possession du précieux sésame.

Pour rappel, les camions-grues sont exclus de cette statistique. Il s'en installe pratiquement tous les jours dans notre secteur d'activité et ne sont que rarement contrôlés. Les quelques installations qui l'ont été en 2015 montrent que la sécurité est souvent négligée. Il s'agit notamment de l'obstruction au sol du cheminement normal des piétons et autres usagers du domaine public, sans signalisation, ni protection particulière. Mais il s'agit aussi du risque mal maîtrisé de coincement entre le châssis fixe et le châssis tournant de l'engin, ainsi que du risque de collision entre la flèche de la grue et des obstacles présents à proximité.

Sécurité des travailleurs, contrat de collaboration dénoncé par la SUVA !

La convention entre la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accident et les communes de l'Ouest lausannois stipulait que les compétences en matière de prévention des accidents professionnels sur les chantiers, qui incombent en prin-

cipe à la SUVA, étaient déléguées à notre service. Elle nous a permis, durant ces 28 dernières années, de pouvoir intervenir directement auprès des entreprises pour les problèmes relatifs à la sécurité des travailleurs, d'ordonner les mesures qui s'imposent en cas de danger les concernant ou d'infraction à la législation en vigueur et de suivre l'évolution des situations à risque rencontrées. Pour rappel, ce mandat ne concerne pas la sécurité du public et la prévention des accidents dus aux chantiers qui incombent aux communes et que nous continuerons à traiter comme par le passé.

Cette convention a été dénoncée par la SUVA pour le 31 décembre 2015 pour des raisons financières; c'est l'argument avancé pour justifier cette résiliation. La SUVA, qui nous versait en contrepartie une somme d'environ Fr. 30'000.- par année, n'aurait plus les moyens de continuer à le faire. De manière générale, le nombre d'accidents ayant considérablement baissé, le montant des primes de l'assurance accidents a pu être réduit. Parallèlement, le supplément de prime attribué à la prévention des accidents a diminué de plusieurs millions de francs durant ces dernières années et cette réduction a un impact direct sur les ressources dont dispose le Département de la protection de la santé de la SUVA et dont dépend notamment l'activité de contrôle des chantiers.

Cette décision est regrettable pour les travailleurs. Si la SUVA nous retire la délégation de compétence en matière de prévention des accidents professionnels pour des raisons financières, comment aurait-elle les moyens d'assurer à l'avenir ce supplément de tâche? Nous nous permettons dès lors de douter qu'elle puisse continuer à effectuer le travail qui a été accompli jusqu'à présent dans notre secteur, notamment par une présence quotidienne sur les chantiers.

Cette décision entraîne également une perte d'efficacité dans nos interventions. Jusqu'au 31 décembre 2015, seul un service s'occupait de la sécurité du public et de celle des travailleurs dans notre région et traitait auprès des intervenants concernés des deux sujets. Dorénavant, deux organes distincts seront nécessaires sur les chantiers, l'un pour le public, l'autre pour

les travailleurs. Chaque procédure sera plus lourde, plus longue, moins efficace.

Il n'y aura pas d'incidence sur notre volume de travail. Comme nous l'avons fait durant toutes ces années, nous devons continuer dans le futur à intervenir auprès des entreprises en cas de danger imminent pour les travailleurs ou de violation manifeste des prescriptions relatives à leur sécurité. Le Règlement de prévention des accidents dus aux chantiers (Rpac) est clair à ce sujet, seule la définition exacte de ce qu'est un danger imminent ou une violation manifeste pourrait susciter une discussion. Ce qui va différer ensuite, c'est qu'au lieu de prendre en charge directement la situation, nous devons alors transmettre à la SUVA un rapport sur le constat effectué pour qu'elle traite la suite de la procédure. De par notre présence au quotidien sur le terrain, nous tenterons toutefois de garder un œil attentif sur le bon respect des mesures ordonnées.

A notre connaissance, la convention signée entre la SUVA et notre région a longtemps été unique dans le Canton de Vaud. Puis, dès le début de cette décennie, plusieurs contrats de collaboration ont été conclus avec d'autres régions. Le bon sens l'emportait, tant ce modèle de collaboration semble logique et profitable, autant pour les communes et la SUVA que pour les travailleurs et les entreprises. Mais pour 2016, aucun de ces contrats n'a été renouvelé, que ce soit d'ailleurs en Suisse romande ou en Suisse alémanique.

Le point fort des inspections intercommunales des chantiers est la proximité du terrain qui leur confère une bonne connaissance de celui-ci, des acteurs de la construction qui y sont actifs et surtout de l'activité des chantiers puisque, notamment, tout commencement de travaux doit leur être annoncé. Il semblerait dès lors tout à fait logique que la SUVA s'appuie sur les compétences des inspections régionales et qu'elle continue, par une aide financière notamment, à reconnaître l'efficacité du travail de prévention des accidents professionnels effectué par ces services. Faut-il en outre rappeler que dans le cadre de leur activité de prévention des accidents dus aux chantiers, les inspections intercommunales effectuent un certain nombre de contrôles jugés né-

cessaires pour la sécurité du public, et qui par là-même, le sont tout autant pour la sécurité des travailleurs ? Un échafaudage installé à proximité du domaine public, s'il est contrôlé par l'Inspection des chantiers, c'est tout bénéfique également pour les travailleurs et la SUVA.

La résiliation de ces contrats de collaboration signe un véritable retour en arrière dont les conséquences ne peuvent être que négatives sur l'évolution de la fréquence des accidents. Nous continuerons malgré tout à coopérer avec les collaborateurs de la SUVA de la manière la plus constructive possible, dans les limites du nouveau cadre imposé par cette regrettable décision.

Arrivés au terme de ce rapport, nous tenons à remercier pour leur précieuse et efficace collaboration les collaborateurs des services communaux de notre région ainsi que ceux du secteur génie-civil et bâtiment de la division sécurité au travail de la SUVA.

Pour leur confiance, nous adressons nos remerciements à nos employeurs, les Autorités communales.

*L'inspecteur
L. Rossel*



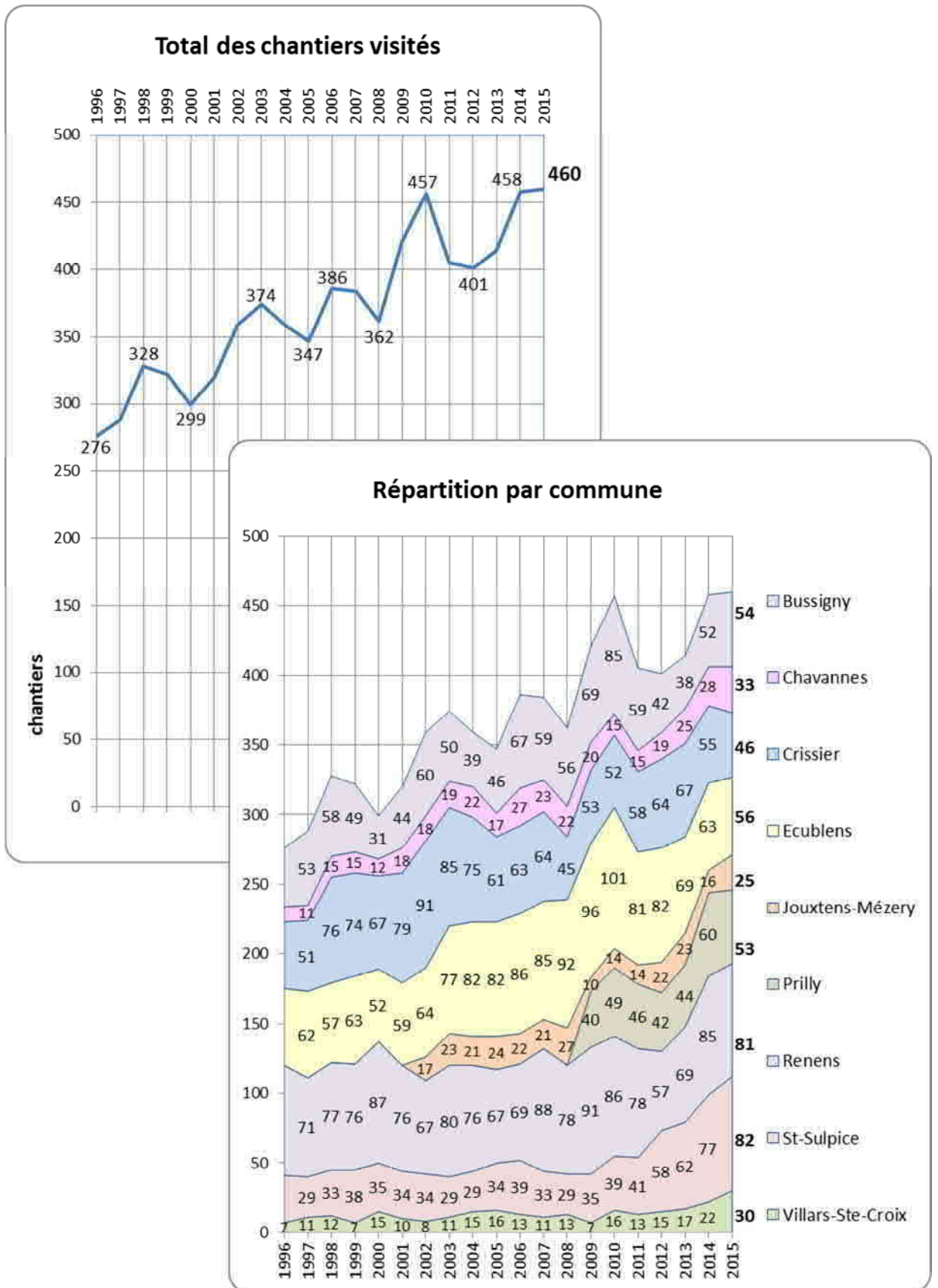
Statistique

		Chantiers							Visites / Contrôles			
		en cours au 01.01	en cours, nouveaux	visités, total	non débutés au 31.12	traités, total	terminés	en cours au 31.12	chantiers	monte-charges	grues	Total général
Bussigny	2015	18	36	54	22	76	25	29	103	-	7	110
	2014	15	37	52	33	85	34	18	101	-	2	103
Chavannes	2015	14	19	33	6	39	13	20	95	3	6	104
	2014	11	17	28	11	39	14	14	72	1	4	75
Crissier	2015	17	29	46	12	58	25	21	101	-	6	107
	2014	27	28	55	6	61	38	17	123	2	1	126
Ecublens	2015	20	36	56	15	71	30	26	119	2	7	128
	2014	30	33	63	15	78	43	20	103	2	3	108
Jouxten-Mézery	2015	9	16	25	6	31	16	9	44	-	6	50
	2014	4	12	16	10	26	7	9	50	-	2	52
Prilly	2015	26	27	53	23	76	30	23	88	1	4	93
	2014	27	33	60	15	75	34	26	105	-	2	107
Renens	2015	23	58	81	13	94	37	44	185	-	7	192
	2014	34	51	85	15	100	62	23	165	3	7	175
St-Sulpice	2015	38	44	82	23	105	40	42	229	-	14	243
	2014	39	38	77	17	94	39	38	215	-	17	232
Villars-Ste-Croix	2015	15	15	30	2	32	9	21	88	-	7	95
	2014	7	15	22	8	30	7	15	43	-	3	46
Total	2015	180	280	460	122	582	225	235	1052	6	64	1122
	2014	194	264	458	130	588	278	180	977	8	39	1024

Chantiers visités, classement par type de travaux

	Existant						Nouveau						Total	
	Rénovations		Transformations Agrandissements Surélévations		Démolitions Déconstructions		Constructions de villas		Constructions d'immeubles d'habitation		Autres constructions			
		%		%		%		%		%		%		%
Bussigny	18	33	12	22	4	8	2	4	12	22	6	11	54	11.8
	34 / 63 %						20 / 37 %							
Chavannes	11	34	7	21	3	9	-	-	10	30	2	6	33	7.2
	21 / 64 %						12 / 36 %							
Crissier	23	50	9	20	-	-	3	6	8	18	3	6	46	10.0
	32 / 70 %						14 / 30 %							
Ecublens	23	41	12	21	2	4	5	9	6	11	8	14	56	12.2
	37 / 66 %						19 / 34 %							
Jouxens-Mézery	10	40	1	4	-	-	6	24	5	20	3	12	25	5.4
	11 / 44 %						14 / 56 %							
Prilly	17	32	17	32	4	8	1	2	7	13	7	13	53	11.5
	38 / 72 %						15 / 28 %							
Renens	30	37	21	26	7	9	1	1	12	15	10	12	81	17.6
	58 / 72 %						23 / 28 %							
St-Sulpice	20	24	11	13	3	4	8	10	35	43	5	6	82	17.8
	34 / 41 %						48 / 59 %							
Villars-Ste-Croix	2	7	6	20	-	-	1	3	15	50	6	20	30	6.5
	8 / 27 %						22 / 73 %							
Total	154	33	96	21	23	5	27	6	110	24	50	11	460	100%
	273 / 59 %						187 / 41 %							

Chantiers visités, évolution depuis 1996



Organisation régionale de la protection civile (ORPC) – ROL Lausanne Ouest



Délégué d'Ecublens aux séances du Comité directeur : M. Michel Farine, Conseiller municipal, membre du Comité directeur

La version complète du rapport sera validée à l'assemblée régionale de l'ORPC le 14 juin 2016. Celui-ci pourra être consulté sur le site www.crissier.ch.

Assemblée régionale

L'assemblée régionale, dont l'effectif est de 39 membres, s'est réunie deux fois durant l'année 2015, soit :

- Le 16 juin, elle a adopté, sur proposition du Comité directeur, le rapport de gestion et les comptes 2014.
- Le 22 septembre, elle a adopté, sur proposition du Comité directeur, le budget de l'année 2016.

Comité directeur

Le Comité directeur s'est réuni à 3 reprises, soit les 21 avril, 18 août et 24 novembre, pour la gestion des affaires courantes de l'ORPC dans le cadre de ses attributions.

Dans le cadre des diverses séances, le comité a validé les préavis liés à la gestion 2014, aux comptes 2014, ainsi qu'au budget 2016.

L'organisation

Effectif du personnel professionnel (au 31.12.2015)

L'effectif du personnel professionnel représente 640 % d'ETP (équivalent temps plein) et concerne 8 personnes au 31 décembre 2015. Le potentiel humain des professionnels de l'ORPC sera réexaminé dans les périodes à venir et une adaptation devra être réalisée ; au vu des exigences du domaine de la conduite opérationnelle et de l'instruction, il est envisagé d'engager un chef opérations à plein temps, dont le profil de formation recherché sera axé princi-

palement sur la maîtrise de ces domaines. De plus, les 70 % aujourd'hui vacants dans le domaine « administration & technique » seront également partiellement repris par une organisation interne.

Instruction

Bilan de capacité de la FIROL (porteurs de pager)

Premier échelon d'intervention de l'ORPC, la Formation d'intervention régionale de l'Ouest lausannois (FIROL), compte 93 personnes dans ses rangs au 31 décembre 2015. Cet effectif demande un entraînement spécifique et son renouvellement est une tâche continue du commandement de l'ORPC ROL.

La diversité des spécialistes qui la composent permet une activité étendue à l'assistance de personnes en hébergement et ravitaillement, à l'engagement de moyens techniques au profit des partenaires, à la conduite et l'exploitation de moyens d'aide à la conduite (AiC) à l'attention des Autorités et la collaboration avec les services communaux.

Les contraintes professionnelles des incorporés miliciens de la FIROL influent sensiblement sur leur disponibilité au moment de l'alarme. L'aléatoire de leur entrée en service rapide se doit d'être compensé par un effectif important, garantissant ainsi une disponibilité numérique et pluridisciplinaire suffisante à l'accomplissement de missions d'envergure, tant dans l'ampleur que la durée.

Aujourd'hui encore, la FIROL est composée d'astreints volontaires provenant des différents domaines de l'ORPC et représentant une formation où la proportion de cadres (niveau officier/sous-officier est à plus de 85 %), est toujours trop largement dominante ; elle se compose de 44 officiers, 37 sous-officiers supérieurs et sous-officiers ; les appointés et soldats ne sont que 12 actuellement. Cette situation était due principalement au fait que les cadres présentaient une plus-value quant aux jours de service nécessaires à l'exercice de cette fonction.

Personnel incorporé, instruction et intervention

Au 31 décembre 2015, les contrôles de l'effectif dénombraient 703 incorporés formés, 345 en réserve et inactifs, soit une stabilité relative par rapport à l'effectif relevé une année auparavant. Malheureusement, le constat reste que depuis plusieurs années les nouveaux incorporés ne compensent pas les départs et que le contingent de base est en diminution permanente (exemples : 2014 = 40 arrivées et 77 départs et 2015 = 52 arrivées et 59 départs).

Instruction de base des cadres et spécialistes, perfectionnement

52 jeunes incorporés ont suivi l'école de formation de base au centre de compétence du SSCM à Gollion (CCPP).

49 personnes ont suivi des cours complémentaires aux centres de compétence de Gollion (VD) et d'instruction de Schwarzenburg (BE) et ont ainsi accompli 204 jours de service. Le maintien du quota des participants et jours de service de cette catégorie est aussi dû à la prise en compte des « paiements de galons », intitulés aussi stages pratiques et instaurés par le SSCM dès le 1^{er} janvier 2010.

22 personnes ont obtenu des qualifications leur donnant accès à une formation de cadre et ont été promues à un grade supérieur.

Cours de répétition, services d'entretien, engagements au profit de tiers

(Organisés par l'ORPC ROL, soit : 1'390 personnes – 3'206 jours de service)

* **Remarque** : la même personne peut être comptée plusieurs fois par le fait qu'elle a accompli des services différents et/ou participé aux phases préparatoires.

	Domaine	Effectif *	Jours de services
1	Cours de répétition standards, reprise des connaissances de base, acquisition de nouvelles connaissances, entraînement du savoir-faire,	853	1'919

	appréciation des capacités et gestion des moyens. Aide dans le domaine sanitaire lors des dix journées du don du sang sur les sites de l'EPFL et de l'UNIL.		
2	Maintien de la capacité d'intervention de la Formation d'intervention régionale.	91	376
3	Entretien du matériel et des constructions.	61	218
4	Services d'utilité collective, interventions.	385	693
Totaux		1'390	3'206

L'appui à la collectivité et aux partenaires se répartit comme suit :

- Engagement d'urgence « ATOME » du 14 mars au 1^{er} avril 2015.
- Missions de l'ORPC ROL, en appui des ORPC Lausanne-District et Gros-de-Vaud.
- Engagement d'urgence « GRANA » du 16 avril 2015.
- Engagement d'urgence « Dailens » du 25 au 30 avril 2015.
- Plan canicule 2015 :
 - Activation du plan canicule par le Conseil d'Etat et la Santé publique (médecin cantonal) pour les engagements des partenaires dans le cadre du district :
 - o Engagement 1 (2 au 8 juillet 2015) :
 - o 342 personnes visitées dans le district lors d'un premier passage.
 - o 181 dans une deuxième visite.
 - o Engagement 2 (16 au 22 juillet 2015) :
 - o 285 personnes visitées dans le district lors d'un premier passage.
 - o 144 dans une deuxième visite.
 - Soit un total de 952 visites pour la durée des deux interventions ordonnées par le Conseil d'Etat et la Santé publique du Canton de Vaud, via la Préfecture du district.
- 20 km de Lausanne, le samedi 25 avril 2015.
- Tour de Romandie, le dimanche 3 mai 2015.

- Destiny, week-end des 3 au 5 juillet 2015.
- 30^e Marchethon CF Lausanne.
- 28^e Téléthon, les 4 et 5 décembre 2015.

Structure du bataillon

D'un effectif réglementaire de 687 hommes, le bataillon est structuré selon la vision cantonale et regroupe un effectif réel de 703 astreints au 31 décembre 2015. Il comprend, entre autres, un état-major de 24 officiers dont 18 sont membres de la FIR et porteurs de pagers (l'effectif réglementaire est de 13 officiers pour l'EM), une formation d'intervention (FIR) de 73 cadres et spécialistes, une compagnie d'état-major (cp EM) de 155 incorporés, ainsi que 5 compagnies (cp Appui/Assist) représentant 420 cadres, spécialistes et soldats du contingent FAR (appui).

Malgré l'équilibre relatif des nombres constaté dans la comparaison entre les effectifs réels et réglementaires, la réalité des proportions entre cadres et soldats des sections est loin d'être idéale.

EM ORPC	13
cp EM	137
cp FIR	117
cp Appui/Assist (5 x 84)	420
Total	687

Dispositif logistique et territorial

Constructions de l'ORPC et gestion des abris publics et privés

Entretenues par le personnel professionnel et de milice, les 11 constructions de protection, un atelier/hangar, les 4 locaux annexes et les bureaux de l'administration composent l'essentiel du parc immobilier géré et utilisé par l'ORPC. Régulièrement contrôlés par les instances fédérales et cantonales, ces ouvrages sont pour la plupart en bon état et opérationnels.

17 locations de dortoirs, cuisines et réfectoires ont été comptabilisées sur toute l'année ; elles sont réparties dans les catégories suivantes : 9 du domaine privé, 8 des sociétés locales des communes de l'Ouest lausannois, ainsi que des Hautes Ecoles (UNIL/EPFL).

Les contrôles périodiques de l'entretien des abris privés se sont déroulés à raison d'une semaine de cours en mars et une autre en octobre. Au total ce sont 126 abris (5'155 places protégées) qui ont été visités ; 92 sont conformes et en ordre ; les 34 autres seront ou reconduits en 2016, ou considérés comme de pleine valeur sitôt enregistrée la réception de la facture validant les travaux de remise en état légers signifiés aux propriétaires.

Véhicules d'intervention

A ce jour, l'Organisation a une « flotte » de 7 véhicules (5 bus de transport Vito-Mercedes et 2 Puch / 8 places) et tous sont la propriété de l'ORPC; le 7^e et dernier véhicule acquis du type Vito-Mercedes (4 x 4) pour transport de personnes et traction de remorques de matériel a été commandé en août, conformément au budget 2015 ; sa préparation finale a été exécutée en décembre et la livraison programmée au 19 janvier 2016.

Dispositif d'alarme (POLYALERT) et essais de sirènes

Au 25 novembre 2015, 448 sirènes fixes du dispositif cantonal vaudois ont été migrées du système INFRANET sur POLYALERT. Les essais de sirènes sont planifiés le 3 février 2016.

Situation AGILE

Depuis février 2015, l'application des phases prévues dans le projet « AGILE » est en cours. Concrètement, le contingent du détachement cantonal s'agrandit et poursuit le développement de ses structures. Aux 6 régions de PCi déjà constituées selon le concept de la réforme, dont l'Ouest Lausannois, est venue s'adjoindre une 7^e, l'ORPC Broye-Vully (fusion des ORPC de Payerne – Moudon – Avenches). Pour la suite, et d'ici à 2018, il s'agit de permettre la mise en œuvre des trois dernières encore manquantes au projet final des 10 régions « bataillonnaires » au niveau de chaque district.

◆ ◆ ◆ ◆

Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge



Délégation d'Ecublens : M. Didier Lannaz, délégué municipal au groupement du triage forestier et M. Christian Maeder, délégué municipal au comité (Vice-Président du comité), Conseillers municipaux.

Composition

Bussigny – Chavannes-près-Renens - Cheseaux-sur-Lausanne – Crissier – Ecublens – Jouxens-Mézery – Mex – Pent haz – Prilly – Romanel-sur-Lausanne – Renens – St-Sulpice – Sullens – Villars-ste-Croix – Vufflens-la-Ville.

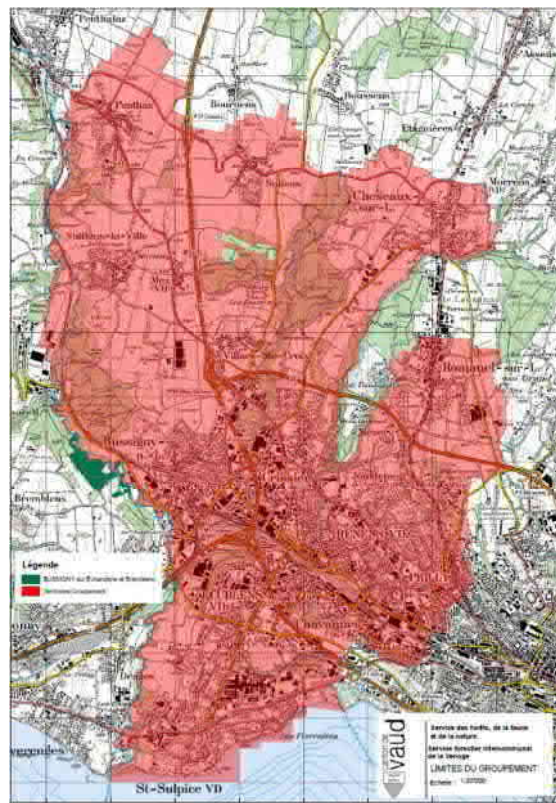


Surfaces forestières gérées

- 444 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes).
- 228 hectares de forêts privées (500 propriétaires).

But

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois une fonction d'autorité publique (représentant de la DGE-Forêt) et de gestionnaire des forêts communales.



Structure légale

La définition de l'entité « groupement » est contenue dans la Loi forestière vaudoise à l'article 11. Le Groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité :

Président du comité :

- M. Jean-Claude Glardon, Municipal de Bussigny

Vice-Président du comité :

- M. Christian Maeder, Municipal d'Ecublens

Membre du comité :

- M. Pierre Haemmerli, Municipal de Cheseaux

Secrétaire du comité :

- M. Laurent Robert

Président de l'assemblée :

- M. Stéphane Rezso, Municipal de Crissier

Secrétaire de l'assemblée :

- Mme Eliane Paley, puis Mme Emmanuelle Pellet

Caissier comptable :

- M. Michel Gisclon,
Boursier de Bussigny

Garde forestier :

- M. Laurent Robert

Séances de l'assemblée et décisions

Deux assemblées générales ponctuent l'année pour traiter les aspects financiers et la gestion forestière ; dans cette perspective, chaque commune délègue son représentant aux assemblées.

L'assemblée ordinaire pour les comptes et la gestion a eu lieu le 18 mars 2015 à Chevaux-sur-Lausanne. La deuxième assemblée ordinaire, consacrée à l'étude du budget, a eu lieu le 16 septembre 2015 à Ecublens.

De plus, une assemblée extraordinaire, destinée à informer les communes sur le nouveau concept des contrats degré 3, dits baux à ferme, a été organisée le 17 novembre 2015 à Bussigny.

Séances du comité

Les attributions du comité figurent à l'article 16 des statuts du Groupement : en résumé, il dirige et administre le Groupement. Les objets particuliers qui ont mobilisé l'attention du comité, mise à part l'organisation des assemblées générales, sont :

- organisation d'un séminaire sur la valorisation des chênes ;
- élaboration des nouveaux contrats du degré d'intégration 3 pour les membres du Groupement ;
- recherche et engagement d'une nouvelle collaboratrice, Mme Emmanuelle Pellet, pour remplacer Mme Paley, démissionnaire ;
- au total, le comité s'est réuni à 5 reprises.

Contrats de gestion

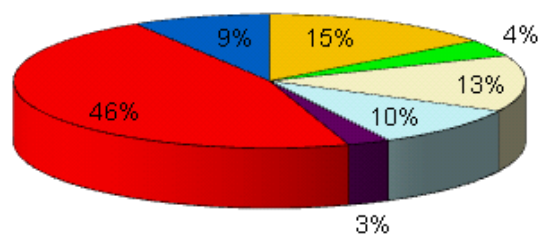
Depuis 2012, les 15 communes membres du Groupement sont liées par un contrat de gestion degré 1, ce qui implique que toutes les factures et revenus sont comp-

tabilisés par les communes après avoir été consultés ou validés par le garde forestier.

La durée des contrats arrivant à son terme à fin 2016, et au regard du bilan de cette expérience, le comité a pu apprécier et mesurer les limites du contrat degré 1, notamment en matière de gestion de projets subventionnés, de vente des bois et de rationalisation des travaux.

Ce constat a conduit le comité à analyser la possibilité de proposer des contrats de degré 3 (plus modernes et plus performants) pour les membres qui le désiraient. La consultation auprès des communes a révélé que 11 communes souhaitent conclure un nouveau contrat pour la nouvelle période qui débutera en janvier 2017.

Volume de bois prélevé sur le Groupement forestier (3'730 m³)



- Bois de service résineux
- Bois de service feuillus
- Bois d'industrie
- Bois non commercialisé
- Bois de cellulose
- Bois énergie long
- Bois énergie court

Convention avec l'Etat

Le Groupement a signé une convention dans laquelle il s'engage à mettre à disposition de l'Etat son garde forestier, uniquement pour les tâches étatiques, et selon un tarif calculé en fonction de la complexité de la gestion forestière propre à chaque groupement.

◆◆◆◆

Plateforme Jeunesse de l'Ouest lausannois



Délégation d'Ecublens: Mmes Anne-Claude Studer et Pascale Manzini, Conseillères municipales

Groupe Coordination Jeunesse

Le Groupe Coordination Jeunesse a été créé en 2007 dans le but de former un groupe de réseautage actif et partenarial réunissant les professionnels s'occupant de la jeunesse dans le district de l'Ouest lausannois (centres socioculturels, TSP, structures d'insertion professionnelle, délégués jeunesse, conseillers en insertion / orientation, institutions de prévention et santé).

Il permet de créer des liens par des rencontres régulières, d'agir dans l'interdisciplinarité, d'organiser et de promouvoir des actions communes dans l'ensemble du district comme des dîners quizz, des rallyes de la citoyenneté, des tournois intercommunaux de foot en salle, des spectacles, des actions de prévention, des projets radio, etc. Mais il répond aussi à la mobilité des jeunes qui bougent dans un territoire compact qu'est l'Ouest lausannois et dont les jeunes ne perçoivent plus les limites communales.

Toutes les communes y sont représentées par leurs professionnels et deux centres de la FASL (Fondation pour l'animation socio-culturelle lausannoise) en font partie également (Montelly et Prélaz).

Les TSP sont intégrés au Groupe Coordination Jeunesse. Ils ont formé également un groupe de TSP de l'Ouest lausannois qui se rencontre une fois par mois, voire plus si cela s'avère nécessaire. A travers leurs échanges, ils confirment que les réalités de terrain se rencontrent dans toutes les communes de manière cyclique et que le fait de partager entre mêmes professionnels est tout à fait bénéfique. Des collaborations ont même démarré entre TSP dans des quartiers limitrophes à deux ou trois

communes. Un site internet – www.j-ouest.ch – a été créé pour informer et donner une plus grande visibilité aux actions et structures du district.

Le Groupe Coordination Jeunesse est présidé jusqu'à fin 2015 par le délégué jeunesse de la Ville de Renens, la Vice-Présidence est assumée par le Chef du Service enfance et jeunesse de la Ville de Prilly. Dès 2016, c'est ce dernier qui prend les rênes du Groupe Coordination Jeunesse. Pour son fonctionnement, il n'a pas besoin de budget, puisque ses membres sont des collaborateurs des communes et l'adhésion y est volontaire.

Par contre, pour ce qui concerne les actions ou projets intercommunaux, il est soutenu par la Plateforme jeunesse du district de l'Ouest lausannois, créée en mai 2007 et formée des Municipales et Municipaux en charge de l'enfance et la jeunesse, qui lui alloue un budget correspondant à Fr. 0.20 par habitant du district.

Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois

Constituée des Municipales et Municipaux de l'enfance et la jeunesse de l'Ouest lausannois, la Plateforme jeunesse OL a pour mission d'échanger, de collaborer, de coordonner, de réfléchir et de construire une vision commune des activités de la jeunesse dans l'Ouest lausannois. Elle propose et finance des actions à l'attention des jeunes du district au travers de projets de prévention, de formation, de projets ludiques ou sportifs, donnant aux jeunes des occasions de s'exprimer et d'agir de manière positive et constructive.

Dans ce sens, elle s'appuie sur les compétences des professionnels de la jeunesse des communes et notamment du Groupe Coordination Jeunesse. Elle se réunit quatre à cinq fois par année pour rencontrer et écouter les professionnels du terrain (les animateurs des centres socioculturels et les TSP), pour accorder des soutiens à des projets intercommunaux présentés par le Président du Groupe Coordination Jeunesse et pour prendre connaissance des informations relatives aux activités de la jeunesse dans les communes, mais aussi au niveau cantonal.

La Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois dispose d'un budget (environ Fr. 14'000.-) alimenté par une contribution des communes du district de Fr. 0.20 par habitant. La Commune de Bussigny assume le rôle de commune boursière (lien historique puisque le premier Président de la Plateforme a été le Municipal de cette commune).

Par ce budget, la Plateforme finance en priorité les projets présentés et mis en œuvre par le Groupe Coordination Jeunesse. Il est à relever que les projets financés n'ont jamais, depuis la création de la Plateforme, épuisé le budget alloué. Ce qui montre que les actions proposées ont un effet multiplicateur et visible auprès des jeunes pour un faible coût grâce à l'efficacité des structures et du personnel en place.

La Plateforme s'est réunie à quatre reprises, soit les 11 mars, 16 juin, 15 septembre et 1^{er} décembre.

Lors de cette dernière séance plus informelle, la Plateforme jeunesse et le Groupe Coordination Jeunesse ont été accueillis à St-Sulpice dans le cadre de l'apéritif de fin d'année auquel les Municipalités et Présidents des Conseils communaux de l'ensemble du district, ainsi que les Présidents des Conseils d'établissement, Mme la Préfète et M. le Commandant de la PolOuest sont conviés.

Force est de constater que, malgré la large invitation faite aux autorités politiques des communes du district, peu de celles-ci se sont déplacées. Nous le regrettons car ce moment est une occasion importante de présenter aux personnes invitées l'ensemble des activités réalisées durant l'année et de mieux faire connaître les missions de chacun. Nous avons pu compter sur la présence appréciée de deux Présidents de Conseil communal, ainsi que du Délégué cantonal à la jeunesse.

Nous avons profité de ce moment convivial pour prendre congé de Nicolas Pereyguine, Président sortant du Groupe Coordination jeunesse et d'accueillir le nouveau Président en la personne de M. Daniel Gambazza, Chef du Service jeunesse de la Ville de Prilly. La Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois remercie

M. Pereyguine, membre fondateur du Groupe Coordination Jeunesse, pour son investissement, son dynamisme et son esprit rassembleur et constructif qui ont permis la réalisation de différents projets mais surtout de créer des liens solides entre les différents partenaires. Ses qualités ont été reconnues au niveau cantonal, puisqu'il a été désigné par le Conseil d'Etat pour présider la Chambre consultative cantonale de la jeunesse. Le nouveau Président saura prendre le relais et maintenir vive la flamme ; il reçoit toute la confiance de la Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois.

Rencontre avec les animatrices et animateurs des centres de loisirs

La séance du mois de mars a été consacrée à la rencontre avec les animateurs travaillant dans les centres de loisirs de nos différentes communes. L'occasion leur a été donnée de se présenter, de faire connaissance entre eux, ainsi que de présenter également leurs activités et de relayer leurs besoins. Cette séance a été profitable pour toutes et tous notamment pour les animateurs qui ont peu de connaissances des activités proposées par les autres centres de loisirs. Il a été question surtout de programmes, d'activités, d'organisation, d'espaces et de diverses ressources ; la question des besoins n'a pas pu être abordée. A la suite de cette séance, les animateurs ont décidé de créer un groupe au même titre que les TSP afin de partager leurs expériences.

Rencontre avec les travailleurs sociaux de proximité

La rencontre est prévue en janvier 2016.

Actions communes

Les projets financés et soutenus par la Plateforme sont exclusivement des projets proposés par le Groupe Coordination Jeunesse. Ce sont les professionnels du terrain qui proposent des actions susceptibles d'intéresser les jeunes ou qui répondent aux demandes et attentes du terrain, et qui pourraient se mettre en place entre plusieurs communes ; ils en discutent entre eux, planifient une action ou un projet, déterminent qui est à même de le mener parmi l'ensemble des professionnels et qui

du réseau peut les accompagner dans la démarche.

Pour 2015, les demandes de soutien ont été moins nombreuses, ce qui est notamment dû au fait que les communes développent en priorité leurs propres projets et qu'il faut dégager du temps et du personnel pour les projets intercommunaux. A relever que ce n'est pas la quantité des projets qui compte mais plutôt la qualité de ceux-ci, leur efficacité auprès des jeunes, leur ancrage et leur périodicité, comme par exemple le tournoi intercommunal de foot en salle et la semaine de prévention contre l'alcool.

En 2015, la Plateforme a soutenu les projets intercommunaux suivants :

- **Tournoi intercommunal de foot en salle** au collège de La Planta à Chavannes-près-Renens.
Il s'agit de la 6^e édition soutenue par la Plateforme. Cet événement sportif, organisé par les travailleurs sociaux de proximité, rencontre toujours un très grand succès et mobilise des équipes de nos huit communes. Cette année, ce sont plus d'une centaine de jeunes qui se sont retrouvés autour du ballon rond.
- **Semaine nationale de lutte contre l'alcool.** Organisée sous l'impulsion des travailleurs sociaux de proximité et de Raidblue, deux actions spécifiques ont été menées. Soit un dîner quizz sur la problématique de l'alcool dont l'organisation a été confiée à la Commune d'Ecublens avec la participation de 40 jeunes et de nombreux acteurs en lien avec la problématique de l'alcool. Ce projet a également été soutenu financièrement par « Lausanne Région » et l'Office fédéral de la santé publique. Ainsi qu'un concours pour la création et l'impression d'un sticker en lien avec la thématique.
- Formation « communiquer, mais comment ? » par l'agence *Konsept*.

Dans les activités qui n'ont pas été financées par la Plateforme mais qui ont impliqué de manière conséquente tous les travailleurs sociaux de proximité de nos communes, nous pouvons citer

l'organisation et la tenue des Etats généraux du Travail social de proximité. Cette manifestation, destinée en particulier aux élus politiques, organisée par la Plateforme cantonale TSP et Rel'ier a connu un très grand succès, réunissant à la salle de spectacles de Renens plus d'une centaine de personnes autour de conférences, ateliers et tables-rondes. Celles et ceux qui ont pu y participer ont pu se faire une opinion très précise du travail social de proximité, souvent méconnu ou galvaudé.

Myriam Romano-Malagrifa
Présidente de la Plateforme jeunesse de l'Ouest lausannois

♦ ♦ ♦ ♦

Association pour l'accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois (Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice)



Délégation d'Ecublens : M. Pierre Kaelin, Syndic, délégué municipal et Mme Pascale Manzini, Présidente du comité.

Composition du comité

- Mme Pascale Manzini, Conseillère municipale à Ecublens, Présidente.
- Mme Loubna Laabar, Conseillère municipale à Chavannes-près-Renens, Vice-présidente.
- Mme Anne Merminod, Conseillère municipale à Saint-Sulpice, membre.
- M. Serge Nicod, Chef de service à Ecublens, caissier.
- M. Patrick Pahud, Adjoint au Chef de service à Ecublens, secrétaire dès le 1^{er} juillet.
- Mme Brigitte Bignens, Assistante du Chef de service à Ecublens, membre dès le 1^{er} juillet.

Délégués des communes à l'Association

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 – 18 membres

Commune de Chavannes-près-Renens (6) :

Laabar	Loubna	Conseillère municipale
Denti	Alexia	Conseillère communale
Gorgerat	André	Syndic
Othmani	Fathi	Conseiller communal
Baldé	Thierno	Conseiller communal
Michel	Patrick	Conseiller communal

Commune d'Ecublens (8) :

Manzini	Pascale	Conseillère municipale
Gordillo	Maria	Conseillère communale
Bader	Rolande	Conseillère communale
Flach-Cuttitta	Karine	Comité APE Ecublens
Philippoz	Stéphanie	Présidente Association Bout'choux
Kaelin	Pierre	Syndic
Carluccio	Luigi	Conseiller communal
Karlen	Samuel	Conseiller communal

Commune de Saint-Sulpice (4) :

Merminod	Anne	Conseillère municipale
Kaesar Moser	Alice	Conseillère communale
Willi	Corinne	Comité APE St-Sulpice
Clerc	Alain	Syndic

Activités 2015

Accueil familial de jour

Il se compose de 45 accueillantes en milieu familial (AMF) qui ont assuré la prise en charge de 276 enfants pour un total de 131'240 heures d'accueil durant cette année. Notre coordinatrice consacre une bonne partie de ses tâches au suivi, au soutien et à la surveillance de nos accueillantes. Aussi, des visites régulières sont organisées au domicile des accueillantes. Cette année, ce ne sont pas moins de 71 visites qui ont été effectuées. Celles-ci permettent d'évaluer les conditions d'accueil et de surveiller la qualité de la prise en charge des enfants.

Accueil collectif préscolaire

Le CVE Domino a intégré l'administration communale d'Ecublens le 1^{er} janvier 2015.

La capacité d'adaptation du personnel de la structure Domino a été fortement sollicitée, tant sur le plan organisationnel que sur le plan de la gestion de la structure.

Une transformation des locaux, destinée à améliorer les conditions d'accueil en nurserie, a permis d'atteindre, à la rentrée d'août 2015, la capacité de placement initialement prévue de 15 bébés.

Accueil parascolaire

Les besoins en places d'accueil parascolaire sont importants. Bien que les accueillantes en milieu familial participent activement à cet accueil, le nombre de places disponibles ne suffit pas à satisfaire les demandes. Des projets sont en cours d'élaboration sur la Commune d'Ecublens alors que l'UAPE « La Plage des Pirates », à Saint-Sulpice, a inauguré ses locaux à la rentrée scolaire d'août, dans le nouveau collège.

Mot de la Présidente

L'AJESOL est toujours en attente de l'implémentation du revenu déterminant unifié pour l'accueil de jour des enfants, dans tout le canton. L'agenda politique étant ce qu'il est, nous pouvons espérer avoir le cœur net à ce sujet d'ici à la fin 2016. Cette mise en œuvre d'un revenu déterminant LAJE impliquera la modification des barèmes pour l'accueil pré et parascolaire. Ces modifications seront présentées à l'assemblée générale de l'AJESOL dès qu'il aura été possible de les réaliser.

Des places d'accueil en parascolaire pour les vacances scolaires sont disponibles dans la structure chavannoise de la Concorde. Pour le moment, les places, prioritaires pour les utilisateurs de la structure, sont ouvertes aux utilisateurs du réseau AJESOL. Nous espérons que cette nouvelle offre complémentaire pendant les vacances scolaires connaîtra un accueil positif de la part des parents.

Conclusion

Fin 2015, la liste d'attente centralisée fait état de 72 demandes non satisfaites en préscolaire. La liste d'attente pour les

places d'accueil parascolaire n'est pas encore significative à la fin 2015. Elle le sera au printemps 2016, période pendant laquelle se font les inscriptions pour la rentrée scolaire.

Il peut être relevé que le programme de la liste d'attente centralisée est un bon outil pour élaborer la statistique de la demande en place d'accueil sur notre réseau.

La possibilité de faire des conventions entre les trois réseaux d'accueil de jour de l'Ouest lausannois est toujours à l'ordre du

jour et les démarches seront entamées en 2016.

Le personnel de l'AJESOL, ainsi que celui de toutes les structures d'accueil est vivement remercié pour tout le travail accompli de manière qualitative au service des enfants des communes membres de l'AJESOL.

*Au nom du comité de l'AJESOL
La Présidente
Pascale Manzini*

Structures du réseau

Accueil familial de jour

Nombre d'accueillantes en milieu familial	45
Nombre d'enfants accueillis (115 places préscolaires + 47 places parascolaires)	162

Accueil collectif préscolaire (garderies – en places)

Domino, Ecublens	66
Les Bout'choux, Ecublens	49
Les Petits Loups, Ecublens	22
Capucine, Chavannes-près-Renens	10
Les Croc'cerises, Chavannes-près-Renens	34

Accueil parascolaire

UAPE Domino, Ecublens	36
APEMS Centre socioculturel, Ecublens	36
APEMS antenne Coquerellaz (après-midi), Ecublens	24
UAPE La Concorde, Chavannes-près-Renens	36
UAPE La Plaine, Chavannes-près-Renens	36
UAPE La Plage des Pirates, Saint-Sulpice	48

- Accueil de 276 enfants au sein de 162 places d'accueil familial de jour.
- Accueil de 347 enfants au sein de 181 places d'accueil préscolaire.
- Accueil de 427 enfants au sein de 192 places d'accueil parascolaire.
- Au total 1'050 enfants ont été accueillis au sein du réseau AJESOL en 2015.

Finances

Les charges administratives de fonctionnement de l'AJESOL sont réparties entre les trois communes, selon le nombre d'habitants. Les coûts du préscolaire sont répartis en fonction des places occupées. L'accueil parascolaire est entièrement à charge de la commune de « domicile » de la structure.

L'accueil familial fait l'objet d'un décompte spécifique qui répartit les charges administratives selon le nombre d'habitants et les charges de l'accueil en fonction de la consommation.

Les participations des parents sont quant à elles comptabilisées en fonction du lieu de domicile pour les trois types d'accueil.

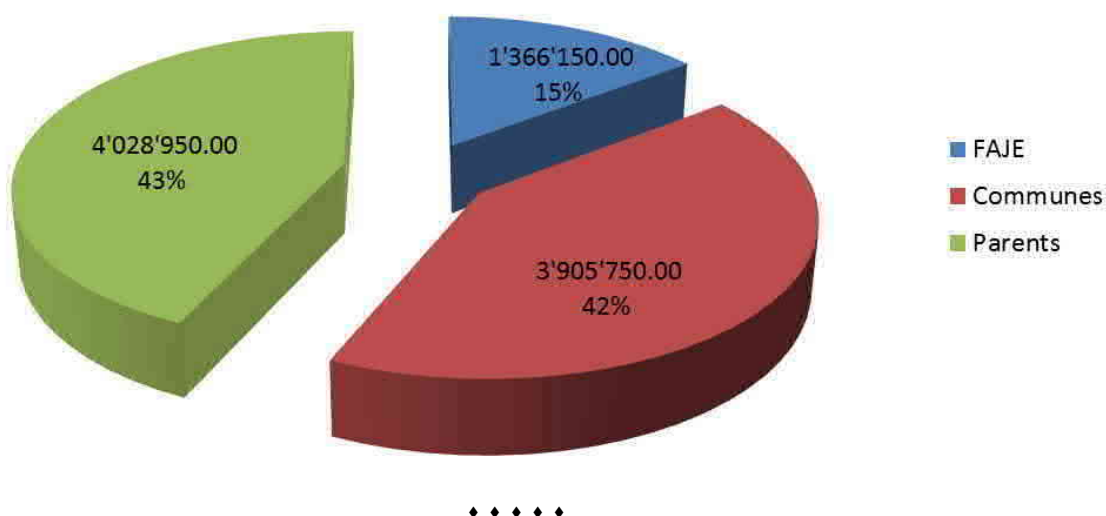
Le premier des deux tableaux ci-après résume l'investissement global des communes en faveur de l'accueil de jour des enfants. Les subventions de la FAJE, directement attribuées aux structures, sont déjà déduites des charges pour les trois types d'accueil.

Le deuxième montre la répartition du financement de l'ensemble du réseau entre les parents, les communes et la FAJE.

	Ecublens	Chavannes	Saint-Sulpice
Charges de l'AJESOL	95'783.32	55'393.05	25'600.65
Charges nettes structures préscolaires	2'608'378.45	1'719'663.95	544'022.35
Charges nettes structures parascolaires	708'759.73	851'753.75	384'381.49
Charges nettes accueil familial de jour	418'715.40	420'235.40	53'935.25
Participation des parents	- 1'909'746.80	- 1'337'094.40	- 734'038.45
Excédent de charges à couvrir	1'921'890.10	1'709'951.75	273'901.29



**Comptes 2015: Répartition des coûts du réseau AJESOL
Fr. 9'300'850.00**



Fondation les Baumettes Etablissement médico-social de Renens et environs



Délégation d'Ecublens: Mme Pascale Manzini, Conseillère municipale (Comité de direction) et Mme Anne-Claude Studer, Conseillère municipale (Conseil de fondation)

Fondation les Baumettes, établissement médico-social de Renens et environs

Les communes qui ont constitué en 1977 la Fondation les Baumettes (Renens, Chavannes, Crissier, Bussigny et Ecublens) ont chacune deux représentants au Conseil de fondation et un au Comité de direction.

En 2015, la Ville d'Ecublens a été représentée au Conseil de fondation par Mme Anne-Claude Studer, Conseillère municipale « culture, jeunesse, sports, intégration, églises » et par le Docteur Jean-Claude Simon.

Mme Pascale Manzini, Conseillère municipale « affaires sociales, petite enfance, affaires scolaires » est Vice-Présidente du Comité de direction.

Projets

Les travaux de mise en conformité de protection contre le feu et de transformations ont commencé au mois d'août 2013 et devraient se terminer en été 2016. Avec ces travaux, nous répondons aux exigences de l'Etat de mettre l'EMS en conformité avec les normes de protection contre le feu actuelles. Cette partie est entièrement financée par le Canton. En ce qui concerne la transformation, c'est la volonté de la Fondation les Baumettes de moderniser l'infrastructure, principalement par l'augmentation du nombre de chambres individuelles pour s'adapter à ce qui est attendu des résidents et de leurs proches en confort hôtelier. L'offre passera ainsi d'un tiers des résidents accueillis en

chambre individuelle à la moitié de la capacité d'accueil de 111 résidents.

Pour faciliter la réalisation des travaux, un pavillon provisoire d'une capacité de 18 lits a été installé. Il sera démobilisé au terme des travaux, permettant ainsi à l'EMS de retrouver la qualité initiale de son parc arborisé.

L'animation socioculturelle a été totalement réorganisée en 2015. Elle était jusqu'alors proposée par l'intermédiaire de groupes d'animation constitués de collaborateurs de l'ensemble des secteurs. Pour la professionnaliser et lui donner une plus grande capacité d'adaptation aux besoins individuels des résidents, une équipe d'animation a été constituée avec des personnes ayant une formation HES en animation socioculturelle. Cette équipe a la responsabilité de l'offre en animation au niveau institutionnel, alors que l'animation sur les unités de soins est proposée par le personnel soignant sous la responsabilité de collaborateurs ayant le titre de CFC « Assistant socio-éducatif ». Le bilan au 31 décembre 2015, après seulement quelques mois, est très positif par rapport à la qualité des animations, leur diversité et leur fréquentation.

Activités

Hébergement :

Le taux d'activité varie peu d'une année à l'autre ; il se situe à 99 % de la capacité d'hébergement. Dès qu'un lit se libère, il est annoncé au Brio du Réseau de Santé Région Lausanne qui nous transmet des dossiers de personnes en attente d'un lit long-séjour. Une priorité est donnée aux personnes provenant des communes fondatrices. 44 nouveaux résidents ont été accueillis en 2015. L'âge moyen des résidentes est de 89 ans et celui des résidents est de 82 ans.

Centre d'Accueil Temporaire (CAT) :

Nous accueillons chaque jour de la semaine une dizaine de personnes pour une trentaine de bénéficiaires différents. Les habitants des communes fondatrices bénéficient du transport avec le bus de la Fondation dans les limites de sa capacité. L'activité a beaucoup varié en 2015, en

raison de périodes d'hospitalisation des bénéficiaires et d'une demande fluctuante. Ce secteur sera réorganisé en 2016, pour en élargir l'offre est le type de situations qui pourront être accueillies.

L'âge moyen des bénéficiaires CAT est de 82 ans.

Logements protégés :

Le cadre est sécurisant et les contacts sociaux sont facilités. L'architecture est plaisante et bien adaptée à des personnes à mobilité réduite.

6 appartements protégés ont changé de locataires en 2015. La moyenne d'âge des locataires est de 85 ans. Avec l'augmentation de l'âge des locataires, nous sommes appelés à adapter le mode d'accompagnement, notamment par exemple par des modes de rappels individualisés des animations proposées.

La garderie :

La capacité d'accueil est de 27 enfants : deux groupes de 5 bébés, un groupe de 7 trotteurs et un groupe de 10 grands. La garderie des Baumettes fait partie du réseau d'accueil de jour de la petite enfance Renens-Crissier.

Repas :

La cuisine de la Fondation les Baumettes a élaboré 198'022 repas en 2015, dont 60'320 pour les repas à domicile. L'offre s'est élargie pour s'adapter aux besoins nutritifs et goûts alimentaires de chaque groupe de bénéficiaires : résidents, collaborateurs, visiteurs.

Collaborateurs

Effectif moyen en équivalent plein temps pour 2015 : 132.59 (133.72 en 2014). Détail par secteur : Soins 76.12 – Cuisine 13.81 – Garderie 10.83 – Nettoyages lingerie 10.83 – Administration 5.94 – Cafétéria 6.46 – Technique 3.72 – Coordination animation, CAT et logements protégés 4.88.

Les apprentis sont compris dans cet effectif, soit 7.65 sans les apprentissages en cours d'emploi.



◆ ◆ ◆ ◆

Centre social régional de l'Ouest lausannois (CSR) – ARASOL



Délégation d'Ecublens : Mme Pascale Manzini, Conseillère municipale (Comité de direction)

Revenu d'insertion/RI – Appui social

Au niveau du volume de dossiers, respectivement de personnes au bénéfice du revenu d'insertion, la tendance amorcée en 2014, soit celle d'une stabilisation et d'une légère diminution, s'est poursuivie en 2015.

Le nombre de dossiers RI traités dans notre région, au cours de l'année, a évolué de la manière suivante :

Moyenne mensuelle

	2015	2014
1 ^{er} semestre	1'088	1'171
2 ^e semestre	1'091	1'195
3 ^e semestre	1'069	1'152
4 ^e semestre	1'197	1'162

Comme on peut le constater, la comparaison met en exergue une légère baisse sur chacun des trois premiers trimestres comparés, entre les années 2015 et 2014, avec une hausse ponctuelle très modérée sur le dernier trimestre.

Un changement intéressant a été introduit en juillet 2015, soit la mise en place pour l'ensemble des CSR d'un poste d'assistant/e social/e supplémentaire afin de créer un petit groupe de professionnels spécialisé dans la prise en charge des jeunes adultes.

Ceux-ci ont notamment comme mission d'inclure les parents dans la réflexion, de manière structurée, afin de convenir avec eux de l'effort à réaliser pour l'insertion professionnelle de leur fils ou fille (formation professionnelle prioritairement à tout statut d'attente de prise d'emploi hypothétique sans formation).

En termes simples, l'objectif est que les parents d'un jeune sollicitant le RI soit autant impliqués, sur les questions de soutien à l'insertion comme sur les questions financières, que les parents ayant des enfants en apprentissage ou aux études.

La décision du Chef de département d'augmenter l'effectif dans ce but a inclus le prélèvement du financement de ce poste sur les réserves de chaque région d'action sociale.

Au plan de la gestion du personnel du CSR, l'année sous revue a été marquée par 5 collaboratrices ayant bénéficié d'un congé maternité et de 2 absences pour maladie de longue durée.

Cette situation particulière s'est ajoutée à un phénomène général constaté dans l'ensemble des CSR concernant la charge de travail importante, particulièrement au sein des gestionnaires de dossiers, où un *turnover* a été constaté.

Cela a amené l'ensemble des régions d'action sociale du canton à mandater une analyse externe sur la pénibilité et l'adéquation des moyens à disposition pour réaliser la tâche.

Notre CSR a été particulièrement concerné par ce phénomène au cours de 2015 et du début 2016, qui se traduit par un tournus plus élevé que souhaité au sein de ce groupe professionnel et, conséquence logique, par une charge lourde à assumer.

Nous tenons à exprimer à nos collaborateurs nos remerciements pour le travail réalisé dans ce contexte difficile et les as-

surons de notre recherche prioritaire de conditions de travail améliorées.

Une réflexion a été entamée en fin d'année pour chercher des pistes visant à simplifier les processus, particulièrement dans la phase de récolte des renseignements et des multiples documents que nous sommes contraints de solliciter des demandeurs, avant de pouvoir intervenir.

Cette réflexion se poursuivra durant le premier semestre 2016 au moins, en collaboration avec les gestionnaires de dossier, qui ont fait des propositions dans ce sens, dont certaines ont pu être mises en place rapidement.

Cette année a été particulière au niveau de la gestion du personnel, de par la nécessité de procéder à des engagements de substitution, qui se sont fait dans les meilleurs délais et parfois par anticipation, pour réduire le temps de formation préalable, particulièrement long, en lien avec la complexité de notre tâche.

Il en résulte que nous avons dû puiser, conformément à leur but énoncé, dans nos réserves, à hauteur d'un montant de Fr. 89'655.09, pour équilibrer nos comptes 2015.

Il est toutefois à relever que nos deux réserves restent relativement confortables, totalisant Fr. 603'679.97 au 1^{er} janvier 2016.

Agences d'assurances sociales (AAS)

L'année 2015 a vu l'ensemble des AAS vivre une période de transition concernant la mission elle-même de celles-ci.

S'agissant des PC familles et rente-pont AVS, une refonte des processus et des compétences a été décidée par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS).

Cette réorganisation fait suite aux importants retards évoqués au cours des années précédentes, s'agissant du traitement et des décisions d'octroi des PC familles.

Nous relevons que nos collaborateurs et nos agences n'ont en rien été responsables de ces retards et que la mise à jour des retards connus à Clarens par les collaborateurs de la Ville de Lausanne les a

satisfaits, particulièrement par rapport aux demandeurs.

Il est logique que ceux-ci aient eu besoin d'explications répétées sur l'origine de ces retards, certains voulant logiquement s'assurer que leur demande avait bel et bien été transmise.

Cela étant, dans un contexte où les analyses ont différé (entre régions et canton) sur l'organisation nouvelle à mettre en place, la décision de transférer, dès le second trimestre 2016, le « leadership » en matière de PC familles de Clarens à Lausanne a été prise par M. Pierre-Yves Mailard, Chef du département.

Le corollaire de cette décision est que les trois régions d'action sociale de la couronne lausannoise, dont la nôtre, verra sa mission en regard de ce régime social vivre un changement important, l'objectif étant que le dépôt des demandes se fasse à Lausanne uniquement, où les décisions seront prises.

La mission des AAS sera donc de consacrer du temps à l'information au public, à l'orienter, puis, pour ceux qui seront mis au bénéfice de ce régime, de procéder au remboursement des frais médicaux et des frais de garde.

La mise en place des outils informatiques : Registre cantonal des personnes et Système d'Information du revenu déterminant unifié ont également apporté des simplifications et des processus plus économes, visant à fluidifier l'important travail de contrôle et de détermination du droit à des prestations.

Le Directeur et l'Agente régionale en charge des cinq AAS de notre région participent à des groupes de travail visant à définir les tâches qui seront en partie abandonnées (par l'implantation de portails informatiques accessibles au citoyen, « cyberadministration » notamment) et par l'attribution de nouvelles tâches confiées aux agences du canton.

Le rôle fondamental des collaborateurs va évoluer, passant d'un statut de rassembleur de pièces en vue d'une transmission à un organe décisionnel à un statut plus actif, au service de nos partenaires et en

réalisant un travail directement intégré au processus de décision.

Une réflexion est toujours pendante au niveau du comité de direction quant au nombre d'AAS dans notre région et au besoin d'une rationalisation.

A l'heure actuelle, nous disposons de cinq agences, dont quatre sont desservies par deux collaborateurs à temps partiel. Cette organisation pose d'importants problèmes à chaque moment particulier (vacances, maladie, accident) et nécessite régulièrement des transferts provisoires de personnel afin de maintenir toutes les AAS ouvertes au public.

Notre région, par le Comité de direction, a choisi la voie du pragmatisme au cours de 2015, souhaitant attendre d'avoir tous les éléments en main pour décider d'une évolution ou non.

Elle est la seule à n'avoir pas densifié le nombre de collaborateurs tout en réduisant le nombre d'agences pour permettre sans attendre de viser à une meilleure efficacité dans un secteur complexe, celui des assurances sociales.

Ce sera une tâche prioritaire pour 2016 que de définir la meilleure offre pour le public tout en cherchant la meilleure efficacité quant à l'organisation de nos équipes, dès que le périmètre des tâches confiées à l'avenir aura été décidé au niveau cantonal.

Au plan financier, la charge financière a été clairement inférieure à ce qui avait été estimé et l'ARASOL va restituer aux communes adhérentes la somme de Fr. 181'686.50, selon la clef de répartition statutaire.

Nous invitons les citoyens et Conseillers communaux intéressés à solliciter auprès de l'ARASOL le rapport d'activité complet et détaillé, sur simple appel téléphonique ou demande écrite. Celui-ci comprend un certain nombre d'éléments statistiques fort intéressants, autant sur les volumes d'aides, sur la composition, l'origine et la composition familiale des bénéficiaires. Sa lecture permet de sortir des idées reçues, sur un certain nombre de points.



Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois – APREMADOL



Délégation d'Ecublens: Mme Pascale Manzini, Conseillère municipale (Comité de direction)

Indications du Centre médico-social (CMS) d'Ecublens, affilié à l'Association pour la prévention et le maintien à domicile de l'Ouest lausannois (APREMADOL)

Introduction

Les prestations d'aide et de soins à domicile visent à promouvoir, maintenir ou restaurer la santé d'une personne en situation de handicap ou atteinte dans sa santé.

Notre objectif est de préserver et de maintenir son niveau d'autonomie et son intégration sociale tout en facilitant l'appui de son entourage.

Faits marquants 2015

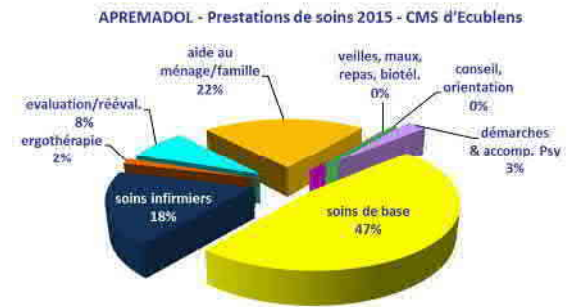
Le plan canicule a été déclenché en juillet 2015 (soit du 1^{er} au 9 juillet et du 15 au 23 juillet) pour la première fois depuis 2003. Un travail considérable a été effectué pour répondre aux exigences de ce plan. Durant la phase 1 (soit les 9 premiers jours de juillet), ce sont près de 148 heures de travail qui ont été nécessaires pour contacter ou s'assurer de l'état de santé de nos bénéficiaires (81 % des clients de l'association concernés par cette prévention).

Pendant la deuxième période, ce sont 55 heures d'activité qui ont été mises à profit de la population de nos CMS (soit 30 % des clients de l'association). Le 18 juin 2015, pour la 1^{ère} fois, quatre auxiliaires ont reçu la certification pour leur formation d'accompagnatrice en psychiatrie de l'âge avancé. Enfin, dès septembre 2015, les CMS de l'Ouest lausannois ont acquis une visibilité accrue grâce au déploiement de véhicules de fonction aux couleurs du CMS.

Prise en charge

L'évolution de notre activité se poursuit.

De mai à octobre, nous avons fait appel à du personnel intérimaire suite au départ de trois infirmières. Durant cette période, les responsables du CMS ont assuré le relais pour garantir la continuité des soins.



Conclusion

Après plusieurs mois de travail sur l'organisation de nos structures, afin de consolider le dispositif existant, notre association a pris la décision de renforcer le personnel d'encadrement. Un accent particulier a été mis sur le travail en lien avec les « prestations » pour les clients, nos CMS et Secutel-Centre. Ces démarches se sont concrétisées par l'engagement d'un responsable des prestations (Directeur adjoint) et d'un responsable pour le Service Secutel-Centre.

2015 a vu les heures de prestations fournies à la population de l'Ouest lausannois augmenter d'environ 10 %, alors même que le nombre de clients reste particulièrement stable. Face à une telle croissance, les équipes des CMS ont fait preuve de solidarité et de professionnalisme pour répondre, dans des délais courts, à toutes les demandes correspondant aux besoins des clients. Ceci a été possible grâce à une appropriation des nouveaux outils et des nouveaux processus de travail qui ont permis une intervention et une documentation des soins rapides, efficaces et de qualité.

Les soins à domicile s'affichent sur internet à l'adresse www.apremadol.ch ou www.avasad.ch.

Mary-Claude Thierstein,
responsable du CMS d'Ecublens.

♦ ♦ ♦ ♦

Entente intercommunale Crissier – Ecublens – Saint-Sulpice pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins/VS

Délégation d'Ecublens au comité:
Mme Pascale Manzini, Conseillère munici-
pale



Entente Intercommunale Crissier-Ecublens-St-Sulpice

Le comité

Le comité se compose comme suit :

Présidente :

Mme Pascale Manzini, Conseillère munici-
pale à Ecublens.

Membres :

- M. Yves Allemann, Conseiller municipal à St-Sulpice.
- Mme Michelle Beaud, Conseillère municipale à Crissier.

Il est secondé par trois collaborateurs de la Commune d'Ecublens, à savoir :

Secrétaire :

- Mme Sylvette Menétrey, Cheffe de service à la Direction des écoles.

Caissier :

- M. Claude Salzman, Boursier communal.

Gestion du personnel :

- Mme Françoise Matti, Cheffe du personnel.

Bâtiments :

- M. Claude-Alain Bieri, Chef du Service des bâtiments.

Il s'est également entouré de M. Serge Lugon, Directeur des écoles, pour les problématiques directement liées à l'école.

Le personnel

La composition du personnel se présente comme suit :

- M. François Jeandet, responsable du chalet et animateur (100 %).
- M. Xavier Vanden Broeck, cuisinier (90 %).
- Mme Carmen Premand, aide de cuisine (90 %).
- Mme Paulette Joris, responsable de l'entretien (70 %).
- M. Damien Baeriswyl, civiliste aide-animateur, jusqu'au 3 avril 2015.
- M. Marc-Henri Jaques, civiliste aide-animateur, jusqu'au 3 avril 2015.
- M. Charles Jacot-Descombes, civiliste du 20 avril au 26 juin 2015.
- M. Flavien Gallizioli, civiliste du 20 avril au 26 juin 2015.
- M. Lucien Berberat, civiliste dès le 31 août 2015.
- M. Josselin Nicolet, dès le 31 août 2015.

Il est très appréciable de pouvoir bénéficier de l'aide de civilistes pour renforcer l'équipe au chalet. Cette aide supplémentaire permet d'assurer une présence permanente au chalet pendant la semaine et apporte une richesse supplémentaire en matière d'accueil et d'animation pour les enfants et les enseignants accueillis aux Alouettes.

Nous devons malheureusement déplorer l'absence de M. Xavier Vanden Broeck pour des raisons de santé depuis le 20 février 2015. Son remplacement en intérim est assuré depuis cette date par M. Stéphane Fagnen.

Occupation du chalet

Le chalet a été occupé pendant 41 semaines, à savoir :

Camps d'hiver	12 semaines
Camp de ski des relâches	1 semaine
Ecole à la montagne	23 semaines
Colonies de vacances	5 semaines

Camps scolaires

Ce sont les enseignants qui accompagnent en général deux classes pendant une semaine. L'organisation de la journée pendant les camps scolaires se fait en accord avec l'animateur et les enseignants. Pour les camps scolaires d'hiver, un moniteur vient s'ajouter au personnel et c'est le chef de camp (un enseignant) qui organise la journée de camp, toujours en accord avec l'animateur.

Colonies

En 2015, les camps de vacances se sont bien déroulés. Le comité constate à regret une baisse de fréquentation des colonies ces dernières années, particulièrement pour celles d'été. Le comité continue à chercher le moyen de promouvoir les colonies.

Locations

Le chalet a été occupé à 16 reprises, pendant le week-end, ainsi qu'une semaine complète en été et une semaine entre Noël-Nouvel An par des particuliers.

Le traditionnel week-end de ski des enseignants des trois communes s'est déroulé les 24 et 25 janvier 2015. Ce week-end est très apprécié par les enseignants.

Un week-end au profit des bénévoles des trois communes a été organisé les 20, 21 et 22 avril 2015. Le chalet a également été mis à disposition de l'Association du personnel de la Commune d'Ecublens les 6, 7 et 8 mars 2015.

Travaux

- La finition des travaux de réfection de la route (pose du tapis) et du drainage de terrain de jeux s'est déroulée dans les temps.
- Un nouveau cabanon de jardin sur un socle en béton a été monté. Celui-ci permet le rangement du matériel en fonction des saisons (fraiseuse, pneu, vélo, etc.).
- Les salles de classes ont été rénovées par la pose d'un nouveau sol et un rafraîchissement de la peinture des murs.
- Les tables et chaises des salles de classe ont été renouvelées.

- Le petit velux donnant sur les WC du vieux chalet a été remplacé.



Logo

Le comité a décidé de rafraîchir le logo de l'Entente et de solliciter un projet auprès d'un étudiant, M. Daniel Chavaz. Le nouveau logo choisi a été utilisé depuis avril 2015.

Nous remercions, pour son aide précieuse, le personnel administratif d'Ecublens, membre de l'Entente, pour tout le travail accompli pendant l'année en faveur du personnel et du Chalet Les Alouettes. Nous remercions aussi ce dernier pour le travail accompli auprès des enfants accueillis à Morgins.

♦ ♦ ♦ ♦

Valorsa SA

Délégation d'Ecublens + représentant à l'organe de contrôle du concept régional de la taxe au sac : M. Christian Maeder, Conseiller municipal



Pour le périmètre, l'année 2015 fut marquée par la réflexion cantonale. Un groupe de travail des 8 Présidents avec le Canton a lancé une étude sur le fonctionnement des organismes de gestion des déchets. Il en est ressorti que d'est en ouest et du nord au sud, les 318 communes vaudoises n'ont pas le même niveau de services. Mais dans chaque périmètre, les Présidents ont souligné que la mise en œuvre d'une organisation régio-

nale de collaboration entre les communes sur la gestion des déchets revenait aux dites communes. Dès lors, il a été clairement établi que les structures des périmètres reflétaient la volonté de leurs communes-actionnaires. Le Canton a entériné cette vision, mais va pousser les périmètres non structurés à offrir un minimum de services. Cette décision sera décrite dans les nouvelles fiches du Plan cantonal de gestion des déchets.



Les exutoires pour les boues de STEP ont été finalement assurés via un contrat avec SAIDEF. Cette usine valdo-fribourgeoise d'incinération possède également un four dédié aux boues, ce qui permet à VALORSA de garantir une filière et des coûts raisonnables à nos communes-actionnaires. Pour la période 2015 à 2019, un tiers des tonnages seront donc acheminés à Posieux.

Ce contrat est un exemple typique de la collaboration entre les périmètres, puisque VALORSA a travaillé avec SADEC (périmètre de gestion de La Côte) pour trouver cette solution. Dans le dossier Concept régional de taxe au sac « Trier c'est ... valoriser », 5 périmètres sont associés. Ils le gèrent sans entraîner de frais d'une structure supplémentaire. Les citoyennes et les citoyens ont maintenu leur effort de tri, la quantité de déchets restant stable et le taux de fraude, qui a été vérifié systématiquement, étant tout à fait satisfaisant. Le décompte final de 2015 se fera en mars 2016. La tendance annoncée d'une rétrocession autour de Fr. 360.-/tonne semble se confirmer.

Conformément aux années précédentes, la communication de VALORSA s'est concentrée sur la taxation des déchets et sur la campagne cantonale en collaboration avec les autres périmètres.

Plusieurs communes du périmètre ont fait appel aux connaissances techniques de l'équipe de VALORSA pour réfléchir à la gestion des déchets sur leur commune ou plus spécifiquement à l'aménagement de la déchetterie. Si les fiches techniques du classeur donnent quelques pistes, une expertise externe amène souvent de nouvelles idées intéressantes.

Un autre dossier technique concerne la logistique de TRIDEL. Le Conseil d'administration de l'usine a réaffirmé que la moitié des tonnages incinérés doivent arriver par le rail. Les actionnaires ont repris le dossier de l'acheminement. Sachant que l'usine est ouverte depuis janvier 2006, il est temps d'examiner les contrats et les pratiques pour les faire correspondre aux évolutions survenues et à venir.

La thématique des plastiques a été traitée par tous les périmètres. Ensemble, nous avons commandité une étude d'impact. Il s'agissait de sortir des chiffres évaluant les différentes gestions de cette matière, de la réduction au recyclage en passant par la revalorisation thermique. Les résultats ont été mis à disposition des Municipaux. Cette matière multiforme, multicolore et multi-densité n'a pas encore de filière de recyclage digne de ce nom. Avec une usine d'incinération de dernière génération, comme TRIDEL, la valorisation thermique reste l'exutoire technique le plus éco-efficace. Cependant, la pression politique est importante et les périmètres continuent leur recherche sur de potentielles filières locales.

Derrière ces quelques lignes évoquant étude, groupe de travail et loi, près de 25'000 tonnes de déchets ont transité sur le site de Penthaz. Elles ont été recyclées, comme les déchets verts ou le papier. Le verre a été récupéré et stocké, afin d'en garantir un écoulement régulier. Les tonnes de déchets spéciaux ont été triées pour être dûment réduites. Les déchets carnés de l'Ouest du bassin lémanique transitent aussi par VALORSA. Toute une série de tâches pour rassembler, stocker, réduire, trier, récupérer qui participent à l'ensemble des filières de recyclage privées ou publiques.

		2015 en tonnes facturées par Valorsa	2015 Destination	2015 Valorisation
Incinérables	Ordures ménagères	22'745	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	2'047	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	8'056	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	6'139	Incinérateur de Vidy Incinérateur de SAIDF TRIDEL	Chaleur
Recyclables	Papier	4'881	1/3 carton en papeterie européenne, 2/3 papier en papeterie suisse et française	Carton/papier recyclé
	Verre	4'786	1/2 chez Vetropack, 1/2 en verrerie européenne	Bouteilles en verre
	Déchets végétaux	1'839	Compost en andain à Penthaz	Compost
	OREA, appareils électriques	354	Centre de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/incinération
	Déchets spéciaux des ménages	263	CRIDEC	Traitement physico-chimique/incinération
	Déchets carnés	1'108	GZM	Energie
	Information	Participation à la campagne cantonale de communication	10 présences dans les communes	2 comptoirs régionaux pour 15 jours de présence



◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Service intercommunal des taxis (SIT) Arrondissement de Lausanne

Délégation d'Ecublens au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du Service des taxis : M. Michel Farine, Conseiller municipal, Président du Conseil intercommunal



Principales tâches

- Renseigner, au guichet et au téléphone, toute personne intéressée à exercer la profession de chauffeur et/ou d'exploitant de taxis.
- Préparer et établir les dossiers des candidats aux autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis.
- Surveiller et corriger les examens topographiques.
- Délivrer les autorisations de conduire un taxi ou d'exploiter un service de taxis.
- Gérer et tenir à jour les dossiers de conducteurs de taxis.
- Veiller au respect des règlements régissant le service des taxis.
- Enquêter sur les réclamations.
- Rédiger les rapports de dénonciation ou de renseignements, les circulaires, les décisions en matière de mesures administratives, etc.
- Préparer les séances de la Commission administrative, du Comité de direction et du Conseil intercommunal de l'Association de communes.

Cinq collaborateurs/trices, représentant 2.95 EPT, participent à l'exécution de ces tâches, pour le compte et aux frais de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (ci-après : l'Association), dont Lausanne fait partie, avec onze autres communes des environs.

Événements marquants

La deuxième révision partielle de la réglementation sur le service des taxis, qui a été adoptée par le Conseil intercommunal dans sa séance du 7 mai, a fait l'objet de deux recours en date du 20 juillet, l'un du Groupement des taxis indépendants, l'autre de la société Uber. Si le recours du Groupement des taxis indépendants est surprenant, dans la mesure où deux séances d'information ont précédé l'adoption de cette modification partielle de la réglementation, celui de la société Uber s'explique mieux. En effet, après avoir pris connaissance d'un avis de droit étayé, le Comité de direction a, le 8 juin 2015, décidé d'appliquer le Règlement intercommunal sur le service des taxis aux particuliers proposant leurs services contre paiement via des plateformes informatiques, telles qu'Uber.

De plus, et puisque cette concurrence nouvelle, faisant fi des règles en vigueur, se retrouve dans diverses villes, des contacts ont eu lieu avec le Canton de Genève où la Loi sur les taxis est aussi en révision. Quant au Conseil d'Etat vaudois, il est chargé, suite à un postulat, de fixer un cadre général pour les chauffeurs de taxis. Le dépôt de ce postulat a été précédé d'une démarche de l'Association visant à mener une réflexion sur Uber et le marché des taxis en général. Des rencontres ont également eu lieu avec les responsables cantonaux et un représentant de Taxi Services.

Enfin, afin, notamment, de lutter plus efficacement contre les taxis « sauvages », un deuxième policier sera engagé à la Brigade des taxis. Ce policier sera financé pour les $\frac{3}{4}$ par les communes membres de l'Association et le $\frac{1}{4}$ restant par une augmentation des taxes et des émoluments perçus auprès des chauffeurs de taxis.

Autorisations**Type A – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl)**

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2014	2015	2014	2015
Compagnies	5	5	102	102
Exploitants indépendants	148	148	148	148
Total	153	153	250	250

A la suite de la cessation d'activité de leurs titulaires, 8 autorisations A (2014 : 17) ont été transférées soit à des candidats inscrits sur la liste d'attente, soit à un proche ou à un chauffeur employé depuis cinq ans (au moins) par le renonçant.

Type B – Taxis sans permis de stationnement

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de Véhicules	
	2014	2015	2014	2015
Exploitants regroupés au sein de :				
Taxiphone	51	50	58	56
CDS	1	1	1	1
Allô Taxis !	2	1	2	2
AB Taxis Lausanne	2	1	1	1
Autres	27	35	30	40
Total	83	88	92	100

Type C – Voitures de grande remise

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2014	2015	2014	2015
Entreprises	4	4	19	19
Exploitants indépendants	7	6	7	7
Total	11	10	26	26

Conducteurs

Au nombre de 478* (2014 : 475), les conducteurs de taxi se répartissent comme suit :

	Hommes		Femmes	
	2014	2015	2014	2015
Conducteurs « réguliers »	414	412	22	22
Conducteurs « auxiliaires »	37	42	2	2
Total	451	454	24	24

* dont 237 étrangers/ères

Au cours de l'année, sur 32 demandes enregistrées (2014 : 41), 22 carnets de conducteur ont été délivrés (2014 : 31), un certain nombre de candidats ayant renoncé ou échoué à l'examen topographique.

Courses des taxis de place

Les taxis rattachés au central d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 1'247'909 courses, contre 1'337'286 en 2014.

Stations

Au nombre de 46, les stations offrent un total de 194 places (comme en 2014).

◆ ◆ ◆ ◆

Commission intercommunale de la taxe de séjour

Délégation d'Ecublens : Mme Anne-Claude Studer, Conseillère municipale

Au cours de l'année 2015, l'hôtellerie a enregistré en Suisse 35,6 millions de nuitées, ce qui représente une baisse de 0,8 % (-305'000 nuitées) par rapport à l'année 2014. La demande étrangère génère 19,6 millions de nuitées, soit une diminution de 1,7 % (- 331'000 nuitées). L'année 2015 a été marquée par l'abandon du taux plancher entre le franc suisse et l'euro. Cette mesure a certainement influencé la demande étrangère, notamment européenne. Les hôtes suisses affichent 16,1 millions de nuitées, soit un résultat stable (+ 0,2 % / + 26'000 nuitées).

Avec 2,67 millions de nuitées, le bilan 2015 des hôteliers vaudois constitue un nouveau record depuis l'introduction de la statistique de l'hébergement touristique sous sa forme actuelle en 1992. Par rapport à l'année précédente, les nuitées vaudoises ont progressé de 0,7 % (+ 19'000). Le recul

de fréquentation des hôtes de la zone euro (-6,1 %) a été compensé par la fidélité des hôtes suisses (+7,6 %) et la progression constante des visiteurs des marchés émergents, en particulier ceux des Pays du Golfe (+11,2 %) et de Chine (+5,8 %).

En ce qui concerne l'évolution du tourisme lausannois, nous pouvons relever une augmentation de près de 2 % des nuitées avec un total de 1'133'031. Notre ville et son agglomération se situent au-dessus de la moyenne suisse (-0.8 %) et vaudoise (+0.7 %). Nos visiteurs suisses représentent une part de marché prépondérante avec 43.7 %, soit une augmentation de 7.5 % par rapport à 2014. Le marché européen représente un peu moins de 35 % de nos nuitées, en légère baisse sur les pays de la zone Euro. Les pays dits lointains représentent 21.3 %. Les plus fortes progressions en 2015 sont l'Afrique (+29,1 %), les pays du Golfe (+23.3 %) et la Chine (13.1 %).

Le relevé des montants versés à Mobilis pour la *Lausanne Transport Card* étaye ce constat. Sur la base du décompte des nuitées transmis par Lausanne Tourisme, le versement du FERL s'inscrit à :

- 2013 : Fr. 1'021'315.-
- 2014 : Fr. 1'055'634.-
- 2015 : Fr. 1'073'428.-

Au cours de l'année sous revue, la commission s'est réunie trois fois : le 10 février, le 29 mai et le 6 novembre 2015. Lors de ces séances, elle a décidé d'octroyer les subventions suivantes pour un montant total de Fr. 1'366'000.-.

- Fr. 40'000.- Lausanne Tourisme : bureau des congrès de Lausanne.
- Fr. 150'000.- Lausanne Tourisme : développement du site internet, confirmation de la 3^e tranche de soutien.
- Fr. 40'000.- Lausanne : Pully For Noise Festival.
- Fr. 25'000.- Festival'entre 2.
- Fr. 9'000.- Week-end musical de Pully.
- Fr. 20'000.- Fête de la musique, Lausanne.

- Fr. 80'000.- Good Festival, accord de principe.
- Fr. 50'000.- Lausanne Tourisme : congrès ACIE 2015.
- Fr. 40'000.- Un grand Carillon pour l'Abbaye de Montheron, nouveau projet.
- Fr. 20'000.- Enquête marketing urbain.
- Fr. 50'000.- Union mondiale des villes olympiques : 2^e édition du « Smart Cities & Sport Summit ».
- Fr. 50'000.- 40 ans de la Collection de l'art brut.
- Fr. 35'000.- Objectif Gare.
- Fr. 33'000.- 4^e édition du Festival Lausanne Lumières.
- Fr. 30'000.- Compagnie Linga.
- Fr. 12'000.- Cinéma City Club Pully.
- Fr. 10'000.- Equiterre : projet « Les petits déj' et brunchs du terroir ».
- Fr. 20'000.- 40^e édition d'Athletissima.
- Fr. 12'000.- Eglise St-François : projets d'application native pour smartphone et de site internet.
- Fr. 15'000.- Championnat d'Europe U-20 de rink-hockey, Pully, octobre 2016.
- Fr. 90'000.- Lausanne Tourisme : brochure d'accueil « Lausanne Incontournables ».
- Fr. 50'000.- Lausanne Tourisme : guide touristique « Un grand Week-end à Lausanne et environs ».
- Fr. 170'000.- Lausanne Tourisme : création d'un nouveau site internet.
Phase 1, 2016 : mise en place du nouveau CMS, de la migration des deux systèmes et de l'adaptation du nouveau système.
- Fr. 150'000.- Phase 2, 2017 : développement du nouveau site.

- Fr. 50'000.- Lausanne Tourisme : couverture de déficit 2015 suite aux retards de mise en œuvre de la nouvelle taxe de séjour.
- Fr. 100'000.- Label Suisse 2016.
- Fr. 15'000.- Chalet des Enfants : publication d'un livre consacré à l'histoire de la Maison.

Outre, les subventions ci-dessus, le FERL a versé, en 2015, des soutiens liés à des décisions d'années antérieures. La réalisation de ces projets figure dans des rapports précédents.

Le produit de la taxe de séjour est attribué au FERL à raison de 50 %

Durant l'année sous revue, les communes membres de la Commission intercommunale de la taxe de séjour ont engagé un processus de révision du Règlement sur la taxe de séjour. Un certain nombre de difficultés sont apparues durant le processus d'adaptation du règlement, entraînant un report de son entrée en vigueur au début 2016. Les problèmes sont aujourd'hui réglés.

♦ ♦ ♦ ♦

Commission de concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge

Délégation d'Ecublens : Mme Danièle Petoud (Commission plénière + Bureau) et M. Christian Maeder (Commission plénière), Conseillers municipaux

Les Communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et St-Sulpice composent l'Entente intercommunale de Mèbre-Sorge. Elles sont représentées au sein d'une Commission par des membres des Municipalités. Celle-ci est composée des délégué(e)s de :

- Chavannes-près-Renens : Mme Isabelle Steiner et M. Daniel Bally.
- Crissier : Mme Nathalie Jatton et M. Michel Tendon, Président.

- Ecublens : Mme Danièle Petoud, Vice-Présidente et M. Christian Maeder.
- Renens : Mme Tinetta Maystre et M. Jean-François Clément.
- St-Sulpice : M. Yves Allemann.

Le secrétariat et la trésorerie sont assurés par la Commune de Crissier, respectivement par M. Denis Lang, Secrétaire municipal, et Mme Véronique Bruchez, Boursière.

La Commission de l'Entente intercommunale de Mèbre-Sorge (M+S) s'est réunie à trois reprises durant l'année 2015, soit :

- Le 5 mars concernant le projet de nouvelle convention intercommunale, elle a pris acte de la prise de position des Municipalités des communes membres et validé le texte définitif de ladite convention. Elle a également adopté les comptes 2014.
- Le 2 juin, elle a validé le projet de préavis lié à la réhabilitation du collecteur intercommunal « secteur 5 – Concorde/Autoroute ».
- Le 15 septembre suite à l'acceptation de la nouvelle convention par les Conseils communaux, elle a adjugé les travaux liés à la réhabilitation du collecteur intercommunal « secteur 5 – Concorde/Autoroute ». Elle a approuvé le budget de fonctionnement pour l'année 2016.

Répartition des coûts de fonctionnement – Nouvelle convention

Diverses raisons ont amené la Commission intercommunale Mèbre-Sorge à préciser et actualiser la convention signée en 1969 régissant le fonctionnement et la gestion de l'Entente intercommunale.

Au cours des années écoulées, la clé de répartition des frais de fonctionnement et des investissements a fait l'objet de nombreux échanges de vue. Cette problématique a été réexaminée par la Commission intercommunale en 2009, sans que l'unanimité des commissaires, nécessaire dans une entente intercommunale, puisse être obtenue. Force était donc d'en rester au statu quo. En 2013, le Conseil communal de Chavannes-près-Renens a fait savoir qu'il n'acceptait plus le caractère

« provisoire » de la clé de répartition, selon le texte de la convention. La Commission intercommunale a donc remis cette question à l'ordre du jour.

La procédure à suivre applicable aux ententes intercommunales a été préconisée par le Service des communes et du logement (SCL). Un projet de convention a été remis à chaque Municipalité qui l'a soumis à une commission d'étude désignée par le Conseil communal.

La législation ayant beaucoup évolué depuis 1969, le projet de texte a tenu compte de la Loi fédérale sur la protection des eaux qui instaure le principe du pollueur-payeur (utilisateur-payeur) et du nouvel article 110 de la Loi sur les communes, entré en vigueur le 1^{er} juin 2014. Il règle le principe du calcul de la règle de répartition, l'application du principe du pollueur-payeur ou de causalité, la périodicité des relevés de consommation et les notions de tracé et de bassins versants, définies et représentées dans une carte du réseau mise à jour.

Deux critères ont été retenus par la Commission intercommunale :

- 1) les volumes annuels de consommation d'eau potable par bassin versant ;
- 2) la longueur d'utilisation des tronçons des canalisations de l'Entente.

La répartition est déterminée pour chaque tronçon au prorata des volumes de consommation de chaque commune dans le bassin versant ; ceux-ci seront établis et recalculés annuellement.

Les commissions des cinq Conseils communaux se sont réunies le 30 septembre 2014 pour examiner le nouveau texte proposé. Elles ont ensuite remis leur rapport à leur Municipalité respective. Au terme de cette phase de la procédure, elles ont toutes accepté le texte proposé par la Commission intercommunale. Sur cette base, la Commission intercommunale a établi un préavis commun qui a été soumis et accepté par les Conseils communaux durant le 1^{er} semestre 2015.

En date du 23 septembre 2015, le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a approuvé la nouvelle convention et son entrée en vigueur de suite.

Service d'entretien

Le bureau Ribi SA a repris, en 2015, le service d'entretien du réseau intercommunal Mèbre-Sorge à la suite du bureau Masotti Associés SA. Cette reprise a été rendue nécessaire par le départ en retraite de M. Michel Geissbühler, qui s'est acquitté de cette tâche durant une quarantaine d'années. Cette passation d'activité s'est déroulée, durant les premiers mois de 2015, à travers des journées complètes sur le terrain.

Pour rappel, les activités principales du bureau sont les suivantes :

Activités régulières :

- Surveillance des ouvrages (déversoirs, chambres, collecteurs) effectués régulièrement par le service d'entretien pour détecter les éventuels dysfonctionnements et intervenir en cas de pollution / Visites lors d'épisodes pluvieux importants.
- Contrôle des voûtages.
- Suivi des travaux d'entretien.
- Rapport annuel.
- Participation aux séances du bureau et de la commission.

Activités occasionnelles :

- Recherche de pollution.
- Evénements météo exceptionnels.
- Incidents sur le réseau.

Durant l'année 2015, les bureaux Masotti Associés SA et Ribi SA ont également effectué les interventions suivantes :

- Réparation de chambre équipée d'une plaque sur charnières déversant des eaux mélangées dans la Sorge, (chambre située en aval du voûtage de la Sorge sous la route de Crissier, à la limite entre le réseau de Crissier et de Bussigny).
- Modification de chambre par les services techniques de Crissier et Bussigny : pose d'un système de fermeture (baguettes) afin d'empêcher les déversements.
- Affouillement sous les collecteurs en rive droite et gauche en amont du voûtage

de la Mèbre sous la route de Prilly à Crissier.

- Chemisage suite aux défauts d'étanchéité constatés sur les collecteurs.
- Curages et inspections TV.

◆◆◆◆

Conclusions

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En conclusion du présent rapport, nous vous prions de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pendant l'année 2015 et d'adopter les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés, arrêtés au 31 décembre 2015.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic Le Secrétaire

(L.S.)

P. Kaelin P. Besson

◆◆◆◆

Ecublens/VD, le 25 avril 2016
10.02.06 – PB/sm

*Document imprimé en 118 exemplaires par
l'imprimerie Copystart Sàrl à Chavannes-près-Renens*

Explications des abréviations

1-2P	Ecole enfantine
AAS	Agence d'assurances sociales
AAS	Association des archivistes suisses
ACIE	Association congress international european
AFTPU	Axes forts de transports publics urbains
AG	Assemblée générale
AJESOL	Accueil de jour des enfants du Sud-Ouest lausannois
APEMS	Accueil pour enfants en milieu scolaire
AppApp	Appuis scolaires aux apprentis
APR	Appareil de protection respiratoire
APREMADOL	Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois
ARASOL	Association pour la régionalisation de l'action sociale dans l'Ouest lausannois
ARCOS	Association « Réseau de la communauté sanitaire de la région lausannoise »
ASCE	Assistant socio-éducatif
ASE	Assistant socio-éducatif
ASGP	Association suisse des gardes-pêche
ATE	Association Transports et Environnement
ATI	Projet d'automatisation des transferts d'informations
AVA	Association vaudoise des archivistes
AVdL	Assemblée des ludothèques vaudoises
BC	Bureau de coordination
BHNS	Bus à haut niveau de service
BI	Bureau intermunicipal
BLS-AED	Basic life support (mesures de base pour sauver la vie) – Automated external defibrillation (défibrillation semi-automatique externe)
Cap.	Capitaine
CAT	Centre d'accueil temporaire
CCF	Commission consultative du feu
CCPP	Centre de compétence de la protection de la population
CDIRH	Cheffe du Département infrastructures et ressources humaines (N. Gorrite)
CDS	Call Dispatch System
CDTE	Cheffe du Département territoire et environnement (J. De Quattro)
CEOL	Centre d'enseignement post-obligatoire de l'Ouest lausannois
CFF	Chemins de fer fédéraux
CGN	Compagnie générale de navigation
CH – DCH	Chimique – Défense contre les hydrocarbures
CIESEE	Commission d'intégration et d'échange suisses-étrangers de la Commune d'Ecublens
CIF	Cours intensifs de français
CIGM	Centre intercommunal de glace de Malley
CISTEP	Commission intercommunale de la station d'épuration de Vidy
CMS	Centre médico-social
CODEV	Coordination du développement économique vaudois
COES	Coordination des échanges scolaires
COFIL	Comité de pilotage
CP	Compagnie
CPT	Cellule de pilotage technique
CRIDEC	Centre de ramassage et d'identification de déchets spéciaux SA
CSCE	Centre socioculturel d'Ecublens

CSR	Centre social régional
CTA	Centre de traitement des alarmes
CTC	Centre technique communal
CTS	Commission technique et de salubrité
CVCI	Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie
CVE	Centre de vie enfantine
CVSE	Chauffage, ventilation, sanitaire et électricité
DAP	Détachement d'appui
DEP	Classe de développement primaire
DES	Classe de développement secondaire
DEV	Développement économique vaudois
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DGE	Direction générale de l'environnement
DPS	Détachement de premiers secours
DT	Direction technique
DYS	Dyslexie-dysorthographe, dyscalculie, dysphasie, dysgraphie et dyspraxie
EC	Eaux claires
ECA	Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud
ECAL	Ecole cantonale d'art de Lausanne
ECAWIN	Système informatique de gestion pour les corps de sapeurs-pompiers et l'ensemble des partenaires
ECR	Epreuves cantonales de référence
EGID	Identificateur fédéral de bâtiment
EM	Etat-major
EMCC	Etat-major cantonal de conduite
EMS	Etablissement médico-social
EP	Eclairage public
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
EPH	Education physique
EPT	Equivalent plein temps
ERL	Economie Région Lausanne
ERM	Epuration de la région morgienne
ETP	Equivalent temps plein
EU	Eaux usées
EWID	Identificateur fédéral de logement
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FASL	Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise
FCD	Fonds Capital Développement
FIR	Formation d'intervention régionale
FIROL	Formation d'intervention régionale de l'Ouest lausannois
FIT	Fondation pour l'innovation technologique
FVSP	Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers
GED	Gestion électronique des documents
GLAJ	Groupe de liaison des activités de jeunesse du Canton de Vaud
GT	Groupe de travail
HEP	Haute école pédagogique du Canton de Vaud
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
HP	Haut potentiel
IMD	Institute for Management Development
JOM	Journée « Oser tous les métiers »
LADE	Loi sur l'appui au développement économique

LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LDCV	Loi sur le droit de cité vaudois
LEB	Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LPS	Loi sur la pédagogie spécialisée
Lt	Lieutenant
Maj.	Major
MATAS	Module d'activités temporaires alternatives à la scolarité
MBC	Transports de la région Morges-Bière-Cossonay
MIPIM	Marché international des professionnels de l'immobilier
MP	Motopompe
MSS	Microcrédit solidaire suisse
MUDAC	Musée de design et d'arts appliqués contemporains
NEO	Système informatique pour l'introduction des notes dans l'enseignement obligatoire
OAJE	Office de l'accueil de jour des enfants
OCOM	Options de compétences orientées métiers
OFROU	Office fédéral des routes
OFT	Office fédéral des transports
OI	Organes d'intervention
OL	Ouest lausannois
ORCA	Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe
ORP	Office régional de placement
ORPC	Office régional de protection civile
PAC	Plan d'affectation cantonal
PACTE	Des paroles aux actes
PALM	Projet d'agglomération Lausanne-Morges
PC	Prestations complémentaires
PC	Protection civile
PDi	Plan directeur intercommunal
PERL	Prix entreprendre région Lausanne
PES	Procédure d'évaluation standardisée
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PIB	Produit intérieur brut
PIt	Premier-lieutenant
PME	Petite et moyenne entreprise
POL	Police Ouest lausannois
PoIOuest	Police Ouest lausannois
PP1	Projet partiel 1 = Axe fort : tramway Renens-Gare – Villars Sainte Croix
PP5	Projet partiel 5 = Axe fort : BHNS (bus à haut niveau de service) entre Prilly, Renens et Crissier
PPLS	Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire
PQ	Plan de quartier
RACC1	Classes de raccordement
RC	Route cantonale
RCPers	Registre cantonal des personnes
RER	Réseau express régional
RI	Revenu d'insertion
RIT	Rapid Intervention Team
ROL	Région Ouest lausannois
RP	Renfort pédagogique
Rpac	Règlement de prévention des accidents dus aux chantiers

SADEC	Société anonyme pour le traitement des déchets de la Côte
SAIDEF	Société anonyme pour l'incinération des déchets du Canton de Fribourg
SBED	Service des bâtiments, épuration des eaux, développement durable
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistiques
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SDNL	Schéma directeur du Nord lausannois
SDOL	Schéma directeur de l'Ouest lausannois
SDT	Service du développement territorial
SEREC	Association suisse pour le service aux régions et communes
SIE SA	Service intercommunal de l'électricité SA
SIPAL	Service immeubles, patrimoine et logistique
SIT	Système d'information du territoire
SPECo	Service de la promotion économique et du commerce
SPS	Soutien pédagogique spécialisé
SPSL	Service de protection et sauvetage de Lausanne
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
SSL	Sécurité Surveillance Liaison
ST	Service des travaux, infrastructures, domaines et environnement
STCC	SwissTech Convention Center
STEP	Station d'épuration
STide	Service des travaux, infrastructures, domaines et environnement
STPA	Stationnement pour les troupes de protection aérienne
SUVA	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
TC	Société de consultation spécialisée dans le domaine des pompiers et des secours en général – Team Consulte.
TC	Transports en commun / collectifs
TDAH	Troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité
TI	Transports individuels
TL	Transports publics de la région lausannoise SA
TLS	Thévenaz-Leduc Sirec SA
TP	Tonne pompe
TPM	Transport de personnes et matériel
TSP	Travailleur social de proximité
UNIL	Université de Lausanne
USL	Union des sociétés locales
USR	Unité de secours régional
VCI	Voiture chef d'intervention
VEV	Voirie et espaces verts
VG	Voie générale (anciens VSG et VSO)
VIDIS	Vision intégrée de défense incendie et secours
VM	Véhicule matériel
Voie « B »	Formation initiale de base
Voie « E »	Formation initiale élargie
VP	Voie pré-gymnasiale (anciens VSB)
VSB	Voie secondaire de baccalauréat
VSG	Voie secondaire générale
VSO	Voie secondaire à options